



Programme d'action nord-américain

pour 2002 à 2004

**Plan de programme triennal
de la Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du nord**

Table des matières

| | |
|---|---|
| Avant-propos | v |
| Introduction | 1 |
| Coup d'œil sur le programme pour 2002 à 2004 | 4 |
| <hr/> | |
| Environnement, économie et commerce | 7 |
| <i>Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce</i> | |
| 1.1.1 | Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord 8 |
| <i>Mécanismes commerciaux</i> | |
| 1.2.1 | Soutien à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à la commercialisation de produits et services écologiques 14 |
| 1.2.2 | Recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement 19 |
| 1.2.3 | Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord 22 |
| <hr/> | |
| Conservation de la biodiversité | 25 |
| <i>Stratégies de conservation de la biodiversité</i> | |
| 2.1.1 | Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord 27 |
| <i>Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières</i> | |
| 2.1.2 | Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord 30 |
| 2.1.3 | Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation 35 |
| 2.1.4 | Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord 38 |
| 2.1.5 | Réseau nord-américain d'aires marines protégées 41 |
| 2.1.6 | Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord 46 |
| <i>Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord</i> | |
| 2.1.7 | Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord 49 |
| <hr/> | |
| Polluants et santé | 55 |
| <i>Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord</i> | |
| 3.1.1 | Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air 57 |
| 3.1.2 | Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord 61 |
| 3.1.3 | Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux 64 |
| <i>Gestion rationnelle des produits chimiques</i> | |
| 3.2.1 | Gestion rationnelle des produits chimiques 70 |
| <i>Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants</i> | |
| 3.3.1 | Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants 80 |
| <i>Prévention de la pollution</i> | |
| 3.4.1 | Renforcement des capacités de prévention de la pollution 87 |
| <i>La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord</i> | |
| 3.5.1 | La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord 93 |

| | |
|--|------------|
| Droit et politiques de l'environnement | 101 |
| <i>Normes et performance environnementales</i> | |
| 4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales | 103 |
| 4.1.2 Gestion écologique des déchets dangereux | 105 |
| <i>Coopération en matière d'application des lois</i> | |
| 4.2.1 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord | 108 |
| 4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois | 112 |
| 4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois | 117 |
| <i>Politiques de l'environnement</i> | |
| 4.3.1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord | 119 |
| <hr/> | |
| Autres activités de la CCE | 121 |
| Obligations spécifiques en vertu de l'Accord | 122 |
| Fonds nord-américain pour la coopération environnementale | 123 |
| Comité consultatif public mixte | 124 |
| <hr/> | |
| Budget | 125 |
| Sommaire du budget des projets de 2002 | 126 |
| Dépenses en 2002 | 132 |
| Sommaire | 133 |
| Revenus | 133 |
| Aperçu graphique | 134 |
| | |
| Annexe A : Programme d'action commun | 136 |
| Annexe B : Compte rendu de la réunion du Conseil de la CCE | 141 |
| Annexe C : Communiqué du Conseil de la CCE | 143 |
| Personnel du Secrétariat de la CCE | 149 |

Avant-propos

En 1994, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a donné forme au plus important bloc commercial du monde. Parallèlement, les pays signataires — le Canada, le Mexique et les États-Unis — ont cherché à enchâsser des mesures de protection de l'environnement dans ce traité de libéralisation du commerce en convenant de conclure un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). L'organisation que cet accord a créée afin de le mettre en œuvre, la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, est une institution internationale dont les organes constitutifs sont le Conseil, formé des plus hauts représentants de l'environnement des trois pays, le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de cinq citoyens de chaque pays, et le Secrétariat, dont le personnel compte des spécialistes de l'environnement.

Ce Plan de programme pour 2002 à 2004 présente le plan de travail triennal qui permettra à la CCE de poursuivre la mise en œuvre de l'ANACDE. Il reflète la vision du Conseil, soit une coopération toujours plus grande, en poursuivant un double but : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

Le présent plan de programme est axé sur quatre secteurs de programme fondamentaux : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Ces secteurs comportent un certain nombre de programmes qui visent à favoriser l'atteinte des buts et objectifs de l'ANACDE. Des projets précis permettent de donner suite aux buts des programmes, et ces derniers continueront d'évoluer au cours d'un cycle de trois ans en fonction des résultats obtenus chaque année.

En juin 2001, le Conseil a instauré un cadre stratégique à long terme afin d'orienter les travaux de la CCE et réitéré son engagement à coopérer à l'échelle continentale en matière d'environnement en raison des liens plus étroits qui unissent les domaines économique, social et environnemental. Ce cadre stratégique comporte six principaux éléments :

- la collecte, la compilation et le partage d'une information environnementale de grande qualité;
- la promotion du recours à des approches commerciales;
- la coopération à l'échelle continentale afin de donner suite aux engagements internationaux;
- le renforcement des capacités en vue de consolider les partenariats relatifs à l'environnement;
- la consolidation des liens stratégiques afin d'améliorer l'application de la notion de durabilité;
- la promotion de la participation du public aux travaux de la CCE.

Le Conseil a en outre annoncé la mise en place d'activités supplémentaires afin de réaliser des progrès à l'égard de questions environnementales qui s'avèrent préoccupantes dans toute l'Amérique du Nord. Ces activités, qui toucheront quatre domaines primordiaux, sont les suivantes :

- la recherche d'autres possibilités d'appliquer des approches commerciales relativement à la **séquestration du carbone**, à l'**efficacité énergétique** et aux **énergies renouvelables** en Amérique du Nord ;
- la mise au point d'une approche nord-américaine visant la **gestion écologique des déchets dangereux**, en raison de la gravité des conséquences pour l'environnement et la santé humaine d'une **élimination** et d'un **suivi** inadéquats de ces déchets;
- l'analyse des enjeux connexes à la **tarification locale de l'eau** et à la **gestion des bassins hydrographiques** en préconisant le recours à **des technologies accessibles et abordables pour améliorer la gestion de l'eau**;
- l'intégration, dans les rapports périodiques de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord, de **l'ensemble des indicateurs fondamentaux** qu'a établis l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le **domaine de l'environnement**, et ce, dans le but d'évaluer les résultats obtenus et de suivre les progrès accomplis en fonction des objectifs environnementaux.

Le présent Plan de programme pour 2002 à 2004 oriente et régularise les travaux en cours de la CCE, tout en procurant à cette dernière la souplesse nécessaire pour donner suite à de nouveaux enjeux et à de nouvelles possibilités.

Le contenu de ce plan triennal est fondé sur un certain nombre de consultations et d'évaluations. Au cours des sept dernières années en particulier, le CCPM a tenu des ateliers publics dans chacun des pays membres de l'ALÉNA afin de connaître l'avis de la population sur l'orientation que la CCE devrait prendre. À la suite de ces consultations publiques, le CCPM a formulé des avis et établi des rapports particuliers à l'intention du Conseil sur l'orientation stratégique de la Commission.

Le Plan de programme pour 2002 à 2004 reprend un grand nombre des recommandations formulées par d'autres organes consultatifs, dont les Comités consultatifs nationaux et les Comités consultatifs gouvernementaux. Le plan intègre en outre un grand nombre des suggestions formulées par des membres des secteurs public et privé qui participent à des activités connexes, comme les consultations menées sur des activités particulières associées à la gestion rationnelle des produits chimiques, au registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, à la mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et aux travaux courants sur l'énergie et le changement climatique.

Approches

L'ampleur et la portée des nouveaux enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent réclament un degré sans précédent de coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE a pour mandat d'aider à établir un consensus et une compréhension commune au sujet de la nature, de la portée et de l'ampleur du défi environnemental que doit relever l'Amérique du Nord, de même que de faciliter la prise de mesures pour relever ce défi.

La CCE favorise le recours à des solutions durables de préservation et de protection des écosystèmes nord-américains en travaillant en partenariat avec un nombre croissant d'intervenants publics et privés aux échelles locale, régionale et mondiale. Grâce à ces partenariats, la CCE peut maximiser la portée de ses activités et éviter les chevauchements en définissant clairement son rôle et en se servant de ses caractéristiques uniques pour remplir des fonctions de rassemblement, de catalyse et de centre d'orientation, de recherche et d'information à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le plan triennal expose une combinaison de mesures et de stratégies fondées sur une ou plusieurs de ces fonctions, selon les objectifs énoncés dans le cadre de chaque activité.

Rôle de la CCE

La CCE assume un certain nombre de fonctions, qui peuvent varier selon la question à l'étude. Ces fonctions incluent les suivantes :

Fonction de rassemblement

La CCE constitue une tribune régionale unique pour ce qui est d'analyser les tendances et d'amener des intervenants clés à trouver des solutions concertées ou simplement à échanger leurs vues sur des questions importantes concernant la protection, la conservation et la durabilité de l'environnement. Étant donné que la CCE réserve une part active aux trois gouvernements nord-américains par l'entremise de son Conseil et de ses comités consultatifs ainsi que du public représenté par le CCPM, elle est très bien placée pour agir à titre d'intermédiaire impartial, c'est-à-dire pour réunir des intervenants des secteurs public et privé et jeter des ponts afin d'en arriver à une compréhension qui facilitera l'obtention de résultats favorables à l'environnement.

Dans le cadre de sa fonction de rassemblement, la CCE peut également faciliter la coordination des activités à l'échelle du continent nord-américain afin d'utiliser plus efficacement des ressources humaines et financières qui se font rares. Le réseautage des milieux scientifique et universitaire et d'autres milieux non gouvernementaux permettra de renforcer les capacités en Amérique du Nord et demeurera un élément stratégique important en vue d'inciter le public à participer aux travaux de la CCE.

Fonction de catalyse

Si le moment est opportun, la CCE peut également remplir des fonctions de catalyse en Amérique du Nord afin d'encourager les activités pertinentes entreprises essentiellement par d'autres institutions. À ce titre, la CCE peut servir à accélérer la mise en œuvre d'activités mondiales ou d'accords internationaux en Amérique du Nord. Grâce à la conclusion de partenariats et à la collaboration, la CCE donne également de l'élan à des initiatives prometteuses qui réclament un soutien technique ou financier restreint, un profil régional plus imposant ou une meilleure coordination. La structure unique de la CCE, qui donne lieu à la participation des gouvernements et du public, offre des possibilités exceptionnelles de catalyser la mise sur pied d'activités qui donneront des résultats fructueux.

Fonction de recherche et d'analyse des politiques

Grâce à son personnel constitué de spécialistes des trois pays, au savoir-faire des gouvernements et au réseautage croissant des milieux scientifique et universitaire qui participent à ses travaux, la CCE dispose de capacités élevées de recherche et d'analyse des politiques lui permettant de se pencher sur des enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations sur tout le continent. À titre de centre nord-américain de recherche sur les politiques et les aspects scientifiques des problèmes environnementaux, la CCE continue de fournir aux décideurs et au grand public l'information scientifique objective dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Fonction de centre d'information

Dans un laps de temps relativement court, la CCE s'est avérée un important dépositaire de données et de renseignements sur l'environnement nord-américain. Ses rapports, ses dossiers factuels et ses bases de données s'avèrent très utiles aux citoyens et aux gouvernements. Ils leur fournissent en effet des informations importantes sur l'environnement que nous partageons à l'échelle du continent et sur les politiques mises en œuvre pour le protéger.

Programme de travail

Le travail de la CCE s'articule autour de quatre secteurs de programme :

- l'environnement, l'économie et le commerce;
- la conservation de la biodiversité;
- les polluants et la santé;
- le droit et les politiques de l'environnement.

Chaque secteur comporte des objectifs qui sont poursuivis par le biais de différents projets. Ceux-ci sont mis en œuvre grâce à des outils et à des instruments qui varient selon les buts et les objectifs visés par la Commission.

Une fois déterminée la portée des nouveaux projets, la mise en œuvre de ceux-ci peut donner lieu à une variété de mesures ou de stratégies. Les phases pilotes servent souvent à mettre à l'essai ou à appliquer un modèle ou une stratégie dans une localité ou une région déterminée. Les résultats de ces phases pilotes peuvent servir de modèles susceptibles d'être reproduits et d'aider les concepteurs à polir et à améliorer des stratégies avant d'engager davantage de ressources et d'énergie dans des activités à plus grande échelle. Dans le cadre de ces projets, on peut également recourir à des équipes de spécialistes, à des groupes de travail, à des comités multi-latéraux ou à d'autres ressources pour atteindre les objectifs du secteur de programme auxquels ces projets correspondent.

Le plan triennal comporte une variété de projets dont la mise en œuvre n'est pas forcément au même point, c'est-à-dire que certains peuvent débiter et d'autres se terminer. Des projets sont parfois parachevés dans des délais précis, tandis que d'autres sont poursuivis par d'autres institutions.

Participation du public et renforcement des capacités

La participation du public et le renforcement des capacités sont des facteurs essentiels si l'on veut atteindre un grand nombre des buts et objectifs de développement durable fixés dans ce plan triennal. Ce dernier tente d'intégrer directement les activités de renforcement des capacités et de participation du public aux descriptions de projet, en recourant à une approche holistique et transsectorielle en matière d'élaboration et de planification de programmes.

Un grand nombre des activités entreprises par la CCE dans le but de s'acquitter de sa mission et de remplir son mandat sont destinées à maximiser les possibilités de participation du public et de renforcement des capacités. L'ANACDE fait état de l'engagement et de la conviction selon lesquels les efforts de protection et de conservation de l'environnement peuvent être bonifiés et multipliés grâce à des mécanismes puissants de participation du public. Dans la mesure du possible, la CCE intègre directement dans ses programmes et projets des moyens efficaces et opportuns de participation à ses activités.

Dans le même ordre d'idées, les Parties conviennent que des stratégies de protection et de conservation durables de l'environnement ne peuvent être soutenues que par le renforcement des capacités nationales de concevoir, d'appliquer et de maintenir les politiques et les mesures adoptées en Amérique du Nord. En conséquence, la CCE a intégré directement à son programme annuel de travail la mise au point de mécanismes de renforcement des capacités tels que la formation, les échanges et l'éducation scientifiques et techniques. Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale constitue également un important mécanisme en vue d'accroître la participation des groupes environnementalistes aux travaux de la CCE et de renforcer leurs capacités de se pencher sur les problèmes environnementaux.

Résultats

Le plan triennal établit clairement un ambitieux programme de coopération dont le succès sera facilement mesurable, compte tenu des buts et objectifs énoncés explicitement pour chaque projet. La CCE dans son ensemble poursuivra les objectifs stratégiques suivants :

- Élaborer et promouvoir des politiques à l'appui de la protection de l'environnement dans le contexte d'une intégration économique accrue en Amérique du Nord.
- Faciliter la mise au point de solutions coordonnées aux défis environnementaux qui se posent tant à l'échelle transfrontalière qu'à celle du continent nord-américain.
- Servir de point de référence au plan de l'information environnementale fiable.

Il convient de souligner que, à moins d'indication contraire, tous les montants connexes aux projets sont exprimés en dollars canadiens.

Coup d'œil sur le programme pour 2002 à 2004

I – Environnement, économie et commerce

Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

- 1.1.1 Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord

Mécanismes commerciaux

- 1.2.1 Soutien à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à la commercialisation de produits et services écologiques
- 1.2.2 Recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement
- 1.2.3 Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord

II – Conservation de la biodiversité

Stratégies de conservation de la biodiversité

- 2.1.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

- 2.1.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- 2.1.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
- 2.1.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- 2.1.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- 2.1.6 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

- 2.1.7 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

III – Polluants et santé

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

- 3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- 3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- 3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Gestion rationnelle des produits chimiques

- 3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

- 3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Prévention de la pollution

- 3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution

La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

- 3.5.1 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Coup d'œil sur le programme pour 2002 à 2004

IV – Droit et politiques de l'environnement

Normes et performance environnementales

- 4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales
- 4.1.2 Gestion écologique des déchets dangereux

Coopération en matière d'application des lois

- 4.2.1 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord
- 4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- 4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

Politiques de l'environnement

- 4.3.1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

Autres activités de la CCE

Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Comité consultatif public mixte



Environnement, économie et commerce

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce comporte trois principaux objectifs : a) L'amélioration de l'évaluation des répercussions de la libéralisation du commerce sur l'environnement et l'intensification de l'activité économique en Amérique du Nord. Les travaux d'évaluation doivent être autant rétrospectifs que prospectifs afin de veiller à ce que les répercussions environnementales constatées dans le passé comme dans le présent servent à relever de nouveaux enjeux environnementaux, des priorités stratégiques et des moyens d'action. b) Le relevé de mécanismes commerciaux susceptibles d'appuyer la protection de l'environnement et les objectifs de conservation. Le principe directeur sous-jacent aux « écomarchés » consiste à faire en sorte qu'une relation avantageuse tant pour l'environnement que pour le commerce donne des mesures concrètes pouvant s'appliquer à d'autres types de marché. c) L'étude du rôle que le financement peut jouer dans l'établissement d'écomarchés qui favoriseront des développements positifs aux plans de l'environnement et de l'énergie, dont la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et un commerce de produits et services durables.

Les quatre projets suivants permettront d'atteindre ces objectifs :

- Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord
- Soutien à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à la commercialisation de produits et services écologiques
- Recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement
- Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord

1.1.1 Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet est une combinaison de deux projets antérieurs portant respectivement sur les répercussions environnementales de l'ALÉNA et sur les nouvelles tendances environnementales. Il est destiné à améliorer l'évaluation des incidences que l'intégration des marchés au sein de l'économie nord-américaine peut avoir sur l'environnement, en se concentrant plus particulièrement sur celles de la libéralisation des échanges commerciaux, tant dans le passé que dans l'avenir. La CCE demeure la seule organisation internationale dont le mandat prévoit des évaluations rétrospectives, prescrites notamment à l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, qui sont censées favoriser un examen permanent des répercussions environnementales de l'ALÉNA. En fonction des travaux qu'elle a menés jusqu'à présent, la CCE a constaté que l'analyse des répercussions de l'ALÉNA sur l'environnement doit être complétée par un examen des politiques internationales connexes mises en œuvre dans le domaine de l'économie, notamment. Les analyses rétrospectives permettent de prévoir l'avenir et de formuler des recommandations en matière de politiques. Ainsi, pour améliorer les évaluations environnementales, le programme pour 2002 consiste à combiner des évaluations environnementales rétrospectives, entreprises dans le cadre de l'ancien projet sur les répercussions de l'ALÉNA, et des évaluations prospectives, réalisées dans le cadre de l'ancien projet sur les nouvelles tendances environnementales.

En se fondant sur ces deux évaluations, la CCE cherche principalement à faire en sorte que ses travaux soient proactifs et lui permettent de déterminer les options stratégiques qui s'offrent aux décideurs dans les domaines de l'environnement et de l'économie. Les enseignements tirés des précédentes évaluations lui donneront la possibilité d'élaborer ces options de manière à atténuer les dommages causés à l'environnement par la multiplication des échanges et les réformes économiques à grande échelle, et à maximiser les avantages que peut représenter l'intégration des marchés pour l'environnement. On pourra y parvenir plus facilement en tenant compte, dans les décisions visant l'environnement, de choix stratégiques et de considérations touchant l'économie et le commerce, ce qui conduira à une élaboration intégrée des politiques et maximisera les avantages sur les plans économique, environnemental et social, c'est-à-dire les pierres d'angle du développement durable.

Le projet visera plusieurs objectifs :

- Faciliter la comparaison entre les méthodes et enseignements découlant des examens environnementaux récents et en cours ou de l'évaluation stratégique des répercussions environnementales des politiques commerciales et des réformes visant les politiques économiques connexes. Dans le cadre de cette tribune, les Parties à l'ANACDE pourront comparer les différentes approches et leurs résultats, et tirer parti de l'expérience acquise au sein de la société civile dans le cadre des examens environnementaux. La comparaison des méthodes et des résultats permettra notamment de mieux comprendre les répercussions que subit l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Actualiser le *Cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA* en se fondant sur les nombreux travaux en cours dans le cadre des examens environnementaux entrepris par les Parties, les instituts de recherche, les organisations internationales et d'autres intervenants, sur les résultats et les enseignements découlant des travaux de suivi du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, tenu en octobre 2000, et des observations qu'il a suscitées, et sur les bilans de travaux menés dans des domaines précis des secteurs de l'agriculture et de l'énergie mentionnés ci-dessous.
- Intégrer les évaluations environnementales rétrospectives et prospectives. L'analyse se concentrera sur certains secteurs et s'appuiera sur les conclusions du premier symposium, ainsi que sur les travaux sur les nouvelles tendances environnementales, particulièrement en matière d'agriculture, de foresterie et d'eau douce. Elle s'appuiera également sur l'analyse de suivi entreprise en 2001 en se concentrant sur deux domaines généraux : l'agriculture (incluant les effets de l'intégration des marchés sur la biodiversité, la foresterie et les ressources en eau douce) et le secteur nord-américain de l'énergie. L'intégration des analyses rétrospectives et prospectives doit permettre d'éclairer et de faciliter l'élaboration d'options stratégiques proactives et adéquates.
- Diffuser une demande d'exposé, à la suite de la publication, au début de 2002, d'un cadre d'analyse actualisé en fonction des recommandations formulées lors du symposium et sur la base d'une évaluation permanente, et organiser un deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, en novembre 2002.

- Recourir aux enseignements tirés du Symposium pour préparer une première réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce des pays signataires de l'ALÉNA, réunion dont la tenue est prévue pour 2003.

Buts et objectifs

À mesure que l'intégration de l'économie nord-américaine s'accéléra, les politiques environnementales devront faire face à de nouveaux défis. Ce projet permettra de déterminer dans quelle mesure l'intégration des marchés (stimulée par les échanges commerciaux et les investissements liés au commerce entre les signataires de l'ALÉNA) a influé ou peut influencer, directement ou indirectement, sur la qualité de l'environnement et sur les politiques connexes. Des évaluations environnementales pertinentes représentent un fondement opportun en vue d'élaborer des politiques proactives, tant environnementales qu'économiques, pour atténuer les répercussions négatives de l'intégration des marchés sur l'environnement et maximiser les avantages écologiques.

Justification

Ce projet vise à améliorer l'évaluation des répercussions environnementales du commerce et de l'intégration des marchés en fonction des politiques en place. En 2000, les échanges commerciaux entre les trois pays ont totalisé près de 700 milliards de dollars américains et les mouvements d'investissements transfrontaliers se sont multipliés depuis 1994. On a également observé une progression de l'échange de technologies, de méthodes de gestion et d'expérience en matière de réglementation entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

À mesure que l'intégration des marchés et la mondialisation de l'économie se poursuivent, les politiques environnementales continuent de donner lieu à de nouveaux défis, mais aussi à de nouvelles possibilités. Étant donné que l'ensemble de l'activité économique globale s'étend de plus en plus, ces défis consistent à veiller à ce que les normes et les règlements soient suffisamment stricts pour anticiper et atténuer les nouveaux stress écologiques. L'intégration des marchés permet, notamment, de déterminer dans quelle mesure les pays et leurs collectivités partagent les nouvelles technologies, les méthodes de gestion de l'environnement, les approches commerciales, les techniques de sensibilisation des consommateurs et

les valeurs. Ce projet visera à améliorer la recherche de solutions politiques à mesure que l'on précisera les liens qui unissent l'environnement, le commerce et certains autres secteurs. La réalisation de ces travaux trouve sa justification dans l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, lequel prévoit un examen permanent des répercussions environnementales de l'ALÉNA.

Le projet repose sur l'hypothèse fondamentale selon laquelle des évaluations environnementales rigoureuses, à l'aide d'un large éventail de données, de modèles quantitatifs pertinents et de travaux prospectifs structurés, constituent une assise significative pour trouver des réponses politiques. Le projet vise par conséquent à faciliter la réalisation d'évaluations environnementales tenant compte des politiques en vigueur. Il combine les travaux des deux précédents projets, celui sur les répercussions environnementales de l'ALÉNA, axé sur une approche rétrospective visant à déterminer les répercussions du commerce sur la qualité de l'environnement et sur les politiques connexes, et celui sur les nouvelles tendances dont l'analyse prospective a consisté à mettre en évidence les principaux défis environnementaux qui auront cours d'ici 2010 à 2020.

État d'achèvement

Durant l'été de 1995, la CCE a entamé la phase préliminaire du projet sur les répercussions de l'ALÉNA, qu'elle a axée sur les principaux éléments de cet accord, sur des aspects relatifs à la qualité de l'environnement et sur le relevé d'importants processus pouvant servir à relier l'expansion du domaine de l'environnement au Canada, au Mexique et aux États-Unis aux changements découlant de l'ALÉNA aux plans du commerce, des investissements et de l'économie.

Au cours de la deuxième phase, la CCE a entrepris des études précises portant sur des éléments clés du cadre général d'analyse, et ce, dans le but d'étoffer les secteurs au sujet desquels on ne dispose d'aucune donnée empirique, ou de préciser les liens entre les enjeux environnementaux et les activités commerciales et économiques. Des spécialistes ont évalué ces études vers la fin de 1997, et une fois parachevées, elles ont permis d'ébaucher une deuxième version du document intitulé *Un cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA : Phase II*. Celui-ci a été soumis à l'examen du Conseil et d'un comité de pairs en 1998.

En 1999, la CCE a intégré les résultats de cet examen dans la version finale du *Cadre d'analyse* et le Conseil a préconisé son application dans des secteurs précis de l'économie nord-américaine ou à l'égard de questions particulières ayant une portée environnementale en Amérique du Nord. La dernière ébauche de ce document a été soumise à un examen public au cours d'une réunion organisée par le CCPM, et les commentaires recueillis ont été intégrés dans le *Cadre d'analyse* à la fin de 1999. À la même époque, le Conseil a diffusé une demande invitant le public à présenter des exposés prévoyant l'utilisation des méthodes énoncées dans le *Cadre d'analyse*. En mars 2000, le tout nouveau comité consultatif du symposium a formulé un avis au Secrétariat quant au choix des documents présentés dans le cadre de cette demande. La CCE a invité des particuliers ou des groupes organisés à préparer des exposés en vue du symposium d'octobre, lequel a bénéficié de la participation de divers spécialistes et de membres du public du Canada, du Mexique et des États-Unis.

En octobre 2000, plus de 300 personnes ont participé au premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Les résultats des rapports de recherche initiaux ont été commentés et révisés, puis publiés en 2001 dans deux documents distincts : un rapport sur les enseignements tirés du symposium soulignant les principales conclusions des recherches et des discussions, et le compte rendu des débats du symposium.

Un peu plus tard, en 2001, le Secrétariat de la CCE a publié trois autres documents d'information à titre de suivi du symposium : a) une analyse des effets de l'intégration des marchés et de la libéralisation des échanges sur la biodiversité, notamment dans le domaine agricole; b) une étude des répercussions de l'évolution du marché nord-américain de l'énergie sur l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et le commerce; c) un bilan des enseignements tirés de l'évaluation des répercussions environnementales de la libéralisation des échanges.

Ces travaux relatifs à l'agriculture se fondent sur l'expérience acquise au cours d'études sur le maïs et l'alimentation pour le bétail menées au début de l'établissement du cadre d'analyse et durant la réalisation des travaux sur l'alimentation des animaux élevés en bâtiments clos, dans le cadre du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement. Ces travaux visaient à établir des indicateurs et des coefficients afin de réaliser les évaluations environnementales de façon adéquate et de les étendre, en 2002, à d'autres secteurs liés à l'agriculture, notamment l'eau, la foresterie et la biodiversité.

Les travaux réalisés concurremment dans le cadre du projet sur les nouvelles tendances ont donné lieu à la publication des documents suivants :

- Quatre rapports de référence établis par le Secrétariat inventoriant les divers moteurs économiques des changements environnementaux, ainsi que des moyens d'anticiper les défis auxquels fera face l'environnement.
- Une version abrégée du rapport sur l'état de l'environnement qui doit servir de base à l'examen des travaux sur les nouvelles tendances.
- Un questionnaire en ligne qui invite le public à exprimer son point de vue sur les problèmes environnementaux les plus préoccupants.
- Une analyse des liens et de la concurrence croissante entre l'agriculture et l'urbanisation aux États-Unis en rapport avec l'utilisation des ressources en eau douce. Cette analyse a eu recours à un hybride du modèle IMPACT pour évaluer la concurrence en matière de ressources naturelles et les contraintes éventuelles dans ce domaine qui mettront en cause le secteur agricole et l'urbanisation d'ici 2025. Les résultats obtenus à partir de ce modèle ont été publiés en décembre 2000, mais celui-ci n'a pas été appliqué aux deux autres pays en raison de la masse d'informations que l'analyse réclamait.
- Les premières conclusions de l'analyse des flux de matières portant sur la foresterie et l'agriculture au Canada, au Mexique et aux États-Unis, que la CCE a publiée en décembre 2000 grâce au soutien de chaque Partie et en étroite collaboration avec le *World Resources Institute* (Institut des ressources mondiales).
- Un rapport, publié en juin 2001, sur les faits saillants et les enseignements tirés des principales conclusions de l'analyse des tendances.
- Deux documents, publiés vers la fin de 2001, résumant tous ceux rédigés jusqu'à présent par le Groupe consultatif sur les répercussions de l'ALÉNA.

Activités en 2002

À différentes étapes, ces deux projets ont bénéficié de la contribution de groupes de travail et de groupes consultatifs, notamment du Groupe consultatif sur les répercussions de l'ALÉNA, qui s'est réuni jusqu'en 1999, et du groupe qui a conseillé le Secrétariat au cours des préparatifs du Symposium tenu en 2000. Il faut également mentionner le Groupe de travail intergouvernemental sur les nouvelles tendances environnementales, qui s'est réuni de la fin de 1998 jusqu'en 2000, et le Groupe consultatif sur les nouvelles tendances, qui s'est réuni vers la fin de 2000.

Il est prévu de constituer un nouveau groupe consultatif immédiatement après la tenue de la réunion de janvier 2002 sur les enseignements tirés de l'évaluation des répercussions environnementales du commerce et sur les prochains travaux dans ce domaine. Le mandat de ce groupe consistera à guider et à conseiller la CCE au sujet de ses travaux sur les évaluations environnementales, et pourrait comprendre :

- des fonctionnaires et des spécialistes représentant des ONG, des établissements de recherche, des organismes intergouvernementaux, le secteur privé et des groupes environnementalistes;
- deux sous-groupes consultatifs comprenant des personnes dont les activités portent sur les évaluations environnementales rétrospectives et prospectives. Ces deux sous-groupes seront chargés de se pencher sur des questions techniques, incluant la comparabilité des données, les méthodes et la modélisation, les indicateurs environnementaux et les coefficients. Toutefois, ces deux groupes n'entreprendront pas de travaux distincts et ne fonctionneront pas de façon indépendante puisque la fusion des deux projets est perçue comme avantageuse.

Au cours de la dernière séance de la réunion de janvier, on invitera les participants à exprimer leur point de vue sur la structure, le calendrier de travail et le mandat du nouveau groupe consultatif. À la suite de cette réunion, la CCE portera ces observations à l'attention des Parties et des participants, de même que l'ébauche du mandat et des étapes suivantes. Le mandat et le calendrier de travail seront parachevés à la mi-mars 2002.

Aperçu

Le programme de travail pour 2002 à 2004 vise à faire mieux comprendre les liens entre l'environnement, l'économie et le commerce, ce qui doit permettre l'élaboration de politiques à long terme destinées à atténuer leurs éventuelles répercussions néfastes sur l'environnement et à maximiser les avantages qu'elles peuvent lui procurer. Cet objectif suppose notamment de passer en revue les méthodes et les outils nécessaires à l'évaluation des liens entre l'environnement et l'économie, en se référant au *Cadre d'analyse* de la CCE. Il faudra également approfondir les analyses sectorielles et faire ressortir les relations entre les différents secteurs et sous-secteurs économiques, en s'appuyant notamment sur l'analyse entreprise en 2001 à propos de la biodiversité et du secteur de l'énergie. Les travaux mis en œuvre en 2002 viseront principalement à préparer le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Les étapes suivantes prévoient : la diffusion d'une demande d'exposés de la part du Conseil; l'examen de ces exposés par un groupe consultatif sur l'environnement et l'économie; la tenue du symposium, en novembre 2002; la présentation des résultats et des politiques recommandées en prévision de la tenue éventuelle, en 2003, de la première réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce des pays signataires de l'ALÉNA.

| | | |
|---|---------|----------------|
| Activité 1 : Actualisation, au besoin, du <i>Cadre d'analyse</i>, à l'issue des divers examens et de la table ronde. | | 40 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Examen des approches et des conclusions découlant des récents travaux sur l'évaluation rétrospective et prospective des répercussions des politiques économiques et commerciales sur l'environnement. Il s'agit particulièrement de formuler des recommandations sur la comparabilité des approches, des outils, des données nécessaires, des méthodes et des modèles dans le cadre des évaluations rétrospectives et prospectives et d'établir un rapport proposant des solutions techniques. | 10 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Tenue d'une réunion de représentants des gouvernements, d'organisations internationales, d'ONG et du secteur privé, en compagnie du groupe consultatif, qui visera à comparer les approches et les résultats en définissant, en premier lieu, les défis environnementaux que l'intégration des marchés suscite dans les trois pays. | 20 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Comparaison des approches et des enseignements tirés des examens environnementaux et des évaluations des répercussions du commerce sur l'environnement. | 10 000 | |
| Activité 2 : Intégration des évaluations environnementales rétrospectives et prospectives des répercussions sur l'environnement. | | 175 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Examen des méthodes, des outils et des ressources de base nécessaires pour combiner les évaluations rétrospectives et prospectives. | 20 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Poursuite de l'analyse des secteurs et des milieux ambiants dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie. Dans celui de l'agriculture, il est prévu d'examiner dans quelle mesure le commerce et l'intégration des marchés influent et risquent d'influer, d'ici 2010 à 2020, sur les forêts, l'eau douce et la biodiversité. Dans le domaine de l'énergie, on examinera jusqu'à quel point l'évolution du marché nord-américain de l'énergie peut respecter des principes d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables. L'analyse de ces deux secteurs permettra de formuler des recommandations sur la poursuite des travaux en les étendant à d'autres domaines comme l'eau, la biodiversité et les forêts. | 120 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Organisation d'un atelier public en vue de relever et d'examiner, en fonction de l'analyse sectorielle, des options de politiques environnementales et économiques à l'intention des décideurs. | 35 000 | |
| Activité 3 : Organisation du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. | | 150 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : En janvier 2002, diffusion d'une demande d'exposés en prévision du deuxième symposium. En avril 2002, choix, en compagnie du groupe consultatif, des spécialistes et des groupes qui rédigeront des exposés. | 10 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Octroi de subventions et d'une aide à la recherche limitée notamment aux particuliers et aux groupes de recherche qui rédigeront des exposés sur l'agriculture et l'énergie. | 75 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Tenue du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. | 65 000 | |
| Ressources nécessaires | | 365 000 |

Participation du public

Dans le cadre de ses travaux sur l'évaluation des répercussions des politiques économiques sur l'environnement, la CCE tient à ce que son analyse soit transparente et que la société civile participe pleinement à ses travaux. L'un des principaux enseignements que l'on peut tirer de l'examen des répercussions environnementales du commerce veut que la société civile joue un rôle déterminant dans l'amélioration de ces évaluations. À titre d'exemples, la CCE a diffusé une demande d'exposés, et plus de 300 personnes ont répondu à son invitation à participer au symposium d'octobre 2000; elle a créé, en 2001, un groupe consultatif composé de spécialistes et de représentants d'ONG à la suite d'un sondage pour connaître l'opinion du public sur les nouvelles tendances environnementales. À la fin de 2001, ce groupe devait participer à une réunion publique sur les tendances actuelles. Cet engagement à l'égard de la participation du public se poursuivra en 2002 avec une demande d'exposés, au début de l'année, et l'organisation d'un deuxième symposium, à la fin de la même année.

Renforcement des capacités

Les travaux permettront de mieux comprendre les liens entre l'environnement et le commerce en dehors du secteur de l'écoéconomie. L'approche de transparence et d'ouverture appliquée par la CCE, consistant à inviter aussi bien des groupes que des particuliers à présenter des analyses qui se fondent sur le cadre de la CCE pour évaluer les répercussions environnementales de l'ALÉNA, permet de renforcer la confiance du public et de nuancer le débat sur le différend opposant l'ALÉNA à l'environnement pour juger, de façon plus équilibrée, de la portée des répercussions de cet accord. Un débat nuancé facilitera également la participation de tous les intervenants à la prévention de répercussions néfastes.

Résultats prévus

Le projet vise à améliorer les évaluations des répercussions environnementales des politiques économiques et de l'intégration des marchés. On espère ainsi incorporer les différentes méthodes et

approches des évaluations et des examens environnementaux, y compris les analyses rétrospectives et prospectives. Les résultats du deuxième symposium constitueront une importante base de référence pour la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce des pays signataires de l'ALÉNA, en 2003. Le projet améliorera en outre la capacité des gouvernements, des groupes de recherche, des ONG et d'autres intervenants à évaluer des nouvelles pratiques commerciales et des réformes économiques à grande échelle, par exemple, les répercussions environnementales de la libéralisation des marchés dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture.

Partenaires et/ou participants prévus

En vue de mieux comprendre les répercussions environnementales des politiques économiques, la CCE cherchera activement à conclure des partenariats avec le *World Resources Institute*, la division des politiques et de l'environnement de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (dont les travaux portent sur des indicateurs agricoles et sur l'alimentation des animaux élevés en bâtiments clos), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Convention sur la diversité biologique, la Banque mondiale, des centres de recherche, des ONG et d'autres intervenants.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Compte tenu du caractère interdisciplinaire de ce projet, les activités seront étroitement coordonnées avec un certain nombre d'autres projets et activités de la CCE, et utiliseront les données sur l'environnement qui en découleront. Cela comprend le projet de Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) et d'autres projets relevant du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, le projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP), le projet sur l'élaboration d'outils techniques et stratégiques visant à améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et d'autres projets.

Activités en 2003

La CCE continuera de se pencher sur les évaluations rétrospectives et prospectives des répercussions de la libéralisation des échanges sur l'environnement, et de proposer des politiques environnementales et économiques aux décideurs en vue d'atténuer les dommages à l'environnement que suscitent la multiplication des échanges et les réformes économiques à grande échelle, tout en maximisant les avantages pour l'environnement que peut représenter l'intégration des marchés.

1.2.1 Soutien à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à la commercialisation de produits et services écologiques

Sommaire du projet

Ce projet a pour objet principal de favoriser la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement en préconisant leur utilisation durable. À cette fin, il vise à renforcer la viabilité et la part de marché des produits et services écologiques en Amérique du Nord, à faciliter l'introduction des petites et moyennes entreprises (PME) sur ces marchés et à trouver des moyens concrets d'appliquer plus systématiquement les méthodes commerciales aux éco-produits. Le projet s'appuie sur les travaux entrepris par la CCE, depuis 1998, sur les produits et services écologiques, le financement et l'environnement, les mécanismes commerciaux. La CCE a également tiré d'importantes leçons de ses travaux sur le café d'ombre et, de plus en plus, de ceux sur l'écotourisme et le palmier *Chamaedorea*, notamment qu'il est fondamental d'établir une relation entre les politiques générales et les enseignements qui ont trait aux éco-produits et qui ont résulté des analyses, des activités de renforcement des capacités et de la facilitation de partenariats entre différents intervenants commerciaux aux échelles micro-économique, sectorielle et sous-sectorielle.

Le projet consistera à examiner les obstacles et les débouchés à la commercialisation des produits et services écologiques dans des segments de marché déterminés et à l'égard d'intervenants précis. Les produits et services qu'il est prévu d'examiner en 2002 comprennent le café d'ombre et le palmier *Chamaedorea*.

Au cours de cet examen de produits et services écologiques, la CCE continuera de mener les travaux énumérés ci-après, au sein des écomarchés, afin de déterminer les lacunes en matière de commercialisation, d'établissement de prix et d'information, et de faciliter la conclusion de partenariats entre les différents intervenants. Elle s'attachera plus particulièrement : a) à déterminer les caractéristiques écologiques de ces produits et services; b) à analyser avec plus de précision l'intérêt des consommateurs envers ces produits et services et leur désir de les acheter; c) à cerner les défis que doivent relever les producteurs pour respecter les critères de ces produits et services; d) à soutenir les partenariats au sein des collectivités, spécialement entre petits producteurs, surtout ceux qui cultivent des produits sous couvert forestier; e) à déterminer l'importance du rôle des intermédiaires; f) à favoriser la transparence et la comparabilité de l'information et des outils de commercialisation, ce qui inclut les programmes d'étiquetage et de certification écologiques; g) à trouver des politiques gouvernementales susceptibles de soutenir la commercialisation des produits et services écologiques. Le relevé des lacunes en matière de commercialisation, d'établis-

sement de prix et d'information, de même que la facilitation de la conclusion de partenariats entre les différents intervenants constitue une démarche importante en vue de déterminer les incidences politiques générales et d'élargir l'accès aux mécanismes de financement sur lesquels porte le projet 1.2.2.

Afin de généraliser les résultats de ces travaux, le projet visera à examiner de plus près les aspects des mécanismes commerciaux qui varient en fonction de l'ampleur de la production ainsi que du type et de la structure du marché. À l'aide des analyses de l'OCDE et d'autres organisations, il est également prévu d'étudier le recours à la détermination de la valeur, à la comptabilisation du coût complet, à des méthodes de gestion unilatérale et négociée à caractère commercial et écologique, et à d'autres techniques favorisant la commercialisation des produits et services écologiques.

Buts et objectifs

Le travail de la CCE relatif à des instruments de commercialisation vise avant tout à mieux faire connaître les caractéristiques du marché et le potentiel d'accroissement de la production, de la consommation et du commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord. Le but ultime consiste à se servir des résultats des projets pilotes en cours pour offrir les mêmes débouchés à d'autres produits et services et régions géographiques. À court terme, la méthode mise au point pour le café d'ombre s'appliquera à l'écotourisme et au palmier *Chamaedorea*, et permettra de tirer des conclusions quant à généralisation à ces autres produits et services en fonction de leur marché respectif, de leur demande et de leur structure de prix. Ce projet examine à la fois l'amélioration des capacités de production et l'accroissement de l'intérêt des consommateurs pour les produits et services écologiques, en vue de dissocier la production des dommages causés à l'environnement. Il vise aussi à faciliter l'échange d'information entre les différents intervenants commerciaux. L'expérience a prouvé que même si les marchés nord-américains des produits et services écologiques offrent de très nombreux débouchés, divers obstacles continuent de les entraver, en particulier pour les petites entreprises. Ces obstacles comprennent : le manque d'information (en raison, notamment, de problèmes d'accès à cette information et de transparence); le peu de sensibilité et de connaissances des consommateurs relativement aux répercussions que leurs habitudes de consommation peuvent avoir sur l'environnement; la disparité des prix et d'autres conditions commerciales imputables à certaines politiques gouvernementales; d'autres contraintes commerciales.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Analyser plus en détail les différentes implications environnementales des produits et services écologiques, notamment les effets de l'accroissement de leur production ou de leur consommation.
- Sensibiliser davantage les producteurs et les intermédiaires aux débouchés qu'offre le marché des produits et services écologiques.
- Améliorer la transparence et la comparabilité des moyens d'information sur la commercialisation, en particulier l'étiquetage écologique et les programmes de certification visant l'agriculture.
- Suggérer des politiques publiques précises à l'échelle nord-américaine relativement à des instruments commerciaux et aux écomarchés en général. Ces politiques s'inspireront du rapport de l'OCDE sur le développement durable et donneront des exemples d'instruments déjà en vigueur en Amérique du Nord et de possibilités d'étendre la portée de ces instruments.
- Améliorer l'analyse des politiques accordant une place aux initiatives gouvernementales destinées à favoriser les approches commerciales et les écomarchés. Il peut s'agir d'instaurer des incitatifs ou d'en élargir le champ d'application (p. ex., des mesures fiscales ou législatives), de supprimer des éléments dissuasifs ou problématiques (p. ex., les subventions) ou de déterminer d'autres mesures que les gouvernements peuvent prendre pour soutenir les écomarchés (p. ex., les politiques nord-américaines d'approvisionnement en produits et services écologiques).
- Faciliter la précision du rôle que doivent jouer le secteur public (en matière de politiques), le secteur privé (en matière de responsabilités des entreprises) et les ONG (en matière de formation et de sensibilisation) en vue de développer les marchés de produits et services écologiques.

Justification

On sait depuis longtemps que les approches commerciales constituent un moyen important pour atteindre des objectifs écologiques. Par contre, le fossé est encore large entre l'instauration éventuelle et l'instauration réelle d'instruments susceptibles de soutenir les écomarchés et les instruments commerciaux qui réduisent les effets néfastes du commerce sur l'environnement. C'est en cherchant à atteindre les objectifs généraux susmentionnés que la CCE pourra déterminer les travaux qu'elle doit réaliser en rapport avec ces instruments.

État d'achèvement

Les travaux de la CCE relatifs aux produits et services écologiques et aux mesures commerciales connexes lui ont appris que, pour qu'une relation mutuellement avantageuse entre l'environnement et l'économie donne des résultats concrets, il faut renforcer les capacités des différents groupes dans certains segments de marché, partager l'information et engager un dialogue nourri avec eux. Pour que les objectifs d'utilisation durable et de conservation se concrétisent dans les marchés, il faut établir un lien entre, d'une part, l'analyse microéconomique et, d'autre part, le renforcement adéquat des capacités, l'établissement de réseaux et d'autres éléments.

Le projet tablera sur plusieurs activités de la CCE, notamment ses travaux relatifs au café d'ombre, au palmier *Chamaedorea* (qu'elle a décidé, en 2001, de mener dans le cadre du présent projet au lieu de celui sur le commerce des espèces sauvages) et à l'écotourisme. Pour connaître les caractéristiques écologiques de ces produits, le projet est censé s'inspirer des leçons tirées des travaux menés en collaboration avec les intervenants suivants : le *Smithsonian Migratory Bird Center* (Centre smithsonien pour les oiseaux migrants), dont des travaux visent à élaborer des critères applicables aux producteurs de café d'ombre (2000); le Centre international de recherche en agro-sylviculture, afin d'évaluer les incidences de la culture du café d'ombre et de l'agriculture sous couvert forestier (« agriculture d'ombre ») en général, sur la flore, les oiseaux, les mammifères, les reptiles et la biodiversité (2001); l'*Instituto Nacional de Geografía* (Institut national de géographie) du Mexique, afin de déterminer le lien entre les régions riches en biodiversité et la production agricole à petite échelle (2001); l'organisation *Resources for the Future*, afin de mesurer le taux de réorientation de la vocation des terres forestières au profit de la production de café au Mexique (2001). Il est aussi question de se servir des conclusions préliminaires d'une étude de la CCE sur le palmier *Chamaedorea* (2001) et des résultats du projet sur l'observation des baleines dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.

Par ailleurs, le projet donnera lieu à une synthèse des résultats de précédentes études de la CCE sur la demande. Celles-ci comprennent : une analyse étendue de la demande potentielle pour le café d'ombre en Amérique du Nord (1999); une étude de marché sur l'intérêt des consommateurs pour l'écotourisme (2001); une évaluation du marché et la tenue d'une réunion de spécialistes sur le palmier *Chamaedorea*,

particulièrement sur la fluctuation des prix et du volume d'exportations [*Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (2000) et CCE, Montréal (2001)]; l'évaluation de l'attitude du secteur privé à l'égard des produits et services écologiques, y compris l'examen de questions touchant l'approvisionnement des organismes gouvernementaux (2001); une enquête commerciale sur le café cultivé de façon durable et, de concert avec la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Commission nationale sur les économies d'énergie), un sondage auprès des plus importantes entreprises consommatrices d'électricité au Mexique, afin de mesurer leur intérêt pour l'électricité produite à partir de ressources renouvelables et leur désir d'en acheter (2001).

Le projet demeurera principalement axé sur les défis auxquels sont confrontés les petits producteurs et les fournisseurs, ainsi que leurs collectivités et intermédiaires désireux d'appuyer les écomarchés. L'expérience a montré que l'une des principales causes d'échec de ces marchés est le manque de communication entre les différents intervenants. On reconnaît de plus en plus que les ONG ont un rôle à jouer pour combler cette lacune. Par exemple, la CCE a organisé un certain nombre de réunions et d'ateliers avec de petits producteurs, dont des producteurs de café et des membres de coopératives (Oaxaca, mars 2000, et San Cristóbal, 2001); avec des organisateurs de voyages écotouristiques et d'autres intervenants en vue d'élaborer des approches commerciales connexes (La Paz, mars 2001); avec des producteurs et des consommateurs d'électricité (novembre 2001). Le compte rendu de discussion de la réunion de La Paz est traduit et on peut le consulter sur le Web. En fonction des recommandations que formule ce document, la CCE a mis un terme au projet sur l'écotourisme pour le remplacer par une activité destinée à inciter le vaste milieu que constitue l'écotourisme à se joindre au réseau d'aires marines protégées (AMP) de la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring. Cette démarche a pour but : a) de renforcer ce réseau et de démontrer son bien-fondé tout comme celui des cadres d'action relatifs aux AMP et à cette région; b) de soutenir la réalisation des activités d'écotourisme ainsi que les collectivités qui en tirent parti en les faisant participer aux processus relatifs aux AMP et à la région en question. Cet effort permettra de lancer la discussion sur la question de savoir ce qui constitue de l'écotourisme à l'intérieur comme à la périphérie des AMP et d'élaborer des moyens de sensibilisation des touristes et des collectivités locales.

Ces travaux, qui viennent compléter ceux qu'a entrepris la CCE sur la conclusion de partenariats communautaires pour appuyer la commercialisation des écoproduits, notamment avec les petits exploitants agricoles et les petites coopératives (2001), reposent sur les conclusions des travaux que subventionne le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) et sur les réseaux créés dans le cadre de ce fonds. Par ailleurs, la CCE a organisé plusieurs réunions avec des producteurs de café et d'autres produits et avec des grossistes afin de les informer des

ouvertures de marché pour les produits agricoles d'ombre, le palmier *Chamaedorea* et d'autres produits. Les représentants de la CCE ont notamment rencontré des acheteurs de café et des grossistes (New York, Miami et Montréal, 2001), ainsi que des représentants de coopératives, afin d'apporter une aide au tout nouveau Conseil mexicain pour le café produit de façon durable.

Les travaux de la CCE visaient également à améliorer la transparence et la comparabilité des données sur les marchés des produits et services écologiques et sur les consommateurs. Jusqu'à maintenant, la CCE a établi un rapport sommaire sur les programmes d'étiquetage et de certification écologiques et d'approvisionnement en vigueur en Amérique du Nord (1999). Elle a également publié le *Recueil d'information sur le tourisme durable en Amérique du Nord* (2001) et a actualisé quatre bases de données offrant des fonctions de recherche sur les produits et services écologiques et concernant : a) les programmes d'étiquetage et de certification du café; b) les programmes de certification des activités écotouristiques, les codes de bonnes pratiques, l'application facultative de lignes directrices et d'autres mesures connexes; c) les fournitures de bureau, en particulier les produits éconergétiques; d) la production d'écoélectricité, l'étude des programmes de certification de l'écoélectricité par des tierces parties et des critères connexes, les lignes directrices relatives à la commercialisation de l'écoélectricité, la définition de l'électricité produite à partir de ressources renouvelables et les normes applicables aux portefeuilles d'énergies renouvelables découlant de la législation sur la restructuration du secteur de l'électricité, ainsi que d'autres renseignements que l'on peut consulter sur le Web, à l'adresse <http://www.cec.org/pubs_info_resources/databases/index.cfm?varlan=francais &year=2001>.

À la lumière de trois ans de travaux relatifs au café, il s'avère que le microcrédit est l'un des principaux motifs de la petite part de marché que s'est taillée le café d'ombre. Pour susciter du financement privé, il faut démontrer la rentabilité des réseaux de commercialisation de ce café et le peu de risques qu'ils représentent. La CCE a mené une étude auprès de gens d'affaires, de producteurs agricoles et de financiers afin de savoir de quels renseignements les prêteurs ont besoin avant d'investir des fonds au profit de l'agriculture d'ombre, et elle a élaboré un dépliant exposant le rendement financier et économique de ces réseaux de commercialisation du café. Au cours de ce processus, il s'est avéré que le fait de cultiver d'autres produits en même temps que le café rapporte de gros revenus, ce qui a amené la CCE à réorienter les subventions du FNACE vers ce type d'agriculture (systèmes agroforestiers). La documentation et l'expérience n'offrant pas, jusqu'à présent, de modèle de méthode de microcrédit dont l'application est vraiment simple et rentable, le défi qu'il reste à relever consiste à concevoir un modèle qui satisfait la plus grande partie de la demande de crédit avec un taux réduit pour les paiements en souffrance. La CCE a ainsi constaté et étudié l'ensemble de la chaîne allant de la production

à la consommation, c'est-à-dire du financier aux producteurs, à la préparation et à la commercialisation du café, à son exportation vers des pays consommateurs et à sa vente ultime, dans le but de déterminer :

- quelles améliorations apporter en matière d'affectation des ressources, de gestion, d'infrastructure et de cheminement de l'information, notamment;
- quels sont les intervenants les mieux placés pour apporter des améliorations déterminées, par exemple, les gouvernements, les ONG, le secteur du café ou les financiers;
- quelles sortes de politiques, d'instruments économiques, de renforcement institutionnel et de développement des infrastructures recommander à chaque intervenant le long de la chaîne allant de la production à la consommation de café;

- comment convaincre le secteur privé qu'il est rentable d'investir dans un fonds agroforestier pour le café.

La CCE n'a pas l'intention de gérer ce fonds, mais de démontrer sa rentabilité et les avantages qu'il procure dans le domaine de l'environnement.

Activités en 2002 – Aperçu

En 2002, les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce continueront d'acquérir de l'expérience dans le domaine des produits et services écologiques, et de chercher des moyens novateurs de promouvoir l'application du principe de durabilité en matière de production, de consommation, de conservation des espèces sauvages et de commerce de ces

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | | |
|--|--------|----------------|
| Activité 1 : Examen et soutien des partenariats visant les produits et services écologiques nord-américains, dont les produits agricoles d'ombre. | | 120 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Poursuite de la facilitation du renforcement des capacités et de l'organisation de rencontres entre les différents intervenants du marché pour l'agriculture d'ombre et le palmier <i>Chamædorea</i> (p. ex., les producteurs, les intermédiaires, les grossistes, les organismes de certification, les détaillants et les groupes de consommateurs) en vue de déterminer les obstacles et les possibilités que suscite l'expansion des marchés nord-américains de produits agricoles d'ombre et du palmier <i>Chamædorea</i> . Organisation de deux ateliers, en 2002, avec des producteurs et des intermédiaires afin d'examiner les moyens d'améliorer les partenariats. | 60 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Présentation des analyses de marché de la CCE à de gros acheteurs, à des grossistes et à des représentants du secteur industriel visé dans le cadre d'ateliers consacrés aux problèmes des consommateurs et aux débouchés pour les produits agricoles d'ombre et le palmier <i>Chamædorea</i> . | 30 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Examen des possibilités d'améliorer la transparence et la comparabilité des programmes d'étiquetage et de certification du Canada, du Mexique et des États-Unis, notamment la possibilité de reconnaissance mutuelle et d'équivalence des normes. Dans le cadre de cette sous-activité, il faudra tenir à jour et étoffer la base de données de la CCE sur les produits et services écologiques et organiser une réunion d'intervenants. | 30 000 | |
| Activité 2 : Élaboration de politiques élargies favorisant les écomarchés. | | 75 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Examen des possibilités d'approvisionnement du secteur public en produits et services écologiques; publication d'un bilan des nouvelles tendances en matière d'approvisionnement public et institutionnel. | 30 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Tenue d'une réunion de représentants des secteurs public et privé sur les obstacles et les possibilités que suscite l'approvisionnement en produits et services écologiques en Amérique du Nord. Il sera particulièrement question du rôle respectif des secteurs public et privé et des ONG en vue d'appuyer ces marchés, en fonction de l'ampleur des transactions et en collaboration avec l'OCDE, la Banque mondiale et d'autres organisations. Il est aussi prévu de publier une analyse sur la façon dont des mesures propres à certains marchés (p. ex., des politiques financières) permettraient d'augmenter la part des produits et services écologiques dans le marché nord-américain. | 45 000 | |
| Ressources nécessaires | | 195 000 |

produits et services. Les travaux relatifs au café cultivé de façon durable seront centrés sur le fonds pour l'agriculture d'ombre et sur la généralisation des conclusions tirées des travaux étendus de la CCE concernant le palmier *Chamaedorea*. Tablant sur les compétences acquises à l'égard des produits et services écologiques, la CCE cernerá les problèmes intersectoriels et étendra cette analyse à d'autres produits. En outre, les responsables du projet s'inspireront des leçons tirées de l'examen des écomarchés pour suggérer des politiques qui favorisent la commercialisation privée de ces produits et services, ce qui inclut des mesures relatives à l'établissement des prix, à des incitatifs et à l'approvisionnement.

Participation du public

Les consultations auprès d'intervenants déterminés, c'est-à-dire des producteurs du secteur privé, des intermédiaires comme les grossistes et les acheteurs, des coopératives, des collectivités et d'autres intéressés constituent la base des travaux de la CCE en matière de produits et services écologiques.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des petites et moyennes exploitations agricoles à commercer en Amérique du Nord et à obtenir du microcrédit représente un des éléments importants de ce projet. Les documents d'information de la CCE aident les coopératives, d'autres acteurs du secteur du café et le grand public à prendre conscience des avantages que procure le fait de produire et de consommer des produits et services écologiques, tant pour l'économie que pour l'environnement. Ces documents donnent notamment de l'information sur deux éléments : 1) les caractéristiques écologiques des produits et services; 2) la structure des marchés et des prix en les comparant aux principaux produits et services de ce type.

Activités en 2003

La CCE prévoit poursuivre son étude et ses travaux relatifs aux mécanismes commerciaux, dont le rôle que peuvent jouer les produits et services écologiques et les politiques d'approvisionnement dans la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité dans les années à venir.

Résultats prévus

Un des principaux objectifs de ce projet consiste à mieux faire comprendre à quelles exigences pratiques on doit se plier pour obtenir des résultats réciproquement avantageux en ce qui a trait au développement des marchés et à la conservation et à la protection de l'environnement. Ce projet permettra de quantifier la production, la consommation et les débouchés commerciaux dans le secteur agricole et les régions écologiquement fragiles (dont les aires protégées) à partir des leçons tirées dans ces trois domaines. En outre, il aidera à déterminer et à mesurer les effets éventuels des différentes politiques économiques et commerciales, de même que d'autres instruments. Ces travaux serviront à déterminer le rôle que pourraient jouer l'étiquetage et la certification, l'équivalence des critères et la reconnaissance mutuelle des différents programmes, de même que les obstacles à la commercialisation des produits et services écologiques et les incidences de diverses mesures commerciales. La CCE formulera des recommandations aux Parties dans l'optique qu'elles élaborent des politiques qui favorisent davantage ces produits et services.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires prévus comprennent des producteurs, des fournisseurs, des distributeurs, des détaillants, des groupes de consommateurs, des groupes se consacrant à l'environnement et à la conservation, des organismes internationaux intéressés par le développement durable, des organismes chargés du contrôle de l'étiquetage et de la certification, des intermédiaires financiers et d'autres intervenants du domaine de l'agriculture.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet est mené en coordination avec le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité. Il s'inspirera également d'un certain nombre de projets subventionnés récemment (en 1998 et 1999) par le FNACE qui portaient sur le café d'ombre mexicain, la conservation des oiseaux et la biodiversité, ainsi que sur la certification et l'étiquetage de produits forestiers non ligneux et d'autres produits.

1.2.2 Recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement

Sommaire du projet

Ce projet vise à multiplier les mesures de financement privé qui favorisent l'atteinte des objectifs de protection de l'environnement en Amérique du Nord, car les services financiers privés jouent un rôle essentiel à cette fin. Malgré les progrès réalisés, il demeure difficile de combler l'écart entre, d'une part, les besoins en information, les méthodes de fonctionnement et les objectifs du secteur financier et, d'autre part, les objectifs de protection de l'environnement. De tels enjeux obligent à déterminer quels indicateurs et autres informations s'avèrent nécessaires pour connaître les risques financiers et les possibilités d'investissement dans le domaine de l'environnement, ainsi que les difficultés habituelles associées à un financement rentable de la commercialisation des produits et services écologiques.

Les travaux connexes à ce projet poursuivent ceux que la CCE a déjà réalisés dans deux domaines. En premier lieu, la Commission s'efforcera de déterminer et de promouvoir les partenariats favorisant le financement des activités liées à l'environnement. Depuis quelques années, un nombre croissant d'intervenants reconnaissent la convergence des priorités des programmes environnementaux et du secteur des services financiers. L'environnement constitue un secteur d'activité à la fois important, dynamique et florissant pour deux raisons : la gestion de l'environnement est étroitement liée à la gestion des risques des entreprises et des risques financiers, et le secteur des produits et services écologiques offre d'importantes possibilités d'investissement. La CCE continuera de fournir les renseignements et les analyses dont ont besoin les services financiers (en particulier sur l'endettement et le financement par actions ou par capital de risque) pour soutenir les investissements dans les écomarchés.

En deuxième lieu, le projet visera à ce que l'information relative à l'environnement et, en particulier, aux risques auxquels celui-ci est exposé, permette d'améliorer la transparence et la stabilité des marchés financiers. Il est prévu d'examiner de quelle façon l'information est divulguée dans les marchés financiers, et comment les responsables de la réglementation du secteur financier et d'autres secteurs utilisent l'information environnementale ou y réagissent. Cet examen se concentrera sur le secteur de l'énergie et inclura les activités pertinentes entreprises en amont.

Buts et objectifs

Ce projet a pour but premier de favoriser une augmentation de la production, de la consommation et du commerce international de produits et services écologiques. L'expérience a prouvé que les efforts visant à appuyer les marchés de ces produits et services dans le cadre d'un rapport équilibré entre l'environnement et le commerce nécessitent non seulement l'adoption de politiques gouvernementales appropriées, mais également la formation de partenariats novateurs avec le secteur privé.

Parmi les priorités du projet, on cherchera à cerner et à dénombrer les occasions d'affaires dans certains secteurs des écomarchés. L'objectif visé consiste à faciliter l'accès au financement et au crédit dans ces marchés, y compris au microcrédit, le cas échéant, que ce soit directement par le financement de projets ou indirectement par des mesures de soutien à la commercialisation. Les responsables du projet travailleront de concert avec des représentants du secteur des services financiers et du milieu des ONG pour trouver des moyens de multiplier et de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé.

Le projet visera les objectifs suivants :

- Examiner quel type d'information peut garantir la viabilité financière des investissements dans le secteur des produits et services écologiques, en particulier les types d'indicateurs et de données dont les investisseurs ont besoin pour atteindre des objectifs de rendement des investissements et de réduction des risques financiers.
- Déterminer quelles leçons on peut tirer de l'aide apportée au projet de fonds pour l'agriculture d'ombre et les appliquer à d'autres domaines.
- Faciliter la conclusion de partenariats entre les différents intervenants du secteur des services financiers afin de leur fournir une information ciblée sur les possibilités qu'offrent les écomarchés en matière d'environnement.
- Veiller à ce que les marchés financiers évaluent de façon plus rigoureuse l'information relative à l'environnement.
- Comparer les exigences en matière de divulgation de l'information dans les trois pays signataires de l'ANACDE afin de déterminer dans quelle mesure la réglementation financière entrave ou favorise l'atteinte d'objectifs plus généraux de protection de l'environnement. Au cours de cet examen, il faudra également mener une étude documentaire afin de déterminer de quelle manière les responsables de la réglementation financière, les investisseurs et, plus globalement, les marchés financiers tiennent compte des différents indicateurs et systèmes de gestion de l'environnement.

Justification

On connaît depuis un certain temps le lien qui associe la protection de l'environnement et le secteur des services financiers, et ce lien donne lieu à l'examen de deux éléments : 1) la mesure dans laquelle les marchés financiers peuvent internaliser les coûts et les avantages environnementaux en instaurant des signaux en matière d'établissement de prix; 2) la disponibilité et les conditions du financement privé destiné à favoriser les écoproduits, notamment grâce aux investissements dans les produits et services écologiques. Une participation accrue du secteur privé aux investissements axés sur l'environnement est essentielle à l'évolution positive de la conservation ainsi qu'à la santé des êtres humains et des écosystèmes.

État d'achèvement

En 2001, la CCE a entrepris plusieurs activités dans le domaine du financement et de l'environnement. Celles-ci comprennent : la publication d'un rapport sur les possibilités d'investissement des PME mexicaines dans les activités liées au changement climatique; des travaux avec les secteurs nord-américain et européen des ser-

vices financiers afin d'apporter de l'aide au fonds pour l'agriculture d'ombre; la réalisation d'une analyse préliminaire destinée à comparer les règles régissant l'échange d'informations sur l'environnement entre le Canada, le Mexique et les États-Unis; l'organisation d'une réunion conjointe, au début de 2001, en collaboration avec le *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sustentable* (Centre d'études du secteur privé pour le développement durable), consacrée aux mécanismes de financement et à l'environnement; l'examen de mécanismes de financement d'activités dans le cadre du secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité.

Activités en 2002 – Aperçu

Ce projet comprendra deux activités : l'examen des enseignements tirés de l'expérience dans d'autres secteurs en vue d'établir un fonds pour l'agriculture d'ombre et l'analyse, à l'échelle sectorielle, de la façon dont les marchés financiers utilisent les informations relatives à l'environnement et de l'incidence qu'elles peuvent avoir sur leur manière d'agir.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|--|---------------------------------------|
| Activité 1 : Analyse plus approfondie de la création de fonds pour la protection de l'environnement en Amérique du Nord. | 90 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Détermination des partenaires, des données nécessaires, des lacunes (que révèlent des analyses et des travaux) nécessaires afin d'appuyer le fonds pour l'agriculture d'ombre. | 50 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Étude de la possibilité d'appliquer à un autre secteur les enseignements tirés de l'expérience connexe au fonds pour l'agriculture d'ombre, par exemple le secteur des énergies renouvelables. | 40 000 |
| Activité 2 : Examen de la façon dont les informations relatives à l'environnement sont divulguées et utilisées dans les marchés financiers. | 50 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Comparaison des dispositions relatives à la divulgation d'informations dans les trois pays, principalement celles portant sur l'agriculture et l'énergie. | 30 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Tenue d'une réunion d'investisseurs, de responsables de la réglementation financière, de représentants du secteur privé et de membres du public afin de discuter de performance environnementale, de divulgation d'informations et de rendement financier; élaboration de politiques à soumettre à l'examen du Conseil. | 20 000 |
| | Ressources nécessaires 140 000 |

Participation du public

Ce projet vise à faciliter la multiplication des partenariats avec le secteur privé et à clarifier les liens entre les activités de financement et les diverses mesures touchant les marchés, ce qui inclut les activités que le secteur privé met en oeuvre volontairement, l'étiquetage et d'autres mesures. On cherchera avant tout à encourager l'échange constant d'information entre les groupes d'environnementalistes, de producteurs et de consommateurs intéressés aux écomarchés et le secteur des services financiers.

Renforcement des capacités

Le processus visant à faciliter l'établissement de relations réciproquement avantageuses entre le secteur des services financiers et les groupes communautaires et environnementalistes, ainsi qu'avec d'autres groupes qui soutiennent un programme environnemental, vise un objectif important : fournir de l'information pertinente et de l'aide aux groupes qui se consacrent à l'environnement, à la conservation et à d'autres domaines sur le terrain. Cela permettra de favoriser la conclusion de partenariats profitables pour toutes les parties, et il faudra notamment évaluer les besoins pour faciliter l'établissement de telles relations.

Résultats prévus

Le projet devrait permettre la collecte de données plus fiables sur les caractéristiques des écomarchés; la multiplication des investis-

sements et des politiques découlant de l'ouverture de ces marchés; une participation accrue du secteur privé et d'autres groupes aux activités connexes; l'explication de la façon dont les politiques gouvernementales et les mécanismes du marché soutiennent les écomarchés.

Partenaires et/ou participants prévus

En plus des intervenants de secteurs d'activité donnés, la CCE s'attend à la participation de représentants du secteur des services financiers privés, dont ceux de banques commerciales, de banques d'investissement, des secteurs de l'assurance et de la réassurance, de fonds de retraite et d'autres fonds, d'organismes internationaux compétents, dont la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le *World Business Council for Sustainable Development* (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable), l'OCDE et d'autres groupes qui se consacrent à l'environnement et à d'autres domaines. Le CCPM a manifesté un intérêt particulier à l'égard de ce projet.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet permettra de recueillir des informations qui seront utiles au FNACE pour octroyer des subventions. En plus d'être étroitement lié au secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, il se fondera sur les besoins déterminés dans le cadre du projet sur les produits et services écologiques pour examiner le financement nécessaire au développement des écomarchés.

Activités en 2003

La CCE prévoit poursuivre son étude et son analyse des mécanismes financiers en portant une attention particulière aux enjeux fondamentaux du programme de travail et à l'utilisation de données environnementales dans les analyses financières et les analyses de marchés.

1.2.3 Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet donne suite à la directive que le Conseil de la CCE a formulée dans son communiqué du 29 juin 2001, à Guadalajara, prescrivant au Secrétariat de « chercher d'autres possibilités d'appliquer des approches commerciales relativement à la séquestration du carbone, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en Amérique du Nord ».

Il misera sur les travaux que la CCE a réalisés jusqu'à présent sur des approches commerciales qui favorisent l'atteinte des objectifs environnementaux, et sera particulièrement orienté sur la recherche de possibilités, à l'échelle nord-américaine, de recourir à des instruments commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Buts et objectifs

Le projet comporte trois buts principaux.

- En premier lieu, il consistera à relever différents instruments commerciaux déjà utilisés ou envisagés pour réduire et séquestrer le carbone. Il en sera de même en ce qui concerne les instruments commerciaux relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Ces instruments comprennent les programmes d'étiquetage et de certification écologiques, les mécanismes d'échange de droits d'émission, des mesures incitatives et des politiques financières et fiscales connexes, des programmes d'approvisionnement des organismes publics et des activités d'établissement des prix pour les produits et services écologiques.
- En deuxième lieu, le projet visera à inventorier les instruments commerciaux qui offrent les meilleures possibilités en vue de concrétiser l'objectif de séquestrer et de réduire le carbone. Les travaux seront axés sur les instruments qui offrent des possibilités de coopération à l'échelle nord-américaine.
- En troisième lieu, le projet prévoit une analyse des travaux à accomplir par la suite en ce qui a trait au recours à des instruments commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Justification

Depuis les dernières années, on reconnaît généralement les possibilités qu'offrent les instruments commerciaux de faciliter l'atteinte des objectifs environnementaux. En canalisant les forces du marché, les politiques environnementales peuvent permettre de concrétiser ces objectifs de façon aussi rentable qu'efficace.

On sait depuis longtemps que les approches commerciales sont des outils importants et qu'elles peuvent aider à atteindre les objectifs environnementaux, et l'on analyse de plus en plus le rôle qu'elles peuvent jouer en matière de séquestration du carbone, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. L'étude de la relation complexe entre ces trois domaines dans le contexte nord-américain permettra de trouver des mécanismes tangibles et des politiques qui fourniront aux citoyens nord-américains le moyen de régler le dilemme que suscitent l'énergie et l'environnement dans une ère de mondialisation.

État d'achèvement

En 2001, la CCE a acquis de l'expérience relativement aux marchés de l'électricité dans le cadre de l'activité sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité, ainsi que du projet sur les mécanismes financiers. Ces travaux lui ont permis de constater que les efforts visant à encourager la production d'écoélectricité, en plus de réclamer des politiques publiques adéquates, exigent la conclusion de partenariats novateurs avec le secteur privé. À titre d'exemple, en octobre 2001, la CCE a publié les résultats d'une étude de marché, qu'elle a réalisée conjointement avec la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Conae, Commission nationale sur les économies d'énergie) auprès du secteur industriel du Mexique, en vue de mesurer son intérêt pour l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables et sa volonté d'acheter cette électricité. Par ailleurs, en novembre 2001, la CCE a actualisé sa base de données en ligne sur les activités relatives à l'écoénergie. Cette base permet d'accéder rapidement à des données comparables sur les produits écoefficaces, sur les normes et les activités relatives aux portefeuilles d'énergies renouvelables, sur les activités relatives à l'établissement de prix pour les produits et services écologiques.

En 2001, la CCE a publié un rapport intitulé *Le Mexique et les nouveaux marchés du carbone*, qui analyse le rôle que pourraient jouer les petites et moyennes entreprises du Mexique en appliquant des approches commerciales liées au changement climatique. En novembre 2001, la CCE a par ailleurs invité les Parties, le secteur privé, des groupes de consommateurs et des collectivités à participer à une réunion informelle afin d'examiner ce qui pourrait entraver ou faciliter la promotion des énergies renouvelables dans le cadre d'un marché nord-américain de l'énergie en évolution.

Activités en 2002 – Aperçu

Le projet débutera par une réunion préliminaire avec des intervenants importants représentant le secteur privé, des groupes de consommateurs, des organisations environnementales, des investisseurs, des universités et des gouvernements afin d'examiner les possibilités d'action liées au changement climatique, mais en portant une attention particulière à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Cette réunion permettra de soumettre des propositions d'activités à l'attention du public et du Conseil de la CCE.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|--|---------------------------------------|
| Activité 1 : Étude des possibilités d'élaborer une approche commerciale nord-américaine pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. | 190 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Établissement d'un document de travail relevant des instruments commerciaux qui peuvent favoriser la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. | 35 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Tenue d'une réunion avec des intervenants importants représentant le secteur privé, des groupes de consommateurs, des organisations environnementales, des investisseurs, des universités et des gouvernements afin d'examiner les questions soulevées dans le document de travail; choix des instruments qui offrent des possibilités de coopérer à l'échelle nord-américaine; détermination des prochaines étapes; tenue d'une consultation publique. | 45 000 |
| <i>Sous-activité 3</i> : Parachèvement du document à présenter au Conseil avant sa session ordinaire de 2002 et qui cernera les instruments commerciaux qui favorisent la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et offrent des possibilités de coopérer à l'échelle nord-américaine; ce document renfermera également une analyse de ces instruments et des recommandations sur les étapes suivantes. | 110 000 |
| | Ressources nécessaires 190 000 |

Participation du public

Ce projet permettra de conclure des partenariats trinationalaux fructueux avec les secteurs public et privé en vue de recourir à des mécanismes commerciaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le CCPM est censé jouer un rôle de premier plan en trouvant des moyens de faire participer le public et d'échanger avec lui durant et après la période de consultation sur les options qu'auront choisies les intervenants.

Renforcement des capacités

Les travaux dans ce domaine seront déterminés ultérieurement.

Résultats prévus

De meilleurs renseignements sur les possibilités et les mécanismes commerciaux qui favorisent la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord permettront de trouver des solutions rentables pour rendre plus propre et plus efficace le marché nord-américain de l'énergie. Le projet permettra également de cerner et d'exploiter des possibilités de coopérer entre les trois pays pour réduire les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires comprendront des fournisseurs, des distributeurs, des groupes de consommateurs, des groupes voués à la conservation de l'environnement et de la nature, des organisations internationales intéressées au changement climatique et à l'efficacité énergétique, des organismes compétents en matière d'étiquetage et de certification, des intermédiaires financiers et d'autres intervenants dans le domaine de l'énergie. Le CCPM a manifesté un intérêt particulier à l'égard de ce projet.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet se fonde sur les projets visés à l'article 13 de l'ANACDE relatifs aux produits et services écologiques et aux mécanismes de financement. Il sera également coordonné aux activités du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé en vue de trouver des solutions énergétiques propres en Amérique du Nord.

Activités en 2003

La CCE prévoit poursuivre l'étude et l'analyse des obstacles et des possibilités connexes à l'utilisation de mécanismes commerciaux pour promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la séquestration du carbone en Amérique du Nord.

Conservation de la biodiversité

Le continent nord-américain abrite d'innombrables paysages terrestres et marins dont la valeur et l'importance sont immenses sur les plans culturel, économique et écologique, mais une grande partie des éléments de la diversité biologique est en voie de disparition. Même si la majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, d'autres sont communs à deux des trois pays, sans compter que les effets et conséquences de certains d'entre eux risquent de toucher tôt ou tard l'ensemble du continent.

Buts

Dans un contexte de multiplication des liens entre l'économie, le commerce et la société, la mission du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité consiste à promouvoir la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin de favoriser la conservation et l'utilisation de cette biodiversité ainsi que le partage des avantages qu'elle procure. À l'aide des directives et conseils du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, le Secrétariat entamera la mise en œuvre de la stratégie connexe qui consiste en un programme à long terme destiné à catalyser les mesures trinationales de conservation à l'échelle de l'Amérique du Nord. Cette activité comporte les objectifs suivants :

1. Contribuer au maintien de l'intégrité des régions écologiques de l'Amérique du Nord.
2. Prendre part à l'atténuation, à la réduction et à l'élimination éventuelle des menaces auxquelles sont ou seront confrontés les espèces et les écosystèmes que partagent les trois pays.
3. Promouvoir une optique continentale et intégrée de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.
4. Renforcer les capacités d'un large éventail de secteurs de la société nord-américaine en vue de conserver la biodiversité du continent.
5. Favoriser une participation élargie du public à la conservation et à l'utilisation de la biodiversité ainsi qu'au partage des avantages qu'elle procure.

Composantes du secteur de programme

La CCE sert de tribune pour trouver des solutions continentales coordonnées aux principaux défis que suscite la conservation, ainsi que pour concevoir des activités de conservation plus restreintes et mieux ciblées d'un point de vue géographique et en fonction d'approches interdisciplinaires. La manière dont ce secteur de programme sera mis en œuvre est exposée en détail dans le plan de travail suivant :

- Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
- Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord
- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

2.1.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Sommaire du projet

La stratégie de conservation de la biodiversité (la « stratégie ») vise à renforcer la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue d'intensifier la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord, et le partage des avantages qu'elle procure, notamment des espèces migratrices et transfrontalières ainsi que des habitats et des corridors de migration essentiels qui sont communs aux trois pays. La participation et la collaboration fructueuses de divers secteurs de la société sont primordiales si l'on veut faire face aux menaces et tirer parti des possibilités qui s'offrent à cette fin dans les trois pays.

La stratégie sera mise en œuvre aux échelles continentale et régionale sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité et sera évaluée régionalement grâce à des indicateurs de rendement que le Groupe de travail aura choisis. Elle sera appliquée durant quinze ans et instaurera un cadre de travail élargi en vue d'atteindre des buts et objectifs stratégiques et d'appliquer des mesures prioritaires. Lorsque le Conseil aura adopté cette stratégie, il est prévu de dresser des plans d'action quinquennaux qui énonceront les travaux à mener pour donner suite à chaque ensemble de ces mesures prioritaires durant cinq ans. Ces mesures feront partie intégrante des projets qu'entreprendra le Secrétariat de la CCE en vertu de son processus de planification triennal.

Buts et objectifs

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Soutenir la protection de l'intégrité écologique des écosystèmes clés de l'Amérique du Nord en favorisant l'établissement de réseaux de collaboration.
- Promouvoir la collaboration nécessaire à la conservation et au rétablissement des espèces migratrices et transfrontalières de l'Amérique du Nord.
- Dresser un inventaire des richesses naturelles du continent et approfondir les connaissances sur l'état de la biodiversité en Amérique du Nord.
- Promouvoir une participation active de la société nord-américaine à la planification et à la mise en œuvre des mesures de conservation.
- Donner suite aux menaces communes qui pèsent sur la biodiversité en Amérique du Nord.
- Tirer parti des perspectives qu'offre l'accroissement des échanges régionaux.

Justification

La stratégie vise à promouvoir une optique continentale et intégrée de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi qu'un partage équitable des avantages qu'elle procure, à protéger l'intégrité écologique des écorégions nord-américaines, à favoriser l'atténuation, la réduction et l'élimination subséquente des menaces, présentes et futures, qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes communs aux trois pays. Le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, que le Conseil a constitué au cours de sa session de 2001, formulera des conseils et des directives sur toutes les questions relatives à la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord dans le cadre du programme connexe de la CCE.

Cette stratégie constitue un programme à long terme qui guidera l'action catalytique que mène la CCE pour aider les intervenants à réaliser des activités efficaces, rentables et mutuellement bénéfiques en matière de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

État d'achèvement

Ce projet, qui s'appuie sur les travaux antérieurs et courants de la CCE et sur d'autres travaux de portée régionale, vise à élaborer des stratégies de conservation de la biodiversité. Au nombre de ses réalisations dans ce domaine, la CCE compte les documents suivants :

- *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord; Terrestrial Ecoregions of North America: A Conservation Assessment* (produit conjointement avec le Fonds mondial pour la nature);
- *Assurer la richesse biologique du continent : vers une véritable conservation de la biodiversité en Amérique du Nord – Un résumé préliminaire intégré.*

En 2000, par le biais de diverses tribunes, la CCE a recueilli des contributions et des observations de nombreux intervenants nord-américains, dont des représentants d'universités, d'organismes gouvernementaux, du secteur privé et d'ONG. De plus, un atelier organisé par la CCE et réunissant des spécialistes nord-américains de l'écologie, de la biologie de la conservation et des études environnementales a permis de répertorier quatorze régions prioritaires quant à leur importance écologique, aux menaces auxquelles elles font face en matière de conservation et aux possibilités d'intervention qu'elles offrent. En 2001, la CCE a examiné et intégré les résultats de ces rencontres à l'ébauche de la stratégie de conservation de la biodiversité qui délimite les divers champs de ses travaux à court, à moyen et à long terme. Elle a également tenu une table ronde sur

la biodiversité en Amérique du Nord, en mars 2001, à Montréal, au cours de laquelle des spécialistes de premier plan issus d'organismes nord-américains voués à la conservation de la nature et les membres du sous-groupe du CCPM sur la biodiversité ont examiné et commenté cette ébauche de stratégie. Durant sa session ordinaire de 2001, le Conseil de la CCE, en vertu de sa résolution n° 01-03, a avalisé la stratégie et confié au Groupe de travail sur la biodiversité le mandat de formuler des conseils et des directives en vue de la peaufiner et de la mettre en œuvre. Ce groupe est composé de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux.

Activités en 2002 – Aperçu

De 2002 à 2004, la CCE passera de l'étape consistant à déterminer la portée nord-américaine de ses travaux à celle de leur planification, de leur mise en œuvre et de leur évaluation à l'échelle du continent et des régions. Elle examinera la possibilité de recourir à des outils de conservation dans chacune des régions géographiques comme ceux que constituent des activités passées et en cours, dont l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), le projet de réseau d'aires marines protégées, le projet sur le commerce des espèces sauvages, le projet sur l'écotourisme et d'autres travaux en rapport avec le programme.

Le cadre de surveillance et d'évaluation dont ont convenu les membres du Groupe de travail permettra d'orienter la mise en œuvre à long terme de la stratégie. Ce groupe conseillera et dirigera les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité. Il est en outre prévu de concevoir un mécanisme efficace pour que les peuples autochtones et d'autres intervenants participent aux travaux de la CCE relatifs à la biodiversité.

Le Secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement des différentes activités du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, et celui-ci examinera la stratégie et recommandera des mesures prioritaires avant la tenue de la session ordinaire du Conseil de 2002.

Participation du public

La participation du public continuera de constituer un élément indispensable de chaque phase de la mise en œuvre de la stratégie. La CCE poursuivra sa collaboration avec le CCPM et les Comités consultatifs nationaux afin de recueillir l'opinion du public et de susciter la participation active d'un large éventail d'intervenants.

Renforcement des capacités

La stratégie tient compte de différentes approches et expériences fructueuses en matière de gestion et de conservation de la biodiversité dans les trois pays. Pour que sa mise en œuvre donne des résultats tangibles, il est prévu de cerner des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des gestionnaires de la biodiversité ainsi que les besoins des autres intervenants.

Le quatrième objectif de la stratégie, qui consiste à favoriser la participation efficace de la société nord-américaine, est destiné à faciliter la constitution de réseaux trinationaux multidisciplinaires, la formation de leurs membres ainsi que des échanges fructueux d'informations et d'expériences entre les principaux intervenants.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

Activité 1 : Réunion du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.

25 000

Réunion du Groupe de travail.

Parachèvement de la stratégie.

Adoption d'un cadre de surveillance et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

Formulation de recommandations au Conseil sur les mesures prioritaires.



Ressources nécessaires 25 000

Résultats prévus

On prévoit obtenir les résultats suivants :

- L'établissement d'un programme à long terme qui guidera l'action catalytique que mène la CCE pour aider les intervenants à réaliser des activités efficaces, rentables et mutuellement bénéfiques en matière de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.
- L'examen, l'évaluation et l'orientation, par le Groupe de travail, de l'ensemble des travaux de la CCE dans le domaine de la conservation de la biodiversité.
- La constitution de réseaux trinationaux afin de faciliter la participation des intervenants et l'aide de spécialistes à l'égard d'aspects pertinents de la conception et de la mise en œuvre du programme.
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action régionaux dans les régions prioritaires* de la CCE.
- La mise sur pied d'activités destinées à appuyer le renforcement des capacités et la formation dans les régions prioritaires.

Le Groupe de travail conviendra des indicateurs de rendement en fonction des variables à mesurer et des échelles à utiliser.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires et les participants, qui comprendront des représentants du milieu universitaire, des ONG, d'organismes municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux, de collectivités autochtones et locales, du secteur privé et, en particulier, du CCPM et du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, apporteront une contribution importante aux processus de mise en œuvre, d'évaluation et d'examen du Plan stratégique. Les intervenants de ces secteurs participeront également à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision des plans d'action régionaux.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet continuera de se réaliser en collaboration avec les responsables d'autres programmes de la CCE afin que celle-ci applique une approche intégrée en matière de conservation de la biodiversité.

Activités en 2003 – Aperçu

En 2003, on poursuivra la mise en œuvre de la stratégie et du système de surveillance. Au besoin, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité se réunira pour évaluer et guider les travaux de la CCE dans ce domaine.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.

Sous-activité 1 : Tenue de réunions du Groupe de travail.

Sous-activité 2 : Maintien du soutien à un mécanisme de participation du public.

Sous-activité 3 : Soutien à la mise en œuvre de mesures concrètes qu'énonce la stratégie, notamment en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation d'indicateurs de l'état de la biodiversité.

Sous-activité 4 : Soutien à l'élaboration de mécanismes financiers dans les régions prioritaires.

Activité 2 : Deuxième table ronde sur la conservation de la biodiversité.

Sous-activité 1 : Tenue de la deuxième table ronde nord-américaine sur la conservation de la biodiversité en vue de susciter un dialogue constructif sur des problèmes prioritaires, de nouvelles approches et des pratiques exemplaires de conservation, d'utilisation durable et de partage des avantages que procure la biodiversité.

2004

La CCE prévoit poursuivre la mise en œuvre de la stratégie sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.

* Une « région prioritaire » se définit comme une unité géographique constituée d'eau et/ou de terre dont l'existence résulte de la convergence de priorités déterminées en fonction de critères comme l'importance écologique, les menaces auxquelles cette unité fait face et les possibilités qu'elle offre en matière de conservation. Une région constitue une échelle intermédiaire entre la localité et le sous-continent et peut comprendre des parties d'une ou de plusieurs écorégions (CCE, 1997).

2.1.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Sommaire du projet

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) vise à établir un réseau d'organisations publiques et privées, à l'échelle du continent nord-américain, pour soutenir la conservation et la protection des oiseaux et de leurs habitats. En 2002, l'ICOAN en sera à sa troisième année de mise en œuvre de plans d'action nationaux quinquennaux.

Buts et objectifs

Cette activité a pour but de renforcer la coopération entre les organismes voués à la conservation des oiseaux afin de les protéger efficacement. Les objectifs visés en 2002 sont les suivants :

- Faciliter l'établissement de mesures prioritaires et leur application en Amérique du Nord.
- Exécuter une série d'activités coordonnées sur le terrain afin de préserver les populations aviennes du continent.
- Soutenir en partie l'organe administratif chargé de concevoir et de coordonner les activités nationales dans le cadre de l'ICOAN.
- Assurer la réussite à long terme de l'ICOAN en appuyant la mise au point de mécanismes financiers ainsi que les débouchés qui découleront du projet sur le café cultivé de façon durable.
- Évaluer le rendement de l'ICOAN et déterminer en quoi consistera la participation de la CCE.

Justification

L'ANACDE prescrit de prendre des mesures afin de favoriser la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats et, plus particulièrement, de protéger les espèces en voie de disparition.

L'Amérique du Nord peut s'enorgueillir de renfermer un nombre et une variété considérables d'espèces sauvages, et chaque pays est déterminé à conserver ses trésors biologiques. Les trois pays se doivent d'agir de façon concertée pour assurer la survie des espèces

transfrontalières, des espèces menacées ou en voie de disparition, de même que des espèces qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Les populations aviennes sont d'importants indicateurs de l'état général de la biodiversité, car elles réagissent rapidement aux changements et au stress que subissent les écosystèmes. Les rôles qu'elles jouent sur le plan écologique ont fait l'objet de nombreuses études et sont maintenant mieux connus.

Bien que l'on ait commencé à déployer des efforts coordonnés, à l'échelle internationale, à l'égard de certains groupes d'oiseaux — p. ex., l'application fructueuse du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) pour la conservation des oiseaux aquatiques —, il fallait prendre des mesures similaires pour coordonner la conservation de toutes les espèces aviennes de l'Amérique du Nord, et l'ICOAN a été entreprise dans ce but.

En 1996, le Conseil a demandé à la CCE d'élaborer une stratégie et un plan d'action en vue de conserver les oiseaux de l'Amérique du Nord de façon concertée, c'est-à-dire en fonction de buts, d'objectifs et de points de vue communs. En 1999, la CCE s'est acquittée de cette tâche en élaborant une stratégie et un plan d'action qui s'avèrent essentiels pour conserver efficacement les oiseaux du continent, de même qu'une série d'activités particulières qui lui ont permis de continuer d'apporter son soutien à l'ICOAN au cours des trois années suivantes. Les activités décrites ci-dessous donnent suite à cette stratégie et à ce plan d'action et constituent un premier élan pour veiller à ce que l'ICOAN se réalise pleinement.

En 2001, les coordonnateurs nationaux de l'ICOAN ont élaboré une stratégie de financement afin de veiller à la réussite à long terme de cette activité. Il est également prévu de trouver des possibilités de financement en établissant des liens avec d'autres projets, notamment celui sur le café cultivé de façon durable, dans le cadre du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

État d'achèvement

Les travaux de la CCE visant à inventorier des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ont représenté la première étape de la mise sur pied d'une activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Ils ont contribué à rassembler des organisations de chaque pays et à relever plus de 150 de ces zones sur tout le continent nord-américain.

En 1998, plus de 125 spécialistes des trois pays se sont rencontrés à Puebla, au Mexique, afin d'examiner l'ébauche d'un plan d'action pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord. À la lumière de l'opinion de ces spécialistes, il a été possible de déterminer des champs d'activité (ou des thèmes) comme l'établissement de cartes, la fixation d'objectifs de conservation, la surveillance, la mise en œuvre et le soutien financier. Cela a mené à l'élaboration d'une stratégie pour l'ICOAN et d'un plan d'action pour la réalisation de cette activité de la CCE. Le Conseil a approuvé ces deux documents en juin 1999 et a réitéré, dans sa résolution n° 99-03, son engagement à conserver les oiseaux de l'Amérique du Nord en approuvant la poursuite de l'ICOAN pendant trois ans.

En 1999, la CCE a constitué des comités directeurs trinational et nationaux de l'ICOAN et nommé des coordonnateurs nationaux. Elle a également mis sur pied un projet pilote sur les oiseaux dans le cadre du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), et a donné vie au réseau de l'ICOAN, qui constitue le système d'information Internet de cette activité et qui sera actualisé en 2001-2002.

En 1999 également, à titre de suivi de l'atelier de Puebla, un groupe des États-Unis a établi un rapport intitulé *A Proposed Framework for Delineating Ecologically-based Planning, Implementation, and Evaluation Units for Cooperative Bird Conservation in the US*, qui a constitué la première étape du processus en Amérique du Nord. Par la suite, on a dressé une carte des régions nord-américaines de conservation avienne en se fondant sur le rapport de la CCE intitulé *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord*.

Depuis 2000, le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes a adopté l'ICOAN comme stratégie de conservation des oiseaux visant l'ensemble de l'Amérique du Nord, et les trois pays ont élaboré des stratégies et des plans d'action nationaux coordonnés.

Une deuxième réunion de conservationnistes nord-américains des oiseaux a eu lieu à Querétaro, au Mexique, du 14 au 16 février 2001, dans le but d'établir un plan quinquennal comportant des objectifs mesurables pour l'ICOAN. Les responsables du PNAGS, de Partenaires d'envol et de *Waterbirds and Shorebirds* (Oiseaux aquatiques et oiseaux de rivage) ont établi des liens solides avec les comités nationaux de l'ICOAN, et ils sont en train de modifier leurs activités afin d'élargir leur portée à l'échelle du continent et d'intensifier leur interaction. Pour faciliter les activités d'intégration et de sensibilisation des participants à l'ICOAN, il est prévu de lancer une stratégie de communication en 2002, parallèlement à la mise en œuvre de projets pilotes trinationalaux.

Par ailleurs, la coordination avec les activités du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce continue de favoriser la conclusion de partenariats concernant des produits et services écologiques comme ceux associés au café cultivé de façon durable et au palmier *Chamaedorea*. Ces efforts font partie intégrante des activités entreprises en 1998 pour « instaurer un processus de coopération en matière de production de café en zone ombragée, car cette activité est complémentaire aux objectifs de conservation des habitats d'oiseaux » (Programme annuel de la CCE pour 1998).

En dernier lieu, au cours de sa session ordinaire de 2001, le Conseil de la CCE a affirmé son soutien à l'ICOAN et réclaté l'établissement d'un rapport d'étape en 2002.

Activités en 2002 – Aperçu

En 2002, la CCE continuera d'appuyer l'ICOAN en délaissant le renforcement du soutien institutionnel à l'ICOAN pour se concentrer sur la mise en œuvre des plans d'action, l'élaboration d'un mécanisme d'évaluation du rendement et la promotion de l'élaboration de recommandations d'ordre juridique et politique. Ces activités se réaliseront en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux de l'ICOAN.

| | | |
|--|---------|----------------|
| Activité 1 : Soutien aux activités des comités nationaux de l'ICOAN. | | 105 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Soutien aux comités directeurs et aux coordonnateurs nationaux en vue d'appliquer les stratégies nationales du plan quinquennal de l'ICOAN. Les activités connexes consistent à entreprendre l'établissement d'une infrastructure efficace pour conserver les oiseaux à l'échelle des ZICO, à jeter les bases de mécanismes de surveillance et de cadres d'évaluation, à faciliter la sensibilisation en élargissant les partenariats à l'échelle nationale. | 105 000 | ↓ |
| Activité 2 : Mise en œuvre de projets pilotes de l'ICOAN. | | 100 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Soutien à la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets pilotes, en collaboration et avec les conseils des comités nationaux, afin d'illustrer l'efficacité sur le terrain et le potentiel de l'approche de l'ICOAN. Ces projets pilotes appuieront des activités cadrant avec l'ICOAN auxquelles on donnera une grande visibilité et qui seront bénéfiques pour les espèces d'oiseaux suscitant des préoccupations au Canada, au Mexique et aux États-Unis. La première étape est terminée et a consisté à établir des critères et à dresser une liste de projets pilotes. | 100 000 | ↓ |
| Activité 3 : Soutien au renforcement des capacités de conservation des oiseaux en collaboration avec les participants nationaux à l'ICOAN. | | 25 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue d'un atelier sur l'état des populations d'oiseaux en Amérique du Nord. Il s'agit de recueillir des données comparables, compatibles et complémentaires sur la répartition des oiseaux et l'évaluation de leur état de conservation dans les trois pays afin de jeter les bases d'activités de surveillance à l'échelle continentale. | 25 000 | ↓ |
| Activité 4 : Multiplication des activités de communication et de sensibilisation. | | 10 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Mise en œuvre d'une stratégie de communication, dans le cadre d'efforts de sollicitation de fonds et de commercialisation, et maintien du soutien au maillage des institutions vouées à la conservation et à l'écologie disposant de ressources en information pertinentes pour l'ICOAN et le RIBAN. | 10 000 | ↓ |
| Activité 5 : Examen de l'ICOAN. | | 10 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : En vertu d'une directive du Conseil, on examinera les résultats de la planification de l'ICOAN en vue des travaux à accomplir sur le terrain au cours des projets pilotes. L'examen sera effectué avec l'aide des comités nationaux de l'ICOAN. | 10 000 | ↓ |
| Ressources nécessaires | | 250 000 |

Participation du public

On reconnaît généralement que la protection de la biodiversité et de ses habitats aquatiques et terrestres dépend de la valeur qu'on lui accorde. Un pourcentage très important d'aires écologiques prioritaires étant des propriétés privées, la participation de leurs propriétaires à la conservation de ces terres ou de ces milieux aquatiques est par conséquent cruciale pour la conservation des espèces, de leurs habitats et d'autres caractéristiques naturelles en Amérique du Nord. Ce projet permettra de répertorier les mécanismes de participation gouvernementale et non gouvernementale visant la conservation de la biodiversité, tant dans les aires naturelles protégées que dans les aires dont la protection n'est assurée par aucun règlement ou décret gouvernemental.

Renforcement des capacités

Les trois pays nord-américains déploient des efforts qui visent à protéger les oiseaux et leurs habitats, mais il existe toujours d'importantes lacunes et le déclin de nombreuses populations aviennes se poursuit. Grâce à la mise en place d'une infrastructure faisant appel à des particuliers compétents, à un engagement institutionnel et à la promotion de la formation d'ornithologues professionnels, de conservateurs et de fonctionnaires municipaux, étatiques et provinciaux principalement, l'ICOAN contribue à combler ces lacunes au bénéfice de tous les oiseaux de l'Amérique du Nord. On s'attachera particulièrement à dresser un tableau de la situation des oiseaux du continent et des institutions de conservation connexes.

Résultats prévus

- L'autonomie accrue des structures institutionnelles de l'ICOAN, initialement au Canada et aux États-Unis.
- La mise sur pied d'un ou de plusieurs projets pilotes et leur financement avec des fonds de la CCE.
- L'instauration d'un programme d'évaluation uniforme de l'état de toutes les espèces d'oiseaux du continent en se fondant sur des cartes et des bases de données communes.
- L'établissement d'un mécanisme de financement à long terme de l'ICOAN.

Partenaires et/ou participants prévus

Nombre d'organisations et d'organismes ont joué un rôle de premier plan au cours de l'élaboration de l'ICOAN, et ils sont censés continuer d'agir à titre de partenaires et/ou de participants. Ce sont : l'*American Bird Conservancy* (Société américaine de conservation des oiseaux), Étude d'oiseaux Canada, la Fédération canadienne de la nature, le Service canadien de la faune (SCF), Cipamex, la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la *Dirección General de Vida Silvestre* (Direction générale des espèces sauvages) de l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), Canards Illimités, Environnement Canada, la faculté des sciences de l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique), la Société de la faune et des parcs du Québec, *Fundación Ara*, le *Long Point Bird Observatory* (Observatoire d'oiseaux de Long Point), la *National Audubon Society*, le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), les responsables du PNAGS, Pronatura, la *Tennessee Wildlife Resources Agency* (Agence des ressources fauniques du Tennessee), l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis) et l'*Universidad de San Nicolás de Hidalgo*, à Michoacán, le *Wildlife Management Institute* (Institut de gestion des espèces sauvages). Les autres partenaires de ce projet, qui sont trop nombreux à énumérer, comprennent des organismes gouvernementaux (notamment par le biais de leur participation au Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes), des ONG, des collectivités locales, le secteur des produits forestiers, de même que des universités et des centres de recherche scientifique qui ont participé aux ateliers de Puebla et de Querétaro.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Les responsables de l'ICOAN travailleront en étroite collaboration avec ceux du projet sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, et ce, en coordonnant les activités et les mesures connexes, notamment celles concernant les espèces des prairies et les espèces marines dont la conservation est préoccupante dans le cadre du projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées. Les résultats du projet sur les mécanismes de financement et l'environnement, particulièrement ceux qui

découlent des activités relatives au café cultivé de façon durable et au palmier *Chamaedorea*, permettront de dresser un plan de financement de l'ICOAN. En ce qui a trait au développement du RIBAN, il se réalisera en consultation avec les participants à l'ICOAN afin d'accroître l'utilité de ce réseau, et sera éventuellement relié à des institutions vouées à la conservation et à l'écologie qui ont un rapport avec l'ICOAN, ce qui permettra d'accroître les ressources en information du RIBAN. Pour améliorer le système d'information de l'ICOAN, son site Web <<http://www.NABCI.org>> sera relié au portail d'information de la CCE.

Activités en 2003 et 2004

Se fondant sur l'examen de l'ICOAN, le Groupe de travail formulera un avis au Conseil sur la participation ultérieure de la CCE à ce projet.

On prévoit accorder la priorité aux activités suivantes :

- 1) le renforcement de la structure de l'ICOAN;
- 2) le maintien du soutien aux projets pilotes de l'ICOAN;
- 3) l'établissement d'un mécanisme de surveillance de la conservation des oiseaux en Amérique du Nord. En 2004, la CCE évaluera l'évolution de l'ICOAN à titre de projet autonome.

2.1.3 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Sommaire du projet

Ce projet est destiné à favoriser la conservation d'un groupe de dix-sept espèces d'oiseaux et de mammifères migrateurs et transfrontaliers qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation ainsi que de leurs habitats. Pour ce faire, il est prévu de renforcer la collaboration entre les organismes gouvernementaux des trois pays nord-américains chargés des espèces sauvages, ainsi qu'avec divers groupes d'intervenants, et de favoriser la réalisation d'activités concertées dans le domaine de la conservation. Étant donné que la majorité de ces espèces vivent dans les prairies, on centrera principalement l'attention sur les espèces qui sont associées à ce type d'écosystème.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à contribuer à la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et de leurs habitats.

Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Dresser et mettre en œuvre des plans de rétablissement visant la conservation des espèces prioritaires, en commençant par celles des prairies qui se prêtent à une action concertée.
- Faire connaître l'importance des prairies et le fait que les espèces sauvages qui en dépendent sont en voie de disparition.

Justification

Les prairies sont considérées comme les écosystèmes les plus menacés dans le monde entier. La situation est analogue en Amérique du Nord où le dépérissement des prairies (en particulier celles à herbes hautes) dépasse celui observé depuis 1830 dans tout autre écosystème d'importance. En raison de la perte et de la fragmentation des habitats, les espèces d'oiseaux endémiques des prairies connaissent un déclin plus constant, plus étendu et plus marqué que tout autre groupe d'espèces aviennes en Amérique du Nord. On a entrepris de nombreuses activités visant à les protéger aux échelles nationale et binationale, particulièrement au Canada et aux États-Unis, sans toutefois ignorer l'importance du Mexique dans ce domaine. Récemment, les trois organismes nord-américains chargés des espèces sauvages ont convenu de collaborer à la protection de dix-sept espèces d'oiseaux et de mammifères suscitant des préoccupations communes en matière de conservation. Étant donné que la majeure partie de ces espèces est associée aux prairies, la CCE se concentre sur ces dernières et a organisé un atelier, avec l'aide des trois gouvernements, afin de jeter les bases d'une stratégie de conservation de ces espèces. L'atelier a eu pour principal résultat

de permettre l'élaboration d'une vision commune qui souligne la nécessité de protéger les espèces des prairies en conservant leurs habitats. Pour que cette vision se réalise il faudra : mieux connaître l'état actuel des prairies et leurs tendances dans l'ensemble de l'Amérique du Nord; relever les zones de conservation et fixer des priorités de protection; se pencher sur les pratiques en vigueur dans les prairies; déployer des efforts de sensibilisation. Cela exigera la participation de divers intervenants, particulièrement des propriétaires terriens, et la coordination des activités avec celles qui ont cours en permanence pour conserver les espèces des prairies.

État d'achèvement

En 1999, des représentants officiels des trois gouvernements ont choisi un groupe d'espèces suscitant des préoccupations communes afin d'entreprendre une action concertée à leur égard. À cette étape du projet, les trois pays ont choisi des oiseaux et des mammifères terrestres. La CCE a établi un rapport en se fondant sur les inventaires dressés par des organismes nationaux, notamment la Conabio, l'USFWS et le Service canadien de la faune (SCF), ainsi que sur des renseignements supplémentaires concernant les espèces menacées et en voie de disparition que lui ont fournis des scientifiques et des organisations vouées à la conservation. Ce rapport, intitulé *Conservation des espèces migratrices et transfrontalières*, que l'on peut consulter à l'adresse <http://www.cec.org/files/pdf/biodiversity/sccc-web-f_fr.pdf>, expose les programmes de conservation de ces espèces tout en rendant compte de leur état de conservation et en mettant particulièrement l'accent sur celles qui suscitent des préoccupations dans chaque pays. Étant donné que sept des dix-sept espèces choisies sont étroitement associées à une écorégion (celle des prairies; voir le rapport de la CCE intitulé *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord : Vers une perspective commune*, publié en 1997), le rapport servira également à relever des régions prioritaires afin d'orienter les travaux de la CCE sur la conservation de la biodiversité. Le Conseil de la CCE a cautionné ce rapport en 2000, à l'instar du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes.

En mars 2001, la CCE a organisé un atelier de suivi à Nuevo Casas Grandes, dans l'État de Chihuahua, au Mexique, afin d'élaborer les éléments fondamentaux d'une stratégie trinationale de conservation des espèces des prairies suscitant des préoccupations communes. Cet atelier a réuni des représentants gouvernementaux des trois pays ainsi que d'ONG, d'universités et de propriétaires terriens. Au cours du mois suivant, la CCE a présenté les résultats de cet atelier au Comité trilatéral et son comité de direction a appuyé l'élaboration d'une stratégie destinée à concrétiser la vision mise au point au cours de l'atelier.

Afin de donner suite aux recommandations qui ont découlé de cet atelier, le projet a donné lieu à l'exécution de trois activités en 2001 : une évaluation des possibilités de collaboration avec le Mexique, en tenant compte des priorités de conservation des prairies à l'échelle nationale; l'établissement d'une carte des prairies à partir de la carte des écorégions de niveau II établie par la CCE, incluant des unités de planification de la conservation comme les ZICO et les régions de conservation avienne; les ébauches d'une stratégie et de plans d'action pour la conservation des prairies et des espèces qui y sont associées afin qu'ils servent de cadre à la mise en œuvre d'activités de rétablissement déterminées.

Activités en 2002 – Aperçu

Les activités qui seront entreprises en 2002 consisteront à élaborer une stratégie trinationale pour la conservation des prairies visant à préserver les espèces communes de même qu'à inventorier les principaux projets de rétablissement des habitats et des espèces prioritaires.

Participation du public

Il est prévu d'élaborer une stratégie de communication afin de faire connaître l'importance de la collaboration trinationale destinée à conserver les espèces des prairies qui suscitent des préoccupations communes. Des programmes viseront à faire participer le public aux activités de conservation, notamment les éleveurs et les agriculteurs, et à le sensibiliser davantage à l'importance économique, culturelle et écologique des prairies.

Renforcement des capacités

La stratégie est destinée à cerner les lacunes et les possibilités de renforcer les capacités ainsi que de partager des informations et des expériences entre les différents groupes intéressés à la conservation des prairies. En outre, une stratégie parachevée par les trois pays pourrait permettre aux intervenants de solliciter davantage de fonds.

La stratégie ainsi que la carte et les bases de données qu'elle permettra d'établir seront mises à la disposition du public, ce qui contribuera à la prise de mesures concertées et favorisera le renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans une optique de conservation des écosystèmes des prairies.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|---|---------------------------------------|
| Activité 1 : Parachèvement de la stratégie de conservation des prairies et facilitation de la mise en œuvre de projets pilotes connexes, y compris des plans de rétablissement. | 100 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier trinationale en vue d'examiner, de modifier et de cautionner la stratégie trinationale, ainsi que de relever les principaux plans d'action et projets relatifs à la conservation, à la remise en état ou à l'amélioration des habitats et des espèces des prairies.</i> | <i>40 000</i> |
| <i>Sous-activité 2 : Soutien aux projets pilotes illustrant l'importance d'une coopération trinationale pour la conservation des espèces des prairies qui suscitent les mêmes préoccupations dans les trois pays.</i> | <i>60 000</i> |
| Activité 2 : Élaboration d'une stratégie de communication afin de faire connaître l'importance des efforts trinationaux destinés à protéger les espèces des prairies dont la conservation est préoccupante. | 10 000 |
| | Ressources nécessaires 110 000 |

Résultats prévus

- L'élaboration d'une stratégie trinationale de conservation des prairies.
- L'actualisation des cartes trinationales illustrant l'état des prairies.
- L'établissement d'un plan trilatéral de rétablissement des espèces des prairies qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.
- La mise sur pied de projets pilotes trinationaux relatifs aux espèces des prairies.
- L'établissement de plans de rétablissement à plus long terme pour d'autres espèces suscitant des préoccupations communes.

En collaboration avec le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes et d'autres intervenants, on prendra des mesures concrètes de conservation des espèces migratrices et transfrontalières qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, notamment en mettant en évidence le degré d'importance de la conservation des habitats et des aires protégées.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires et participants comprennent : le SCF, la Direction générale de la faune de l'*Instituto Nacional de Ecología*, l'USFWS, le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, la Commission pour la survie des espèces de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et des organismes gouvernementaux chargés des parcs et des aires protégées comme Parcs Canada, le *Consejo Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conseil national des aires naturelles protégées) et le *National Park Service* (NPS, Service des parcs nationaux). Il est également prévu de solliciter la participation des universités, des groupes autochtones, des ONG, des gouvernements étatiques et provinciaux ainsi que des administrations municipales à titre de partenaires au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le projet a précédemment servi à prioriser des régions géographiques nord-américaines afin d'élaborer la stratégie de conservation de la biodiversité. Il est étroitement lié au projet relatif à l'ICOAN qui accorde une attention particulière aux oiseaux de l'écosystème des prairies et à leurs habitats en raison du même intérêt qu'ils suscitent dans les trois pays.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Poursuite de la réalisation de projets pilotes relatifs aux espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.

Activité 2 : Poursuite des activités de communication et de sensibilisation.

Sous-activité 1 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication afin de faire connaître l'importance et les résultats des efforts trinationaux destinés à protéger les espèces des prairies qui suscitent des préoccupations.

Activité 3 : Établissement d'un cadre d'évaluation du rendement des activités relatives à ces espèces et détermination des travaux à entreprendre, y compris à l'égard d'espèces qui ne sont pas associées aux prairies.

2004

En 2004, la CCE évaluera sa participation au projet en fonction des résultats de l'évaluation qui sera réalisée en 2003, et le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité l'aidera à déterminer la durée du projet.

2.1.4 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à coordonner la mise au point de systèmes de classification comparables des habitats et des écosystèmes marins et estuariens que les Parties à l'ANACDE intégreront dans un système d'information géographique (SIG) nord-américain. Il constitue une étape cruciale en vue de relever les principaux secteurs de la biodiversité à des fins de conservation, de restauration ou d'utilisation durable, et de répondre à d'autres besoins stratégiques comme la création d'un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées en Amérique du Nord. Il est en outre étroitement coordonné au projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées (projet n° 2.1.5).

Buts et objectifs

Ce projet est destiné à élaborer un cadre géographique commun et un système de classification des habitats et des écosystèmes qui serviront à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle continentale. Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Faciliter l'élaboration par les Parties, au moyen d'un SIG, d'une carte d'échelle moyenne représentant les principales écorégions marines et côtières de l'Amérique du Nord qui accompagnera les descriptions de chaque niveau de ces régions.
- Entreprendre une analyse des lacunes dans les données sur le milieu marin afin de procurer aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour fixer des priorités de conservation des écosystèmes marins et côtiers.

Justification

La nécessité de disposer d'informations sur les écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord ainsi que sur leurs ressources n'a jamais été aussi grande. À mesure que l'on développe la zone côtière et que l'on exploite les ressources au large des côtes, de plus en plus d'organismes marins font face à de nouvelles menaces, notamment le poisson, les mammifères marins et les tortues de mer, de même que des écosystèmes complets (p. ex., les milieux

humides côtiers et les récifs coralliens). En ce moment, on ne dispose pas des outils nécessaires pour déterminer quels sont les secteurs critiques à l'échelle régionale en matière de conservation, que ce soit pour mesurer objectivement les changements qu'ont subis les ressources aquatiques ou le degré de réussite des politiques de gestion et des efforts de restauration. Il faut recourir à une approche ciblée si l'on veut utiliser à bon escient tant les ressources humaines que financières.

Cette approche table sur des connaissances écologiques élémentaires des écosystèmes et de leur état. Cependant, il est difficile de juger de l'état de la biodiversité en Amérique du Nord sans disposer d'un cadre commun pour cartographier et évaluer l'environnement à l'échelle continentale (comme l'a fait la CCE au cours de ses travaux sur les écorégions terrestres de l'Amérique du Nord). La première étape en vue de catalyser une conservation efficace de la biodiversité sur le plan régional consiste donc à convenir d'une méthode commune de définition des écorégions. Celles-ci peuvent ensuite servir de fondement à des évaluations périodiques et, peut-être plus important encore, de cadre à une coopération visant à conserver les habitats et les éléments de la biodiversité qui en dépendent.

État d'achèvement

Se fondant sur les efforts déployés dans les trois pays, vers la fin de 2001, un groupe d'étude trinational aura examiné les activités en cours et évalué les lacunes en ce qui concerne la cartographie des aires marines de l'Amérique du Nord. Il était également prévu de dresser une carte préliminaire et d'organiser un atelier de spécialistes afin de l'examiner et de la perfectionner.

Activités en 2002 – Aperçu

En 2002, les principales activités de ce projet comprendront la production, à l'aide d'un SIG, d'une carte d'échelle moyenne représentant les principales écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord, ainsi que l'établissement d'un rapport sur ces écorégions, sous formes imprimée et électronique.

2002**Montants estimatifs (\$CAN)**

| | |
|--|---|
| Activité 1 : Établissement, à l'aide d'un SIG, d'une carte d'échelle moyenne représentant les principales écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord. | 40 000 |
| Activité 2 : Publication d'un rapport sur les écorégions marines et estuariennes faisant état des habitats et des systèmes de classification connexes et décrivant les principales écorégions marines et estuariennes en Amérique du Nord. | 100 000 |
| | ↓ |
| | <hr/> Ressources nécessaires 140 000 |

Participation du public

Bien que la mise au point de systèmes de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens de l'Amérique du Nord ainsi que l'établissement de cartes à partir d'un SIG relèveront de spécialistes techniques issus des universités, des gouvernements et des ONG des trois pays, les résultats de ces travaux constitueront un outil précieux pour entamer un dialogue public élargi et plus efficace sur les priorités de conservation. Pour le moment, les décisions relatives à l'emplacement des aires protégées et aux avantages qu'elles procurent sont principalement prises dans un contexte local, sans que l'on sache vraiment quelles incidences les mesures de protection à l'égard de l'une de ces aires peuvent avoir sur l'ensemble des objectifs de conservation de la biodiversité. L'inventaire et la cartographie des principaux écosystèmes et habitats marins et estuariens permettront de recenser plus facilement les groupes d'intervenants éloignés susceptibles d'être touchés par des mesures de gestion (p. ex., la pêche régionale, dont les ressources dépendent de certains habitats au cours d'étapes critiques de leur cycle biologique). Le projet fera appel à la participation du grand public grâce à des documents de sensibilisation et à des cartes géographiques qui seront diffusés à grande échelle sur des sites Web existants.

Renforcement des capacités

Ce projet renforcera les capacités des trois pays à inventorier, à caractériser et à cartographier les écosystèmes, les habitats et la biodiversité des milieux marins et côtiers. Chacun des pays nord-américains a acquis de l'expérience par rapport à certains aspects de cette méthode qui aura une incidence bénéfique sur les efforts concertés des trois pays. Le projet permettra de situer les besoins et de trouver des partenaires éventuels en vue de mettre sur pied des activités de conservation visant le milieu marin transfrontalier.

Résultats prévus

Le projet permettra d'établir un rapprochement entre les méthodes de caractérisation et de cartographie des écosystèmes et des habitats marins et estuariens en application au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et de soutenir les décideurs lorsqu'ils fixent des priorités et choisissent des mesures appropriées. Il procurera un outil visant explicitement à soutenir la mise en place d'un réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP), ainsi que l'établissement de priorités à leur égard dans le cadre du projet qui s'y rapporte. Les résultats seront les suivants :

- Inventaire de méthodes, de spécialistes et de bases de données dans les trois pays et compilation d'informations à leur sujet. Cette compilation constituera la première étape d'une méthode coordonnée d'analyse des lacunes.
- Mise au point de méthodes cohérentes et comparables de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens.
- Établissement, à l'aide d'un SIG, d'une carte d'échelle moyenne des écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord.
- Renforcement des capacités des gestionnaires, des planificateurs, des scientifiques, des décideurs et d'autres intervenants à évaluer la nature, l'état et les tendances des principaux écosystèmes marins et côtiers du continent nord-américain.

Partenaires et/ou participants prévus

Ce projet vise à rapprocher le grand nombre d'organisations et d'organismes qui cartographient les milieux marins et estuariens du Canada, du Mexique et des États-Unis, de même qu'à mettre sur pied un système de classification comparable des habitats et des écosystèmes de ces milieux. Les principaux partenaires comprennent : l'Association pour la diffusion de l'information sur la biodiversité; le Conseil canadien des aires écologiques; la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas*; la Conabio; l'INE; la Division Géo-Accès et le Réseau de l'Atlas national du Canada de Ressources naturelles Canada; la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques); Habitat faunique Canada; le SCF; le Fonds mondial pour la nature (Mexique).

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet sera étroitement lié aux travaux du projet de réseau nord-américain d'AMP ainsi qu'à l'activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. La carte d'échelle moyenne servira au RIBAN et au *North American Inventory and Clearinghouse for Marine Conservation* (NAICMC, Centre nord-américain de données d'inventaire et d'information sur la conservation du milieu marin). Le projet offrira aussi un contexte illustrant la répartition géographique de la biodiversité, qui permettra d'entreprendre des activités à plus petite échelle, comme celles relatives à la conservation de la biodiversité nord-américaine dans des régions prioritaires, notamment celle s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.

Activités en 2003

Ce projet se terminera en 2002.

2.1.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Sommaire du projet

Les liens écologiques qui unissent les aires marines protégées (AMP), notamment les tendances migratoires et les étapes du cycle biologique de diverses espèces, réclament une collaboration accrue en vue de créer et de gérer les AMP. Un réseau de ces aires offre une meilleure protection à la biodiversité marine, mais à condition qu'elles soient gérées individuellement. Le réseau nord-américain d'AMP, que coordonne la CCE en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur le milieu marin de la Commission mondiale des aires protégées (CMAAP) de l'UICN, a pour but d'améliorer et de renforcer la conservation de la biodiversité marine dans les habitats essentiels de toute l'Amérique du Nord grâce à la création de liens fonctionnels entre les AMP existantes et projetées et à l'échange d'information à leur sujet.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à établir un réseau nord-américain d'AMP afin d'améliorer et de renforcer la protection de la biodiversité marine, et ce, en établissant des liens entre les AMP des trois pays. Les objectifs visés sont plus précisément les suivants :

- Protéger la biodiversité et les habitats marins et côtiers essentiels en Amérique du Nord en appliquant des méthodes concertées et efficaces de conservation et en mettant sur pied des activités connexes de portée générale.
- Favoriser une collaboration accrue entre les trois pays en vue de relever des défis communs touchant la protection de la biodiversité marine et de prioriser des mesures de conservation concertées.
- Renforcer les capacités régionales, nationales et internationales de conservation des habitats marins et côtiers essentiels grâce au partage de l'expérience acquise, de nouvelles technologies et de stratégies de gestion, ainsi qu'à un accès élargi à de l'information pertinente.
- Faciliter la conception et l'établissement, en Amérique du Nord comme dans le reste du monde, d'un réseau universel et représentatif d'AMP, comme le réclame l'UICN.

Justification

Les AMP constituent des outils efficaces pour protéger et conserver les habitats côtiers essentiels dans les différentes régions du continent. Mais s'il existe déjà un grand nombre d'AMP et de programmes connexes, la plupart fonctionnent d'une manière indépendante et donnent lieu à un échange relativement restreint d'informations, de stratégies et d'expériences. En outre, aucune AMP ne peut à elle

seule protéger écologiquement des aires importantes à l'échelle régionale. Par contre, un réseau d'AMP adéquatement géré et coordonné peut exercer cette fonction d'une manière efficace. Un réseau d'AMP conçu de façon adéquate et stratégique peut également procurer d'immenses avantages en permettant de préserver les habitats les plus riches et les plus précieux du continent, et de diriger les mesures de gestion et de conservation vers les endroits les plus importants sur le plan écologique, tout en représentant un faible coût d'option en raison du fait que les restrictions sont réparties sur une échelle bien plus grande.

En outre, même si chaque AMP offre, à l'échelle locale, une protection précieuse à la biodiversité marine, sa conservation pourrait s'avérer encore plus efficace si les divers sites du continent donnaient lieu à l'établissement de liens et de partenariats fructueux.

État d'achèvement

Plus de 250 personnes représentant une variété d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'universités, de groupes autochtones et de sociétés privées participent présentement à des activités cadrant avec le plan d'action relatif au réseau d'AMP.

Le réseau nord-américain d'AMP a vu le jour au cours d'un atelier qui s'est tenu en novembre 1999. Le compte rendu de discussion de cet atelier et le plan d'action connexe qui en a découlé sont consultables sur le site Web du réseau Marinnet, à l'adresse suivante : <http://www.orchestrabycrossdraw.com/marinnet/Notice.cfm?Notice_ID=39>.

Le plan d'action comprend sept mesures :

- la valorisation des avantages économiques des AMP;
- la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord;
- l'établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP;
- la planification de la gestion intégrée des AMP;
- l'élargissement de la recherche appliquée aux AMP;
- l'élaboration d'une éthique maritime;
- l'instauration de normes de protection des AMP.

On est en train de mettre en œuvre des activités en regard de la plupart de ces mesures. Certaines ont une portée nord-américaine, tandis que d'autres visent la sous-région de la portion nord-américaine de la côte du Pacifique, c'est-à-dire la région s'étendant de la Baja California-golfe de Californie à la mer de Béring.

La CCE exerce une intendance de deux façons. En premier lieu, elle soutient l'établissement de priorités trinationales en matière de conservation des espèces et des aires, et la mise au point de mécanismes complémentaires pour mesurer le degré de réussite dans les AMP. En deuxième lieu, elle veille au renforcement et à l'efficacité de la communication entre les intervenants, le réseau d'AMP et le cadre institutionnel, car ce dernier joue un rôle de protagoniste et de coordonnateur.

Afin de faire progresser le projet, on a décidé de réaliser les activités suivantes :

Établissement de priorités trinationales en matière de conservation

Relevé des espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Grâce à cette activité (qui appuie l'*instauration de normes de protection des AMP*), des représentants des gouvernements et d'ONG et des spécialistes de la conservation du milieu marin collaborent à l'établissement d'une liste d'espèces migratrices et transfrontalières à risque qui ont une valeur pour les trois pays. Cette tâche a donné lieu à la tenue d'un atelier à Monterey, en mai 2001, qui visait à convenir d'une méthode de sélection d'espèces prioritaires. On trouve les conclusions de cet atelier sur le site Web du réseau MariNet, à l'adresse <<http://www.orchestrabycrossdraw.com/marinet>>. Au printemps de 2002 sera établi un rapport trilingue sur les espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation; on y décrira la situation de ces espèces au plan de la conservation et on y cernera les possibilités de collaboration.

Inventaire des aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring

Cette activité (qui appuie la *planification de la gestion intégrée des AMP* et l'*élargissement de la recherche appliquée aux AMP*) vise à inventorier les aires les plus prioritaires afin de protéger la zone économique exclusive qui se trouve au large de la côte du Pacifique au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il s'agit d'une première démarche essentielle en vue d'établir un réseau d'AMP le long de cette côte en Amérique du Nord. La carte que cette activité permettra d'établir attirera l'attention de tous les intervenants sur les ressources qui ont le plus besoin de protection, et elle servira à catalyser les réseaux viables d'AMP dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring. L'établissement de

cette carte a donné lieu à la tenue d'un atelier à Monterey, en mai 2001, qui a permis d'élaborer une stratégie avec la participation de représentants d'ONG, d'organismes gouvernementaux et intergouvernementaux et d'associations de pêcheurs, tous voués à la conservation du milieu marin, et de convenir d'une méthode pour inventorier les aires prioritaires. On peut consulter les conclusions de cet atelier sur le site Web du réseau MariNet mentionné ci-dessus. En collaboration avec le *Marine Conservation Biology Institute* (MCBI, Institut biologique de conservation du milieu marin), la CCE est en train de compiler les données scientifiques les plus récentes ainsi que les connaissances écologiques traditionnelles les plus pertinentes.

Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

En tablant sur les travaux en cours dans les trois pays et en les réunissant, cette activité (qui est un projet autonome réalisé dans le cadre du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité et qui est étroitement lié au réseau nord-américain d'AMP et lui sert de soutien) vise à coordonner l'élaboration d'un système de classification des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord qui sera intégré dans une carte établie à l'aide d'un SIG. Un groupe de travail trinational a dressé des cartes préliminaires des niveaux I à III qu'il devait présenter au cours d'un atelier, durant le troisième trimestre de 2001, afin de les examiner et de les modifier, au besoin. Ce cadre servira par la suite à déterminer et à gérer des AMP.

Relevé des objectifs et des indicateurs de la conservation du milieu marin

Cette activité (qui appuie l'*établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP*) permet à des scientifiques d'évaluer de façon réaliste à quel point il est possible d'atteindre des objectifs déterminés dans les AMP et de quelle manière mesurer leur accomplissement. Au cours de l'atelier de mai 2001, les participants ont entrepris l'établissement d'un cadre général afin d'évaluer l'efficacité de la gestion des AMP. À la fin de 2001, il était prévu d'intégrer les résultats de cette étude dans des pratiques élargies visant l'application de mesures efficaces pour gérer les AMP.

Réseautage et renforcement des capacités

Création d'un inventaire nord-américain et d'un centre d'information sur la conservation du milieu marin

En collaboration avec le RIBAN, Pêches et Océans Canada, la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas*, la NOAA, le Groupe de travail nord-américain sur le milieu marin de la CMAP (UICN) et le Secrétariat de la Convention de Ramsar, ainsi qu'avec des représentants de projets internationaux et des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, la CCE est en train d'établir un inventaire à l'intention des gestionnaires d'AMP, des ONG, des décideurs, des établissements d'enseignement et d'autres utilisateurs afin de soutenir le réseau nord-américain d'AMP (à l'appui de la *planification de la gestion intégrée des AMP*, de l'*élargissement de la recherche appliquée aux AMP*, de l'*établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP* et des communications en général). Cet outil visuel, qui est disponible sur Internet, a été mis au point de façon concertée à l'aide d'un SIG afin de fournir de l'information sur les éléments essentiels des activités de conservation du milieu marin en Amérique du Nord. Se fondant sur les données d'inventaires canadiens, mexicains et américains, ce centre permettra aux utilisateurs d'accéder à diverses bases de données nord-américaines en leur offrant différentes fonctions de recherche (p. ex., en cliquant sur un site d'AMP ou sur une carte, ou encore en entrant un nom ou un thème de recherche). Il facilitera également les communications entre les membres du réseau d'AMP et leur permettra de s'informer en échangeant au sujet de documents, d'activités et de questions concernant la conservation du milieu marin. Il servira en outre de centre d'information international sur le rendement des AMP en illustrant les tendances d'importantes variables comme les principaux prédateurs, les poissons qui ont une importance économique et les espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation.

Au printemps de 2001, la CCE a perfectionné le réseau MariNet (voir l'adresse plus haut), mis au point de façon concertée, et prévoyait, vers la fin de la même année, d'élaborer un prototype de portail d'information en se fondant sur l'opinion de spécialistes d'AMP et de décideurs.

Renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre de l'activité de conservation de la région marine s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring

À l'appui de la *planification de la gestion intégrée des AMP*, la CCE travaille actuellement avec les responsables de la *Baja California to Bering Sea (B2B) Marine Conservation Initiative* (Activité de conservation de la région marine s'étendant de l'État de Baja California

à la mer de Béring) afin de favoriser la concertation des ONG, des organismes gouvernementaux, des scientifiques, des intervenants et d'autres personnes intéressées à restaurer et à conserver la biodiversité particulière et la productivité de la côte nord-américaine du Pacifique grâce à un réseau d'AMP interconnectées. En 2001, les divers participants à cette activité ont élaboré une stratégie de conservation du milieu marin dans cette région, que l'on peut consulter sur le site du réseau MariNet.

Renforcement des capacités des spécialistes des AMP

À l'appui de la *planification de la gestion intégrée des AMP*, de l'*instauration de normes de protection des AMP* et de l'*établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP*, les spécialistes nord-américains d'AMP tiendront une réunion au printemps de 2002 afin de relever des éléments communs et de cerner les besoins en matière de gestion (dont ceux que viennent combler le NAICMC, d'une part, et les travaux sur les objectifs et les indicateurs de conservation du milieu marin, d'autre part).

Appui à l'observation écologique des baleines dans les AMP le long des côtes s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring

Les responsables du projet de réseau nord-américain d'AMP, en collaboration avec ceux du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, ont cherché des moyens d'inciter le secteur privé à travailler de concert avec des organisations vouées à la conservation de la nature pour élaborer des scénarios qui satisfont toutes les parties intéressées (à l'appui de la *valorisation des avantages économiques des AMP*). En 2001, la CCE a réalisé une étude de marché sur l'écotourisme en Amérique du Nord. Cette étude servira à faire connaître les avantages de l'écotourisme aux principaux intervenants du secteur touristique. En mars 2001, les responsables des deux programmes ont organisé un atelier à La Paz, dans le sud de l'État de Baja California, au Mexique, sur l'observation des baleines dans la région s'étendant de cet État à la mer de Béring. L'atelier avait pour but d'élaborer une stratégie de commercialisation de l'écotourisme afin de soutenir la conservation d'espèces communes et d'habitats essentiels dans cette région côtière. Il était censé donner lieu à un rapport, vers la fin de 2001, pour suggérer aux trois pays de quelle manière collaborer, à l'échelle transsectorielle, au développement de l'écotourisme et de l'observation des baleines. À la suite de cet atelier, dans le cadre de ses activités de 2001, la CCE, de concert avec les responsables de l'activité de conservation de cette région marine et la NOAA, a facilité et renforcé le dialogue et les partenariats entre les dirigeants régionaux en se concentrant principalement sur la mise au point d'un ensemble d'outils relatifs à l'observation écologique des

baleines. Cet ensemble aidera à sensibiliser les touristes et les collectivités locales aux pratiques écotouristiques et à l'importance des AMP, et il inclura des éléments comme des lignes directrices communes relatives à l'observation des baleines dans les AMP, ainsi qu'un feuillet de renseignements à ce sujet pour la région en question. Avec le rapport sur les enseignements tirés du commerce des produits et services écologiques — établi dans le cadre des activités du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce — et le rapport qui a découlé de l'atelier sur l'écotourisme et l'observation des baleines, cet ensemble d'outils constituera une synthèse des activités de la CCE en matière d'écotourisme et renforcera les capacités des intervenants régionaux en vue de conserver et de protéger leur environnement.

Activités en 2002 – Aperçu

En 2002, la CCE continuera de chercher des moyens d'appuyer les priorités trinacionales en matière de conservation et le renforcement des capacités dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.

Participation du public

La réussite du réseau d'AMP et de réseaux connexes dépend en grande partie de la sensibilité du public, de son soutien et de sa participation à la planification et à la gestion de ces aires. Le public participera de plus en plus à ce projet, de la conception du réseau à la mise en place de chaque site d'AMP à l'échelle locale. Pour établir des liens entre les AMP et fixer des priorités connexes, on sollicitera également la contribution des universités, des groupes autochtones et des ONG qui se consacrent à ces aires marines. En outre, à mesure que le processus évoluera, on élaborera des documents de sensibilisation générale, comme le dépliant sur la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring, afin d'expliquer à un vaste public les avantages que ces activités de portée générale procurent à la biodiversité marine.

Renforcement des capacités

L'objectif fondamental de la création d'un réseau nord-américain intégré et interactif d'AMP consiste à renforcer les capacités à l'échelle mondiale grâce à un partage d'information sur l'expérience acquise en appliquant des stratégies de conservation efficaces, sur les nouvelles menaces aux aires protégées, sur les possibilités de

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | | |
|--|--------|---------------------------------------|
| Activité 1 : Fixation de priorités trinacionales en matière de conservation. | | 130 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue d'un atelier de spécialistes représentant divers secteurs afin de relever des aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring. Élaboration et compilation de documents d'information, donnant notamment des renseignements sur la constitution de réseaux, de cartes marines et côtières élémentaires, de cartes des écorégions (y compris celle des régions écologiques de l'Amérique du Nord établie par la CCE) et de bases de données sur les aires prioritaires visées. | 90 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Présentation d'une carte d'aires prioritaires et de documents connexes à des décideurs et à d'autres intervenants de cette région. La CCE cherchera des possibilités de partenariat et de partage des coûts en vue de tenir une réunion sur les principales activités de conservation du milieu marin dans la région. | 40 000 | |
| Activité 2 : Renforcement des capacités, sensibilisation et publication de documents. | | 110 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Publication et diffusion du rapport sur les espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. | 30 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Poursuite de l'établissement du Centre nord-américain de données d'inventaire et d'information sur la conservation du milieu marin. | 30 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Soutien à la stratégie de sensibilisation des intervenants au bien-fondé du réseautage des AMP. | 15 000 | |
| <i>Sous-activité 4</i> : Soutien aux activités de renforcement des capacités des spécialistes des AMP, dont les réunions et les échanges des gestionnaires de ces aires. | 35 000 | |
| | | Ressources nécessaires 240 000 |

financement et de sensibilisation. Il est prévu que tous les membres du réseau tirent équitablement parti d'un tel échange. La formation des gestionnaires d'AMP est perçue comme un élément primordial au sein de ce réseau dont le premier atelier aura lieu en 2002.

Résultats prévus

Le réseau nord-américain d'AMP produira deux types de résultats, distincts mais connexes. Premièrement, il donnera naissance à une alliance d'AMP de toute l'Amérique du Nord, laquelle continuera de partager de l'information essentielle en vue d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation de la biodiversité marine aux échelles régionale, nationale et internationale. Deuxièmement, il permettra d'entreprendre un certain nombre d'activités de conservation de portée générale qui amélioreront la protection de la biodiversité des sites participants.

Partenaires et/ou participants prévus

Les organismes gouvernementaux et organisations qui suivent ont joué un rôle de premier plan au cours de la constitution du réseau d'AMP, et l'on s'attend à ce qu'ils continuent d'en jouer un à titre de partenaires et/ou de participants. Ce sont : la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada; Pêches et Océans Canada; le MCBI; la NOAA; le Secrétariat de la Convention de Ramsar; le *Consejo Nacional de Áreas Naturales Protegidas*; le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles); l'*Instituto de Ecología de Xalapa* (Institut d'écologie de Xalapa);

la CMAP (UICN); le Fonds mondial pour la nature (Mexique). Ce projet, qui a été élaboré en partie dans le cadre des réunions sur les AMP nord-américaines, en 1999, de celles portant sur la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring, en 2000 et en 2001, de l'atelier de Monterey, en 2001, et d'efforts de sensibilisation subséquents, compte parmi son très grand nombre de participants des gestionnaires d'AMP et des représentants d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'établissements d'enseignement, de collectivités locales, de groupes autochtones et du secteur privé.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet est étroitement lié à celui de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord, au secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, au Centre nord-américain d'information environnementale et, éventuellement, au programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), et ce, de la manière suivante : 1) Les cartes établies au cours du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord serviront à entreprendre la première étape d'une analyse des lacunes relatives au milieu marin. Cette analyse servira à orienter de manière significative la réalisation des activités du réseau d'AMP. 2) Le projet est coordonné aux activités du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce afin d'aider les conservationnistes à tirer parti des avantages économiques que procurent les AMP. 3) L'établissement du Centre nord-américain de données d'inventaire et d'information sur la conservation du milieu marin est lié de près à celui du RIBAN.

Activités en 2003

Activité 1 : Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action relatif aux AMP nord-américaines.

Sous-activité 1 : Poursuite des activités prévues dans le plan d'action, soit :

- 1) l'évaluation des avantages économiques des AMP;
- 2) la cartographie des écosystèmes marins et estuariens;
- 3) l'élaboration de lignes directrices afin d'évaluer l'efficacité de la gestion des AMP;
- 4) la planification de la gestion intégrée des AMP;
- 5) l'extension de la recherche appliquée aux AMP;
- 6) l'élaboration d'une « éthique maritime »;
- 7) l'instauration de normes de protection des AMP.

Activité 2 : Tenue d'un atelier réunissant les groupes de travail sur les AMP et sur la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord en vue d'entreprendre les travaux d'analyse des lacunes relatives au milieu marin.

2.1.6 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à protéger les écosystèmes marins et aquatiques contre les espèces aquatiques envahissantes. Il permettra de mettre au point une campagne multinationale concertée de prévention et de lutte ayant pour objet de fermer les voies de pénétration d'espèces envahissantes dans les eaux côtières et les eaux douces du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Buts et objectifs

Le but fondamental du projet consiste à supprimer les voies de pénétration transfrontalières d'espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes côtiers et dulcicoles du Canada, du Mexique et des États-Unis. À cette fin, on élaborera des programmes ciblés, multinationaux et multilingues de prévention et de lutte adaptés aux besoins particuliers des écorégions aquatiques de l'Amérique du Nord.

Justification

Contexte

Tous les jours, aux quatre coins de la planète, des écosystèmes aquatiques côtiers d'une importance capitale sont subrepticement transformés et dégradés par des envahisseurs exotiques – des plantes et des animaux qui se sont développés ailleurs et qui s'introduisent dans de nouveaux habitats par suite d'activités humaines. Les espèces envahissantes peuvent avoir de profondes répercussions, par exemple en dévastant des écosystèmes sains et en sapant les économies locales qui dépendent de ces écosystèmes. Une fois implantées, elles peuvent déloger d'importantes espèces indigènes, entraîner l'extinction d'espèces rares, détruire la biodiversité et la structure trophique des écosystèmes côtiers, mettre en péril l'intégrité écologique des AMP, anéantir la pêche commerciale et récréative, faire obstacle aux utilisations culturelles traditionnelles des ressources côtières. Les invasions biologiques engendrent d'énormes coûts pour la société. Aux États-Unis uniquement, on estime que la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes coûte des centaines de millions de dollars chaque année. Ces coûts augmenteront de façon exponentielle à mesure que de nouveaux envahisseurs s'implanteront et que les espèces déjà introduites se propageront.

Dimensions internationales des invasions biologiques

Même si les espèces aquatiques envahissantes peuvent provenir de n'importe quelle région du monde, l'intensification récente des échanges commerciaux et des migrations en Amérique du Nord accroît le risque de passage transfrontalier d'espèces exotiques entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Dans cette perspective, le projet est expressément axé sur les voies de pénétration transfrontalières situées au sein même de l'Amérique du Nord. Bien sûr, bon nombre des enjeux décrits ici s'appliqueront également aux invasions biologiques en provenance d'autres régions du monde.

Les espèces exotiques envahissantes s'implantent dans les habitats côtiers à la suite d'introductions qui peuvent être accidentelles ou délibérées. À l'heure actuelle, l'une des principales voies de pénétration en Amérique du Nord est l'eau de ballast des navires qui est puisée dans des ports étrangers, puis déversée dans les eaux côtières locales; elle y introduit des organismes vivants qui ont souvent des effets dévastateurs sur la flore et la faune indigènes. Par exemple, dans la baie de San Francisco, où très peu d'espèces indigènes subsistent aujourd'hui, une nouvelle espèce exotique s'implante solidement toutes les 14 semaines par suite des rejets d'eau de ballast dans le port. Ce risque peut s'accroître du fait que l'on planifie l'aménagement de nouveaux mégaports le long des trois côtes. Parmi les autres voies de pénétration dans les eaux côtières, on compte les tentatives de création de nouvelles pêches par l'ensemencement d'espèces exotiques, le déversement négligent d'appâts vivants inutilisés, la mise en liberté d'animaux d'aquarium dont on veut se défaire, l'échappement accidentel d'animaux en captivité — ou de leurs maladies et parasites — d'établissements d'aquaculture ou de recherche. Dans la plupart des cas, la migration de ces espèces envahissantes par-delà les frontières nationales n'est qu'une question de temps.

Contrairement aux autres formes de pollution qui demeurent souvent localisées, les envahisseurs biologiques restent rarement confinés à leur point d'introduction initial; ils ne respectent pas non plus les frontières entre pays. Habituellement, au contraire, les envahisseurs aquatiques se répandent rapidement sous l'effet des courants côtiers ou fluviaux dominants; l'aire de répartition d'une espèce peut s'étendre sur des centaines ou des milliers de kilomètres, généralement en l'espace d'un seul cycle de reproduction. Pour une espèce aquatique envahissante, les vastes écosystèmes côtiers multinationaux sont véritablement « sans frontières » et offrent peu d'obstacles à la migration. Ainsi, une invasion dans une zone circonscrite de l'un des trois pays représente en fait une importante menace internationale pour l'ensemble de l'Amérique du Nord,

tout comme les voies de pénétration qui permettent communément à des espèces exotiques de se déplacer d'un pays à un autre ou d'un bassin hydrographique à un autre.

Lacunes dans les capacités actuelles

En dépit des conséquences internationales que pourraient avoir les invasions transfrontalières, les activités de gestion visant à prévenir et à réduire la propagation des espèces exotiques ont eu tendance à conserver une dimension nationale et se sont rarement étendues au-delà des frontières politiques si facilement franchies par les envahisseurs eux-mêmes. En outre, les activités actuelles de sensibilisation à ce problème sont rarement multilingues ou conçues pour tenir compte des différences culturelles entre les populations touchées; elles n'atteignent donc pas un important segment de leur public cible. Le problème des invasions biologiques exige, peut-être plus que toute autre question environnementale, une collaboration internationale intense et soutenue comme celle qu'ont entreprise l'État de Washington et la Colombie-Britannique à l'égard des espèces envahissantes dans leurs eaux communes de la région du détroit de Georgia et du Puget Sound, ainsi que la Commission mixte internationale (CMI).

État d'achèvement

Du 28 au 30 mars 2001, la CCE a tenu le premier atelier nord-américain en vue de trouver des possibilités de collaborer pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord. Cet atelier, qui s'est déroulé à Montréal, au Québec, portait essentiellement sur l'introduction intentionnelle, l'aquaculture et les appâts vivants. Elle réunissait des spécialistes et des décideurs d'organismes gouvernementaux, des représentants du secteur privé, d'ONG et du milieu universitaire.

À la suite de l'atelier, la CCE a recommandé cinq domaines dans lesquels les trois pays nord-américains peuvent collaborer pour résoudre le problème des espèces envahissantes. Les mesures proposées sont les suivantes :

- L'établissement d'un réseau nord-américain d'information sur les espèces envahissantes et d'un centre nord-américain pour le réseau mondial d'information sur les espèces envahissantes.
- La création d'un répertoire régional des cadres juridiques et institutionnels utiles pour prévenir les invasions d'espèces envahissantes et lutter contre elles. Ce répertoire inclura des mesures

réglementaires et des mesures d'application volontaire (p. ex., des codes de conduite), ainsi qu'une liste des espèces envahissantes déjà visées par un règlement dans au moins un des trois pays.

- La détermination des espèces envahissantes et des voies de pénétration qui préoccupent au moins deux pays, et des priorités de coopération à une échelle bilatérale ou trilatérale.
- La mise au point et la diffusion d'outils qui sensibiliseront davantage au problème et renforceront les capacités des décideurs, des éducateurs dans le domaine de l'environnement, des rédacteurs scientifiques, des gestionnaires de ressources et d'autres personnes intéressées à trouver des solutions.
- La recherche de moyens qui offriront des incitatifs économiques aux entreprises et aux intervenants du secteur privé qui prennent volontairement des mesures pour prévenir l'introduction d'espèces envahissantes et minimiser leur propagation.

Une approche trilatérale de prévention de l'introduction d'espèces envahissantes et de lutte contre ces espèces pourrait permettre aux trois pays de s'attaquer en priorité à ce problème, de créer des cadres juridiques et stratégiques communs, de partager les données et les capacités techniques, d'utiliser de manière rentable les ressources limitées dont ils disposent. Dans un contexte de coopération trilatérale, on pourrait se pencher sur les problèmes actuels et élaborer des stratégies afin d'éviter que d'autres problèmes ne surviennent.

En 2001, le groupe de travail spécial a convenu des mesures initiales à prendre. Par ailleurs, on a rendu public le contenu des délibérations de l'atelier, en collaboration avec la NOAA.

Activités en 2002 – Aperçu

La CCE continuera de cerner des activités prioritaires et constituera une tribune importante qui permettra aux Parties de dresser une liste d'espèces prioritaires et de coordonner les mesures à prendre, y compris l'instauration de cadres politiques et légaux, pour lutter contre les espèces envahissantes.

Participation du public

Le public aura à nouveau l'occasion de participer à tous les aspects du projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes, depuis la planification et la tenue de l'atelier jusqu'à l'application de ses conclusions, dans le cadre d'activités communautaires de conservation, et à leur diffusion sur Internet en recourant à des programmes à cette fin.

| | |
|---|--------------------------------------|
| Activité 1 : Tenue d'un atelier sur les espèces envahissantes au cours duquel des fonctionnaires et des intervenants choisis seront invités à retenir une activité prioritaire parmi les cinq qu'ils auront relevées. On prendra des mesures pour mettre cette activité sur pied dans un délai d'un an tout en exerçant un suivi des recommandations formulées durant l'atelier. | 60 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Entrée en communication avec les fonctionnaires compétents et d'autres intervenants clés afin de choisir l'activité que la CCE entreprendra.</i> | <i>2 000</i> |
| <i>Sous-activité 2 : Organisation d'un atelier trinational de spécialistes de divers secteurs afin de faire progresser l'activité prioritaire recommandée.</i> | <i>28 000</i> |
| <i>Sous-activité 3 : Établissement d'un rapport qui donne suite à la recommandation et tient compte des conclusions de l'atelier.</i> | <i>30 000</i> |
| <hr style="border-top: 1px solid black;"/> | |
| | Ressources nécessaires 60 000 |

Renforcement des capacités

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes renforcera notablement les capacités de gestion dans les trois pays en accroissant le savoir-faire des participants et en enrichissant leurs connaissances sur l'ensemble de la région. Il permettra en outre de mettre en place des programmes multinationaux de prévention et de lutte afin de faire face aux invasions biologiques. Ces capacités pourront facilement s'adapter par la suite en vue de répondre à des besoins qui ne cadrent pas avec le projet actuel (p. ex., les invasions biologiques provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Résultats prévus

Le projet donnera une série de résultats dans les secteurs prioritaires relevés au cours de l'atelier, particulièrement des rapports concernant les lacunes dans les capacités régionales de prévention des invasions d'espèces envahissantes et de lutte contre elles, conseillant des moyens d'élargir l'accès à des renseignements cruciaux sur le plan écologique et, par-dessus tout, suggérant des mesures de réduction des risques d'invasion par des espèces exotiques. Le RIBAN mettra à la disposition du public l'information sur laquelle se fonderont ces travaux ou qui en découlera.

Partenaires et/ou participants prévus

Le projet donnera lieu à la participation des organismes responsables des ressources naturelles, du milieu universitaire et du public dans les trois pays. Il complète de nombreux projets en cours menés par l'*Aquatic Nuisance Species Task Force* (Groupe de travail sur les espèces aquatiques nuisibles) et des organismes américains qui en sont membres, ainsi que par la CMI. La CCE a amorcé des discussions préliminaires avec d'autres partenaires éventuels, dont l'UICN, et poursuivra des démarches dans ce sens.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes constitue un mécanisme de conservation des écorégions, mais il vient aussi compléter et appuyer les autres projets et programmes suivants de la CCE :

- Le RIBAN, plus particulièrement le projet de collaboration avec l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité) concernant les espèces envahissantes.
- Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Activités en 2003

À déterminer.

2.1.7 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) est fondé sur la collaboration et vise à rassembler des sources de données primordiales à l'intention de ceux qui participent à la protection et la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Le RIBAN répond à l'incontournable nécessité de disposer d'une base de données exhaustive sur la biodiversité afin d'améliorer la planification des activités de conservation et les outils d'information dont elles ont besoin. Le projet permettra d'accomplir cette tâche en perfectionnant les connaissances et les techniques indispensables aux intervenants pour collaborer efficacement à l'élargissement de l'accès à l'information à l'échelle du continent nord-américain. Le RIBAN contribue également à un réseau mondial d'information sur la biodiversité, qui est accessible au public et gratuit, en reliant d'autres activités nationales et internationales comme le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RCIB), la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale d'information biologique), la Conabio, l'IABIN et le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la biodiversité.

Le projet vise également des questions liées au développement du RIBAN, dont les normes relatives aux données et les protocoles d'échange d'information. La CCE organisera et animera des discussions entre les principaux organismes publics et privés qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité. Le RIBAN permet aussi de concevoir des applications relatives aux espèces envahissantes. L'établissement d'un lien avec cette importante activité contribuera grandement à protéger les écosystèmes marins, aquatiques et terrestres contre les effets de l'une des plus importantes menaces à ces écosystèmes en Amérique du Nord.

Le RIBAN donne suite aux objectifs de la CCE en répondant à ses besoins en matière d'information. Sa création et son exploitation constituent une entreprise à long terme qui nécessite des interventions en permanence. La poursuite de l'intendance de la CCE jusqu'en 2004 permettra de veiller à ce que le projet conserve une optique et des objectifs trinationalaux. Il servira aussi à soutenir la mise en œuvre de stratégies trinationales destinées à faire participer le public aux activités et à diffuser de l'information sur l'environnement.

Buts et objectifs

Ce projet a pour but premier d'aider les institutions et les organismes gouvernementaux qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité à collaborer pour offrir un accès plus pratique à cette information dans toute l'Amérique du Nord. Le projet vise également à utiliser le RIBAN pour soutenir les programmes de la CCE en les faisant bénéficier d'une information environnementale intégrée. L'atteinte de ces buts est subordonnée à celle des objectifs suivants :

- Poursuivre le développement du RIBAN en intensifiant la participation d'un réseau réparti et coopératif d'information sur la biodiversité, en élargissant la base d'utilisateurs et en orientant ceux-ci vers de nouvelles sources de données qui comprennent d'autres taxons et des données d'observation et de surveillance.
- Favoriser l'échange de données sur la biodiversité entre des entités publiques et privées.
- Relever les lacunes dans les données existantes et les connaissances.
- Jouer un rôle de premier plan en mettant au point des applications et des outils d'information pour des activités nationales, régionales et mondiales relatives à la biodiversité (p. ex., la NBII, l'IABIN et le CHM).
- Donner une plus grande visibilité à la CCE en offrant un portail convivial au réseau Internet, lequel constituera un outil efficace pour sensibiliser le public et élargir ses connaissances. Ce portail est destiné à susciter l'intérêt et la participation de tous les paliers de gouvernement, des ONG et du public.
- Relever des exemples d'utilisation concrète du RIBAN en vue de soutenir des activités du programme de la CCE, dont l'ICOAN et celles relatives aux espèces envahissantes, aux aires marines protégées (dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring), à la création de réseaux transfrontaliers d'aires terrestres prioritaires et d'aires protégées comme celles de Yellowstone jusqu'au Yukon et de la Sierra Madre.

Justification

On ne sait pas encore, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, quelles sortes de données existent sur la biodiversité, qui les détient, quel est leur degré de fiabilité et comment y avoir accès. Elles sont disséminées sous diverses formes et rarement répertoriées. De nombreuses activités sont réalisées par les paliers gouvernementaux fédéral, étatique et provincial ainsi que par des ONG en vue de constituer des bases de données nationales et mondiales sur l'environnement. Ces bases comprendront de l'information sur les espèces et d'autres ressources naturelles, des normes de gestion de l'information et différents systèmes de classification taxinomiques. Le RIBAN est destiné à recueillir des ensembles de données et à trouver des moyens efficaces d'y accéder.

Il faut, au besoin, pouvoir consulter de l'information scientifique pertinente pour être en mesure de conserver rationnellement la biodiversité. Il faut également instituer un partage de l'information, car, en Amérique du Nord, de nombreux systèmes environnementaux chevauchent les frontières nationales. Le partage des données sur la biodiversité et leur accès à l'échelle nord-américaine peuvent permettre d'éviter les différends en matière de classification et de faciliter la prise de mesures concertées plus cohérentes. Cela permettra également de réaliser des économies d'échelle et d'éviter le recouplement des activités. En dernier lieu, un projet d'envergure continentale permettra à l'Amérique du Nord d'être un chef de file dans le cadre des efforts déployés mondialement pour que l'information sur la biodiversité soit mieux structurée et plus accessible.

Portail du RIBAN établissant des liens avec la biodiversité nord-américaine

Les écorégions et les processus socio-économiques et politiques servent de cadres à l'évaluation de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord. L'accès à de l'information sur les espèces par le biais du RIBAN, de l'analyste d'espèces et du *Red Mexicana de Información de la Biodiversidad* (Remib, Réseau mexicain d'information sur la biodiversité) représente une aide aux activités de gestion à l'intérieur comme à la périphérie des écorégions qui suscitent de grandes préoccupations, notamment les aires protégées, les ZICO, les habitats menacés et les aires dans lesquelles des espèces envahissantes pourraient pénétrer. L'amélioration du portail du RIBAN visera à ce que les organismes puissent avoir accès aux données des programmes de la CCE, facilitera la coopération entre les collectivités qui partagent les mêmes inquiétudes et servira de soutien à la gestion de l'environnement en Amérique du Nord.

État d'achèvement

Le projet a permis de concevoir des outils qui offrent maintenant un meilleur accès à l'information sur la biodiversité et que l'on a mis à l'épreuve dans le cadre d'études pilotes sur les oiseaux, les espèces envahissantes, les prairies et les AMP. Les travaux ont également permis de relever des sujets de préoccupation comme ceux que suscitent la qualité des données taxinomiques et les normes d'information relatives aux ensembles de données (métadonnées). La participation accrue d'organismes au partage des données et aux stratégies de conservation qui ont recours à l'information sur la biodiversité a permis d'orienter la mise au point d'outils de recherche de données et d'informations connexes. L'harmonisation de l'analyste d'espèces et du REMIB est en cours et offrira aux utilisateurs un moyen plus efficace et plus puissant de recueillir de l'information. La poursuite du financement est destinée à perfectionner ces deux outils à mesure que d'autres seront disponibles sur Internet. Par exemple, des applications géospatiales permettront d'afficher des données sous forme de cartes, donneront accès à de l'information sur les habitats à l'échelle des écorégions et relieront les ensembles de données à des cartes continentales et régionales.

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a subventionné la tenue de la réunion marquant le lancement de l'activité relative à la région s'étendant de Yellowstone jusqu'au Yukon. Celle-ci devient un modèle nord-américain pour régler les problèmes que soulève la conservation à l'échelle transfrontalière. Étant donné que cette activité vise l'une des 14 écorégions prioritaires de l'Amérique du Nord, elle a un rapport direct avec plusieurs programmes de la CCE et offre un cadre idéal pour intégrer l'information sur la biodiversité dans les programmes de conservation. L'activité en question donne lieu à la participation des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux, des administrations locales, d'ONG et de dirigeants de groupes communautaires du Canada et des États-Unis, et donne accès à de l'information régionale qui représente une aide pour l'ICOAN et les programmes relatifs aux prairies. Le RIBAN relie des bases de données réparties dans la région s'étendant de Yellowstone jusqu'au Yukon et sur lesquelles table le programme régional de l'ICOAN.

La CCE se penche sur la question des droits de propriété intellectuelle que soulève le réseau Internet dans son rapport intitulé *État de la législation sur les droits d'auteur et ses incidences sur les milieux répartis dans les pays signataires de l'ALÉNA* (titre provisoire), dont l'ébauche est en voie de révision pour fin de publication. Grâce à ce document, la CCE aura le crédit de faire progresser les connaissances dans ce domaine, et tous ses programmes pourront bénéficier de l'information qu'il contient. Pour les besoins du RIBAN, la CCE prévoit également élaborer un protocole d'entente qu'elle pourra appliquer lorsqu'elle travaillera de concert avec d'autres organisations.

La session que le Conseil de la CCE a tenue en 2001 a permis d'inaugurer officiellement le Système d'information taxonomique intégré (SITI) pour l'Amérique du Nord. Il s'agissait d'une étape importante en vue d'offrir des taxons et des noms communs d'espèces dans les trois langues. Le SITI est relié directement à l'analyste d'espèces et au Remib et apporte ainsi une contribution au réseau d'organismes qui partagent de l'information. Il existe de plus en plus de possibilités d'améliorer la collaboration relativement aux données d'observation, puisque le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RÉSE) d'Environnement Canada continue d'offrir aux utilisateurs un accès aux données de surveillance et d'évaluation que détiennent ses partenaires. Les responsables du RIBAN ont travaillé en étroite collaboration avec ceux du projet sur les espèces envahissantes afin de contribuer à l'établissement éventuel d'un plan d'action coordonné avec la Banque mondiale, l'*US Geological Survey* (USGS, Commission géologique des États-Unis) et l'IABIN. En 2001, la CCE a porté son attention sur les espèces aquatiques envahissantes qui ont un rapport avec les AMP ainsi qu'à l'activité sur les prairies du continent. Elle a également proposé à des établissements d'enseignement et à des ONG de se servir du RIBAN pour mettre au point d'autres outils et applications relatifs à la conservation de la biodiversité. Le comité directeur du RIBAN et un groupe de travail sur la biodiversité ont participé à l'élaboration d'une vision stratégique pour le réseau.

Activités en 2002 – Aperçu

Le RIBAN sera axé sur des thèmes énoncés dans la vision stratégique du comité directeur et sur l'établissement de liens entre les programmes de la CCE afin de faciliter les communications et la participation du public. Les travaux du RIBAN de 2002 à 2004 consistent à intégrer des données relationnelles provenant d'activités de la CCE comme celles relatives à l'ICOAN, aux espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, au réseau d'AMP, au commerce d'espèces sauvages et à l'éco-tourisme afin que les applications du RIBAN contribuent à la conservation de la nature dans chaque écorégion.

Durant cet intervalle, le RIBAN continuera d'offrir des connaissances et des compétences aux participants de l'IABIN afin d'optimiser les ressources et les projets qui sont avantageux pour l'Amérique du Nord. Le RIBAN pourra se donner une présence sur le Web grâce à la création d'un portail qui permettra d'effectuer des recherches intuitives et de trouver de l'information sur la biodiversité. La technologie du RIBAN permettra aux utilisateurs de relier des bases de données sur les milieux aquatique et terrestre à des cartes régionales et d'appliquer les résultats à d'autres activités de la CCE, dont celles concernant les espèces envahissantes, les aires terrestres et marines protégées ayant une ampleur transfrontalière et l'ICOAN. Le RIBAN axera ses ressources sur la réalisation d'études de cas qui éclaireront la recherche et les décisions relatives à l'environnement.

Un autre avantage du projet repose sur le fait que les utilisateurs du RIBAN ayant accès à de l'information sur la biodiversité qui se trouve dans d'autres régions nord-américaines, le réseau sera perçu comme une activité régionale d'envergure qui soutient les efforts déployés aux échelles hémisphérique et mondiale. Le RIBAN continuera de perfectionner l'analyste d'espèces et le Remib, et de donner accès à des données d'observation et à des échantillons que détiennent les gouvernements et des ONG. Il améliorera également l'accès du public à ses données à l'aide d'une interface graphique plus conviviale dans son portail, tout en mettant sur pied des activités de renforcement des capacités destinées à intensifier la participation des organismes et des particuliers.

Participation du public

Le public peut contribuer à l'atteinte des objectifs du RIBAN grâce à la création d'une interface Internet qui établit des liens avec les programmes et documents de la CCE ainsi qu'avec les bases de données réparties sur la biodiversité. Un accès illimité et gratuit à ces données garantit la participation du public nord-américain en lui offrant les ressources dont il a besoin pour mener des recherches, prendre des décisions et renforcer l'autonomie des collectivités. En privilégiant le recours à une méthode holistique de partage et de diffusion des données, le RIBAN procure aux Nord-Américains des outils leur permettant d'analyser les questions environnementales qui ont des répercussions directes sur leur milieu dans chaque écorégion. En outre, les organismes partenaires du RIBAN fourniront un cadre au CCPM pour accéder en permanence à l'information sur la biodiversité et sur la mise en œuvre des programmes de la CCE à l'échelle écorégionale.

Renforcement des capacités

Le RIBAN permet l'établissement de liens entre des collectivités et des groupes de recherche indépendants en reliant leurs ressources en information et leurs compétences. Cette interconnexion illimitée et gratuite entre les sources de données sur la biodiversité offre aux collectivités et aux gouvernements nord-américains les moyens de faire des choix plus éclairés quant aux politiques et aux méthodes de mise en œuvre. Le RIBAN constitue également un modèle réalisable qui permet à d'autres groupes d'intégrer et de partager des données sur l'environnement. En résumé, en offrant aux intervenants intéressés un accès à de l'information plus complète, le RIBAN est en mesure d'offrir de meilleurs outils aux décideurs, de meilleurs moyens de gérer l'environnement, des capacités améliorées à toutes les collectivités pour s'occuper des enjeux environnementaux, une meilleure collaboration et un partage accru des compétences, un cadre intégré pour tous les autres projets et activités relatifs à l'information environnementale.

Résultats prévus

Ce projet offre aux groupes nationaux, régionaux et internationaux les connaissances nécessaires pour accéder à des bases d'information et à leurs métadonnées, de même que des moyens de régler les problèmes que posent une information incomplète et des ensembles de données résidant sur différentes plates-formes, des questions de droits d'auteur et de collaboration avec d'autres

projets. Ce projet donne également aux utilisateurs la possibilité d'intégrer diverses données et, par conséquent, de disposer d'un portail d'accès à l'information sur la biodiversité, aux programmes de la CCE et à des groupes ayant des intérêts communs. En dernier lieu, en raison de l'importance accordée à la collaboration entre les responsables du projet et ceux d'autres activités, le projet favorisera un plus grand partage de compétences et d'information afin de soutenir la prise de décisions à divers paliers gouvernementaux.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|---|----------------|
| Activité 1 : Intensification de la collaboration et de la participation à des activités nationales et internationales sur la biodiversité en Amérique du Nord. | 40 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Communications avec les musées, les organismes gouvernementaux, les établissements universitaires et les ONG afin d'accroître l'échange de données, l'utilisation du RIBAN et le partage de connaissances avec des entités internationales, dont le <i>Global Biodiversity Information Facility</i> (GBIF, Centre mondial d'information sur la biodiversité), l'IABIN, le CHM, le RÉSE et le Centre météorologique mondial (CMM), et de mettre sur pied des activités concertées de portée continentale. | 15 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Réalisation d'études de cas en vue d'appliquer l'information sur la biodiversité à l'échelle écorégionale et d'appuyer les mesures de surveillance et de gestion des écosystèmes ainsi que les priorités de la CCE. | 25 000 |
| Activité 2 : Soutien au perfectionnement permanent des outils de gestion de l'information du RIBAN grâce à l'intégration de l'analyste d'espèces, du Remib et du RÉSE. La création du portail du RIBAN constituera une priorité. | 90 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Renforcement des capacités de communication entre les organismes membres du RIBAN en exploitant les ressources visuelles de son portail, en utilisant ses applications et son matériel de soutien, en donnant des exemples de ses réalisations et en offrant l'accès aux bases de données de la CCE. | 20 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Renforcement de la concertation institutionnelle et de l'intégration des données, réunion du comité directeur et suivi. | 20 000 |
| <i>Sous-activité 3</i> : Harmonisation du Remib et de l'analyste d'espèces. | 10 000 |
| <i>Sous-activité 4</i> : Organisation d'un atelier de formation, à l'intention d'importants groupes d'utilisateurs, portant sur la recherche de données à l'aide du RIBAN et sur la modélisation pour analyser l'état de la biodiversité. | 10 000 |
| <i>Sous-activité 5</i> : Étude, par les responsables du RIBAN, des droits de propriété intellectuelle relativement à l'analyste d'espèces et de la codification des sources d'archives en vue de les distribuer librement; relevé des possibilités de recueillir et d'utiliser des données sensibles dans le but de les intégrer et de les mettre à la disposition du public au moyen du portail du RIBAN; amélioration de la connexion au SITI, au CHM et à d'autres outils Internet. | 20 000 |
| <i>Sous-activité 6</i> : Perfectionnement de l'interface des cartes et de l'accès au REMIB et à l'analyste d'espèces afin de faciliter l'élaboration d'études de cas préliminaires dans le cadre de la première activité. | 10 000 |
| Ressources nécessaires | 130 000 |

En 2002, les efforts seront axés sur la création du portail du RIBAN, l'application des outils qu'offre ce réseau aux programmes prioritaires de la CCE et à l'incorporation d'autres taxons dans le système de recherche de données réparties afin que le RIBAN offre :

- un seul portail liant intuitivement l'analyste d'espèces à des outils taxinomiques tels que le SITI, et appliquant ces outils à des études de cas qui démontrent l'importance du RIBAN;
- des prototypes d'outils pouvant s'appliquer aux programmes prioritaires de la CCE, particulièrement ceux relatifs à l'ICOAN et aux espèces envahissantes;
- une vision intégrée et illimitée des espèces nord-américaines grâce à ces outils;
- une codification des sources de données afin que les organismes des pays participants puissent reproduire ou perfectionner les outils;
- de l'information sous forme de métadonnées et des fonctions d'affichage et d'analyse de cartes;
- l'interconnexion avec d'autres types de données et avec des organismes et des particuliers;
- une analyse des droits de propriété intellectuelle en vue d'échanger de l'information à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Partenaires et/ou participants prévus

Au cours de la mise en place du RIBAN, le projet prévoit une collaboration avec des entités nationales et internationales, dont les suivantes :

- les universités du Kansas et de Calgary, l'UNAM ainsi que d'autres établissements d'enseignement et partenaires;
- l'*Association of Biodiversity Information* (ABI, Association pour l'information sur la biodiversité), le *Mistakis Institute* et d'autres ONG,
- le RCIB;
- l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG) - Géo-Connexions
- le *Biodiversity Knowledge and Innovation Network* (BIKIN, Réseau de connaissances et d'innovations en matière de biodiversité);
- le RÉSÉ;
- la NBII;
- le *Federal Geographic Data Committee* (FGDC, Comité fédéral sur les données géographiques);
- la Conabio et l'INEGI;
- la *Yellowstone to Yukon Conservation Initiative* (Y2Y, Activité de conservation dans la région s'étendant de Yellowstone jusqu'au Yukon);

- la *Baja to Bering Conservation Initiative* (B2B, Activité de conservation dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring);
- l'ICOAN;
- l'IABIN;
- les responsables d'autres activités comme *Species 2000*, le SITI, le GBIF et le CHM.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet continuera d'apporter un soutien prioritaire aux programmes de la CCE en permettant d'y intégrer de l'information relative à la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. En outre, il offrira des renseignements essentiels sur l'état de l'environnement dans des régions prioritaires, renseignements qui permettront d'évaluer le rendement des activités de conservation dans ces régions.

Le plus grand défi que doit relever le RIBAN est de devenir un outil adéquat « sur le terrain ». Pour ce faire, des applications du RIBAN pourront un jour permettre de lier presque tous les projets de la CCE en corrélant et en intégrant les données de projets déterminés qui, autrement, n'auraient aucun rapport entre elles. Les travaux du RIBAN seront coordonnés à ceux relatifs à l'ICOAN, aux AMP, aux prairies et aux espèces aquatiques envahissantes afin de montrer comment faire usage d'informations sur la biodiversité lorsque l'on est connecté à un réseau.

En vertu du mandat de la CCE, le RIBAN axera ses activités sur la réalisation d'études de cas transfrontalières qui mettent des personnes en relation par-delà les frontières américano-canadienne et américano-mexicaine. L'activité relative à la région terrestre s'étendant de Yellowstone jusqu'au Yukon fait présentement appel à l'analyste d'espèces pour cataloguer des données et les appliquer en recourant à une fonction de mise en correspondance adaptée des données associée à une structure d'ensembles de données de SIG transfrontalières. Puisque cette activité porte sur les oiseaux, elle permet le réseautage de gens qui s'intéressent à la conservation des habitats. Cet exemple montre que le RIBAN peut avoir un lien étroit avec la protection des habitats d'oiseaux migrants en Amérique du Nord. Il donnera au public accès à de vastes bases de données comme celles qui proviennent des musées sur les collections d'oiseaux et des projets *Bird Source* et *Citizen Science*, mis conjointement sur pied par l'*Audubon Society* et la *Cornell University*, qui renforceront les données taxinomiques sur les oiseaux et l'information sur leurs populations.

Activités en 2003 – Aperçu

La participation d'organismes au RIBAN permettra de poursuivre le partage d'information en Amérique du Nord, et l'accès à cette information contribuera à la prise de décisions de gestion aux

échelles écorégionale et locale. Le RIBAN continuera de représenter un soutien aux gouvernements et aux établissements d'enseignement, et de favoriser la mise en œuvre des programmes de la CCE ainsi que la participation du public. Le comité directeur du réseau cernera les domaines où la mise en œuvre du projet aura les meilleures incidences.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Poursuite du soutien du RIBAN aux programmes de la CCE.

Sous-activité 1 : Intégration et essai du portail du RIBAN.

Sous-activité 2 : Aide à l'élaboration d'une stratégie relative aux indicateurs régionaux.

Sous-activité 3 : Instauration d'un accès au public et demande d'expression d'opinions à l'échelle de la collectivité.

Activité 2 : Poursuite de la collaboration et de la participation à des activités relatives à la biodiversité.

Sous-activité 1 : Partage accru de connaissances avec les responsables d'activités internationales.

Sous-activité 2 : Conception d'une application communautaire pour les données d'observation afin de soutenir l'ICOAN et le réseau nord-américain d'AMP.

Sous-activité 3 : Liaison des outils de gestion de l'information du RIBAN avec des activités relatives au changement climatique mondial.

Activité 3 : Promotion de l'utilisation des outils de gestion de l'information du RIBAN.

Sous-activité 1 : Renforcement de la participation institutionnelle.

Sous-activité 2 : Élargissement de l'accès aux ensembles de données et intégration accrue de ces données.

Sous-activité 3 : Perfectionnement des données et des outils de communication de la CCE.

2004

La CCE prévoit poursuivre le développement du RIBAN sous l'égide de son comité directeur. D'autres ensembles de données compléteront l'information sur la biodiversité à mesure que ces données seront disponibles sous forme numérique. Des outils perfectionnés permettront aussi d'intensifier la participation des administrations locales et d'élargir l'accès à leurs données.

Buts

La mission du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé est de mettre en œuvre, à l'échelle nord-américaine, des projets coopératifs dans le but de prévenir ou de contrer les répercussions néfastes de la pollution sur la santé humaine et les écosystèmes. L'article 10 de l'ANACDE énonce les méthodes qui permettront d'atteindre cet objectif, à savoir : encourager la coopération technique entre les Parties; promouvoir les techniques et stratégies de prévention de la pollution; recommander des limites adéquates à l'égard de polluants déterminés compte tenu des différences entre les écosystèmes; recommander des approches permettant de rendre comparables les techniques et les méthodes de collecte, d'analyse, de gestion et de communication des données; favoriser l'accès public à l'information sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie.

Le secteur de programme vise les objectifs suivants :

- Faciliter la coordination des activités et la coopération des trois pays dans le domaine de la protection de l'environnement.
- Améliorer la comparabilité et la compatibilité des trois systèmes de protection de l'environnement.
- Accroître la base de connaissances sur des questions touchant la pollution de l'environnement.
- Mettre au point des outils techniques et stratégiques en vue de prévenir, d'éliminer, de réduire ou de gérer les rejets de polluants dans l'environnement.
- Renforcer les capacités scientifiques, techniques et stratégiques des organismes gouvernementaux nord-américains chargés de la protection de l'environnement.

Les activités qui sont prévues et décrites dans la présente section sont le fruit d'un effort concerté entre les responsables des cinq programmes afin de maximiser leurs avantages combinés. Elles sont également conçues pour être coordonnées aux efforts de protection de l'environnement déployés par d'autres entités nord-américaines et les renforcer.

Composantes du secteur de programme

Les cinq programmes et leurs projets auxiliaires que comporte ce secteur de programme sont axés spécifiquement sur la protection de la santé humaine et des écosystèmes.

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

- Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Gestion rationnelle des produits chimiques

- Gestion rationnelle des produits chimiques

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

- Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Prévention de la pollution

- Renforcement des capacités de prévention de la pollution

La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

- La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air

Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'améliorer les communications et les interactions entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays nord-américains, d'instaurer de meilleurs mécanismes d'échange des données techniques et d'élaborer des stratégies relatives aux questions qui suscitent des préoccupations communes au sujet de la qualité de l'air. Le projet comporte trois principaux champs d'activité :

- La tenue d'une réunion sur la qualité de l'air en Amérique du Nord.
- Le soutien à la création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique.
- La recherche de possibilités d'échanges entre les spécialistes nord-américains de la qualité de l'air.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à intensifier l'échange d'informations techniques entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays, à renforcer leur collaboration et à améliorer la coordination des activités qu'ils entreprennent dans ce domaine.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Favoriser une sensibilité accrue aux systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord et une plus grande connaissance de ces systèmes.
- Promouvoir la compatibilité des méthodes de gestion de la qualité de l'air.
- Instaurer un échange régulier d'informations techniques et de stratégies d'amélioration de la qualité de l'air entre les fonctionnaires nord-américains de ce domaine.
- Renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air.

Justification

Il sera possible d'élaborer des stratégies nord-américaines de réduction du transport à grande distance des polluants atmosphériques grâce à la conclusion de partenariats entre les organismes de gestion de la qualité de l'air et des spécialistes de ce domaine. Le

renforcement de la coopération à l'échelle de l'Amérique du Nord est une condition essentielle pour mieux connaître et comprendre les priorités et les programmes de ces divers organismes. En outre, un échange accru d'informations permettra de mieux gérer la qualité de l'air et, parallèlement, de maximiser les ressources et d'éviter les chevauchements avec les activités entreprises par d'autres organismes.

État d'achèvement

En 2001, la CCE a parrainé la tenue de deux réunions de spécialistes de la qualité de l'air afin d'examiner des questions relatives à l'inventaire des émissions atmosphériques. La première s'est déroulée à Montréal, en novembre 2001, et des spécialistes des trois pays ont relevé des domaines importants dans lesquels la CCE peut faciliter l'amélioration de la comparabilité, de la qualité et de la disponibilité publique des données d'inventaire sur ces émissions dans chaque pays. La seconde réunion s'est également tenue à Montréal, en décembre 2001, parallèlement à celle du Groupe consultatif sur les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP). Elle a permis d'informer le public sur l'état des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord et de connaître son opinion sur les principaux besoins en matière d'information.

En 2001, la CCE a conclu une entente de collaboration avec la *Fundación México-Estados Unidos para la Ciencia* (Fumec, Fondation mexicaino-américaine pour la science) afin de soutenir la création d'un réseau de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique. Cette démarche avait pour objet d'instaurer et de soutenir une coopération trilatérale axée sur la gestion rationnelle de la qualité de l'air en Amérique du Nord en établissant un réseau mexicain d'agents chargés de coordonner la collaboration avec des réseaux du Canada et des États-Unis. Le réseau du Mexique table sur l'expérience d'un groupe binational (Mexique-États-Unis) placé sous la direction de M^{me} Luisa Molina et du lauréat mexicain d'un prix Nobel, M. Mario Molina. Ce réseau rassemblera des représentants des secteurs public et privé, de groupes sans but lucratif voués à la défense de l'intérêt public, d'établissements d'enseignement et d'autres entités possédant des connaissances et de l'expérience relativement aux questions liées à la qualité de l'air au Mexique. Les premières réunions du nouveau réseau ont permis d'examiner l'état de la qualité de l'air à Mexico et d'évaluer les projets de

recherche en matière de lutte contre la pollution financés par le *Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología* (Conacyt, Conseil national de la science et de la technologie) et sa fondation.

Le programme de la CCE sur la qualité de l'air a aussi permis de faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les spécialistes nord-américains en soutenant la tenue de plusieurs réunions portant sur la qualité de l'air du continent. Ces réunions comprenaient un atelier sur le changement climatique organisé par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, un atelier sur la prévision de la qualité de l'air et ses applications, comptant des participants du Mexique et des États-Unis et organisé par Environnement Canada, et un symposium au *Massachusetts Institute of Technology* (Institut technologique du Massachusetts) ayant trait au transport des polluants atmosphériques sur les plans régional et mondial.

Activités en 2002 – Aperçu

Les trois activités fondamentales de ce projet sont les suivantes :

Réunion sur la qualité de l'air en Amérique du Nord

En 2002, les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air organiseront une réunion trinationale sur des questions connexes en Amérique du Nord. La CCE sollicitera l'opinion du public au sujet des domaines de la qualité de l'air qui suscitent le plus de préoccupations sur le continent. En collaboration avec un comité directeur spécial composé de fonctionnaires chargés de la qualité de l'air dans les trois pays, la CCE dressera un ordre du jour de la réunion contenant des questions cruciales à l'égard desquelles celle-ci pourrait jouer un rôle en facilitant la coopération trinationale. Cette réunion sera ouverte au public et rassemblera des représentants des secteurs public et privé, de groupes voués à l'environnement et à la santé publique, d'autres milieux intéressés. Les responsables du programme de la qualité de l'air et le comité directeur rédigeront des documents de référence en vue d'éclairer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion. La CCE prévoit se servir des conclusions qui découleront de cette réunion pour formuler des recommandations au Conseil quant aux priorités du programme, puisque celui-ci doit continuer à évoluer pour satisfaire aux exigences des gouvernements et du public.

Création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique

En 2001, les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont tenu compte des recommandations auxquelles a donné lieu la première réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord, qui s'est tenue à Asheville, en Caroline du Nord, en avril 2000, parallèlement à la réunion printanière de la *State and Territorial Air Pollution Program Administrators* (STAPPA, Administrateurs de programmes étatiques et territoriaux sur la pollution atmosphérique) et de l'*Association of Local Air Pollution Control Officials* (ALAPCO, Association des fonctionnaires du domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique à l'échelle locale). Il a en effet visé la création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique. En se fondant sur les activités en cours à la Fumec, la CCE facilite la mise en œuvre de travaux concertés et coordonnés entre ces spécialistes et d'autres intervenants du domaine de la qualité de l'air dans les trois pays.

En 2002, la CCE continuera de soutenir les efforts de la Fumec en contribuant à d'autres activités destinées à renforcer les capacités institutionnelles au Mexique grâce à l'échange et à la formation de spécialistes et à la collecte de données plus complètes sur la qualité de l'air. L'association mexicaine entreprendra les activités suivantes en 2002 :

- Le soutien à la tenue du cinquième atelier, en janvier 2002, dans l'État de Mexico, du projet sur la qualité de l'air à Mexico que coordonne M. Mario Molina.
- L'organisation d'une réunion à Ciudad Juárez, à la frontière américano-mexicaine, en mars 2002, en vue de constituer un réseau trilatéral.
- La tenue d'un court atelier de formation, à Ciudad Juárez, en mars 2002, sur la recherche et la gestion en matière de lutte antipollution.
- La publication, au début et à la fin de 2002, des deux premiers numéros d'un bulletin sur la qualité de l'air.
- La formulation de conseils à l'équipe de l'État de Chihuahua chargée de se pencher sur la recherche et la gestion en matière de lutte antipollution.
- La tenue d'une série d'ateliers, tous les deux mois, sur différents aspects de la pollution atmosphérique au Mexique.
- L'organisation d'une série de réunions avec différents intervenants afin d'examiner une variété d'aspects et d'incidences du nouveau programme gouvernemental de lutte antipollution désigné *Proaire II*.

Possibilités d'échanges de spécialistes de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Ce programme d'échanges, qui a débuté en 1999, offre aux fonctionnaires des domaines de la technique et de la planification de rencontrer des homologues des autres pays nord-américains et des possibilités d'échanger des connaissances sur des questions particulières qui revêtent de l'importance pour chaque pays. Elles comprennent, par exemple, la surveillance de l'air ambiant, la modélisation des incidences et des rétrotrajectoires, l'inventaire des émissions et les programmes d'analyse des gaz d'échappement des moteurs diesels. Ce programme permettra de renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à l'échange de connaissances techniques et stratégiques entre les employés des entités participantes dans les trois pays. Il permettra également de multiplier les possibilités de coordination intracontinentale découlant d'une meilleure connaissance, par ces employés, des techniques appliquées dans chaque pays. Le programme d'échanges prévoit le financement, en fonction de critères établis et sous réserve des fonds disponibles, des frais de déplacement des fonctionnaires pour leur permettre d'assister aux réunions. Ces critères prévoient :

- que l'échange porte sur une question touchant la qualité de l'air à l'échelle continentale ou une question connexe qui suscite des préoccupations dans les trois pays;
- que l'échange se produise dans l'un des trois pays;
- que le demandeur soit un fonctionnaire dont les responsabilités portent sur la qualité de l'air et que l'échange cadre avec ses compétences et fonctions;
- que l'échange soit lié à des questions sur lesquelles portent les activités du programme de la CCE sur la qualité de l'air;
- que le demandeur n'ait aucune possibilité raisonnable de faire financer son déplacement;
- que deux fonctionnaires au maximum du service auquel appartient le demandeur (y compris ce dernier) fassent partie de l'échange;
- que le financement du déplacement soit conforme au code de déontologie de l'organisme auquel appartient le demandeur.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | | |
|--|-------------------------------|----------------|
| Activité 1 : Tenue d'une réunion sur la qualité de l'air en Amérique du Nord, y compris la préparation de documents de référence et d'autres travaux préparatoires. | | 100 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Création d'un comité gouvernemental spécial et établissement de l'ordre du jour de la réunion.</i> | <i>10 000</i> | |
| <i>Sous-activité 2 : Rédaction de documents de référence afin d'éclairer l'examen des points à l'ordre du jour.</i> | <i>25 000</i> | |
| <i>Sous-activité 3 : Rédaction et diffusion de documents de sensibilisation en prévision de la réunion.</i> | <i>25 000</i> | |
| <i>Sous-activité 4 : Financement du déplacement des participants à la réunion.</i> | <i>15 000</i> | |
| <i>Sous-activité 5 : Frais de location de salles de réunion, d'engagement de personnel de soutien et de traduction de documents.</i> | <i>25 000</i> | |
| Activité 2 : Création d'une association de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique. | | 50 000 |
| Activité 3 : Possibilités d'échanges de spécialistes de la qualité de l'air en Amérique du Nord. | | 30 000 |
| Le programme d'échange prévoit le financement du déplacement des spécialistes qui doivent participer à des réunions conformes aux critères établis, et ce, sous réserve des fonds disponibles. | | |
| | | 180 000 |
| | Ressources nécessaires | 180 000 |

Participation du public

La réunion sur la qualité de l'air en Amérique du Nord offrira au public une occasion importante de contribuer au choix d'une orientation pour le programme de la CCE sur la qualité de l'air. L'association de spécialistes de ce domaine au Mexique constituera également une nouvelle tribune institutionnelle pour tous les participants intéressés, notamment, ceux de tous les secteurs ayant des compétences à l'égard des questions de qualité de l'air qui touchent le Mexique ainsi que le reste de l'Amérique du Nord.

Renforcement des capacités

Une multiplication des échanges d'information et de l'expérience acquise entre fonctionnaires nord-américains du domaine de la qualité de l'air améliorera, dans l'ensemble, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des données dans ce domaine, tout en renforçant de façon notable les capacités actuelles de gestion concertée de la qualité de l'air à l'échelle du continent. Les travaux de la Fumec relatifs au réseau de spécialistes de la qualité de l'air au Mexique offrent un cadre institutionnel pour interagir avec des représentants d'organismes analogues sur l'ensemble du continent.

Résultats prévus

La CCE tablera sur les conclusions de la réunion sur la qualité de l'air en Amérique du Nord pour fixer des priorités et formuler des avis au Conseil puisque le programme continue d'évoluer pour satisfaire aux exigences des gouvernements et du public. L'association mexicaine de spécialistes de la qualité de l'air prévoit que les activités énumérées ci-dessus donneront des résultats fructueux. Les comptes rendus d'atelier, l'élargissement de la participation de ces spécialistes aux ateliers de formation et l'engagement proactif

d'une variété d'intervenants au sein du réseau seront déterminants pour la réussite du projet. Au bout du compte, sa réussite réelle se mesurera en fonction de l'ampleur de la participation des spécialistes mexicains à ce réseau, ainsi qu'en fonction du degré de leur contribution et de leur travail au cours des réunions et ateliers organisés par le réseau. La CCE s'attend à ce que l'échange de possibilités de formation de ces spécialistes augmente le niveau de connaissances ainsi que des interactions entre les responsables de programmes nord-américains de la qualité de l'air. Cela aura en effet l'avantage d'améliorer leurs communications, d'accélérer les mécanismes d'échange de données techniques et de multiplier les possibilités d'élaborer des stratégies concertées pour examiner des questions relatives à la qualité de l'air qui suscitent des préoccupations communes.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires prévus sont les suivants : Environnement Canada, des organismes provinciaux et locaux de lutte contre la pollution atmosphérique, le Semarnat, les organismes étatiques et municipaux mexicains de lutte contre la pollution atmosphérique, la Fumec, la direction générale de l'hygiène du milieu du *Secretaría de Salud* (Ministère de la santé du Mexique), l'EPA des États-Unis, la STAPPA et l'ALAPCO, le secteur privé, les groupes voués à l'environnement et à la santé publique.

Liens avec d'autres projets de la CCE

L'information découlant d'activités d'échange et de réseautage entre les spécialistes de la qualité de l'air des trois pays pourra servir aux activités relatives à la prévention de la pollution et à l'accès à l'information entreprises dans le cadre des projets de GRPC et de RRTP.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Possibilités d'échanges de spécialistes de la qualité de l'air en Amérique du Nord.

(Les autres activités ne sont pas encore déterminées.)

2004

Activité 1 : Possibilités d'échanges de spécialistes de la qualité de l'air en Amérique du Nord.

(Les autres activités ne sont pas encore déterminées.)

3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet a pour objet de favoriser la mise au point des outils nécessaires pour améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et la maintenir. En plus de viser l'élaboration de programmes et d'outils novateurs, il permettra de divulguer de l'information sur des stratégies de réduction de la pollution et de cerner les meilleures méthodes dans ce domaine.

Buts et objectifs

Ce projet a pour but de contribuer à la mise au point d'outils techniques que les trois pays pourront utiliser dans le cadre d'activités de planification et de programmes de réduction de la pollution à l'échelle de l'Amérique du Nord. En 2002, l'objectif principal consistera à faciliter l'établissement d'inventaires trinationaux des polluants atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre. Cela comprend la collecte, la compilation et le partage d'informations environnementales des plus pertinentes entre les trois pays. La tenue de réunions, les 15 novembre et 13 décembre 2001, avec des spécialistes des inventaires et des intervenants marquera le début de discussions entre les trois pays sur des questions qui les préoccupent au même point relativement à ces inventaires. Ces réunions aideront la CCE à fixer les objectifs du projet en fonction de l'opinion des participants et d'autres intéressés. Le projet lui permettra de faciliter la création d'un centre d'information électronique public sur les meilleures techniques de lutte antipollution. En 2002, cette activité se limitera à l'organisation d'une réunion de représentants des trois pays en vue de déterminer l'ampleur et les fonctions de ce centre.

Justification

L'air est un milieu ambiant qui donne lieu à des interventions transfrontalières en matière d'environnement en Amérique du Nord. Il est impératif de disposer d'une information environnementale précise et en temps opportun pour pouvoir prendre des décisions rationnelles et élaborer des politiques environnementales éclairées. Le renforcement des capacités des pays signataires de l'ALÉNA en vue d'acquiescer et de partager des connaissances dans tous les secteurs de la société constitue également un facteur important, car cela permet aux citoyens d'agir en toute connaissance de cause.

Une information digne de foi et exacte s'avère essentielle si l'on veut régler les problèmes de pollution dans les bassins atmosphériques transfrontaliers. Pour faciliter la réalisation d'activités concertées efficaces, les planificateurs de la qualité de l'air ont besoin d'informations fiables sur les caractéristiques et la dynamique de

ces bassins, sur leur interaction et sur le mouvement des polluants rejetés dans l'atmosphère. La mise en valeur d'outils et de stratégies efficaces à l'égard de certains polluants peut aider les autorités nord-américaines à accélérer l'amélioration de la qualité de l'air.

En 1996, le Conseil de la CCE a convenu de favoriser la collecte et l'échange de données pertinentes, de même que l'élaboration et l'application de modèles appropriés relativement à l'éventail de substances chimiques que la CCE a désignées comme suscitant des préoccupations (résolution du Conseil n° 96-05). Se fondant sur cette résolution, le 29 juin 2001, le Conseil a également adopté la résolution n° 01-05, intitulée *Promotion de la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques*. Il y reconnaît la nécessité de disposer d'informations sur les émissions atmosphériques pour soutenir les activités continentales de planification de la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière. Il y ajoute que la CCE pourrait apporter son aide en tenant compte de l'expérience qu'elle a acquise en établissant les rapports à partir des données des RRTP nord-américains. La CCE évaluera la comparabilité des rapports dans les trois pays sur un certain nombre de polluants atmosphériques prépondérants, notamment le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils, les particules d'aérosols et les gaz à effet de serre.

État d'achèvement

En 2001, la coordination du programme sur la qualité de l'air et du programme de GRPC a permis d'établir un inventaire des émissions atmosphériques de mercure à l'échelle nationale au Mexique. Ces travaux seront combinés aux inventaires nationaux du Canada et des États-Unis afin d'obtenir, pour la première fois, une optique continentale des régions dans lesquelles se situent les sources de ces émissions en Amérique du Nord.

À la fin de 2001, les responsables du programme sur la qualité de l'air ont tenu des réunions préliminaires sur l'établissement d'inventaires trinationaux d'émissions atmosphériques avec des techniciens d'organismes gouvernementaux dans chacun des trois pays. Les participants à ces réunions ont commencé à cerner les questions de comparabilité de données et d'accès à l'information afin d'alimenter les activités continentales de planification de la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière. La CCE a ensuite tenu une autre réunion avec le groupe consultatif sur les RRTP pour connaître l'opinion du public sur le nouveau projet d'inventaires des émissions atmosphériques. Les participants ont également conseillé la CCE sur la quantité de données qu'il sera possible d'évaluer en 2002.

En 2001 également, le programme sur la qualité de l'air a permis de collaborer avec l'*Instituto Nacional de Salud Pública* (Institut national de la santé publique), dans le cadre d'une activité réalisée à Cuernavaca, dans l'État de Morelos, au Mexique, afin d'évaluer les répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé des enfants et d'autres éléments sensibles de la population. La première étape de cette activité a consisté à mettre sur pied un projet pilote destiné à examiner les liens entre les bases de données sur la santé publique et l'information découlant de la surveillance de l'air ambiant à un point de passage important entre deux villes : Ciudad Juárez, dans l'État de Chihuahua, et El Paso, dans l'État du Texas. Compte tenu de la relation entre l'exposition de la population et la pollution atmosphérique le long des couloirs de transport et d'échanges commerciaux, cette activité a été intégrée au projet 3.1.3 portant sur ces couloirs dans le plan de programme pour 2002 à 2004.

Activités en 2002 – Aperçu

Inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord

À la suite de l'adoption de la résolution du Conseil n° 01-05 sur les inventaires d'émissions atmosphériques, le programme de la CCE sur la qualité de l'air donnera lieu à l'évaluation de la comparabilité et de l'accessibilité de l'information sur ces émissions dans les trois pays, y compris les émissions de gaz à effet de serre. La CCE travaillera de concert avec une équipe formée de spécialistes des inventaires dans chacun des pays afin de s'acquitter des tâches que prescrit cette résolution. Il est également prévu de solliciter la participation du public dans le cadre de réunions tenues parallèlement aux réunions ordinaires du groupe consultatif sur les RRTP.

Conformément à cette résolution, la CCE axera initialement ses travaux sur le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les composés organiques volatils, les particules d'aérosols et les gaz à effet de serre. Elle évaluera les progrès réalisés en ce qui a trait à la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord dans le but d'améliorer également la comparabilité des définitions et de la nomenclature, de la portée et de la précision des inventaires communs, des techniques d'évaluation des émissions, du traitement de l'information confidentielle des entreprises, des structures des bases de données et du mode de présentation des rapports. L'équipe du projet de la CCE formulera des recommandations afin d'améliorer l'accès aux données sur les émissions atmosphériques ainsi que leur interprétation. Cette activité sera entreprise en coordination avec d'autres activités permanentes réalisées par des entités nationales et internationales visant des objectifs analogues.

Centre d'information électronique sur les meilleures techniques de lutte antipollution

À mesure que l'on entreprendra les travaux d'inventaire de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord, la CCE travaillera de concert avec des spécialistes des trois pays pour déterminer l'ampleur et les fonctions du centre d'information électronique sur les meilleures techniques de lutte antipollution. Elle organisera une réunion avec ces spécialistes afin de déterminer les types d'information disponibles dans les trois pays, ceux dont il faudrait disposer, ainsi que les techniques les plus efficaces pour que cette information soit consultable sous forme électronique.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | | |
|--|----------------|---------------------------------------|
| Activité 1 : Inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord. | 245 000 | |
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue de réunions ordinaires de spécialistes gouvernementaux des inventaires. | 55 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Organisation d'une réunion publique annuelle sur les inventaires d'émissions atmosphériques parallèlement à la réunion annuelle du groupe consultatif sur les RRTP. | 35 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Compilation et examen de données et établissement d'un rapport sur les inventaires. | 105 000 | |
| <i>Sous-activité 4</i> : Traduction, publication et diffusion du rapport. | 50 000 | |
| Activité 2 : Centre d'information électronique sur les meilleures techniques de lutte antipollution. | 35 000 | |
| <i>Sous-activité 1</i> : Organisation d'une réunion avec des représentants nationaux pour déterminer l'ampleur et les fonctions du centre d'information électronique. | 35 000 | ↓ |
| | | Ressources nécessaires 280 000 |

Participation du public

Tous les rapports établis au cours des activités que soutient la CCE seront mis à la disposition du public. À mesure que les bases techniques évolueront dans le cadre des activités énumérées, la Commission sollicitera la participation du public afin de relever et d'évaluer les questions relatives à la déclaration des inventaires d'émissions et à leur accessibilité.

Renforcement des capacités

Ce projet permettra de renforcer les capacités des gestionnaires de la qualité de l'air à améliorer les méthodes de traitement de la pollution atmosphérique transfrontalière grâce à la compilation d'informations comparables sur les émissions et les techniques de lutte antipollution. Il est fondamental de connaître les sources de pollution et la quantité de polluants qu'elles rejettent pour pouvoir déterminer les régions d'où proviennent les polluants qui sont transportés par le vent, au-delà des frontières, vers des régions réceptrices. En réunissant un groupe de spécialistes des inventaires, la CCE peut faciliter l'échange de méthodes normalisées afin de mesurer les polluants que rejettent différentes sortes de sources, de trouver les meilleures techniques de lutte antipollution disponibles pour toutes ces sources, nouvelles ou existantes, et de mieux faire connaître les bases de données sur les émissions dans chaque pays tout en élargissant leur accès.

Résultats prévus

Le projet aidera les gouvernements et le public à partager et à interpréter des inventaires comparables des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord, ainsi que des techniques de lutte contre la pollution de l'air. Il se fondera sur l'expérience acquise au sein de la CCE pour ce qui est

de l'établissement de rapports à partir des données des RRTP en vue d'établir des rapports trinationalaux sur les inventaires d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Ces rapports seront distincts de ceux de la série *À l'heure des comptes*, et leur présentation sera déterminée à la lumière de l'opinion des spécialistes des inventaires et d'autres intervenants.

Partenaires et/ou participants prévus

La CCE compte sur la participation d'Environnement Canada, du Semarnat et de l'EPA, ainsi que d'organismes provinciaux, étatiques et locaux chargés de la qualité de l'air et dotés de compétences en matière d'inventaires d'émissions atmosphériques et de techniques de lutte contre la pollution de l'air. Des représentants du secteur privé et de groupes voués à l'environnement et à la santé publique apporteront également leur aide.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet est étroitement relié au projet de RRTP. Étant donné que plusieurs des participants éventuels aux travaux sur les inventaires d'émissions atmosphériques s'intéresseront aux travaux sur le RRTP, les responsables des deux projets prévoient tenir une réunion annuelle conjointe afin de réduire les frais de déplacement et les autres frais des participants. Les données sur les émissions du secteur de la production d'électricité recueillies au cours de cette activité serviront à la réalisation du projet sur l'électricité et l'environnement visé à l'article 13 de l'ANACDE. Le regroupement de compétences techniques en matière d'inventaires auquel donnera lieu ce projet constituera également un apport pour le projet de GRPC.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord.

Activité 2 : Centre d'information électronique sur les meilleures techniques de lutte antipollution.

2004

Activité 1 : Inventaires des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en Amérique du Nord.

Activité 2 : Centre d'information électronique sur les meilleures techniques de lutte antipollution.

3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Sommaire du projet

Ce projet est destiné à examiner les sérieux problèmes de qualité de l'air qu'occasionne le transport dans les couloirs nord-américains d'échanges commerciaux, car ils ont des répercussions dans les trois pays. Il est notamment prévu d'évaluer ces répercussions sur la santé publique le long des couloirs, particulièrement celle des enfants, en mesurant le degré d'exposition de la population aux gaz d'échappement des véhicules à certains passages frontaliers congestionnés.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à poursuivre l'étude des dimensions que le trafic de marchandises en Amérique du Nord peut avoir sur l'environnement, dans l'optique de réduire les gaz d'échappement des véhicules grâce à l'amélioration des méthodes de gestion, des techniques et de l'infrastructure.

Les objectifs à court terme sont les suivants :

- Entreprendre l'élaboration de protocoles qui faciliteront une coopération visant à réduire les gaz d'échappement des moteurs diesels des véhicules de transport.
- Cerner les principaux sujets de préoccupation en matière de santé suscités par l'exposition de la population aux polluants que les véhicules rejettent dans l'atmosphère à certains passages frontaliers congestionnés.

Justification

Ce projet est destiné à faire naître des possibilités réciproquement avantageuses d'obtenir des améliorations dans le domaine de l'environnement comme dans celui du transport le long des couloirs nord-américains d'échanges commerciaux.

Le commerce est en pleine effervescence en Amérique du Nord, et à mesure que les échanges régionaux se multiplient, le flux de marchandises et de services s'accélère dans les artères d'échanges commerciaux, tant sur terre que dans l'air et sur l'eau. Le réseau qui soutient des transactions commerciales de plus en plus intégrées représente une infrastructure complexe et interdépendante constituée, notamment, d'autoroutes, de voies aériennes, de voies navigables, de lignes et de câbles de transmission, de gazoducs et

d'oléoducs. Le flux de produits, de services et d'informations qui circulent sur ce réseau nord-américain subit l'influence — et souvent les contraintes — d'une multitude de facteurs physiques et administratifs. Le moteur des automobiles et des camions tourne au ralenti durant des heures aux frontières pendant que les douaniers inspectent le contenu des véhicules, le trafic terrestre est ralenti par de mauvais itinéraires et des embouteillages, et les itinéraires ferroviaires directs sont de plus en plus rares.

Bien que, dans beaucoup de cas, d'autres facteurs comme la structure locale d'échanges commerciaux, la croissance démographique ou l'étalement des banlieues puissent expliquer les pressions exercées sur l'infrastructure, des études récentes ont permis de constater un accroissement important des échanges commerciaux en Amérique du Nord en général et, en particulier, des déplacements de camions lourds le long des principales routes qui servent aux échanges entre les trois pays nord-américains. Les autoroutes représentent le principal mode de transport de marchandises en Amérique du Nord, puisqu'elles permettent de transporter 80 % des exportations américaines vers le Canada et 60 % des exportations canadiennes vers les États-Unis. Le commerce américano-mexicain et canado-mexicain montre des pourcentages analogues. Plus de 70 % des échanges canado-américains (en fonction de leur valeur) se font par camion, ce qui est également le cas pour la majorité des échanges américano-mexicains. Des statistiques révèlent que la circulation des camions a augmenté substantiellement au cours de la dernière décennie, et l'on prévoit que cette tendance se poursuivra.

Tous les projets de couloirs d'échanges commerciaux comportent des dimensions environnementales qui ont une portée transfrontalière ou nord-américaine. Les activités reliées à des couloirs d'échanges commerciaux peuvent renforcer la coopération et maximiser ainsi les avantages que ces couloirs procurent, dans les domaines tant de l'environnement que du commerce et du transport.

La circulation des camions peut avoir de sérieuses répercussions sur la santé humaine et sur l'environnement dans de nombreuses régions nord-américaines. Par exemple, selon des estimations faites dans le nord-est des États-Unis, les gaz d'échappement des véhicules lourds à moteur diesel représentent 33 % de toutes les émissions d'oxydes d'azote et 80 % de toutes les particules provenant de sources mobiles. Les oxydes d'azote sont des précurseurs d'ozone et contribuent à la formation du smog qui cause la détérioration des capacités respiratoires et aggrave les maladies pulmonaires.

L'EPA des États-Unis a constaté que les particules provenant des moteurs diesels peuvent provoquer le cancer chez les êtres humains, et le *California Air Resources Board* (Conseil sur les ressources atmosphériques de la Californie) estime que ces particules sont des polluants atmosphériques toxiques. En outre, les gaz d'échappement des moteurs diesels contiennent 40 autres cancérigènes connus, dont le benzène, le buta-1,3-diène, le formaldéhyde et l'acroléine.

La contribution des moteurs diesels aux émissions d'oxydes d'azote, de particules et de substances toxiques s'accroît comparativement à d'autres sources. Plusieurs facteurs accentuent cette tendance à une pollution accrue par ce type de moteur. En premier lieu, l'utilisation de carburant diesel pour alimenter les parcs d'autobus et de camions du continent est de plus en plus intense en raison de la durabilité de ces moteurs et du faible coût du carburant diesel. En deuxième lieu, le nombre de camions et d'autobus ne cesse d'augmenter à l'échelle continentale. En troisième lieu, l'âge moyen des moteurs diesels de véhicules lourds augmente en raison de leur durabilité. Par exemple, ces moteurs sont maintenant construits pour accomplir 1,5 million de kilomètres avant d'être réusinés.

Les anciens moteurs polluent davantage que les nouveaux en raison de leur détérioration et de normes moins strictes concernant leurs gaz d'échappement. Il est donc essentiel de viser la réduction à court terme des émissions polluantes des vieux moteurs comme des nouveaux de tous les véhicules à moteur diesel du continent.

Dans ce contexte dynamique, la CCE peut apporter une contribution importante en réunissant divers représentants des secteurs public et privé pour partager de l'information sur les bonnes pratiques et favoriser les activités concertées.

État d'achèvement

En 2000, la CCE a chargé la société ICF Consulting de rédiger un document de travail relevant les incidences sur l'environnement que pourrait occasionner l'intensification du commerce le long de cinq segments de couloirs; deux d'entre eux traversent la frontière américano-mexicaine et les trois autres la frontière canado-américaine. Cette activité a permis de former un groupe consultatif d'intervenants représentant les secteurs gouvernemental et non gouvernemental de chaque pays, afin de cerner les répercussions sur l'environnement (plus précisément sur la qualité de l'air) du développement des couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux, ainsi que les possibilités de prévenir ou d'atténuer ces répercussions.

Le document de travail rédigé par la société ICF Consulting a été présenté au cours d'un atelier public tenu le 15 mars 2001 à Winnipeg, au Manitoba. Cette société a tenu compte des observations recueillies durant l'atelier, ainsi que dans le cadre d'une période d'examen subséquente de six semaines, et les a intégrées dans le document qu'elle a parachevé à l'automne de 2001.

La CCE a reçu un certain nombre d'observations intéressantes quant aux domaines vers lesquels orienter les travaux en cette matière, notamment l'avis du CCPM au Conseil n° 01-01 et des exposés de la part d'intervenants qui comptaient des groupes d'intérêts, le secteur ferroviaire et des organismes gouvernementaux. Bien que le nombre de possibilités suggérées dans ces exposés fasse appel à des ressources qui dépassent celles dont la CCE dispose pour exploiter pleinement ces possibilités, la Commission a quand même pu choisir deux domaines dans lesquelles poursuivre des travaux en 2001 et en 2002 en tenant compte des contraintes du budget consacré au programme sur la qualité de l'air. En premier lieu, les travaux consistent à favoriser une plus grande uniformité sur les divers territoires grâce à l'inspection des camions le long de ces couloirs afin de vérifier si leur moteur diesel fonctionne adéquatement et ne rejette que des concentrations acceptables de polluants. En deuxième lieu, il est prévu d'évaluer la santé des populations sensibles, à certains passages frontaliers congestionnés, en raison de leur exposition à la pollution atmosphérique qui y sévit.

Les observations du public au cours de l'atelier de Winnipeg laissent entendre que, en ce qui a trait aux questions que soulèvent les couloirs de transport, la CCE pourrait préconiser une plus grande comparabilité des normes. Elle devrait en outre continuer de servir de catalyseur en matière d'échanges d'information et de bonnes pratiques, et favoriser un dialogue essentiel entre les groupes et les parties intéressées afin de régler les problèmes environnementaux que provoquent ces couloirs. Le CCPM lui a aussi suggéré d'examiner l'expérience acquise dans le cadre des programmes en vigueur afin d'évaluer la compatibilité des activités dans les divers couloirs et d'élargir la portée de certains programmes en cours, le cas échéant. Une des activités mentionnées par le CCPM est celle menée par l'association des *Northeast States for Coordinated Air Use Management* (NESCAUM, Gestion coordonnée de l'utilisation de l'air dans les États du nord-est). Tenant compte de ces observations, la CCE a conclu une entente avec cette association, en 2001, en vue de réunir des intervenants clés pour en arriver à une position concertée et établir des principes fondamentaux de constat et de réduction des rejets excessifs de polluants dans les gaz d'échappement des moteurs de camions lourds qui empruntent les couloirs de transport.

Cette activité prévoit la tenue d'un atelier, au début de 2002, afin que des spécialistes et des intervenants de toute l'Amérique du Nord partagent les enseignements tirés dans le cadre de divers programmes d'inspection, qu'ils cernent des domaines de coopération ainsi que des possibilités d'élargissement de ces programmes, d'acceptation mutuelle, d'un pays à un autre, des éléments que les programmes en question peuvent avoir en commun.

Le deuxième domaine d'activité que les participants à l'atelier de Winnipeg et le CCPM ont suggéré a trait à l'exposition de la population aux polluants attribuables à la congestion du trafic aux passages frontaliers qui ponctuent les couloirs de transport. Les représentants du Mexique ont estimé impératif de mener des évaluations de l'exposition des populations sensibles vivant à proximité de ces couloirs et, selon l'avis du CCPM, ces évaluations sont essentielles en vue de mesurer les risques et de dresser des plans de gestion de ces risques. À cette fin, la CCE a entrepris une étude pilote avec l'*Instituto Nacional de Salud Pública* (INSP, Institut national de la santé publique), à Cuernavaca, afin de mesurer le degré d'exposition des enfants et d'autres éléments sensibles de la population qui vivent près des passages frontaliers où le trafic est congestionné. L'étude est menée à Ciudad Juárez, dans l'État de Chihuahua, qui se trouve de l'autre côté de la frontière la séparant de la ville américaine d'El Paso, dans l'État du Texas. Un élément important de l'étude consiste à élaborer et à appliquer une méthode compatible avec celles utilisées dans le cadre des évaluations de l'exposition de la population réalisées ailleurs en Amérique du Nord, et, le cas échéant, à étendre cette méthode à d'autres grandes villes du Mexique situées le long de couloirs d'échanges commerciaux où le trafic est lourd.

Activités en 2002 – Aperçu

Les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont estimé qu'il leur fallait entreprendre deux activités en 2002 afin de donner suite aux observations et aux conseils que le CCPM et le public ont formulés à la CCE après le dépôt du document de travail de la société ICF Consulting et la tenue de la réunion de Winnipeg. La première activité consiste à travailler de concert avec des organismes gouvernementaux et des intervenants afin d'élaborer des protocoles destinés à réduire les gaz d'échappement des camions lourds à moteur diesel aux passages frontaliers. La seconde vise à examiner les incidences, sur la santé de la population (y compris des enfants et d'autres groupes vulnérables), de l'exposition aux polluants atmosphériques que rejettent les véhicules aux passages frontaliers congestionnés, plus particulièrement les véhicules à moteur diesel.

Protocoles trinationaux destinés à réduire les gaz d'échappement des moteurs diesels aux passages frontaliers congestionnés

Afin de donner suite aux préoccupations du public concernant l'excès de particules dans les gaz d'échappement des moteurs diesels, la CCE poursuivra les travaux entrepris en 2001 visant à réduire les gaz d'échappement des camions lourds le long des couloirs de transport et d'échanges commerciaux en Amérique du Nord. Elle soutiendra les activités d'un groupe d'intervenants qui participeront à un dialogue sur l'élaboration de protocoles nord-américains destinés à multiplier et à harmoniser les inspections de ces gaz d'échappement. La CCE parrainera la poursuite d'une série d'ateliers qui auront pour objet : a) d'informer les intervenants au sujet des programmes existants; b) d'évaluer la possibilité d'étendre les programmes à des régions où les gaz d'échappement des camions lourds à moteur diesel ne sont pas vérifiés; c) d'examiner des questions relatives à la vérification de ces gaz, notamment les congestions aux passages frontaliers; d) d'étendre l'exécution de tels projets à d'autres passages frontaliers situés dans les couloirs de transport de produits visés par l'ALÉNA.

Cette activité s'appuiera sur celles menées fructueusement aux échelles étatique et provinciale en vue de réduire les gaz d'échappement des camions lourds à moteur diesel en appliquant des programmes de vérification de ces gaz. Il tablera également sur les efforts déployés par l'EPA pour harmoniser les programmes étatiques d'inspection, ainsi que sur les travaux de la CCE qui ont consisté à déterminer le taux d'accroissement des émissions atmosphériques découlant du transport par camion de produits commerciaux. Il est prévu de constituer un groupe consultatif d'intervenants représentant les gouvernements fédéraux et étatiques, les associations de transport par camion, des groupes voués à la santé publique et à l'environnement, ainsi que d'autres entités.

Évaluation de l'exposition de la population aux gaz d'échappement des véhicules à des passages frontaliers congestionnés

Cette activité sera axée sur l'exposition des enfants et d'autres éléments de la population à la pollution atmosphérique à proximité de passages frontaliers congestionnés situés sur les principales artères de transport, et l'on accordera une attention particulière à l'exposition aux gaz d'échappement des moteurs diesels. Ces travaux se fonderont sur un projet pilote entrepris par des chercheurs de l'INSP, dans l'agglomération formée par les villes de Ciudad Juárez et d'El Paso, en vue d'élaborer et d'appliquer des méthodes pour étudier les liens entre les données de surveillance de la santé publique et de l'air ambiant à proximité de ces passages frontaliers. L'activité donnera également lieu à des travaux analogues afin d'étudier la

relation entre les maladies respiratoires et les émissions atmosphériques provenant des véhicules de transport à un passage frontalier coupant une grande artère de transport entre les États-Unis et le Canada. Cela permettra aux décideurs de mesurer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé des enfants et d'autres éléments sensibles de la population le long des couloirs d'échanges commerciaux où le trafic routier est intense, et de déterminer si la vulnérabilité est proportionnelle à l'état de pauvreté. Il est également prévu de donner suite au récent avis du CCPM au Conseil de la CCE préconisant de conclure des partenariats et de réaliser des projets pilotes relatifs au transport et aux échanges commerciaux dans les régions frontalières.

La ville de Ciudad Juárez fait partie des principales traverses frontalières entre le Mexique et les États-Unis et connaît une forte croissance démographique qui a de graves incidences sur la salubrité de l'environnement. Des chercheurs estiment que les gaz d'échappement des véhicules contribuent, dans une proportion de 88 %, à la quantité totale de polluants rejetés dans l'atmosphère, et qu'il s'agit d'un fait important à prendre en considération dans une ville où la plus grande partie de la circulation des véhicules se produit sur les ponts qui enjambent la frontière. On manque d'information concernant la santé de la population qui est exposée à la pollution atmosphérique attribuable au trafic routier frontalier et aux gaz d'échappement des moteurs diesels le long des couloirs de transport. La mise en correspondance des concentrations de particules et d'ozone dans l'environnement avec le nombre de consultations urgentes en raison de l'exacerbation de l'asthme chez les enfants, et ce, même si ces concentrations sont inférieures aux normes américaines et mexicaines, réclame des recherches plus poussées à l'égard des populations vulnérables. Les principaux ponts qui traversent la frontière et leurs routes d'accès offrent la possibilité d'y mener de telles recherches sur les populations qui résident à différentes distances des plus importantes routes et des couloirs dans lesquels circulent des véhicules à moteur diesel.

Les premiers travaux que l'INSP a réalisés en 2001 lui ont permis d'élaborer des méthodes de collecte et d'évaluation de données de surveillance de la santé publique et de l'air ambiant dans un contexte d'exposition à la pollution atmosphérique. En 2002, cet institut élargira ses travaux en concevant une méthode uniforme pour évaluer l'exposition de la population aux éléments constituants des gaz d'échappement des moteurs diesels dans ces couloirs de transport. La CCE soutiendra des travaux visant à tester trois hypothèses le long des routes et aux passages frontaliers congestionnés :

- Si l'exposition à des concentrations de gaz d'échappement des moteurs diesels est liée à la recrudescence des problèmes respira-

- toires et des réactions inflammatoires et allergiques chez les enfants asthmatiques et chez d'autres sous-populations sensibles.
- Si le lien de l'exposition aux gaz d'échappement des moteurs diesels avec des problèmes de santé est plus évident chez les enfants asthmatiques que chez ceux qui sont en bonne santé.
- Si les particules des gaz d'échappement des moteurs diesels sont associés plus étroitement aux problèmes respiratoires que ne le sont les particules des véhicules à moteur.

Cette activité de la CCE permettra d'instaurer une méthode uniforme pour évaluer l'exposition de la population aux gaz d'échappement des moteurs diesels le long des couloirs de transport très fréquentés. Elle servira aussi à mesurer le lien entre ces gaz et d'autres particules avec la gravité de l'asthme, des allergies et des affections respiratoires chez les enfants vulnérables et en santé comme chez d'autres sous-populations vulnérables vivant le long des couloirs de transport de produits visés par l'ALÉNA.

L'activité jettera également les bases d'une analyse comparative des évaluations de l'exposition à des polluants atmosphériques au Mexique avec des travaux analogues menés au Canada et aux États-Unis, et permettra, pour la première fois, d'appliquer les méthodes retenues à d'autres villes mexicaines que celle de Mexico. Ciudad Juárez est visée par l'étude pilote destinée à élaborer des méthodes communes de collecte et d'évaluation de données de surveillance de la santé publique et de l'air ambiant. Elle sera élargie pour concevoir une méthode commune d'évaluation de l'exposition aux éléments constituants des gaz d'échappement des moteurs diesels dans les couloirs de transport de produits visés par l'ALÉNA. On réalisera deux évaluations distinctes de l'exposition aux gaz d'échappement des moteurs diesels, l'une le long d'un couloir congestionné traversant la frontière entre le Mexique et les États-Unis, et l'autre le long d'un couloir traversant la frontière entre le Canada et les États-Unis. Ces deux évaluations appliqueront la méthode d'évaluation de l'exposition aux gaz d'échappement des moteurs diesels afin de faciliter la comparaison des résultats que les chercheurs consigneront distinctement lors de l'établissement de deux rapports qu'ils soumettront à la CCE.

Il est également question de relever les différences et les similitudes dans les interventions en matière de santé publique à l'égard des mélanges de polluants atmosphériques que l'on trouve dans différentes villes nord-américaines, et de concevoir un ensemble d'outils pouvant s'appliquer uniformément sur l'ensemble du continent. Cela permettra de comparer les résultats obtenus à différents endroits et aidera les décideurs à cerner des éléments précis d'un mélange de polluants urbains déterminé pouvant réclamer différentes stratégies de lutte antipollution dans d'autres villes du continent.

Participation du public

Les ateliers réuniront des représentants des organismes gouvernementaux chargés d'exécuter les programmes de vérification des camions ainsi que du secteur du camionnage et des membres du public intéressés.

Renforcement des capacités

L'élaboration de protocoles d'échantillonnage des gaz d'échappement des moteurs diesels permettra de renforcer les capacités d'évaluation des répercussions environnementales à l'échelle du continent nord-américain et de solutions politiques qui transcendent les limites de juridiction locale, étatique, provinciale et fédérale. Cette activité rassemblera des spécialistes et des intervenants de l'ensemble de l'Amérique du Nord afin de partager les enseignements tirés des divers programmes d'inspection et de déterminer leurs

éléments les plus fructueux. Elle visera également à trouver des possibilités de renforcer les capacités dans de nouvelles régions en vue d'appliquer des programmes analogues; elle envisagera en outre la reconnaissance mutuelle d'éléments que ces programmes ont en commun dans différents territoires.

L'étude sur la santé publique réunira des chercheurs de ce domaine ainsi que des planificateurs de la qualité de l'air qui mesureront les répercussions de la pollution atmosphérique à des passages frontaliers congestionnés. Elle consistera à élaborer une méthode générale que les chercheurs pourront appliquer lorsqu'ils mènent des études comparables dans d'autres parties de l'Amérique du Nord. Elle permettra en outre de renforcer les capacités des spécialistes en ce qui a trait à l'utilisation de données de surveillance de la santé publique et de l'air ambiant nécessaires pour mener des études sur l'exposition à la pollution atmosphérique.

2 0 0 2

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|--|----------------|
| Activité 1 : Soutien à la tenue d'un atelier destiné à faire progresser le dialogue sur l'élaboration de protocoles nord-américains destinés à multiplier et à harmoniser les inspections des véhicules afin de vérifier les gaz d'échappement. Cet atelier a pour objectifs : | 45 000 |
| <ul style="list-style-type: none">• d'informer les intervenants au sujet des programmes existants;• d'évaluer la possibilité d'étendre les programmes à des régions où les gaz d'échappement des camions lourds à moteur diesel ne sont pas vérifiés;• d'examiner des questions relatives à la vérification de ces gaz, notamment les congestions aux passages frontaliers;• d'étendre l'exécution de tels projets à d'autres passages frontaliers situés dans les couloirs de transport de produits visés par l'ALÉNA. | |
| Activité 2 : Mise au point et application de méthodes à l'aide de bases de données de surveillance de la santé publique, de toximètres individuels et de données sur la qualité de l'air ambiant afin d'évaluer le degré d'exposition de la population aux gaz d'échappement des véhicules à certains passages transfrontaliers congestionnés, particulièrement les gaz des moteurs diesels. | 150 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Étendre les travaux à la ville de Ciudad Juárez afin de mesurer l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules le long d'artères commerciales très fréquentées, dans l'optique :</i> | <i>75 000</i> |
| <ul style="list-style-type: none">a) d'établir une méthode uniforme d'évaluation de l'exposition des enfants aux gaz d'échappement des moteurs diesels au Mexique, le long d'un axe routier congestionné qui traverse la frontière avec les États-Unis, en tenant compte du nombre de véhicules, de la distance par rapport aux principales routes, du taux de pollution atmosphérique couplé à des estimations de l'exposition personnelle et à d'autres variables;b) de mesurer la concentration de particules dans les gaz d'échappement le long de cet axe;c) de déterminer si la composition des particules est liée aux effets sur la santé. | |
| <i>Sous-activité 2 : Évaluer l'exposition le long d'une artère commerciale principale traversant la frontière entre le Canada et les États-Unis en recourant à la méthode élaborée au cours de la première activité.</i> | <i>75 000</i> |
| Ressources nécessaires | 195 000 |

Résultats prévus

L'activité relative aux gaz d'échappement visera à élaborer un protocole commun de vérification des camions reconnu sur les différents territoires, protocole qui permettra d'uniformiser les prescriptions afin d'améliorer la qualité de l'air le long des couloirs de transport qui les traversent. Elle aura également pour effet de minimiser les arrêts des chauffeurs de camion lorsqu'ils doivent traverser les frontières, car ils seront assujettis à un seul ensemble de prescriptions reconnu par toutes les autorités territoriales participantes. À titre d'exemple, on peut citer la procédure uniforme d'inspection et d'entretien appliquée par les autorités qui ont compétence sur le couloir traversant les États de Baja California, de la Californie, de l'Oregon et de Washington et la province de la Colombie-Britannique.

L'étude sur l'exposition de la population aux gaz d'échappement des moteurs diesels le long de deux couloirs de transport permettra d'instaurer une méthode qu'il sera possible d'appliquer dans le cadre d'autres études, non seulement le long des principaux couloirs du continent, mais aussi dans des villes et des secteurs industriels aux prises avec des problèmes de qualité de l'air causés par les gaz d'échappement des moteurs diesels. Cette comparabilité permettra de déterminer si les différentes compositions de polluants atmosphériques dans certaines villes nord-américaines ont des effets différents sur la santé humaine. Il est prévu de centrer l'étude sur les particules des gaz d'échappement des moteurs diesels le long de ces couloirs, plus particulièrement à des passages frontaliers congestionnés. Ces connaissances sont essentielles pour déterminer si les stratégies de contrôle des gaz d'échappement dans une région déterminée peuvent s'avérer efficaces dans d'autres régions.

Activités en 2003 et 2004

2003

Poursuite de l'évaluation de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques à des passages frontaliers congestionnés le long des couloirs d'échanges commerciaux. (Les autres activités ne sont pas encore déterminées.)

2004

Poursuite de l'évaluation de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques à des passages frontaliers congestionnés le long des couloirs d'échanges commerciaux. (Les autres activités ne sont pas encore déterminées.)

Partenaires et/ou participants prévus

Au nombre de ces partenaires et/ou participants, on compte les organismes gouvernementaux des trois pays chargés du commerce, du transport, de la santé et de l'environnement, de même que des groupes de citoyens, des administrations locales, des sociétés de transport terrestre et d'autres entreprises privées ainsi que des chercheurs en santé publique. Les premiers participants comprennent des représentants du *California Air Resources Board* (Conseil sur les ressources atmosphériques de la Californie), du *State of New York Department of Environmental Conservation* (ministère de la Conservation de l'environnement de l'État de New York), du ministère de l'Environnement de l'Ontario, de l'association des NESCAUM, d'Environnement Canada et de l'EPA des États-Unis. La réalisation du projet prévoit également la collaboration active d'organismes clés des domaines de la santé et de l'environnement.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le dialogue sur des considérations environnementales auquel donnent lieu les couloirs de transport à l'échelle nord-américaine est encore au stade embryonnaire, ce qui donne à la CCE l'occasion de jouer un rôle proactif et préventif dans ce domaine qui évolue très vite. Le projet ayant un caractère interdisciplinaire, il réclamera une coordination avec le projet de GRPC, car la vérification des gaz d'échappement des moteurs diesels vise un certain nombre de substances chimiques. Il sera également coordonné au projet sur la santé des enfants étant donné que l'évaluation de l'exposition aux polluants atmosphériques portera sur les sous-populations vulnérables d'enfants vivant à proximité des passages frontaliers congestionnés. Les activités du projet seront également liées à celles du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques

Sommaire du projet

Ce projet est une activité intergouvernementale permanente visant à réduire les risques que les substances toxiques représentent pour la santé humaine et l'environnement. Il est fondamentalement axé sur les substances toxiques, biocumulatives et persistantes et offre une tribune qui permet : a) de cerner les problèmes prioritaires de pollution chimique qui suscitent des préoccupations à l'échelle continentale; b) d'élaborer des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) pour trouver des solutions à ces problèmes; c) de coordonner la mise en œuvre des PARNA approuvés; d) de faciliter et de favoriser le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques en priorisant l'application des PARNA approuvés.

Jusqu'à présent, la démarche a consisté à examiner une à une les substances chimiques qui font partie d'un groupe suscitant des préoccupations à l'échelle mondiale. Cependant, la CCE prévoit dorénavant recourir à d'autres approches dont les suivantes : 1) le renforcement des capacités de mettre en œuvre l'ensemble des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05; 2) la surveillance, la modélisation et l'étude des risques d'exposition aux substances chimiques; 3) l'évaluation de l'état d'achèvement du projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC); 4) l'étude de groupes de substances chimiques et de secteurs ou de complexes industriels déterminés; 5) la recherche de techniques novatrices qui privilégient la prévention de la pollution plutôt que sa réduction.

Buts et objectifs

Le but général de ce projet consiste à offrir une tribune permanente et de plus en plus efficace afin de faciliter la coopération et les ententes trinationales ainsi que les mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord en tenant compte du cycle de vie des polluants. Les activités sont structurées de manière à offrir un cadre global de travail aux trois pays pour réduire la pollution chimique, en accordant une attention particulière aux substances toxiques et persistantes qui s'accumulent dans les organismes vivants.

Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants :

- Aider le Groupe de travail sur la GRPC (le « Groupe de travail ») à faire progresser la mise en œuvre des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, ou pris en vertu de celle-ci, y compris ceux visant les PARNA relatifs aux BPC, au mercure, au chlordane, au DDT et aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, de même que

tout PARNA dont le Conseil aura approuvé l'établissement.

- Amorcer la mise en œuvre des PARNA en soutenant les mesures qui s'y rapportent ainsi que celles relatives au renforcement des capacités.
- Surveiller les progrès accomplis au cours de la mise en œuvre des PARNA.
- Chercher des sources de financement supplémentaires afin d'aider les Parties en matière de GRPC.
- Veiller à ce que le public apporte une contribution fructueuse au cours du processus.

Justification

Les polluants chimiques ont suscité de grandes préoccupations dans les milieux public et politique, particulièrement les substances toxiques et persistantes qui s'accumulent dans les organismes vivants et qui sont transportées sur de grandes distances par des vecteurs environnementaux ou sous forme de produits commerciaux. La nature, la portée et l'importance des problèmes liés à ces substances nécessitent une coopération et des mesures internationales efficaces. Un grand nombre de dispositions de l'ANACDE prescrivent un cadre de référence officiel pour ce projet. Ainsi, en vertu de l'alinéa 10(5)b), « le Conseil encouragera la prise de mesures, et fera des recommandations s'il y a lieu, afin [...] qu'il soit fixé des limites appropriées pour les divers polluants, en tenant compte des différences entre les écosystèmes », et, en vertu du paragraphe 2(2), « chacune des Parties envisagera de mettre en œuvre dans sa législation intérieure toute recommandation faite par le Conseil en vertu de l'alinéa 10(5)b) ».

Depuis mai 2001, c'est-à-dire depuis la signature, à Stockholm, du Traité sur les polluants organiques persistants (POP), on reconnaît que les 12 substances relevées dans le traité suscitent des préoccupations à l'échelle mondiale. Il est prévu de favoriser la coopération régionale dans la mise en œuvre de ce traité. Le programme de GRPC a déjà eu recours à des approches régionales, ce qui a fait de l'Amérique du Nord un chef de file.

L'importance que l'on accorde de plus en plus au renforcement des capacités de mise en œuvre des PARNA existants et à venir reflète le fait que, si les trois pays ont chacun des besoins en matière de renforcement et de coordination des capacités pour mener à bien le programme de GRPC, c'est au Mexique que les coûts associés à la mise en œuvre de ces PARNA seront les plus importants. Les préoccupations immédiates portent sur les PARNA relatifs au DDT, au chlordane, aux BPC et au mercure. Il est également clair qu'il convient de soutenir activement le Mexique dans le respect de ces décisions et engagements en facilitant le renforcement de ses

capacités et en utilisant l'aide financière de la CCE pour obtenir des fonds supplémentaires qui permettront une mise en œuvre intégrale des PARNA et d'autres éléments visés par la résolution n° 95-05.

État d'achèvement

Un accord cadre, sous la forme prescrite par la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, a été élaboré et adopté pour faciliter la coopération continentale et la mise en œuvre de mesures concernant les substances chimiques toxiques et persistantes en Amérique du Nord. Le Groupe de travail sur la GRPC a également été constitué en vertu de cette résolution afin de mettre en œuvre les décisions et les engagements qui y sont énoncés. Il a initialement centré son attention sur les dispositions de la résolution prescrivant une planification concertée en vue de l'établissement de PARNA relatifs à ces substances chimiques toxiques et persistantes. Il s'est réuni deux fois par année en moyenne pour examiner les progrès accomplis et en susciter, de même que pour consulter les intervenants et donner des directives tant générales que particulières à ses organes subsidiaires et au Secrétariat.

Le Conseil a approuvé les PARNA que la CCE a établis à l'égard de trois substances figurant sur la liste des polluants organiques persistants dressée par le PNUE, à savoir les BPC, le DDT et le chlordane. La CCE a établi un PARNA relatif à une quatrième substance, le mercure, dont le Conseil a également approuvé la deuxième phase au cours de sa VII^e session ordinaire tenue à Dallas, au Texas. Cette phase comporte des mesures spécifiques de suivi de la première phase, laquelle dresse le cadre d'un plan d'action trinational destiné à réduire les utilisations de mercure et ses rejets dans l'environnement.

En vertu du *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du projet de GRPC*, les trois pays ont examiné des substances qu'au moins l'un d'entre eux a proposées afin de déterminer si elles justifient une action trinationale. Les documents relatifs à ce processus sont consultables sur le site Web de la CCE ainsi que dans le rapport global intitulé *Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : Engagements et plans d'action régionaux*. En 2001, on a examiné le processus utilisé pour évaluer un premier ensemble de substances prioritaires, comme le prescrit la résolution n° 95-05, afin de déterminer si des modifications s'imposent pour passer de l'approche de l'examen individuel des substances à un contexte élargi. À la suite de cet examen, il a été décidé de déterminer si le processus permet de se pencher sur des classes ou des groupes de substances, des secteurs de l'industrie ou des questions d'ordre général telles que les

perturbations du système endocrinien ou les populations à haut risque comme les enfants et les peuples autochtones. Il est aussi prévu de cerner des possibilités de mise en relation avec le projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

La phase de mise en œuvre de chaque PARNA approuvé est dirigée par un groupe trinational constitué à cette fin. Le Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) coordonne le processus de sélection et a recommandé d'établir un PARNA pour le lindane, une substance qui n'est plus fabriquée en Amérique du Nord, mais que l'on trouve encore dans des stocks restants et dans des produits d'hygiène publique (p. ex., le shampoing antipoux).

En 2001, la CCE a entrepris en outre l'établissement d'un PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène. Celui-ci visera un groupe de composés qui sont habituellement des sous-produits indésirables rejetés dans l'environnement, notamment au cours de la fabrication de certains produits chimiques commerciaux ou de la destruction thermique de déchets domestiques, dangereux, commerciaux ou urbains. On avait prévu échelonner sur deux ou trois ans la préparation de ce PARNA exhaustif. Toutefois, comme les Parties ont relevé des mesures à prendre rapidement, le PARNA sera publié en deux phases. La première traitera des mesures qui seront entreprises au cours des deux premières années environ, tandis que la deuxième comprendra des mesures qui devront peut-être s'échelonner sur un plus long laps de temps. En 2001, la CCE a soutenu l'établissement d'un inventaire de base des émissions atmosphériques contenant des dioxines et furanes. Cet inventaire sera mis en correspondance avec les inventaires canadiens et américains afin d'obtenir un tableau d'ensemble des rejets sur le continent; il permettra également de fixer des priorités dans le cadre du PARNA connexe. Les travaux à des étapes clés de l'établissement de ces plans d'action seront coordonnés aux activités de la Commission mixte internationale (CMI), réunissant le Canada et États-Unis, et de son Conseil consultatif international sur la qualité de l'air, ainsi qu'à celles du Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales des substances toxiques persistantes. La collaboration entre les deux groupes leur permettra, par exemple, de débiter les travaux en constituant un réseau de surveillance des émissions atmosphériques de dioxines et furanes au Mexique.

En 2001, ce groupe d'établissement a ébauché le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales des substances toxiques persistantes qui fera l'objet d'un examen public et sera parachevé en 2002. Étant donné que la santé humaine et la qualité de l'environnement sont inéluctablement liées, il est prévu de veiller à ce que ce PARNA soit assorti de mesures de contrôle sanitaire.

Outre l'établissement et la mise en œuvre des PARNA, une des principales caractéristiques du projet de GRPC est son volet consacré au renforcement des capacités et à la sollicitation de fonds. Les activités cadrant avec ce volet sont destinées à trouver des ressources financières auprès de divers organismes internationaux afin d'aider le Mexique à mettre en œuvre les PARNA tout en répondant à des besoins découlant de la résolution du Conseil n° 95-05. En 2000, la CCE a proposé des méthodes pour mieux coordonner les mécanismes de sélection et d'évaluation des projets. En 2001, elle a élaboré une stratégie de sollicitation de fonds consistant à confier la recherche de ressources externes à des sociétés de conseils ayant des compétences en matière de renforcement des capacités à l'échelle internationale.

Le Mexique a réalisé d'immenses progrès dans la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT, et en 2000, il avait complètement banni l'utilisation de cette substance, dépassant de 80 % l'objectif de réduction fixé dans ce PARNA. En 1999, la CCE a déposé une demande de subvention auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de faciliter la mise en œuvre de ce plan d'action. Grâce au financement du FEM et à l'aide apportée par l'entremise du Conseil de recherche sur le développement international en vue d'élaborer la demande au FEM, on pourra s'assurer que la réussite du PARNA et l'expérience du Mexique servent à d'autres pays comme ceux des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane a déposé son rapport d'évaluation sur cette mise en œuvre en 1999. Étant donné que cette substance n'est plus fabriquée en Amérique du Nord et qu'on lui a trouvé des produits de remplacement, on peut estimer que ce PARNA a été fructueux. Le Groupe de mise en œuvre connexe a cependant exprimé des inquiétudes quant à la possibilité que du chlordane soit illégalement importé et utilisé. Le Groupe de travail sur la GRPC étudiera les mesures de suivi appropriées.

En 1999, le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC a établi un rapport d'étape sur cette mise en œuvre, en portant une attention particulière à de nombreux aspects du PARNA qui n'ont aucun rapport avec le transport transfrontalier et la destruction de matières indésirables contenant des BPC. En 2000, afin de régler ce problème dans les meilleurs délais et de façon écologique (mesures 5.14 et 5.15 de ce PARNA), le groupe a facilité des discussions trinationales tangibles sur les expéditions de BPC qui ont échoué. En 2001, la CCE a parrainé un atelier sur des techniques de rechange pour éliminer ces substances et a établi un rapport d'étape afin de déterminer si l'on a adéquatement donné suite aux mesures et aux engagements pris dans le cadre du PARNA.

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) représente une autre source éventuelle de financement pour les activités de renforcement des capacités qui visent les buts et les objectifs de GRPC. Les subventions du FNACE soutiennent des projets communautaires relatifs à l'environnement qui sont entrepris au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En 2000, il a financé un projet destiné à évaluer le degré d'utilisation des commutateurs à mercure dans les automobiles et à trouver de meilleures techniques.

La signature du Traité de Stockholm sur les POP donnera lieu à une collaboration entre la CCE et le PNUE en vertu d'un protocole d'entente qui désigne l'Amérique du Nord comme une des régions visées par une activité mondiale destinée à déterminer, sur une base régionale, les priorités relatives aux substances toxiques persistantes. Cette activité, qui durera deux ans, a pour objet de relever des motifs scientifiques qui permettront au FEM de fixer des priorités d'action à l'égard des enjeux environnementaux que suscitent les substances chimiques, et de déterminer l'ampleur des différences entre les priorités des régions visées.

Activités en 2002

En 2002, des ressources serviront à faciliter l'application des mesures prévues dans le PARNA relatif au mercure que le Conseil de la CCE a jugées prioritaires sur le plan trinational. Elles comprennent :

- la réalisation d'un projet destiné à créer un réseau de surveillance des émissions atmosphériques de mercure au Mexique qui est compatible avec ceux déjà en place au Canada et aux États-Unis;
- l'examen des mécanismes de déclaration à l'échelle nationale servant à connaître le sort ultime des déchets contenant du mercure;
- le lancement d'une campagne publique d'éducation et de sensibilisation afin de faire connaître les dangers du mercure.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure travaillera de concert avec le Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales des substances toxiques persistantes, élaboré en 2001, afin de veiller à ce que ce dernier comporte des mesures pertinentes prévues dans la deuxième phase du PARNA relatif au mercure.

Aperçu

Les principales fonctions d'exécution du projet de GRPC et les entités qui en sont responsables sont les suivantes :

La planification et la gestion du projet. Le Groupe de travail tiendra deux réunions en 2002 et fera un bilan du projet après chacune d'elles. Un plan stratégique quinquennal établi en 2000 l'aide à orienter et à évaluer les progrès de ces activités. Il a également pour tâche d'examiner les documents d'évaluation de substances préparés par le GESS et de formuler des recommandations au Conseil à cet égard. En outre, il analysera les processus de consultation publique en place afin de juger s'il est nécessaire d'apporter des améliorations à la participation aux travaux et à son suivi.

La mise en œuvre des mesures du PARNA relatif au mercure ainsi que la facilitation d'activités trinationales et le suivi de l'ensemble des progrès à l'échelle nationale relèvent du Groupe de mise en œuvre connexe. Ce groupe continuera de s'attacher en priorité au renforcement des capacités au Mexique en formulant une demande de financement d'activités dans ce domaine pour renseigner et sensibiliser les spécialistes de la santé et les leaders d'opinion. Cette proposition sera examinée avec des partenaires éventuels et les fonds seront sollicités auprès d'institutions de financement internationales. En outre, on poursuivra les efforts destinés à constituer au Mexique un réseau de dépôts de matières contenant du mercure. Les inventaires d'émissions atmosphériques et des points névralgiques récemment établis au Canada, au Mexique et aux États-Unis seront examinés par des spécialistes et publiés sous forme de recueil d'information afin de broser, pour la toute première fois, un tableau des sources et des rejets de mercure à l'échelle nord-américaine.

Le GESS du Groupe de travail sur la GRPC a recommandé, lors de la onzième réunion ordinaire de ce dernier, d'établir un PARNA relatif au lindane. Le Groupe de travail a cautionné cette recommandation et présenté une demande au Conseil pour qu'il prescrive l'établissement de ce PARNA par voie de résolution. Si le Conseil donne suite à cette demande, l'ébauche du PARNA devrait débiter au cours du troisième trimestre de 2002 et être soumise à l'examen du public vers la fin de la même année.

L'établissement et la mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène. Le groupe connexe a ébauché la phase I de ce PARNA en 2001 en tenant compte des conseils formulés au cours d'un atelier de spécialistes tenu la même année, lequel a été suivi d'un atelier public. Il est prévu de parachever cette phase et de la mettre en œuvre en 2002 à titre de travaux préparatoires à la phase II. Le renforcement des capacités est censé représenter un élément important du programme de travail étant

donné que les analyses visant les dioxines et furanes sont extrêmement complexes et coûteuses. On choisira des sites de surveillance de la qualité de l'air au Mexique afin d'établir une correspondance avec ceux qui existent déjà au Canada et aux États-Unis. Ce PARNA constitue un précédent pour le Groupe de travail, car il applique pour la première fois une approche sectorielle à l'égard d'un groupe de substances chimiques.

L'établissement et la mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales des substances toxiques persistantes, tel que le prescrit la résolution du Conseil n° 99-02, a donné lieu à une première ébauche en 2001. Elle sera soumise à un examen élargi du public et de spécialistes au début de 2002 avant d'être présentée au Conseil pour qu'il en approuve la mise en œuvre. Ce PARNA comporte quatre principaux éléments : des mesures à court terme destinées à répondre aux besoins que le mercure et les dioxines et furanes imposent en matière de surveillance; des mesures à moyen terme visant à constituer un groupe central de spécialistes et à élargir le réseau; des mesures à long terme ayant pour but de constituer un vaste réseau nord-américain de surveillance et d'évaluation de l'environnement; des activités de renforcement des capacités consistant à trouver d'importantes ressources financières pour permettre au Mexique de créer son propre réseau de surveillance et son infrastructure de soutien. Le financement qu'exige ce dernier élément proviendra du volet du programme de GRPC consacré au renforcement des capacités et/ou d'un processus de sollicitation de fonds à l'extérieur de la CCE.

La fin de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT est prévue en 2002 étant donné que le Mexique a fini d'appliquer plus rapidement que prévu les mesures qu'énonce ce PARNA. Cependant, les travaux de renforcement des capacités que dirige le Mexique avec les pays de l'Amérique centrale se poursuivront avec le soutien financier du FEM. Il est également question de poursuivre l'établissement de rapports d'étape périodiques.

L'établissement du PARNA relatif au chlordane s'est terminé en 2001 et il donnera lieu, lui aussi, à des rapports d'étape à intervalles réguliers.

Les PARNA visent l'obtention de résultats. Lorsque toutes les mesures sont complètement appliquées, on procède à un examen au cours duquel on vérifie que les objectifs sont atteints, un rapport est établi et les activités prennent fin. Toutefois, on sait que des circonstances peuvent exiger un suivi périodique. Le Groupe de travail se chargera de rédiger un document d'orientation afin d'établir des règles de base pour mettre un terme aux activités de chaque PARNA.

Le programme de GRPC a pour objet d'examiner les incidences sur l'environnement et la santé humaine des rejets de substances chimiques en se fondant sur leur cycle de vie. À la lumière d'études récentes menées par des spécialistes et d'enquêtes journalistiques, on constate que le transport de déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis soulève de plus en plus de préoccupations. Au cours de la session ordinaire qu'il a tenue à Guadalajara, le Conseil a exigé que cette question soit étudiée en fonction du contexte nord-américain. En 2002, le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement recevra de l'aide afin de relever les lacunes que comportent, en Amérique du Nord, les politiques en vigueur relatives à la gestion des déchets dangereux et de recommander des solutions.

À la suite de la signature du *Traité de Stockholm sur les POP*, l'attention mondiale est désormais centrée sur l'élaboration de stratégies destinées à réduire ou à éliminer l'utilisation des 12 substances visées par ce traité. L'Amérique du Nord joue un rôle de chef de file, car le programme de GRPC est déjà en œuvre et concerne plusieurs de ces substances. Le PNUE et le FEM ont mis sur pied un projet afin d'entreprendre une évaluation des substances toxiques persistantes sur une base régionale. Le but de ces travaux est de permettre au FEM de se fixer des priorités de financement. Pour les besoins du projet, le globe terrestre a été divisé en 12 régions, dont une couvre l'Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis). Le PNUE et la CCE ont conclu un protocole d'entente pour que celle-ci agisse à titre de coordonnatrice régionale de la région nord-américaine. Elle établira un rapport en 2002 énonçant un ensemble de priorités à l'égard des substances toxiques persistantes dans cette région. Elle dressera aussi un inventaire des activités de surveillance à l'intention du PNUE sous une forme électronique afin de contribuer à la constitution d'une base de données mondiale sur ces substances dans l'écosystème nord-américain. Étant donné que dans un certain nombre de lieux nord-américains les espèces sauvages servent d'indicateurs de la contamination par ces substances, il est prévu d'entreprendre un projet concerté pour regrouper et interpréter ces bases de données.

Participation du public

Le Groupe de travail tient deux réunions publiques annuelles et des séances d'information en plus de consultations publiques, tant au stade préliminaire de l'établissement des PARNA que durant leur mise en œuvre. Les documents relatifs à la GRPC sont affichés sur le site Web de la CCE par souci d'améliorer la transparence des activités du projet et de rendre des comptes à leur sujet. Les observateurs que comptent ses divers groupes subsidiaires comprennent des représentants du secteur privé, du milieu universitaire et de groupes environnementalistes et autochtones. Le Groupe de travail prévoit tenir l'une de ses réunions en collaboration avec le Groupe consultatif sur les RRTP. Il cherchera également des moyens de faire participer les membres du public qui n'ont pas accès à Internet.

Le Groupe de travail continuera de solliciter la participation de différents groupes, dont ceux qui ont participé à une réunion à Mexico avec l'aide financière de la CCE. Il s'agit des organismes suivants : l'association *Periodismo para Elevar la Conciencia Ecológica* (Journalisme pour une sensibilisation à l'écologie); l'association *Fuerza Ambiental* (Force environnementale); le *Colectivo Ecologista de Jalisco* (Collectif écologique de Jalisco); l'*Instituto de Derecho Ambiental, A.C.* (Institut du droit de l'environnement); le *Red Fronteriza Salud y Ambiente* (Réseau frontalier sur la santé et l'environnement); le *Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental* (Réseau frontalier d'éducation environnementale); le *Centro de Derecho Ambiental e Integración Económica del Sur* (Centre du droit de l'environnement et d'intégration économique dans le Sud); le *Red Ambiental de Veracruz* (Réseau environnemental de Veracruz); l'*Instituto Estatal de Ecología* (Institut étatique d'écologie); le *Centro de Investigaciones Económicas y Políticas de Acción Comunitaria* (Centre d'enquêtes économiques et de politiques d'action communautaire); l'association *Educación y Defensa Ambiental, A.C.* (Éducation environnementale et défense de l'environnement); l'*Asociación Ecológica Sto. Tomás* (Association écologique St-Thomas); le *Red de Comunicación de Morelos* (Réseau de communication de Morelos); le *Center for Health Environment and Justice* (Centre pour la salubrité et la justice environnementales); Greenpeace; la coalition *Great Lakes United* (Union pour les Grands Lacs); le Grand Conseil des Cris du Québec; le Sierra Club du Canada; l'association *Health Care Without Harm* (Des soins de santé non polluants); le *Texas Center for Policy Studies* (Centre d'études politiques du Texas); le *Pesticide Action Network* (Réseau d'action contre les pesticides); le *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (Centre mexicain du droit de l'environnement); Greenpeace Mexico; le *Colectivo Mexicano de Apoyo a la Niñez* (Collectif mexicain d'aide à l'enfance); le *Red Nacional Promotoras y Asesoras*

2002**Montants estimatifs (\$CAN)**

| | | |
|--|---------|----------------|
| Activité 1 : Groupe de travail | | 145 000 |
| <p>Cette activité vise à soutenir : les principales fonctions du Groupe de travail touchant la direction et la coordination du projet, la réalisation d'analyses et la rédaction de documents en temps opportun, de même que l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports d'étape.</p> | | |
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue de deux réunions et de téléconférences par le Groupe de travail. | 75 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Honoraires d'un entrepreneur qui apportera un soutien stratégique au Groupe de travail. | 35 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Établissement de rapports publics et activités de sensibilisation. | 10 000 | |
| <i>Sous-activité 4</i> : Établissement de rapports à l'intention des représentants suppléants et du Conseil; examen de l'établissement et de la mise en œuvre des PARNA. | 5 000 | |
| <i>Sous-activité 5</i> : Conception de documents de soutien et de produits destinés à solliciter des fonds auprès de sources externes. | 15 000 | |
| <i>Sous-activité 6</i> : Renforcement de la participation du public. | 5 000 | |
| Activité 2 : Examens par les groupes de mise en œuvre | | 30 000 |
| <p>Cette activité vise à soutenir les travaux des Groupes de mise en œuvre des PARNA relatifs au DDT et aux BPC destinés à examiner cette mise en œuvre et à établir un rapport connexe s'ils estiment que toutes les mesures sont appliquées. Le Groupe de travail décidera s'il est opportun d'établir un rapport de suivi relatif au chlordane et à quel moment.</p> | | |
| <i>Sous-activité 1</i> : Rapport final sur le DDT. | 15 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Rapport final sur les BPC. | 15 000 | |
| Activité 3 : Programme de renforcement des capacités. | | 234 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Cette activité menée par plusieurs organismes vise à obtenir une subvention de 7,5 millions de dollars américains du FEM afin de renforcer les capacités d'élimination du DDT au Mexique et en Amérique centrale. Le processus d'approbation est presque terminé, et lorsque le FEM aura octroyé la subvention, la CCE deviendra un partenaire donateur de fonds qu'elle a mis de côté à cette fin. Sa contribution totale est estimée à 200 000 \$US sur trois ans, et la première année, elle versera 167 000 \$CAN pour financer du soutien technique et la réalisation d'un projet pilote au Mexique afin d'évaluer des stratégies de rechange pour lutter contre les vecteurs du paludisme sans recourir au DDT. | 167 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Cette activité prévoit l'utilisation des ressources que la CCE consacre au renforcement des capacités pour solliciter des fonds et concrétiser les engagements concernant la mise en œuvre des PARNA. La sollicitation sera notamment menée auprès du FEM et de la Banque mondiale. Ce genre d'activité donne généralement lieu à la formulation détaillée de propositions de projets ainsi qu'à un long cycle de lancement de ces projets. Cette composante des activités de GRPC sera coordonnée par le Groupe de travail et les présidents de ses organes subsidiaires. Ils cerneront particulièrement les activités liées aux PARNA qui requièrent des ressources supplémentaires provenant de l'extérieur de la CCE. | 67 000 | |

Activité 4 : Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure.

110 000

Cette activité consiste à coordonner les activités trilatérales de mise en œuvre et d'examen de la phase II de ce PARNA ainsi que l'échange d'information. Il s'agit de financer une ou plusieurs réunions et téléconférences du Groupe connexe afin de mettre cette phase en œuvre et de consulter le Groupe de travail. Les principales sous-activités comprennent certaines mesures de cette phase II, soit : la mesure 3a)(iv), qui prévoit un examen des mécanismes nationaux d'établissement de rapports sur le suivi du devenir ultime des déchets contenant du mercure; la mesure 6a)(iii), qui prévoit la présentation d'un rapport public au Conseil sur les progrès réalisés; la mesure 5, qui énonce des activités de communication; la mesure 4b), qui prévoit la coordination des activités de mise en œuvre avec celles du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation des substances toxiques persistantes; d'autres mesures destinées à accélérer la mise en œuvre du PARNA, plus précisément les activités relatives à l'élimination des facteurs d'exposition des enfants au mercure, et l'instauration d'un système trilatéral d'établissement de rapports sur le suivi de la mise en œuvre du PARNA à l'échelle nationale. L'inventaire des émissions de mercure en Amérique du Nord et des points névralgiques sera examiné par des spécialistes avant d'être publié.

| | |
|---|--------|
| <i>Sous-activité 1</i> : Constitution d'un réseau de surveillance de l'élimination du mercure. | 10 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Suivi en Amérique du Nord des produits et déchets contenant du mercure. | 5 000 |
| <i>Sous-activité 3</i> : Publication de l'inventaire des émissions de mercure et des points névralgiques. | 2 500 |
| <i>Sous-activité 4</i> : Communication, éducation et sensibilisation. | 20 000 |
| <i>Sous-activité 5</i> : Mise sur pied de projets pilotes visant le remplacement et l'élimination du mercure. | 20 000 |
| <i>Sous-activité 6</i> : Mise sur pied d'un projet de renforcement des capacités relatif au mercure. | 25 000 |
| <i>Sous-activité 7</i> : Mise sur pied de projets pilotes visant le remplacement et l'élimination du mercure. | 25 000 |
| <i>Sous-activité 8</i> : Établissement d'un rapport d'étape sur le PARNA et de matériel de communication connexe. | 2 500 |

Activité 5 : Groupe d'établissement de PARNA supplémentaires.

50 000

Cette activité vise à appuyer l'établissement de PARNA supplémentaires, si le Conseil en décide ainsi, ce qui comprendra la constitution d'un groupe à cette fin (ainsi que l'élaboration de ses mandat et plan de travail); les réunions de ce groupe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus d'établissement d'un PARNA; une séance de consultation auprès de spécialistes et d'intervenants; la rédaction d'un certain nombre d'ébauches du PARNA; la consultation du public et la révision du PARNA en fonction des observations formulées. Les fonds prévus seront réaffectés si aucun nouveau PARNA n'est jugé nécessaire.

Activité 6 : Groupe d'établissement du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.

140 000

Cette activité est destinée à soutenir le parachèvement de l'élaboration de la phase I, sa mise en œuvre et le début de l'élaboration de la phase II (en appliquant la méthode utilisée pour élaborer les phases I et II du PARNA relatif au mercure). Les activités générales comprennent : la tenue de réunions du Groupe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus d'établissement du PARNA; une séance de consultation auprès de spécialistes et d'intervenants; la rédaction d'un certain nombre d'ébauches du PARNA; la consultation du public et la révision du PARNA en fonction des observations formulées. Il est également prévu de mener des activités concertées avec la CMI (Canada et États-Unis), par l'entremise de son Conseil consultatif international sur la qualité de l'air, et de soutenir un examen par des spécialistes et la publication de l'inventaire relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.

| | |
|--|---------|
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue d'une réunion du Groupe, de consultations auprès d'intervenants et de téléconférences. | 20 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Mise en œuvre de la phase I dont le Groupe est en train de déterminer les activités, notamment la possibilité de créer un réseau d'échantillonnage au Mexique, d'y effectuer du carottage au fond de lacs ou d'y mener une enquête hématologique. | 120 000 |

Activité 7 : Groupe d'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales des substances toxiques persistantes. 140 000

Cette activité prévoit le soutien au processus d'examen public de l'ébauche de ce PARNA et la mise en œuvre de la version approuvée. Les activités générales comprennent : la tenue de réunions du Groupe connexe avec des spécialistes et des intervenants; plusieurs téléconférences à diverses étapes du processus de mise en œuvre du PARNA; une séance de consultation auprès de spécialistes et d'intervenants afin de constituer des réseaux à l'égard des substances visées par les PARNA relatifs au DDT, au chlordane, aux BPC, au mercure et aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, de même que par tout autre PARNA que le Conseil décidera d'établir; la mise sur pied d'une activité de renforcement des capacités; l'établissement d'un rapport d'étape. Il est en outre prévu : d'étudier la question de l'exposition des enfants aux substances visées par les PARNA; de réaliser une analyse des écarts que révèlent les indicateurs de l'état de santé des adultes et des enfants en fonction de leur milieu de vie; de mettre au point des paramètres de surveillance du devenir des substances visées par les PARNA. Le suivi de ce devenir ultime et des résultats obtenus au cours de la mise en œuvre des PARNA s'exercera en grande partie par l'intermédiaire des réseaux de surveillance existants au Canada et aux États-Unis, alors que l'on envisage la création de nouveaux points de surveillance au Mexique pour couvrir ainsi l'ensemble du continent. Cet effort consistera également à améliorer la comparabilité des données et les méthodes servant à les recueillir.

| | |
|---|--------|
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue d'une réunion du Groupe, de consultations auprès d'intervenants et de téléconférences. | 20 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Activité de mise en œuvre consistant à combler les besoins des groupes en matière de surveillance, notamment en ce qui a trait au mercure, aux dioxines et furanes et aux BPC, ainsi qu'aux enquêtes hématologiques. | 40 000 |
| <i>Sous-activité 3</i> : Activité de mise en œuvre consistant à satisfaire les besoins à long terme en matière de surveillance et d'évaluation en Amérique du Nord. | 40 000 |
| <i>Sous-activité 4</i> : Tenue d'ateliers sur la surveillance et les méthodes d'analyse en laboratoire. | 40 000 |

Activité 8 : Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS). 40 000

Cette activité est destinée à soutenir la tenue des réunions du GESS et de plusieurs téléconférences.

| | |
|---|--------|
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue de réunions et de téléconférences du Groupe. | 20 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Prise d'une décision définitive du Groupe au sujet du plomb. | 5 000 |
| <i>Sous-activité 3</i> : Les conclusions du récent examen du processus de sélection des substances entraîneront des modifications. On envisage de l'étendre à des classes et à des groupes de substances ou à des secteurs de l'industrie dans le but, notamment, d'étudier globalement les perturbations du système endocrinien que provoquent certaines substances. | 15 000 |

Activité 9 : Évaluation régionale des substances toxiques persistantes. 30 000

Le Secrétariat assumera la coordination régionale pour l'Amérique du Nord et travaillera de concert avec le Groupe de travail sur la GRPC afin de préparer deux éléments importants que prévoit le protocole d'entente avec le PNUE : une évaluation nord-américaine des priorités à l'égard des substances toxiques persistantes et la constitution d'une base de données sommaires concernant les effets de ces substances sur l'environnement et la santé humaine. Cette activité prévoit la tenue de deux téléconférences, d'une réunion et d'un atelier ainsi que l'établissement d'un rapport. En fonction des recommandations de ce rapport, le Secrétariat pourrait poursuivre ses travaux concertés avec le PNUE relatifs à l'évaluation. En vertu du protocole, ce dernier versera une contribution supplémentaire de 15 000 \$US.

| | |
|--|--------|
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue de téléconférences. | 2 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Établissement d'un rapport sur l'état des substances toxiques persistantes en Amérique du Nord. | 14 000 |
| <i>Sous-activité 3</i> : Tenue d'un atelier. | 14 000 |

Ressources nécessaires 919 000

Rurales (Réseau national de promotrices et de conseillères rurales); l'*Escuela de Medicina con Aprendizaje Basado en Problemas* (École de médecine prônant un apprentissage fondé sur les problèmes); l'association *Emisiones, Fronteras Comunes* (Émissions et frontières communes); le *Red de Acción sobre Plaguicidas y Alternativas en México* (Réseau d'action sur les pesticides et les solutions de rechange au Mexique); l'*Universidad Autónoma Metropolitana* (UAM), *Unidad Azcapotzalco* (Unité Azcapotzalco de l'Université métropolitaine autonome); l'*UAM, Unidad Xochimilco* (Unité Xochimilco de l'UAM); l'*Instituto Politécnico Nacional* (Institut polytechnique national); l'*Instituto Nacional de Salud Pública* (Institut national de santé publique); le *Red Mexicana de Acción Frente al Libre Comercio* (Réseau d'action concernant le libre-échange); l'association *Mujer y Medio Ambiente* (La femme et l'environnement); le *Red por la Salud de las Mujeres* (Réseau pour la santé des femmes); l'*Unión de Grupos Ambientalistas de México* (Union des groupes environnementalistes du Mexique); le *Red de Permacultura* (Réseau sur la permaculture); l'association *Huicholes y Plaguicidas* (Les Huichols et les pesticides); l'association *Guerreros Verdes* (Guerriers verts); la station *Radio UNAM* (station de radio de l'Université nationale autonome du Mexique).

Renforcement des capacités

Le projet de GRPC est maintenant dans sa phase de mise en œuvre et comprend donc un volet de renforcement des capacités dans la plupart des champs d'activité, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des PARNA déjà établis. La CCE accorde de plus en plus d'importance à la recherche de fonds supplémentaires afin d'aider le Mexique à renforcer ses capacités de soutien au programme de GRPC.

En 2002, les efforts de renforcement des capacités se concentreront sur l'établissement et la présentation de demandes de financement à des institutions financières internationales afin que le Mexique puisse mieux appliquer des dispositions précises des PARNA ainsi que celles, plus générales, de la résolution du Conseil concernant la GRPC. Outre la demande de subvention au FEM dont il a été question précédemment au sujet du DDT, la CCE envisage de solliciter des fonds pour mettre en œuvre les autres PARNA.

Résultats prévus

Il est prévu que les principales activités de la phase II du PARNA relatif au mercure soient bien avancées en 2002. La CCE déterminera si les mesures des PARNA relatifs au DDT et aux BPC ont été adéquatement appliquées et si les objectifs sont atteints, en faisant exception des plans d'action à caractère permanent que les gouvernements ont institutionnalisés, et, éventuellement, des efforts de renforcement des capacités destinés à examiner des solutions de rechange au DDT et au chlordane. Le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, et celui relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales des substances toxiques persistantes seront probablement mis en œuvre en 2002. Lorsque le Conseil l'aura approuvé, l'établissement du PARNA relatif au lindane pourrait débuter en 2002.

Le processus de sélection des substances aura été évalué, et l'on prévoit que les recommandations du Groupe de travail permettront de le réorienter de manière à placer l'Amérique du Nord au premier plan en matière d'actions nationales concertées, et à faire progresser la réalisation des engagements pris dans le cadre d'accords binationaux et multinationaux dans le domaine de la mise en œuvre.

Le Groupe de travail coordonne étroitement ses activités avec celles du projet sur la santé des enfants et l'environnement afin de veiller à ce qu'elles visent les substances chimiques toxiques, notamment les pesticides, qui ont des effets déterminés sur la santé des enfants et des populations à haut risque.

Le protocole d'entente avec le PNUE entrera en vigueur en 2002 et offrira la possibilité de faire état des travaux que le Groupe de travail a accomplis pour appuyer les objectifs des traités internationaux (p. ex., celui sur les POP) dans la région nord-américaine. Le Groupe de travail prévoit aussi compiler des données de surveillance des effets des substances toxiques persistantes sur les espèces sauvages.

De concert avec les responsables du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, il examinera aussi les politiques nord-américaines de gestion des déchets dangereux afin de déterminer s'il est possible d'améliorer ces politiques et les programmes qui s'y rattachent, et répondre ainsi aux besoins de l'Amérique du Nord dans le cadre des efforts déployés aux échelles mondiale et régionale.

Partenaires et/ou participants prévus

De par sa nature même, ce projet est axé sur la concertation et donne lieu à la participation de différents paliers de gouvernement, d'entreprises et d'associations industrielles, d'organisations non gouvernementales de l'environnement et d'universités. Des entités internationales et binationales telles que la CMI et la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada participent à des activités ou les coparainent. On peut s'attendre à une participation accrue d'organismes d'aide et de financement internationaux, binationaux et nationaux.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Les responsables du programme de GRPC ont entretenu une étroite relation de travail avec ceux des programmes de la CCE relatifs à la coopération en matière d'application des lois ainsi qu'à la coopération sur la qualité de l'air en Amérique du Nord qui ont un rapport direct avec l'élaboration et la mise en œuvre de certains PARNA. En outre, le PARNA relatif à la surveillance et à l'évalua-

tion environnementales des substances toxiques persistantes s'appuie sur les résultats des activités de surveillance du milieu marin réalisées dans le golfe du Maine et la baie des Californies, et donne lieu à des liens étroits avec les projets du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, dont celui sur la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord.

Il est aussi prévu d'entreprendre un projet concerté avec les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité afin d'établir un sommaire à partir des données de surveillance des effets des substances toxiques persistantes sur les espèces sauvages du continent. Le Groupe de travail s'efforcera également de resserrer ses relations avec les responsables du projet sur la santé des enfants et l'environnement. Il est aussi question d'établir des liens entre certains PARNA et le projet de RRTP afin de déterminer si ce dernier peut servir de mécanisme de suivi des progrès accomplis au cours de la mise en œuvre de ces PARNA. On étudiera la possibilité d'appliquer cette démarche au PARNA relatif au mercure et à celui relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.

Activités en 2003 et 2004

Le projet de GRPC constitue une activité permanente depuis 1995. Quoique le programme évolue en fonction de nouvelles exigences, les changements apportés aux activités et aux sous-activités seront relativement peu nombreux en 2003 et en 2004. Il y a tout lieu de croire que le niveau de financement sera le même que par le passé, bien que l'éventail de ces activités et sous-activités puisse varier en raison d'événements prévus et imprévus. La CCE continuera d'établir et d'examiner des PARNA et de sélectionner d'autres substances. Elle se prépare également à jouer un nouveau rôle dans l'évaluation des substances toxiques persistantes. De concert avec le PNUE, la CCE assurerait la coordination régionale de cette évaluation en Amérique du Nord. Les détails n'ont pas encore été précisés, mais ce rôle sera vraisemblablement intégré dans le programme permanent de GRPC.

3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Sommaire du projet

Ce projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP) a pour objet d'élargir l'accès à l'information sur les sources et sur la manipulation des substances chimiques toxiques résultant d'activités industrielles en Amérique du Nord afin de mieux les connaître. Il prévoit les travaux suivants :

- La publication du rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord.
- La fourniture d'un accès à des données comparables sur ces rejets et transferts grâce au site Web du rapport *À l'heure des comptes*.
- La promotion d'une plus grande comparabilité des programmes nationaux de RRTP.
- La recherche de moyens d'améliorer l'accès aux données des RRTP et leur interprétation en collaboration avec des groupes d'intervenants.

Dans le cadre de ce projet, la CCE collabore avec d'autres organisations internationales à la réalisation d'activités connexes aux RRTP ayant une portée mondiale et continentale [p. ex., l'OCDE, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)].

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à favoriser l'accès du public à l'information sur les rejets et les transferts de polluants afin de mieux faire connaître les sources et la manipulation des substances chimiques toxiques, d'éclairer autant le dialogue entre les intervenants que la fixation de priorités, de favoriser les efforts de réduction de la pollution.

Ses objectifs comprennent les suivants :

- Donner un aperçu annuel des données sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord et les analyser.
- Dresser un tableau plus précis de ces rejets et transferts en facilitant les efforts destinés à améliorer la comparabilité des données recueillies dans le cadre des programmes nationaux de RRTP.

- Entreprendre des analyses particulières en recourant à ces données ainsi qu'à d'autres informations pertinentes afin d'approfondir les questions relatives à la pollution qui suscitent un intérêt particulier sur le continent.
- Améliorer l'utilité que peuvent avoir les RRTP pour les citoyens, les collectivités, les secteurs public et privé et d'autres parties intéressées en favorisant l'utilisation des données que les programmes nationaux permettent de recueillir afin de fixer des priorités et de suivre les progrès, en cherchant des moyens de mieux interpréter les données des RRTP, en trouvant des possibilités d'utiliser ces données en les combinant à d'autres (p. ex., celles concernant la santé, l'environnement, la démographie et l'économie) afin de mieux saisir la portée des questions préoccupantes.
- Jouer un rôle prépondérant à l'échelle mondiale en tablant sur les compétences et l'expérience acquises en Amérique du Nord en matière de RRTP.

Justification

Les RRTP fournissent des données sur la nature et la quantité des substances préoccupantes qui font l'objet de rejets ou de transferts par les établissements industriels et d'autres sources, ainsi que sur les endroits où s'effectuent ces rejets et transferts. Selon la résolution du Conseil de la CCE n° 00-07, les RRTP « constituent des outils précieux en vue de gérer les substances chimiques de façon rationnelle, de favoriser l'amélioration de la performance environnementale, d'offrir aux citoyens un accès à l'information sur les polluants rejetés et transférés dans leur collectivité, d'aider les gouvernements à exercer un suivi des tendances, à révéler les progrès réalisés en matière de réduction de la pollution, à fixer des priorités et à évaluer les progrès accomplis à l'aide des politiques et des programmes environnementaux ».

Au cours de la dernière décennie, les RRTP et les questions connexes liées à la diffusion d'informations environnementales ont suscité de plus en plus d'intérêt dans le monde entier. Au nombre des principes et engagements pris dans le cadre du programme Action 21, à la réunion de 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on compte l'établissement d'inventaires des émissions et l'élaboration de programmes afin de favoriser l'application du droit à l'information du public et des

travailleurs. En 1996, l'OCDE, dont sont membres les trois pays nord-américains, a publié une déclaration de son Conseil qui demande aux membres d'instaurer, d'établir et de publier des RRTP nationaux et de favoriser la comparabilité de ces registres et l'échange de données entre pays voisins. Le FISC a lui aussi axé ses activités sur les RRTP et organisé une réunion spéciale sur ces registres en octobre 2000. De son côté, la CCE a formé un groupe de travail sur les RRTP afin de donner suite à la *Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*.

L'Amérique du Nord est bien placée pour jouer un rôle de chef de file dans l'instauration et l'utilisation des RRTP aux échelles nationale et régionale. Chacun des trois pays dispose d'un programme de RRTP. Le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis a permis de recueillir, pour la première fois, les données déclarées par les établissements industriels pour l'année 1987. Au Canada, les établissements ont commencé à faire de telles déclarations relativement à leurs rejets et transferts de 1993 dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Au Mexique, les déclarations ont débuté en 1997 en vertu du programme facultatif de *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants). Par l'intermédiaire de la CCE, les trois pays innovent en compilant et en analysant les données recueillies en vertu de ces programmes nationaux et en mettant cette information à la disposition du public nord-américain grâce aux rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et au site Web sur ces rapports.

Ces registres sont des outils novateurs qui peuvent servir toutes sortes de fins. Ils permettent d'exercer un suivi des substances qui sont considérées dangereuses pour la santé humaine et/ou l'environnement, et aident ainsi les secteurs public et privé et la population à cerner des mesures prioritaires et à assumer la responsabilité que représente l'utilisation de substances chimiques. Par exemple, de nombreuses sociétés se servent des données qu'elles recueillent pour renseigner le public sur leur performance environnementale ainsi que pour trouver des moyens de réduire ou de prévenir la pollution. Les gouvernements peuvent recourir à ces données pour établir et évaluer les priorités de leurs programmes. Les collectivités et les citoyens les utilisent pour mieux connaître les sources de polluants et leur gestion ainsi que comme base de discussion avec les entreprises industrielles et les gouvernements. Les activités du projet de RRTP visent à promouvoir et à étendre les diverses utilisations de ces données dans les différents secteurs de la société civile.

État d'achèvement

En juillet 2001, la CCE a publié le cinquième rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* qui se fonde sur les rejets et les transferts de polluants effectués en 1998 à l'échelle du continent, et ce, sous forme de deux volumes qui présentent aussi des données sur d'autres secteurs industriels et sur les transferts à des fins de recyclage. Ce rapport expose et analyse les données sur les rejets et les transferts que les établissements industriels nord-américains ont déclarés dans le cadre des programmes de RRTP nationaux. Pour comparer ces données, dont la déclaration est assujettie à des prescriptions différentes, la CCE s'appuie sur des éléments que celles-ci ont en commun pour établir un ensemble de données appariées qui constitue la base de l'information et des analyses du rapport et du site Web connexe. Jusqu'à présent, ce rapport ne comprend que les données du Canada et des États-Unis, car les données du Mexique que l'on pourrait comparer à celles des deux autres pays ne sont pas encore disponibles.

Pour établir ces rapports, la CCE a mis en œuvre un vaste processus de consultation qui comporte la distribution de documents de travail, une séance publique avec le Groupe consultatif multilatéral sur les RRTP formé d'intervenants des trois pays, la formulation d'observations et la rédaction d'une réponse à ces observations. Le projet a tiré parti de la contribution et des suggestions de représentants des secteurs public et privé, d'ONG, de citoyens et de chercheurs dans le cadre de ce processus de consultation. En 2001, au cours de sa réunion publique, le Groupe consultatif a participé, en compagnie de fonctionnaires mexicains de haut rang, à une table ronde sur les possibilités et les obstacles entourant la déclaration des rejets et des transferts de polluants au Mexique, et il a tenu une séance spéciale sur les utilisations des données des RRTP.

La compilation des données des registres recueillies à l'échelle nationale fait ressortir les différences des systèmes des trois pays et offre aux responsables de leurs programmes nationaux l'occasion de collaborer et d'améliorer la comparabilité de ces programmes. À la IV^e session annuelle ordinaire du Conseil de la CCE, qui s'est tenue en juin 1997, les ministres ont adopté la résolution n° 97-04, intitulée *Promotion de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants*. Cette résolution engage les trois gouvernements à instaurer des RRTP plus comparables tout en reconnaissant que chaque pays peut appliquer une approche qui lui est propre pour recueillir et utiliser des données sur l'environnement.

En juin 2000, au cours de sa VII^e session ordinaire annuelle tenue à Dallas, au Texas, le Conseil de la CCE a adopté la résolution n° 00-07 en y faisant état d'un certain nombre d'éléments essentiels à l'efficacité des RRTP, en réitérant sa détermination à publier un rapport annuel sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord (série *À l'heure des comptes*), et en convenant de continuer de déployer des efforts individuels et collectifs destinés à promouvoir ces registres, notamment l'accès du public aux données qu'ils contiennent et leur utilisation aux échelles nationale, régionale et internationale.

En 2001, les fonctionnaires chargés des trois programmes nationaux de RRTP ont travaillé de concert, avec l'aide du Secrétariat, pour dresser un plan d'action visant à améliorer la comparabilité de ces programmes. Les interactions entre ces représentants des programmes nationaux dans le cadre des réunions et des activités de la CCE ont également servi à faciliter leurs échanges informels et permanents d'information et d'expériences.

En juillet 2001, en même temps qu'elle publiait le rapport *À l'heure des comptes 1998*, la CCE a inauguré le site Web de ces rapports. Grâce à des fonctions de recherche souples, le site offre un accès en ligne aux ensembles de données appariées présentées dans le rapport. Ce site trilingue présente également de l'information sur les RRTP nord-américains ainsi que les points saillants du dernier rapport, et donne des explications en contexte qui aident les utilisateurs à comprendre la portée des données et à les utiliser.

Le Groupe consultatif a tenu une réunion à Montréal, les 12 et 13 décembre 2001, parallèlement à une consultation publique sur l'élaboration de critères relatifs aux inventaires de polluants organisée dans le cadre du projet de la CCE sur la qualité de l'air.

Activités en 2002 – Aperçu

Réunion annuelle du Groupe consultatif

La réunion publique annuelle du Groupe consultatif se tiendra à l'automne de 2002 et servira de tribune aux intervenants pour

exprimer leur opinion sur les améliorations à apporter à la série *À l'heure des comptes*, ce qui touche le rapport, le site Web et les suppléments spéciaux. Cette réunion offrira également aux groupes d'intervenants de toute l'Amérique du Nord l'occasion de partager de l'information et d'examiner un ou plusieurs sujets intéressants, connexes aux RRTP, qui donneront lieu à la rédaction d'un document de travail et d'autres documents de référence. Il est possible que cette réunion se tienne parallèlement à une réunion du Groupe de travail sur la GRPC.

Établissement et publication des rapports de la série *À l'heure des comptes*

En 2002, il est prévu d'établir le rapport sur les données de 2000 et de planifier celui sur les données de 2001. On s'efforcera, dans la mesure du possible, d'y inclure des données recueillies dans le cadre du programme mexicain de RRTP.

Établissement et publication de suppléments spéciaux

En 2002, la CCE établira et publiera un supplément spécial afin de compléter les rapports de la série *À l'heure des comptes*. Le Secrétariat choisira les sujets de ces suppléments en tenant compte de l'avis et des suggestions des membres du Groupe consultatif ainsi que de la contribution et de l'intérêt des responsables des RRTP.

Exploitation, mise à jour et développement du site Web des rapports de la série *À l'heure des comptes*

En 2002, la CCE actualisera les ensembles de données du site Web des rapports de la série *À l'heure des comptes* et entreprendra une phase de développement afin d'améliorer l'utilité de ce site en prenant en compte les observations des utilisateurs.

Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP

En 2002, le Secrétariat travaillera de concert avec les responsables des programmes nationaux de RRTP afin d'améliorer la compara-

bilité de ces registres. Ces travaux comprennent la rédaction de documents traitant d'enjeux et/ou d'options liés à des sujets déterminés, l'organisation de téléconférences périodiques et d'une réunion des responsables des programmes de RRTP, le soutien à la poursuite de la mise en place du programme de RRTP mexicain ainsi que d'autres activités, le cas échéant.

Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès

La CCE continuera de soutenir les travaux du groupe spécial sur l'utilisation des données des RRTP que le Groupe consultatif a formé en 2001. Il est prévu de finir de compiler et de diffuser les résultats des travaux menés durant cette même année et d'entreprendre un autre projet si cela s'avère nécessaire.

Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique

Constatant l'intérêt croissant que suscite les RRTP à l'échelle mondiale et la possibilité que l'Amérique du Nord joue un rôle de chef de file dans ce domaine, la CCE continuera de coordonner davantage ses travaux avec ceux de l'OCDE et d'organes compétents de l'ONU, de même qu'avec ceux menés dans d'autres régions et pays. Cela comprendra la participation de la CCE à des réunions et activités du groupe de coordination des RRTP dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, du Groupe de travail de l'OCDE sur les techniques d'évaluation des rejets de polluants, de même qu'à d'autres activités connexes comme les réunions du Groupe de travail sur les RRTP organisées par le Secrétariat de la Convention d'Aarhus.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | | |
|---|-------------------------------|----------------|
| Activité 1 : Réunion annuelle du Groupe consultatif. | | 55 000 |
| Activité 2 : Analyse des données et établissement du rapport. | | 220 000 |
| <i>Sous-activité 1 : À l'heure des comptes 2000 (phase II).</i> | 95 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2 : À l'heure des comptes 2001.</i> | 125 000 | |
| Activité 3 : Correction, traduction, impression et diffusion des rapport À l'heure des comptes à partir des données de 1999 et de 2000. | | 100 000 |
| Activité 4 : Supplément spécial. | | 25 000 |
| Activité 5 : Exploitation, mise à jour et développement du site Web du rapport. | | 15 000 |
| Activité 6 : Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP. | | 22 000 |
| Activité 7 : Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès. | | 30 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Activités du groupe spécial.</i> | 30 000 | ↓ |
| Activité 8 : Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique. | | 12 000 |
| | | ↓ |
| | Ressources nécessaires | 479 000 |

Participation du public

La consultation et la collaboration des groupes d'intervenants, dont les secteurs public et privé, les groupes d'intérêt représentant le public et d'autres parties intéressées, constituent deux éléments essentiels du programme de RRTP. Le Groupe consultatif multilatéral, composé de représentants de divers groupes et de particuliers des trois pays, a apporté son aide en guidant l'établissement des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et la réalisation d'autres aspects du présent projet. Ce groupe compte actuellement plus de 200 membres des trois pays, dont des représentants du secteur privé et d'universités, ainsi que des avocats spécialistes de l'environnement et de la santé publique, des militants communautaires, des représentants des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux et d'administrations locales, des chercheurs, des analystes politiques et des citoyens. Un certain nombre de ces groupes et particuliers ont décidé de participer directement à la réalisation des activités du projet. Les personnes désireuses de faire partie du Groupe consultatif sont invitées à en faire part au Secrétariat de la CCE.

Bien que le public soit invité à formuler des observations en tout temps sur le projet, il existe une procédure de consultation structurée en vue de l'établissement des rapports annuels qui comporte les étapes suivantes :

- La diffusion d'un document de travail exposant les divers éléments à choisir en ce qui concerne le contenu et la présentation du prochain rapport.
- La sollicitation d'observations auprès du Groupe consultatif et d'autres parties intéressées dans le cadre d'une réunion publique et d'un processus de formulation d'observations par écrit.
- La rédaction d'une réponse aux observations, qui résume ces dernières et expose l'approche préconisée par la CCE à la lumière du point de vue des intervenants.

Afin de tenir pleinement compte de l'opinion du public, les consultations se déroulent au début du processus, avant l'établissement du rapport.

Renforcement des capacités

L'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre du RRTP mexicain demeure une priorité pour les responsables du projet de RRTP nord-américain en vue d'améliorer la comparabilité des données sur chaque substance et sur chaque établissement à l'échelle du continent. Les activités ont été axées sur le renforcement des capacités techniques des secteurs public et privé relativement aux déclarations de rejets et à la gestion des données recueillies, sur la sensibilisation du public aux RRTP et l'élargissement de l'accès à

l'information, sur le soutien à des activités pertinentes réalisées par des groupes environnementalistes. En 2002, il est prévu de trouver des moyens de soutenir le passage à un programme de déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants au Mexique dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains.

Résultats prévus

Les principaux résultats du projet comprennent : la publication annuelle du rapport *À l'heure des comptes*, la publication d'un supplément spécial et l'exploitation du site Web du rapport. La CCE prévoit publier le rapport sur les données de 1999 au printemps de 2002 et celui sur les données de 2000 au cours de l'hiver 2002 à 2003. En outre, le projet vise à améliorer la comparabilité des données des RRTP à moyen et à long terme à l'échelle continentale grâce à l'interaction permanente des responsables des programmes nationaux et des efforts destinés à régler les problèmes qui entravent cette comparabilité. Le projet est également censé favoriser et suggérer des utilisations novatrices et pratiques des données des RRTP par divers milieux, notamment les secteurs public et privé, les ONG et les universités, améliorant ainsi l'utilisation de ces registres et les avantages qu'ils procurent en tant qu'outils de gestion de l'environnement.

Partenaires et/ou participants prévus

La CCE collaborera avec les groupes et organismes suivants :

- les représentants des programmes nationaux de RRTP et d'autres fonctionnaires;
- les ONG, les associations industrielles, les entreprises, les chercheurs, les universitaires et les citoyens, en particulier ceux qui font partie du Groupe consultatif;
- les organisations internationales qui ont entrepris des travaux connexes (particulièrement l'OCDE, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le PNUE).

Liens avec d'autres projets de la CCE

Les RRTP peuvent s'avérer précieux pour connaître et suivre les progrès réalisés à l'égard de divers enjeux environnementaux. La CCE cherche des possibilités de promouvoir de telles utilisations des RRTP et l'application des données recueillies au cours du projet dans le cadre de certaines des activités qu'elle réalise. Cela comprend la GRPC, la santé des enfants et l'environnement, la qualité de l'air, la biodiversité, le droit et les politiques de l'environnement, la restructuration du secteur de l'électricité et le rapport sur l'état de l'environnement.

Donnant suite à l'intérêt manifesté par les membres du Groupe consultatif, les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont tablé sur certaines études préliminaires menées dans le cadre du projet de RRTP pour entreprendre, dernièrement, l'établissement d'un inventaire des polluants atmosphériques courants en Amérique du Nord. Compte tenu des thèmes communs qu'ont les travaux sur les RRTP et l'activité sur ce type de polluants, il est prévu de continuer à les coordonner étroitement et de procéder à des échanges d'information, notamment dans le cadre de réunions publiques conjointes.

Les projets de RRTP et de GRPC offrent aussi de plus en plus de possibilités de mise en relation, en raison du fait, notamment, que les programmes nationaux de RRTP s'appliquent à d'autres substances ou abaissent les seuils de déclaration pour certaines substances visées par le programme de GRPC. C'est le cas des dioxines et furanes et du mercure, ce qui rend les RRTP encore plus utiles pour suivre les progrès réalisés en vue de réduire la quantité de rejets et de transferts industriels de ces substances prioritaires qui suscitent des préoccupations communes.

Activités en 2003 et 2004 – Aperçu

Réunion annuelle du Groupe consultatif du projet de RRTP

La réunion publique annuelle du Groupe consultatif servira de tribune aux intervenants pour exprimer leur opinion sur les améliorations à apporter à la série *À l'heure des comptes*, et offrira également l'occasion de partager de l'information sur un ou plusieurs sujets intéressants, connexes aux RRTP.

Établissement et publication des rapports de la série *À l'heure des comptes*

En 2003, il est prévu d'établir le rapport sur les données de 2001 et de planifier celui sur les données de 2002. Le processus d'établissement de ces rapports comporte une étape de consultation préalable auprès d'intervenants.

Établissement et publication de suppléments spéciaux

En 2003, la CCE publiera le deuxième d'une série de suppléments spéciaux et entamera la préparation d'un troisième supplément dont le sujet est à déterminer.

Exploitation, mise à jour et développement du site Web des rapports de la série *À l'heure des comptes*

En 2003, la CCE actualisera les ensembles de données du site Web et apportera d'autres améliorations à ce site pour en accroître l'utilité, en prenant en compte les observations des utilisateurs.

Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP

En 2003, le Secrétariat travaillera de concert avec les responsables des programmes nationaux de RRTP afin d'améliorer la comparabilité de ces registres, et publiera un plan d'action actualisé.

Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès

La CCE continuera de travailler de concert avec le Groupe consultatif et des partenaires intéressés afin de trouver des moyens d'améliorer l'accès aux données des RRTP nord-américains et de favoriser leur utilisation et leur interprétation. Elle coordonnera une activité concertée des programmes nationaux destinée à élaborer des feuillets d'information à l'intention des utilisateurs de ces données qui n'ont pas de connaissances techniques. Elle concevra un modèle normalisé et les pays se partageront la tâche de compiler l'information.

Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique

La CCE continuera de coordonner ses travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et d'organes compétents de l'ONU, et ceux menés dans d'autres régions et pays, et entreprendra des activités de sensibilisation à grande échelle.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Réunion annuelle du Groupe consultatif.

Activité 2 : Analyse des données et établissement du rapport.

Activité 3 : Correction, traduction, impression et diffusion du rapport *À l'heure des comptes*.

Activité 4 : Supplément spécial.

Activité 5 : Exploitation, mise à jour et développement du site Web du rapport.

Activité 6 : Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP.

Activité 7 : Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès.

Activité 8 : Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés aux échelles internationale et hémisphérique.

2004

La CCE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2004. Elle continuera de chercher des moyens d'établir des rapports en se fondant sur une base élargie de données sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord.

3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution

Sommaire du projet

Dans le monde entier, il est désormais notoire que la prévention est une stratégie fructueuse en vue de réduire les charges de polluants industriels tout en accroissant la productivité et la compétitivité.

La CCE a entrepris plusieurs projets pour promouvoir l'application de mesures de prévention de la pollution dans le secteur industriel en Amérique du Nord. Elle a notamment fait le bilan des activités dans ce domaine, montré les avantages de cette prévention en faisant état d'études de cas, soutenu la diffusion d'informations sur la prévention de la pollution et établi des sources de financement pour l'exécution de ces projets.

Le présent projet est destiné à compléter et à consolider les diverses activités que la CCE a entreprises jusqu'à présent en visant le renforcement des liens qui unissent différents intervenants nord-américains dans le domaine de la prévention de la pollution et en consolidant le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution).

Buts et objectifs

Le principal but du projet consiste à favoriser la mise en place de mesures de prévention de la pollution dans le cadre des activités économiques en Amérique du Nord, et de renforcer les capacités du Mexique de répandre ce principe de prévention en tirant parti de celles dont disposent déjà le Canada et les États-Unis.

Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Promouvoir l'utilisation de techniques et de technologies de prévention de la pollution dans les petites et moyennes entreprises (PME) du Mexique et soutenir le renforcement de leurs capacités de gestion de l'environnement.
- Faciliter l'application de mesures de prévention de la pollution dans les établissements industriels en leur offrant l'assistance technique, l'information et le financement nécessaires pour réaliser des projets de cette nature.
- Consolider la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.
- Renforcer les liens entre les tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis sur la prévention de la pollution et multiplier leurs activités concertées.

- S'appliquer à ce que le Fiprev devienne autonome sur le plan financier et qu'il continue à soutenir les projets visant à prévenir la pollution dans les PME du Mexique.
- Favoriser la mise en place de mécanismes destinés à accroître les ressources financières du Fonds et à l'associer aux activités de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

Justification

Lorsque les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont signé l'ANACDE, en 1993, l'un de leurs objectifs consistait à promouvoir la mise en œuvre de pratiques et de politiques de prévention de la pollution. En vertu du paragraphe 10(2) de l'Accord, la CCE est habilitée à formuler des recommandations sur les stratégies et techniques de prévention de la pollution à appliquer pour satisfaire aux dispositions de l'Accord. Néanmoins, le pourcentage d'entreprises nord-américaines qui ont instauré des programmes de prévention de la pollution est encore faible. Afin d'encourager ce type d'initiatives, il convient de renforcer les mécanismes d'échange d'informations à ce sujet en Amérique du Nord et d'offrir un soutien technique et financier aux PME du continent.

Pour ce faire, on a regroupé la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique avec celles du Canada et des États-Unis et établi des liens avec elles de façon à tirer parti de l'expérience acquise dans divers secteurs, de l'établissement de synergies et de l'amélioration d'activités grâce à la mise en relation de diverses organisations, institutions et sociétés nord-américaines qui se consacrent à ce domaine. L'échange de leurs expériences facilite encore plus la mise sur pied d'activités de prévention de la pollution sur le continent.

Le Fiprev, qui a été créé par la CCE, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les PME) et la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles du Mexique), a pour objectif d'appliquer la résolution du Conseil n° 96-12.

État d'achèvement

En 1995, la CCE a mené une étude visant à évaluer l'état des activités de prévention de la pollution en Amérique du Nord. Cette étude a permis de recommander une série de mesures aux trois pays en tenant toutefois compte de leurs différences sur les plans de l'économie et du développement. Elle a aussi permis de conclure que les activités entreprises par des institutions en vue d'encourager la prévention de la pollution sont bien organisées au Canada, alors qu'elles le sont raisonnablement aux États-Unis et qu'elles ne font que débiter au Mexique. Le fait de ne pas entreprendre davantage d'activités de ce genre est surtout dû à des lacunes en matière d'information, de technologie et de financement.

Pour pallier cette situation, les auteurs de l'étude ont formulé les recommandations suivantes :

- Promouvoir l'échange d'informations afin que les activités de prévention en cours ne soient pas menées de façon isolée.
- Apporter un soutien technique aux activités de prévention de la pollution.
- Mettre sur pied des projets qui montrent aux entrepreneurs les avantages que procurent les activités de prévention de la pollution.
- Offrir des mécanismes de financement adéquats pour ce type de projets.
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques industrielles qui incitent les entreprises à établir des liens dans leur structure de production en y appliquant des principes de prévention de la pollution.

La CCE a suivi ces recommandations en entreprenant des activités qu'elle a regroupées, pour la plupart, en 1998. Les nombreuses études qu'elle a menées dans divers secteurs industriels ont révélé que ce genre de mesures procurait des avantages économiques et environnementaux.

La CCE a lancé dix projets pilotes, entre 1996 et 1998, dans le but de démontrer les avantages que les techniques et technologies de prévention de la pollution peuvent procurer sur les plans économique et environnemental : deux dans des tanneries, un dans une verrerie, un dans une usine de peinture, deux dans des fonderies, deux dans des usines de résines synthétiques, un dans une usine de fils métalliques et un dans une usine d'huiles végétales comestibles.

Donnant suite à la résolution du Conseil n° 96-12, en septembre 1996, la CCE a créé un fonds pilote pour les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique et apporté un soutien technique à ce fonds qu'administre la Funtec. Les deux institutions

se sont engagées à doter le Fiprev d'un capital initial d'environ 1 000 000 \$US entre 1996 et 2001. D'autres organisations ajouteront à ce capital, mais le Comité technique du Fiprev devra préalablement approuver leurs dons.

En fonction du programme de la CCE pour 2001, le Fiprev aura accordé 40 prêts avant la fin de 2001. Jusqu'en octobre 2001, il a accordé 30 prêts totalisant environ 765 000 \$US et en a autorisé 18 autres pour un montant approximatif de 458 000 \$US. Le Fonds pourrait toutefois ne pas octroyer six de ces derniers pour des raisons allant du retrait de certaines entreprises qui ont voulu éviter de puiser dans leurs propres fonds jusqu'à des accidents d'usine. Sur l'ensemble des projets financés, 23 visaient le secteur du tannage et les autres les secteurs de l'alimentation, de la fonte, de la galvanoplastie, du nettoyage à sec, des produits chimiques et de la métallurgie. Plusieurs demandes de financement sont également à l'étude, principalement dans les secteurs du tannage et de la galvanoplastie.

En août 2001, les remboursements complets de crédit s'élevaient à 263 000 \$US en capital, plus 110 500 \$US en intérêts, conformément aux calendriers de paiements. Le programme de la CCE prévoyait, à la fin de 2001, des économies de 70 000 mètres cubes d'eau et la prévention du rejet de quelque 3 200 tonnes de substances chimiques. À la fin d'octobre 2001, les 30 projets financés ont permis d'empêcher le rejet de près de 1 800 tonnes de substances chimiques dans les eaux de ruissellement et d'économiser plus de 89 500 mètres cubes d'eau. Cela signifie que les entreprises ont réalisé des économies annuelles représentant un montant approximatif de 805 000 \$US.

Le Fiprev est administré par un comité technique coprésidé par le président de la Concamin et la directrice exécutive de la CCE, et compte des membres votants qui représentent le Conseil canadien pour le commerce international (CCCI) et son pendant américain, l'*United States Council for International Business* (USCIB). Il comprendra également des représentants d'organismes donateurs lorsque ceux-ci le financent. Ce comité prend les principales décisions concernant le Fiprev.

Le Comité technique a créé un comité directeur relevant du directeur général de la Funtec et du chef du programme de renforcement des capacités à la CCE, qui a notamment pour fonction d'aider le Comité technique à évaluer les demandes de prêts et les projets, de même qu'à coordonner l'ensemble des activités du Fonds.

La promotion de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique est une activité auxiliaire à celles de la CCE en cette matière et elle a pour but de sensibiliser un plus grand nombre d'entreprises du secteur de la production. Le Comité directeur de la Table ronde est constitué de treize membres représentant les secteurs public et privé, des universités, ainsi que des organismes et des ONG qui offrent une aide technique et financière. Ses cinq groupes de travail, dont les activités portent sur la prévention de la pollution, se consacrent aux domaines des politiques, de l'éducation et de la formation, des outils de prévention, du financement et de la promotion, et comprennent une centaine de représentants de divers secteurs de la société mexicaine. Grâce à l'esprit d'initiative et au soutien de la CCE, les tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis s'emploient présentement à en arriver à une position concertée sur une politique de prévention de la pollution en Amérique du Nord.

Le partenariat entre les trois tables rondes a permis d'établir un groupe trinational formé de certains de leurs membres, qui est censé se réunir périodiquement pour se pencher sur des activités suscitant le même intérêt en tirant parti des capacités de ces trois entités. Le groupe comprend des représentants des secteurs public et privé et du milieu universitaire.

Activités en 2002 – Aperçu

Les activités en 2002 viseront à compléter et à regrouper celles que la CCE a entreprises jusqu'à maintenant en matière de prévention de la pollution. La Commission continuera de favoriser la coopération entre les organisations membres de la Table ronde nord-américaine et de soutenir le renforcement de la Table ronde mexicaine, tout en cherchant à diversifier les sources de financement de cette dernière et à susciter l'établissement de tables rondes régionales (notamment à la frontière américano-mexicaine) et la conclusion de partenariats entre les divers membres des groupes de travail.

Avec l'appui financier de la CCE, le Groupe trinational sur une politique de prévention de la pollution en Amérique du Nord se réunira durant les activités de chaque Table ronde nationale et tiendra des téléconférences afin de mettre de l'avant un projet commun à l'échelle continentale. Il rédigera un document à ce sujet qu'il soumettra à l'attention du Conseil de la CCE.

Le soutien à la Table ronde mexicaine se concrétisera par un coparrainage de son assemblée annuelle ainsi que par la facilitation des activités au sein de ses groupes de travail.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | | |
|---|---------------|----------------|
| Activité 1 : Collaboration entre les tables rondes sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord. | | 45 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Groupe trinational sur la politique de prévention de la pollution en Amérique du Nord.</i> | <i>35 000</i> | ↓ |
| <i>Sous-activité 2 : Participation des trois tables rondes à des activités nationales.</i> | <i>10 000</i> | |
| Activité 2 : Soutien à la consolidation de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique. | | 70 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Renforcement de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.</i> | <i>30 000</i> | ↓ |
| <i>Sous-activité 2 : Soutien à la création d'une table ronde régionale sur la prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine.</i> | <i>40 000</i> | |
| Activité 3 : Aide au Fiprev. | | 15 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Campagne de promotion du Fiprev au sein des PME par l'entremise de la Funtec et de la Concamin, et parrainage de deux réunions du Comité technique du Fiprev, de trois réunions de son Comité directeur et de deux réunions avec des donateurs potentiels. La CCE cherchera également à obtenir des contributions au Fonds de la part de grosses sociétés et de fondations, et à faire en sorte que la Table ronde prenne sa relève à l'égard du Fiprev.</i> | <i>15 000</i> | ↓ |
| Ressources nécessaires | | 130 000 |

La CCE collaborera également avec des représentants des gouvernements fédéraux et étatiques, du secteur privé et des ONG afin d'établir une table ronde sur la prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine. Il est prévu de soutenir la coordination et l'intégration d'un certain nombre d'activités en cours ainsi que la recherche de sources pour leur financement; ces activités ont notamment trait aux vérifications environnementales, aux systèmes de gestion de l'environnement, à la synergie de sous-produits et aux stratégies de gestion des déchets dangereux.

Le Fiprev continuera de recevoir de l'aide et du financement dans le cadre d'activités destinées à favoriser et à financer la réalisation de projets de prévention de la pollution dans les PME. Une autre mesure pertinente consistera à prendre les moyens nécessaires pour associer le Fiprev aux efforts régionaux destinés à établir une table ronde sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

Participation du public

On a accordé une place importante à la participation du public à ce projet qui donne en réalité suite à une recommandation d'un groupe trinational de spécialistes chargés d'examiner un document sur les stratégies de prévention de la pollution. Diverses associations industrielles et des gens d'affaires ont facilité l'élaboration d'études de cas en y prenant part. À certains égards, on a pu compter sur la participation d'étudiants d'établissements locaux d'enseignement supérieur auxquels on doit un grand nombre des recommandations formulées à la suite de ces études.

Le Comité technique qui régit le Fiprev regroupe des financiers, des universitaires, des industriels, des spécialistes gouvernementaux et trois membres du CCPM (un de chaque pays). En outre, le processus décisionnel de son comité directeur rassemble des représentants de divers secteurs (gouvernement fédéral, administrations locales, universités, banques, entreprises). On peut se renseigner sur les activités du Fiprev en consultant son site Web, à l'adresse <<http://www.funtec.org.mx>>, ou en communiquant avec son personnel.

En raison du caractère du projet de table ronde, on prévoit susciter la participation de pratiquement tous les secteurs de la société. On peut également entrer en communication avec les Tables rondes sur leur site Web respectif; les formalités d'adhésion varient de l'une à l'autre.

Renforcement des capacités

Le projet est entièrement orienté sur le renforcement des capacités, tant pour appuyer l'application de mesures de prévention de la pollution dans les PME que pour créer les mécanismes financiers qui permettront de soutenir les activités auxquelles cette application donnera lieu. En outre, à la demande des tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis, on a intégré un autre volet au projet pour modifier les politiques régionales de prévention de la pollution en vue de promouvoir et de faciliter le recours à ces approches dans les activités de production en Amérique du Nord.

Dans les projets de démonstration, on a sollicité la participation d'entrepreneurs, d'ingénieurs du secteur privé et, dans certains cas, d'étudiants dont le programme d'étude est lié aux méthodes de prévention de la pollution, afin de leur montrer comment élaborer, évaluer et mettre en œuvre ces activités. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'apprendre sur le tas, ce qui devrait les inciter à continuer de mettre en œuvre des activités de prévention de la pollution, même lorsque les consultants ne seront plus sur place.

Par ailleurs, le Fiprev permet au Mexique d'accroître sa capacité de promouvoir des activités de prévention de la pollution, grâce au financement concurrentiel offert aux PME qui ont besoin de soutien financier pour la mise en œuvre de telles activités.

La constitution de la Table ronde sur la prévention de la pollution établit et renforce des liens qui facilitent la circulation des informations nécessaires pour promouvoir et appliquer des mesures de prévention de façon efficace, et favorise la mise sur pied de projets concertés plus fructueux.

Résultats prévus

La Table ronde sur la prévention de la pollution continuera d'offrir une tribune toujours plus large et plus importante pour promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de mesures destinées à prévenir, à éliminer ou à réduire la pollution à sa source en Amérique du Nord, notamment au Mexique. Cette tribune facilitera le dialogue et les échanges d'idées entre les industriels, les institutions financières, les pouvoirs publics, le milieu universitaire et les ONG, qui pourront ainsi coordonner leurs efforts de manière plus efficace et atteindre plus facilement leurs objectifs. Cela permettra de réduire les chevauchements et de combler les lacunes relevées dans les activités de prévention de la pollution, en ayant pour autre avantage de faire régner un esprit de coopération parmi les groupes intéressés, ce qui facilitera la diffusion de l'information et le transfert de technologies.

La mise en relation des tables rondes nord-américaines sur la prévention de la pollution offre la possibilité d'entreprendre des discussions informelles sur des thèmes précis, d'établir des contacts permanents et d'instaurer un mécanisme permettant une concertation sur des stratégies efficaces destinées à mettre en place des activités de prévention dans la région. Les efforts concertés des trois organisations aboutiront à l'application d'une approche régionale dans les politiques et les stratégies connexes, ainsi qu'à l'établissement d'un consensus sur des sujets déterminés pour que ces activités s'avèrent fructueuses.

La Table ronde mexicaine pourra ainsi renforcer son autonomie financière, ses groupes de travail fonctionneront de façon régulière et son site Web offrira des renseignements sur des outils de prévention de la pollution ainsi que des liens avec des personnes-ressources. Il est prévu de diffuser un communiqué au sujet du partenariat des trois tables rondes, de rendre le groupe trinational opérationnel et de faire part d'une position commune sur la prévention de la pollution au Conseil de la CCE en juin 2002. En outre, on prévoit établir au moins une table ronde régionale à la frontière américano-mexicaine, créer un comité organisateur et tenir une activité avant la fin de l'année.

La consolidation du Fiprev est censée donner les résultats suivants :

Financement :

- de 30 entreprises de plus en 2002;
- de 40 autres en 2003;
- de 60 autres en 2004.

Ces activités procureront les avantages suivants sur le plan environnemental :

Réduction de la consommation d'eau :

- de 82 000 mètres cubes en 2002;
- de 110 000 mètres cubes en 2003;
- de 164 000 mètres cubes en 2004.

Réduction de la production de déchets :

- de 1 800 tonnes en 2002;
- de 2 400 tonnes en 2003;
- de 3 600 tonnes en 2004.

Partenaires et/ou participants prévus

Certains des partenaires et participants sont représentés au sein des principaux organes qui régissent le Fiprev, à savoir le Comité technique ou le Comité directeur.

Les membres du Comité technique comprennent : la Concamin, l'USCIB, le CCCI, la Funtec, l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique) et le *World Environmental Center* (WEC, Centre mondial de l'environnement).

Les membres du Comité directeur comprennent : l'*Instituto Politécnico Nacional* (IPN, Institut polytechnique national), la *Nacional Financiera* (Nafin, Société financière nationale), l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), la *Banco Nacional de Comercio Exterior* (Banque nationale du commerce extérieur).

Le *Centro Mexicano para la Producción Más Limpia* (CMPL, Centre mexicain pour une production plus propre) est représenté au sein du Comité directeur de la Table ronde sur la prévention de la pollution, tout comme l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (Institut technologique et d'études supérieures de Monterrey), l'université de Guadalajara, le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau fédéral de la protection de l'environnement), les gouvernements des États de Guanajuato et de Querétaro, la *Federación Mexicana de Ingeniería Sanitaria y Ambiental* (Fédération mexicaine du génie sanitaire et environnemental), la Nafin, la Concamin, l'*Instituto Autónomo de Investigaciones Ecológicas* (Institut autonome d'enquêtes écologiques) et le *Centro Innova para el Desarrollo Sostenible* (Centre Innova pour le développement durable).

Les autres tables rondes sur la prévention de la pollution du Canada et des États-Unis sont également au nombre de ces partenaires et participants.

Liens avec d'autres projets de la CCE

La réduction des émissions de substances toxiques comme le plomb dans les procédés de production constitue le meilleur moyen d'amenuiser les risques pour la santé humaine et l'environnement. Le projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord ainsi que celui sur la gestion rationnelle des produits chimiques constituent eux aussi des moyens de trouver des mesures adéquates de prévention de la pollution. Cette prévention permet par ailleurs d'améliorer la qualité de l'air en mettant en place les meilleures techniques à cette fin.

3.5.1 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet est destiné à faciliter la collaboration des Parties à l'ANACDE avec des groupes d'intervenants relativement aux menaces environnementales qui planent sur la santé des enfants, notamment les effets des substances toxiques, les répercussions de la mauvaise qualité de l'air et les questions environnementales que les trois pays considèrent préoccupantes. Un des principaux axes des travaux consistera à mieux saisir les relations entre la qualité de l'environnement et la santé des enfants afin que cela serve de fondement aux décisions prises à tous les paliers, dont ceux des décideurs gouvernementaux, des spécialistes de la santé et de l'environnement, des parents et d'autres personnes intéressées à la santé et au bien-être des enfants et des générations futures en Amérique du Nord.

Buts et objectifs

Le but des activités de la CCE dans ce domaine consiste à travailler avec les Parties en vue d'élaborer un programme de coopération à long terme destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, et dans le dessein global de réduire les pressions d'origine anthropique qui s'exercent sur leur santé.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Faire participer le Groupe consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement, ainsi que le public et les groupes d'intervenants, à l'élaboration d'un programme de coopération connexe; favoriser les efforts concertés visant à appliquer les éléments de ce programme.
- Axer les travaux sur les questions prioritaires énumérées par le Conseil, notamment l'asthme et d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont l'intoxication par cette substance) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques.
- Suivre les progrès en élaborant et en utilisant un ensemble fondamental d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord.
- Favoriser l'intégration accrue de l'examen des interactions entre l'environnement et la santé afin de donner lieu à des décisions

rationnelles, et ce, en améliorant la qualité de l'information et les relations entre les organismes et organisations qui se consacrent à la santé des enfants et ceux qui participent aux efforts de protection de l'environnement.

- Évaluer plus adéquatement les coûts économiques et sociaux des problèmes de santé des enfants qui découlent de la dégradation de la qualité de l'environnement, et trouver des mesures rentables pour résoudre ces problèmes en portant une attention particulière à l'asthme et à d'autres maladies respiratoires de même qu'aux effets de l'exposition au plomb et à d'autres substances toxiques.
- Mettre sur pied des activités permettant de sensibiliser davantage les parents et le public aux menaces environnementales auxquelles la santé des enfants est exposée et de leur faire connaître les moyens de prévenir une telle exposition.
- Intégrer la protection des enfants et d'autres groupes vulnérables aux objectifs des principaux secteurs d'activité de la CCE, particulièrement à ceux des programmes concernant la qualité de l'air et la GRPC.
- Le projet servira de fondement aux efforts trilatéraux visant à atténuer les menaces environnementales à la santé et au bien-être d'autres groupes vulnérables du continent, dont l'exposition aux pesticides.

Justification

Les incidences des dangers environnementaux sur la santé des enfants attirent de plus en plus l'attention des scientifiques, des décideurs et du public dans les trois pays nord-américains. Le Conseil, dans sa résolution n° 00-10, reconnaît que de plus en plus de preuves scientifiques révèlent que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux polluants. Il y cautionne les principes énoncés en 1997 dans la déclaration des ministres de l'Environnement des pays du G-8 sur la salubrité de l'environnement des enfants, de même qu'au chapitre 25 du programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Pour garantir un environnement sécuritaire aux enfants, il faut prendre des mesures à tous les paliers : local, national, régional et même mondial. Compte tenu de la place unique qu'elle occupe à titre d'organisation nord-américaine vouée aux questions environnementales, la CCE a la possibilité de jouer un rôle important en faisant progresser les questions touchant la santé des enfants et l'environnement à l'échelle continentale. Dans le cadre de ce projet, la CCE peut apporter sa contribution en facilitant et en favorisant les efforts du large éventail d'intervenants qui ont un rôle à jouer dans ce domaine en Amérique du Nord, en élaborant le programme nord-américain de coopération sur la santé des enfants et l'environnement, en entreprenant des activités qui cadrent avec son programme de travail.

État d'achèvement

Constatant la nécessité de mieux coordonner la protection des enfants contre les menaces environnementales en Amérique du Nord et de renforcer la coopération à cette fin, le Conseil de la CCE a annoncé, en juin 1999, la mise sur pied d'une activité spéciale en vue d'étudier les possibilités d'action de la Commission dans ce domaine. Le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, qui a eu lieu à Toronto en mai 2000, et la réunion des représentants des gouvernements qui a suivi ont constitué des démarches initiales importantes dans le processus d'élaboration d'un plan d'action commun par les trois pays. Les résultats de ces deux activités ont fourni une assise importante à la résolution n° 00-10 que le Conseil de la CCE a adoptée au cours de sa session ordinaire annuelle de Dallas, au Texas, en juin 2000.

Dans cette résolution, le Conseil reconnaît que les enfants peuvent être particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et les milieux dans lesquels ils évoluent, s'instruisent et jouent; il constate également que la prévention est le moyen le plus efficace de protéger les enfants. Le Conseil affirme en outre que les parents ont le droit de savoir si des substances potentiellement dangereuses peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs enfants. La résolution stipule également que les Parties doivent travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales. Au départ, ce programme est axé sur des problèmes précis de santé qui sont liés à l'environnement, notamment l'asthme, d'autres maladies respiratoires, les effets du

plomb (dont l'intoxication par cette substance) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques. La résolution prévoit également la création d'un comité consultatif d'experts chargé de formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux relatifs à la santé des enfants et à l'environnement.

À la suite de cette session de juin 2000, la CCE a constitué une équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution n° 00-10. En 2000-2001, cette équipe a coordonné l'établissement d'un répertoire des activités nationales, bilatérales et trilatérales relatives à la santé des enfants et à l'environnement en vue de cerner les éléments pouvant entraver ou favoriser la collaboration et le partage de bonnes pratiques et de l'expérience acquise. Le projet a aussi servi à soutenir l'organisation d'un atelier national au Mexique sur la santé des enfants et l'environnement, parrainé conjointement par le Semarnat et le *Secretaría de Salud* (Secrétariat à la Santé) du Mexique. Des démarches préliminaires ont permis de déterminer les besoins des utilisateurs d'un site Web dans ce domaine ainsi que les rubriques éventuelles de ce site. Un atelier trilatéral s'est également tenu en novembre 2001 afin d'élaborer plus avant le programme nord-américain de coopération sur la santé des enfants et l'environnement.

Lors de sa session ordinaire de juin 2001, le Conseil de la CCE a adopté la résolution n° 01-04 par laquelle les ministres ont réitéré leur engagement à travailler de concert pour protéger la santé des enfants des menaces environnementales, et a cautionné le rôle du Comité consultatif d'experts en adoptant son mandat. Le Conseil a également fait part de son intérêt à tabler sur les activités du présent projet pour protéger la santé d'autres groupes vulnérables des menaces environnementales, notamment celle que représente l'exposition aux pesticides. Constitué en octobre 2001, le Groupe consultatif d'experts a tenu sa première réunion à la fin du mois suivant, à Montréal.

Activités en 2002 – Aperçu

Soutien au Comité consultatif d'experts

Le Comité consultatif d'experts est formé de trois représentants hautement compétents de chaque pays et son mandat de deux ans consiste à formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement. Le projet prévoit des téléconférences périodiques, l'aide d'un consultant pour exécuter les travaux de ce comité, ainsi que la participation de ses membres à au moins deux réunions cadrant avec des activités de la CCE relatives à la santé des enfants et à l'environnement.

Réduction de l'exposition des enfants au plomb par la prévention de la pollution au Mexique

L'utilisation du plomb dans certaines microentreprises du Mexique est considérée comme un enjeu prioritaire en raison des préoccupations que soulèvent la contamination de l'environnement à l'échelle locale et l'exposition éventuelle à des produits commerciaux qui en contiennent. L'utilisation de cette substance par des microentreprises et par des artisans est également préoccupante dans certaines régions du Canada et des États-Unis, particulièrement pour la santé des enfants. On se penchera sur l'élaboration d'un programme de financement pour aider les microentreprises de secteurs choisis (p. ex., les ateliers de céramique et de poterie, les recycleurs de batteries et les fabricants de grenailles de plomb) à réduire ou à éviter l'emploi du plomb grâce à la mise en œuvre de mesures de prévention de la pollution, ce qui permettra de diminuer l'exposition des enfants au plomb présent dans l'environnement local et/ou les produits commerciaux. Cette activité prévoit la recherche de partenariats, de possibilités de transferts technologiques et de sensibilisation, et le recours éventuel au mécanisme de prêts renouvelables du Fiprev ou d'autres fonds existants. (On trouve la description du programme du Fiprev dans le projet 3.4.1 sur le renforcement des capacités de prévention de la pollution.)

Mise au point et suivi d'indicateurs fondamentaux de la salubrité de l'environnement des enfants

La CCE tablera sur les travaux des gouvernements nationaux et d'institutions, et travaillera en partenariat avec le groupe de spécialistes de la santé mis sur pied par la Commission mixte internationale (CMI) ainsi qu'avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de favoriser la mise au point d'un ensemble d'indicateurs fondamentaux de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord. Une fois établis, ces indicateurs feront l'objet d'une publication périodique afin de suivre les progrès accomplis pour mieux protéger les enfants des menaces environnementales. En 2002, les travaux viseront à terminer l'étude de faisabilité, à dresser un plan de travail et à entamer sa mise en œuvre.

Amélioration des processus décisionnels concernant la salubrité de l'environnement des enfants

Les décisions relatives à la réglementation et aux politiques en vue de protéger la santé des enfants contre les menaces environnementales reposent sur un certain nombre d'éléments, dont l'évaluation des risques, des coûts et avantages économiques et des implications sociales. En 2002, trois mesures viseront à améliorer le processus décisionnel en ce qui a trait à la salubrité de l'environnement des enfants. En premier lieu, il s'agit de reconnaître l'importance que revêt une information adéquate pour prendre des décisions éclairées, ce qui comprend des données sur l'exposition des enfants à la pollution et sur les problèmes de santé qui en découlent. À cette fin, la CCE facilitera la collaboration entre les chercheurs des trois pays participant à des études longitudinales, sur des cohortes, de l'exposition des enfants aux polluants environnementaux en s'appuyant sur des travaux entrepris aux États-Unis et au Canada. En deuxième lieu, l'équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants étudiera, de concert avec le Groupe de travail sur la GRPC et d'autres intervenants compétents, la possibilité d'échanger de bonnes pratiques et de favoriser l'amélioration des processus décisionnels concernant la salubrité de l'environnement, y compris d'envisager l'application d'outils comme les évaluations des risques et les analyses économiques. En troisième lieu, le projet

visera à compiler de l'information sur les incidences économiques des problèmes de santé des enfants découlant de la dégradation de la qualité de l'environnement, en portant une attention particulière aux coûts sanitaires, sociaux et économiques de l'asthme et d'autres maladies respiratoires ainsi que des effets de l'exposition au plomb et à d'autres substances toxiques.

Facilitation de l'échange d'informations scientifiques, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres entités

La résolution du Conseil n° 00-10 prescrit un plus grand partage de données scientifiques et de résultats de recherche, de même qu'une information et une sensibilisation accrues des parents et du grand public à l'égard des menaces environnementales qui planent sur la santé des enfants. En 2002, la CCE poursuivra ses efforts afin de multiplier les échanges d'information, de sensibiliser davantage le public, au moyen de son site Web et d'autres outils de communication et en ciblant ses activités dans ce domaine. Elle cherchera également à collaborer et à établir des relations avec d'autres groupes, dont le Groupe de travail technique sur les pesticides créé en vertu de l'ALÉNA et des organisations internationales comme l'OPS et l'OMS.

2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|--|--------|
| Activité 1 : Soutien au Comité consultatif d'experts. | 40 000 |
| Activité 2 : Réduction de l'exposition des enfants au plomb par la prévention de la pollution au Mexique. | 35 000 |
| Activité 3 : Mise au point et suivi d'indicateurs fondamentaux de la salubrité de l'environnement des enfants, réalisation d'une étude de faisabilité et établissement d'un plan de travail. | 32 000 |
| Activité 4 : Amélioration des processus décisionnels concernant la salubrité de l'environnement des enfants. | 38 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Facilitation de la collaboration trilatérale dans le cadre d'études longitudinales de cohortes. | 13 000 |
| <i>Sous-activité 2</i> : Étude de la possibilité d'échanger des expériences, des bonnes pratiques et des outils décisionnels. | 5 000 |
| <i>Sous-activité 3</i> : Évaluation des implications économiques des incidences environnementales sur la santé des enfants (asthme et autres maladies respiratoires et exposition au plomb). | 20 000 |
| Activité 5 : Facilitation de l'échange d'informations scientifiques, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres entités. | 18 000 |
| Ressources nécessaires 163 000 | |

Participation du public

En mai 2000, la CCE a parrainé le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord afin d'assurer la participation du public à la planification initiale d'un projet dans ce domaine. Le Secrétariat collaborera avec l'équipe trilatérale pour veiller à ce que les membres du public et les intervenants puissent examiner et commenter le programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement qu'élaboreront les Parties. Le Comité consultatif d'experts a aussi un rôle important à jouer en apportant des points de vue et des compétences externes aux travaux de la CCE. L'ébauche du programme dans ce domaine, que les Parties ont élaborée au cours de l'atelier gouvernemental trilatéral tenu en novembre 2001, à Montréal, sera soumise à l'examen du public au début de 2002. Il est également question de tenir une réunion publique conjointe du CCPM et du Comité consultatif d'experts en mars 2002.

Renforcement des capacités

Le projet est censé contribuer à améliorer la protection de la santé des enfants contre les menaces environnementales en constituant une tribune au sein de laquelle les trois pays pourront titrer mutuellement parti de leurs expériences et compétences. La collaboration à des études longitudinales de cohortes et les travaux concertés sur les indicateurs constituent deux domaines dans lesquels ce type d'échange s'avérera mutuellement bénéfique. Lorsque l'activité visant à réduire l'exposition des enfants du Mexique au plomb sera mise en œuvre, elle permettra de renforcer les capacités de microentreprises déterminées à réduire ou à prévenir l'utilisation de cette substance dans leurs produits ou leurs procédés de fabrication.

Résultats prévus

L'élaboration d'un programme de coopération permettra de dresser un tableau des enjeux que suscite la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord et de favoriser la collaboration entre les Parties et des groupes compétents afin de régler des problèmes qui engendrent des préoccupations communes. Le projet permettra également un partage d'information entre les personnes participant aux efforts dans les domaines de l'environnement et de la santé en Amérique du Nord, ainsi que leur réseautage à l'intérieur comme à l'extérieur des gouvernements. Il est également question de jeter les bases d'activités à moyen et à long terme destinées à améliorer la disponibilité et la comparabilité de l'information et des données sur les menaces environnementales et leurs effets sur la santé des enfants.

Ces résultats comprennent plus précisément les suivants :

- La mise sur pied d'un projet au Mexique en vue de réduire l'exposition des enfants au plomb présent dans l'environnement local et les produits commerciaux.
- La réalisation d'une étude de faisabilité et l'établissement d'un plan de travail dans le but d'établir des indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord.
- Le renforcement de la collaboration entre les chercheurs des trois pays dans le cadre d'études longitudinales, sur des cohortes, de l'exposition des enfants aux polluants environnementaux.
- La compilation de données déterminées sur les implications économiques des problèmes de santé chez les enfants attribuables à la dégradation de la qualité de l'environnement.
- L'échange d'information entre les trois pays sur des mesures rentables permettant de régler certains problèmes que suscite la salubrité de l'environnement des enfants.
- L'établissement d'un plan de travail concerté afin d'améliorer les processus décisionnels concernant la salubrité de l'environnement des enfants, lequel pourrait prévoir la mise sur pied d'un projet concernant ces processus au Mexique.
- Le renforcement de la participation des groupes d'intervenants et des citoyens intéressés au présent projet.
- La conclusion de partenariats et d'ententes de coopération stratégiques avec d'autres entités, dont le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI, l'OPS et l'OMS.

Partenaires et/ou participants prévus

Le Conseil a mentionné que les gouvernements, les particuliers, les collectivités, l'industrie et les groupes non gouvernementaux voués à l'environnement et à la santé ont un rôle important à jouer relativement aux enjeux que suscite la santé des enfants. En 2002, l'équipe trilatérale travaillera avec le Secrétariat et le Comité consultatif d'experts pour examiner les possibilités de réseautage et de partenariat avec des groupes et des organismes dans le cadre du programme de coopération et d'autres activités du projet.

Liens avec d'autres projets de la CCE

La CCE continuera d'examiner les possibilités de promouvoir la protection de la santé des enfants dans ses autres secteurs d'activité et, plus particulièrement, dans le cadre des programmes et des projets suivants :

- GRPC : Intégration de la question de la santé des enfants dans les PARNA concernant des substances chimiques toxiques, notamment le PARNA relatif au mercure et celui relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales des substances toxiques persistantes; travaux concertés, le cas échéant, en vue de réduire l'utilisation du plomb dans les microentreprises du Mexique.
- Qualité de l'air : Évaluation, à des passages frontaliers congestionnés, des effets de la dégradation de la qualité de l'air sur la santé des enfants et d'autres groupes vulnérables.
- Renforcement des capacités de prévention de la pollution : Activités concertées, le cas échéant, en vue de réduire l'utilisation du plomb au sein des microentreprises du Mexique en y appliquant des mesures de prévention de la pollution.
- RRTP : Publication d'un supplément spécial sur les polluants toxiques et la santé des enfants au début de 2002; suivi des substances cancérigènes et d'autres substances chimiques préoccupantes grâce à l'établissement du rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants d'origine industrielle.

Activités en 2003 et 2004 – Aperçu

Soutien au comité consultatif d'experts

Le projet soutiendra les travaux du Comité consultatif d'experts, notamment ses réunions et téléconférences, l'aide d'un consultant et la participation de ses membres aux activités de la CCE relatives à la santé des enfants et à l'environnement.

Réduction de l'exposition des enfants au plomb par la prévention de la pollution au Mexique

En tablant sur les résultats des activités menées en 2002, la CCE poursuivra en 2003 la mise en œuvre du projet visant à réduire l'utilisation du plomb au sein des microentreprises du Mexique en y appliquant des mesures de prévention de la pollution. Au besoin, la CCE continuera de chercher d'autres partenaires financiers afin d'élargir la participation à ce projet et de multiplier ses incidences fructueuses.

Suivi d'indicateurs fondamentaux de la salubrité de l'environnement des enfants

La CCE, en collaboration avec ses partenaires, relèvera et publiera périodiquement un ensemble d'indicateurs fondamentaux de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord afin de suivre les progrès accomplis pour mieux protéger les enfants contre les menaces environnementales.

Amélioration de la disponibilité, de l'utilisation et de la comparabilité des données concernant les effets sur la santé des enfants de l'exposition à des polluants environnementaux en Amérique du Nord

La CCE poursuivra ses efforts pour améliorer la disponibilité, l'utilisation et la comparabilité des données sur la salubrité de l'environnement des enfants en s'appuyant sur les activités entreprises en 2002, notamment la facilitation de la collaboration entre les trois pays dans le cadre d'études longitudinales, sur des cohortes, de l'exposition des enfants aux polluants environnementaux.

Amélioration des processus décisionnels concernant la salubrité de l'environnement des enfants

En 2003, cette activité consistera à réaliser les travaux planifiés en 2002 en vue d'améliorer les processus décisionnels concernant la salubrité de l'environnement des enfants, et à y inclure, le cas échéant, la réalisation d'un projet pilote au Mexique et/ou la tenue d'un atelier.

Facilitation de l'échange d'informations scientifiques, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres entités

La CCE poursuivra ses efforts afin de sensibiliser davantage le public, de faciliter son accès à l'information, de multiplier les échanges

d'informations scientifiques et de coordonner des activités avec des groupes et organismes compétents.

Évaluation des progrès et poursuite de l'élaboration du programme de coopération

En 2004, la CCE évaluera les progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord. Elle étudiera également la possibilité de tenir un atelier public afin d'examiner ces résultats et d'amener les intervenants à contribuer à la poursuite de l'élaboration du programme de coopération et aux étapes ultérieures.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Soutien au Comité consultatif d'experts.

Activité 2 : Réduction de l'exposition des enfants au plomb par la prévention de la pollution au Mexique.

Activité 3 : Suivi d'indicateurs fondamentaux de la salubrité de l'environnement des enfants.

Activité 4 : Amélioration de la disponibilité, de l'utilisation et de la comparabilité des données concernant les effets sur la santé des enfants de l'exposition à des polluants environnementaux en Amérique du Nord.

Activité 5 : Amélioration des processus décisionnels concernant la salubrité de l'environnement des enfants.

Activité 6 : Facilitation de l'échange d'informations scientifiques, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres entités.

2004

Activité 1 : Soutien au Comité consultatif d'experts.

Activité 2 : Suivi d'indicateurs fondamentaux de la salubrité de l'environnement des enfants.

Activité 3 : Amélioration de la disponibilité, de l'utilisation et de la comparabilité des données concernant les effets sur la santé des enfants de l'exposition à des polluants environnementaux en Amérique du Nord.

Activité 4 : Facilitation de l'échange d'informations scientifiques, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres entités.

Activité 5 : Amélioration des processus décisionnels concernant la salubrité de l'environnement des enfants.

Activité 6 : Évaluation des progrès et poursuite de l'élaboration du programme de coopération.

Droit et politiques de l'environnement

Buts

Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement est axé sur les priorités découlant des obligations et des engagements qu'énonce l'ANACDE relativement à l'amélioration du respect et de l'application des lois et règlements sur l'environnement, aux normes environnementales, à la performance environnementale et à la poursuite de l'élaboration et de l'amélioration des lois de l'environnement. Ce programme est destiné à surveiller les tendances relevées dans le cadre de l'établissement et de l'application de ces lois et normes et à en faire état, y compris les innovations en termes de réglementation, d'instruments économiques et d'activités volontaires.

Composantes du secteur de programme

Pour atteindre ce but, le secteur de programme a été divisé en trois parties. La première, intitulée *Normes et performance environnementales*, est centrée sur les objectifs de l'ANACDE visant à renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'élaboration et de l'amélioration des lois et des règlements de l'environnement. Ce renforcement de la coopération sera axé sur les exigences et normes environnementales techniques, et ce, par le biais de la promotion de l'échange d'information et du partage de pratiques exemplaires.

La deuxième partie du secteur de programme, intitulée *Coopération en matière d'application des lois*, donne directement suite aux obligations des Parties d'appliquer efficacement leurs lois et règlements respectifs sur l'environnement. En vertu de la directive du Conseil de renforcer la coopération régionale en matière d'application des lois, le programme soutient également une tribune régionale de hauts fonctionnaires de ce domaine. Il vise aussi la recherche de méthodes de remplacement pour appliquer les lois efficacement et améliorer l'accès des parties privées aux recours.

La troisième partie, intitulée *Politiques de l'environnement*, aborde les initiatives stratégiques avant-gardistes dans des domaines prioritaires et le partage des pratiques exemplaires entre les secteurs public et privé.

Normes et performance environnementales

- Rapport comparatif sur les normes environnementales
- Gestion écologique des déchets dangereux

Coopération en matière d'application des lois

- Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord
- Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

Politiques de l'environnement

- Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Sommaire du projet

La CCE parachèvera et diffusera une étude comparative sur les lois et politiques nord-américaines s'appliquant aux pratiques agricoles intensives. Cette étude servira à relever des pratiques exemplaires afin de faire connaître aux gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux et aux administrations locales les approches auxquelles d'autres autorités ont recours.

Buts et objectifs

Le but du projet consiste à renforcer la coopération en vue d'élaborer et d'améliorer les prescriptions techniques et les normes environnementales par l'échange d'information et de pratiques exemplaires.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Partager les pratiques et approches exemplaires et relever les lacunes.
- Réaliser une analyse comparative des normes environnementales en vigueur dans un domaine d'intervention privilégié par les trois Parties à l'ALÉNA.
- Jeter les bases d'une méthode d'évaluation de la législation permettant de mesurer les changements et les tendances.

Justification

Ce projet donne suite à la demande du public souhaitant que la CCE s'emploie à renforcer la coopération en vue d'élaborer des normes environnementales compatibles, ainsi qu'à favoriser une meilleure connaissance des processus d'établissement de normes dans les trois pays. Il cadre également avec un certain nombre d'objectifs de l'ANACDE, lesquels visent notamment à renforcer la coopération pour élaborer et améliorer les lois et règlements ainsi que la comparabilité des normes techniques, dont celles du secteur privé. Bien que l'article 3 de l'ANACDE reconnaisse à chacune des Parties le droit d'établir ses propres niveaux de protection de l'environnement national ainsi que ses propres politiques et priorités dans ce domaine, les trois Parties sont aussi tenues de veiller à ce que leurs lois et leurs règlements garantissent des niveaux élevés de protection environnementale et de continuer de les améliorer. Aux termes du paragraphe 10(3), le Conseil doit s'attacher à renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de la constante amélioration des lois et règlements de l'environnement en favorisant l'échange d'information sur les critères utilisés et les méthodes appliquées pour établir des normes environ-

nementales nationales. La poursuite de cet objectif doit donner lieu à l'instauration d'un processus qui, sans entraîner pour autant une réduction des niveaux de protection de l'environnement, permette d'améliorer la compatibilité des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA. Le projet est également lié au *Programme d'action commun* qui incite les Parties à réaliser une analyse des tendances en matière de performance et de partage d'information sur les normes environnementales.

En 2001, la CCE a entrepris une étude sur l'agriculture intensive dans le cadre d'un examen initial prévu dans le dernier plan de travail. Compte tenu des niveaux élevés de pollution des eaux de surface et souterraines causée par les grands élevages en bâtiments clos, le gouvernement et le grand public exercent aujourd'hui une surveillance plus étroite des mesures de contrôle des déchets d'origine animale. On estime en outre que ce type de pollution constitue une grave menace pour la santé humaine et l'environnement. Étant donné que les activités d'élevage intensif du bétail ont de plus en plus tendance à se concentrer et que la réglementation évolue très rapidement, il est opportun de se pencher sur cette question. Le partage des pratiques réglementaires par les autorités compétentes favorisera une application élargie des pratiques exemplaires et permettra de relever les lacunes dans la réglementation.

État d'achèvement

Après avoir pris connaissance des travaux préliminaires menés par des consultants des trois pays signataires de l'ALÉNA, la CCE a estimé que les pratiques agricoles intensives constituent un enjeu particulièrement important dans ces trois pays à cause de leurs répercussions sur l'air, l'eau et le sol (particulièrement les charges de nitrate et de phosphate).

Les organismes de réglementation des paliers provincial, étatique et fédéral sont très actifs en ce moment, comme en témoigne la recrudescence d'audiences et de changements à la réglementation, particulièrement au Canada et aux États-Unis. Les consultants des trois pays mènent des recherches afin de comparer les régimes en place (tant en matière de réglementation que d'orientation) et de relever les tendances actuelles. Cette recherche permettra d'établir un rapport de référence sur la manière dont les organismes de réglementation compétents donnent suite aux préoccupations concernant l'environnement et la santé humaine. La CCE devait en examiner les premières ébauches vers la fin de 2001.

Activités en 2002

Montants estimatifs (\$CAN)

Activité 1 : Normes relatives à l'agriculture intensive. 90 000

Sous-activité 1 : Établissement d'un rapport sur les normes relatives à l'agriculture intensive (cela comprend l'examen par des pairs, la révision, la traduction et l'impression du rapport). 50 000

Sous-activité 2 : Tenue d'ateliers réunissant des intervenants choisis dans chacune des régions visées, ateliers au cours desquels il est prévu de présenter le rapport et de partager des pratiques et des approches exemplaires. 40 000

↓
Ressources nécessaires 90 000

Activités en 2003

Activité 1 : Normes relatives à l'agriculture intensive.

Sous-activité 1 : Organisation d'un atelier de spécialistes du secteur public et d'autres secteur afin d'examiner les conclusions du rapport comparatif sur les normes relatives à l'agriculture intensive.

Sous-activité 2 : Établissement d'un rapport à l'intention du Conseil faisant état des conclusions de l'atelier et formulant des recommandations (cela comprend la traduction, la révision et la publication du rapport).

Participation du public

Le rapport sur l'agriculture sera destiné à des spécialistes de la réglementation dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'environnement aux paliers local, étatique, provincial, fédéral et continental.

Résultats prévus

L'étude comparative donnera un aperçu détaillé et fondamental des normes nationales en vigueur dans ce domaine, et elle servira de base à un inventaire de pratiques exemplaires ainsi qu'à des travaux visant à améliorer la comparabilité des normes environnementales dans le cadre des systèmes réglementaires propres à chaque pays signataire de l'ALÉNA.

Partenaires et/ou participants prévus

L'étude prévoit la participation des organismes gouvernementaux compétents de chaque pays ainsi que celle de spécialistes ou de centres d'excellence du gouvernement et de l'extérieur. La CCE collabore présentement avec le *Department of Agriculture* (ministère de l'Agriculture) des États-Unis, l'université de la Saskatchewan, la *Tulane University*, l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM) et d'autres entités.

Liens avec d'autres projets de la CCE

L'étude comparative sur l'élevage intensif du bétail fait état d'une des tendances définies dans le cadre des activités du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

4.1.2 Gestion écologique des déchets dangereux

Sommaire du projet

Au cours de leur VIII^e session ordinaire, en juin 2001, à Guadalajara, les membres du Conseil ont convenu d'amorcer des travaux sur la gestion écologique des déchets dangereux en raison de la gravité des conséquences pour l'environnement et la santé humaine d'une élimination et d'un suivi inadéquats de ces déchets.

État d'achèvement

La CCE a entamé des travaux sur les déchets dangereux en 1998 en publiant un rapport en 1999 intitulé *Le suivi des expéditions de déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois connexes – Une évaluation des besoins*. Les Parties ont examiné les conclusions du rapport et ont relevé les domaines dans lesquels des travaux seront entrepris. Le présent projet s'appuiera sur ces travaux et sur les accords bilatéraux en vigueur entre le Canada et les États-Unis et entre les États-Unis et le Mexique.

Activités en 2002 – Aperçu

Le projet comportera deux activités centrales, l'une consacrée à la gestion écologique des déchets dangereux, par le biais d'une analyse des politiques et règlements les plus importants, et l'autre ayant trait au suivi des expéditions transfrontalières de déchets dangereux.

Résultats prévus

Le projet visera l'établissement de deux rapports au cours de sa première année d'activité :

- Le premier portera sur une approche nord-américaine relative à la gestion écologique des déchets dangereux. Il relèvera des éléments pertinents et recommandera des manières de mettre sur pied un programme trinational de gestion des déchets dangereux et d'améliorer la gestion écologique des déchets dangereux; il jettera aussi les bases de travaux sur le renforcement des capacités.

- Le second fera état d'un modèle de transmission de renseignements dans le cadre des transactions commerciales auxquelles donne lieu l'expédition de déchets dangereux. Il cernera également des possibilités de collaboration trilatérale.

Le projet permettra également de chercher à améliorer le suivi du transport transfrontalier de déchets dangereux en appliquant certaines recommandations du second rapport.

Participants et/ou partenaires prévus

Au cours de la première année, le projet sera axé sur des questions politiques et techniques et il fera appel à la participation de spécialistes gouvernementaux issus d'organismes du domaine de la protection de l'environnement et des services douaniers. En outre, à mesure que les travaux préliminaires donneront forme à des recommandations et activités, il faudra consulter des fonctionnaires des paliers étatique, provincial et local et les faire participer aux travaux en compagnie de spécialistes en matière de gestion écologique et de renforcement des capacités.

Participation du public

Les réunions du Groupe d'étude compteront au moins un atelier au cours duquel le public sera invité à examiner des solutions et des moyens de rechange.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le projet tablera sur les travaux du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale. Au nombre des spécialistes qui participeront aux réunions et ateliers, on compte également faire appel aux responsables d'autres projets de la CCE, notamment ceux relatifs à la GRPC, aux couloirs de transport et à la prévention de la pollution.

Activités en 2002

Montants estimatifs (\$CAN)

Activité 1 : Gestion écologique des déchets dangereux.

137 000

Constitution d'un groupe d'étude formé de fonctionnaires qui guidera les Parties et entreprendra des activités visant à régler le problème que posent les différences dans les lois, les règlements et les principales politiques en Amérique du Nord.

Sous-activité 1 : Les membres du Groupe d'étude dresseront un cadre de travail explicite pour réaliser une analyse générale dans les trois pays en comparant les prescriptions relatives aux déchets dangereux et en inventoriant les lois, les règlements et les principales politiques. L'établissement de ce cadre donnera lieu à la détermination de la portée et de l'orientation des activités du Groupe d'étude, à l'élaboration de critères pour guider la réalisation de l'analyse et à la formulation des résultats escomptés. 15 000

Sous-activité 2 : Les membres du Groupe d'étude apporteront leur aide à la réalisation d'une analyse générale dans les trois pays en comparant les prescriptions relatives aux déchets dangereux et en relevant les différences constatées. 30 000

Sous-activité 3 : Tenue d'une réunion du Groupe d'étude pour convenir de plusieurs domaines dans lesquels mener prioritairement une analyse comparative plus détaillée; examen de l'analyse générale comparative et étude la plus détaillée possible de ces domaines prioritaires; travaux de suivi, par le Groupe d'étude et le Secrétariat, consistant à réaliser une analyse orientée afin de délimiter les mesures de suivi. 20 000

Sous-activité 4 : Rapport à l'intention du Conseil de la CCE sur les résultats préliminaires de l'analyse et des étapes suivantes anticipées. 2 000

Sous-activité 5 : Le Groupe d'étude terminera le rapport faisant à la fois état de l'analyse générale et de l'étude détaillée. 10 000

Sous-activité 6 : Tenue d'une réunion du Groupe d'étude avec des spécialistes dans le but : 1) de cerner, en se fondant sur le résultat des comparaisons des prescriptions, les éléments à intégrer utilement dans une approche nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux; 2) de formuler, à l'aide des éléments relevés, des recommandations sur les façons d'améliorer la gestion écologique des déchets dangereux en Amérique du Nord; 3) d'examiner les objectifs et de jeter les bases de travaux sur le renforcement des capacités en matière de gestion écologique. La réunion rassemblera des intervenants non gouvernementaux et des fonctionnaires étatiques et provinciaux. Un atelier qui se tiendra avant la réunion du Groupe d'étude permettra à des spécialistes de premier plan d'éclairer la formulation des recommandations. 60 000

Activité 2 : Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

70 000

Le Groupe d'étude complètera les travaux entrepris dans le cadre du rapport de 1999 intitulé *Le suivi des expéditions de déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois connexes – Une évaluation des besoins*.

Sous-activité 1 : Établissement d'un rapport renfermant un modèle fonctionnel de transmission de renseignements dans le cadre de transactions commerciales et analysant les opérations et les procédures auxquelles donne lieu l'expédition de déchets dangereux entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Le modèle fonctionnel documentera les exigences, les opérations, les procédures et les procédés connexes aux renseignements des systèmes actuels d'importation et/ou d'exportation de déchets dangereux entre les pays nord-américains. 30 000

Sous-activité 2 : Tenue d'une réunion du Groupe d'étude avec des spécialistes dans le but : 1) de commenter le rapport; 2) de formuler des recommandations sur la façon d'automatiser l'actuelle série de formalités sur papier auxquelles sont assujetties les expéditions transfrontalières de déchets dangereux, et améliorer ainsi la conformité à la réglementation dans ce domaine. 20 000

Sous-activité 3 : Travaux de suivi et application des recommandations formulées dans le cadre de la deuxième sous-activité. 20 000

Ressources nécessaires 207 000

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Gestion écologique des déchets dangereux.

Sous-activité 1 : Rédaction d'un document de fond sur une approche nord-américaine relative à la gestion écologique des déchets dangereux.

Sous-activité 2 : Tenue d'une réunion du Groupe d'étude avec des spécialistes du renforcement des capacités en matière de politiques et de techniques dans le but : 1) de cerner des domaines où ce renforcement serait utile; 2) de formuler des recommandations sur les besoins en renforcement des capacités; 3) de convenir des principaux éléments d'un programme de renforcement des capacités et d'entamer l'élaboration de méthodes de mise en œuvre de ce programme. La réunion rassemblera des spécialistes gouvernementaux compétents du domaine du renforcement des capacités, des intervenants non gouvernementaux et des fonctionnaires étatiques et provinciaux. Un atelier qui se tiendra avant la réunion du Groupe d'étude permettra de dresser une liste de techniques fructueuses de renforcement des capacités en matière de gestion écologique.

Sous-activité 3 : Établissement d'un rapport à l'intention du Conseil de la CCE examinant le document de fond concernant la gestion écologique des déchets dangereux et faisant état des premières propositions d'activités de renforcement des capacités.

Sous-activité 4 : Établissement d'un rapport contenant des recommandations concrètes et proposant des étapes pour la réalisation d'activités de renforcement des capacités.

Sous-activité 5 : Coordination des travaux avec ceux de l'OCDE sur la gestion écologique, étant donné que les pays signataires de l'ALÉNA sont membres de cette organisation et que les travaux de la CCE et de l'OCDE ont sûrement des éléments en commun, et avec ceux d'autres tribunes internationales [p. ex., la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Convention de Bâle], s'il y a lieu.

Activité 2 : Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

Sous-activité 1 : Poursuite de l'application des recommandations.

2004

Activité 1 : Gestion écologique des déchets dangereux.

Sous-activité 1 : Conclusion d'une entente sur les éléments à intégrer dans l'approche nord-américaine relative à la gestion écologique des déchets dangereux et début de son application à titre expérimental.

Sous-activité 2 : Début de l'application, à titre expérimental, de certaines recommandations sur le renforcement des capacités.

Sous-activité 3 : Rapport à l'intention du Conseil formulant des recommandations sur une approche nord-américaine relative à la gestion écologique des déchets dangereux et examen des activités qui ont permis de renforcer les capacités dans ce domaine.

Activité 2 : Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

Sous-activité 1 : Évaluation des progrès accomplis et choix des travaux subséquents.

4.2.1 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Le programme de coopération en matière d'application des lois apporte un soutien permanent au Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») en ce qui a trait à l'examen des questions se rapportant aux problèmes communs d'application et d'observation. En 2002, les projets porteront sur deux secteurs d'activité : l'application efficace et l'observation accrue de la législation s'appliquant aux déchets dangereux; les problèmes que suscitent le suivi des mouvements transfrontaliers de mercure à des fins de traitement ou d'élimination et l'application de la réglementation connexe. En ce qui a trait au premier secteur, le Groupe de travail a constitué un nouveau groupe d'étude, comprenant des représentants d'organismes fédéraux, étatiques et provinciaux, qui s'attachera à appliquer les recommandations formulées dans le rapport de 1999 intitulé *Le suivi du transport transfrontalier des déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois connexes – Une évaluation des besoins*, et guidera les activités du projet 4.1.2 sur la gestion écologique des déchets dangereux. Dans le cadre du deuxième secteur d'activité, le Groupe de travail collaborera avec le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure.

Buts et objectifs

Le projet apporte un soutien au Groupe de travail dans l'exécution de son mandat consistant à améliorer la coopération des Parties en matière d'application et d'observation des lois de l'environnement. Les objectifs du projet pour les deux prochaines années sont les suivants :

- Soutenir et guider le projet de gestion écologique des déchets dangereux.
- Aider le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure à appliquer les mesures de la deuxième phase de ce plan d'action.

Justification

Ce secteur de programme donne directement suite aux obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives de l'environnement, et à celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager la coopération technique à cette fin. Les activités se rapportant à l'observation de la réglementation sont exécutées en collaboration avec le Groupe de travail, qui a été créé en vertu de la résolution du Conseil n° 96-06. Ce groupe est formé de hauts fonctionnaires nommés par les Parties et œuvrant dans le domaine de l'application des lois de l'environnement. Son mandat comprend les activités suivantes :

- Prendre les mesures voulues pour renforcer la coopération entre les Parties en matière d'application et d'observation de la législation de l'environnement.
- Améliorer la collaboration entre les organismes chargés de l'application de la législation de l'environnement afin de relever les défis dans le domaine de l'application et de l'observation de cette législation.
- Faciliter et soutenir les activités concertées relatives à l'application et à l'observation des lois.
- Échanger des informations et des expériences afin de relever des solutions de rechange en rapport avec l'application et l'observation des lois.
- Faciliter les possibilités de formation au sein des trois Parties.
- Établir, au nom des Parties, le bilan de l'exécution de leurs obligations et de leurs activités en matière d'application de la législation de l'environnement pour accompagner le rapport annuel de la CCE.
- Recommander à la CCE les priorités de programme liées à l'application et à l'observation de la législation de l'environnement.

Le Groupe de travail compte dans ses rangs le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG), un réseau régional de fonctionnaires.

État d'achèvement

Depuis 1995, la CCE apporte son soutien aux réunions et aux communications des membres du Groupe de travail, du NAWEG et de groupes d'étude connexes. Les réunions du Groupe de travail et du NAWEG sont coordonnées afin que ces deux organes puissent participer efficacement à l'élaboration et à l'exécution du programme. Les réseaux ont donné naissance à une série de groupes d'étude auxiliaires qui ont entrepris des travaux concertés sur des questions prioritaires de portée régionale comprenant : le transport transfrontalier des déchets dangereux; les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et d'autres mécanismes d'observation

volontaire des lois; l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Depuis 1996, le Groupe de travail s'attache à faciliter la collaboration en vue d'améliorer la capacité d'assurer le suivi et l'observation des lois qui s'appliquent aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de CFC. En 1999, la CCE a rendu public un rapport évaluant les besoins en matière de suivi des expéditions transfrontalières de déchets dangereux en Amérique du Nord et d'application de la législation connexe. Ce rapport devait servir de fondement à l'organisation d'une réunion trilatérale des responsables de l'applica-

Activités en 2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | | |
|---|--------|---------------|
| Activité 1 : Réseau régional sur l'application des lois. | | 45 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Tenue de réunions avec le Groupe de travail afin d'obtenir son avis sur l'orientation du programme de coopération en matière d'application des lois. | 25 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Tenue de réunions avec le NAWEG afin d'examiner des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. | 5 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Facilitation d'un échange d'information entre les organismes compétents, fixation de priorités régionales et élaboration d'une stratégie visant l'application et l'observation des lois de l'environnement. | 10 000 | |
| <i>Sous-activité 4</i> : Sensibilisation accrue d'autres réseaux régionaux et internationaux; intervention du Groupe de travail en vue de sensibiliser les organismes étatiques et provinciaux; intervention du NAWEG en vue de sensibiliser d'autres organismes s'occupant du milieu marin et des parcs, notamment des organismes étatiques et provinciaux ainsi qu'Interpol et l'OMD. | 5 000 | |
| <i>Sous-activité 5</i> : Facilitation d'un échange d'information, sous l'égide du Groupe de travail, sur les activités des Parties consistant à suivre l'application et à appliquer le guide d'orientation de la CCE sur les SGE; établissement d'un rapport à l'intention du Conseil afin qu'il l'examine et y donne suite, le cas échéant. | | |
| Activité 2 : PARNA relatif au mercure. | | 18 000 |
| <i>Sous-activité 1</i> : Mise sur pied d'un groupe d'étude composé de spécialistes de l'application de la loi qui sera chargé de donner des conseils sur les mécanismes de suivi des mouvements transfrontaliers de mercure. | 3 000 | ↓ |
| <i>Sous-activité 2</i> : Achèvement d'une étude réalisée conjointement avec le Groupe de travail sur la GRPC et portant sur le suivi et les déclarations d'expéditions transfrontalières de mercure. | 10 000 | |
| <i>Sous-activité 3</i> : Réalisation d'une analyse plus exhaustive des lacunes et des obstacles en vue, notamment, instaurer un système de déclaration adéquat permettant de suivre les expéditions transfrontalières de mercure, et/ou relever les différences entre les exigences réglementaires concernant l'élimination de cette substance. | 5 000 | |
| Ressources nécessaires | | 63 000 |

tion des lois visant les déchets dangereux. Cette réunion a débouché sur l'établissement d'un plan d'action régional visant : à échanger des bases de données sur le suivi et des données sur l'observation; à améliorer la capacité de recueillir, d'utiliser et d'échanger des informations; à améliorer la compatibilité des systèmes de suivi; à offrir une formation sur la collecte de renseignements, les lois et politiques régionales, la sécurité, l'intervention d'urgence, ainsi que l'intervention en cas de déversement; à permettre de mieux connaître le commerce régional illégal et les gens qui y participent.

Pour ce qui est de l'amélioration de la coopération entre les organismes chargés d'appliquer la loi dans le secteur de l'environnement, le programme de coopération vise à assurer la poursuite des efforts concertés déployés à l'échelle régionale en vue de cette application. Le Groupe de travail et le NAWEG sont désormais généralement reconnus comme des réseaux modèles en matière d'application des lois à l'échelle nord-américaine. Ils constituent également un point de contact avec les organismes et les entités du monde entier qui se consacrent à l'application des lois, comme Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'*International Network on Environmental Compliance and Enforcement* (INECE, Réseau international sur l'observation et l'application de la législation de l'environnement) et d'autres réseaux régionaux similaires. Le NAWEG conseille et aide le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes. En tant que tribune régionale, le NAWEG a permis aux organismes de définir les mesures importantes à prendre pour améliorer la connaissance des lois de l'environnement et la capacité de les faire observer, y compris la nécessité de créer un réseau régional d'organismes médico-légaux spécialisés dans la faune.

Le Groupe de travail se réunira à Montréal, en février 2002, plus particulièrement pour examiner les efforts nationaux destinés à promouvoir l'application des principes énoncés dans le guide d'orientation de la CCE sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE), ainsi que pour étudier d'autres possibilités d'améliorer la comparabilité des systèmes et leur reconnaissance mutuelle.

Participation du public

On examinera les mécanismes permettant de favoriser la participation du public au choix des questions d'application des lois qui réclament une attention prioritaire à l'échelle du continent nord-américain. Dans le cadre de la planification et de l'exécution d'activités régionales déterminées concernant l'application des lois, il est prévu de centrer les efforts sur la participation du public intéressé, dont les ONG, le secteur privé, le milieu universitaire et d'autres groupes, le cas échéant.

Renforcement des capacités

Le soutien de la CCE aux réseaux régionaux sur l'application des lois a eu pour avantage immédiat d'amener les organismes des Parties chargés de l'application des lois visant l'environnement et les espèces sauvages à travailler de façon concertée et efficace en cette matière. Les groupes d'étude, surtout le NAWEG, ont entrepris un certain nombre d'activités conjointes destinées à renforcer les capacités de surveiller, sur le terrain, la conformité à ces lois et à les appliquer. On trouve une analyse détaillée de ces activités dans la description du projet 4.2.2.

Résultats prévus

Ce volet du programme de coopération en matière d'application des lois comporte deux aspects. Le premier consiste à faire la promotion de cette coopération à l'échelle régionale entre les organismes compétents. Le projet continuera d'apporter un soutien aux réseaux régionaux afin qu'ils puissent poursuivre le renforcement de la coopération régionale visant l'application efficace des lois de l'environnement. Ces réseaux facilitent la définition d'un point de vue nord-américain sur les questions d'application des lois qui sont particulièrement pertinentes à l'échelle internationale, de même que la coordination des activités des divers groupes d'étude relativement à l'application des lois à l'échelle régionale. Le NAWEG est maintenant reconnu à titre de lien nord-américain avec le sous-groupe d'Interpol chargé des crimes reliés aux espèces sauvages. On a également établi des liens similaires avec l'OMD. Le Groupe de travail et le NAWEG font aussi partie d'autres réseaux, dont l'INECE.

Le deuxième aspect concerne des questions précises liées à l'application régionale des lois. Le Groupe de travail réunira des spécialistes nord-américains des déchets dangereux qui actualiseront l'évaluation des besoins relativement aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux (projet 4.1.2) et qui aideront le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure, lequel relève du Groupe de travail sur la GRPC, à mettre en œuvre la deuxième phase de ce PARNA.

Partenaires et/ou participants prévus

Le projet se poursuivra en partenariat avec les organismes nord-américains chargés de l'environnement et des espèces sauvages. Les efforts seront centrés sur la diffusion de renseignements afin d'étendre le réseau nord-américain d'application des lois à d'autres organismes connexes, y compris les organismes étatiques et provinciaux qui examinent les questions et besoins prioritaires en vue de veiller à l'exécution efficace des lois. La CCE continuera à exé-

cuter le projet de concert avec le NAWEG et le Groupe de travail, et à examiner les possibilités de partenariat avec d'autres réseaux régionaux sur l'application des lois, des organisations internationales connexes comme l'INECE et Interpol, et d'autres particuliers et organisations.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le Groupe de travail supervise les travaux accomplis dans le cadre des projets du programme de coopération en matière d'application des lois et entretient des liens avec le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure (phase II).

Sommaire du projet

Ce projet permanent est destiné à soutenir les activités qui renforcent les capacités de chacune des Parties à appliquer efficacement ses lois et règlements de l'environnement. Il est axé sur les questions

que les Parties ont jugées prioritaires et il comporte deux volets qui correspondent à une division administrative des tâches au sein des pouvoirs publics : l'application des lois sur les espèces sauvages; l'application des lois antipollution et la surveillance de l'observation de ces lois.

Sous l'autorité du NAWEG, le volet consacré à l'application des lois sur les espèces sauvages continue d'être centré sur le renforcement des capacités et des compétences régionales d'application de la CITES, de même que sur l'adoption d'une approche régionale face aux obligations et priorités communes dans le domaine de l'application des lois.

Le second volet a trait aux questions d'application associées à la lutte contre la pollution. En 2002, il sera axé sur le suivi de la formation offerte en 2001 en vue de renforcer les capacités d'application des lois et règlements nord-américains qui mettent en œuvre le *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Réseau régional sur l'application des lois.

Sous-activité 1 : Tenue de réunions avec le Groupe de travail afin d'obtenir son avis sur l'orientation du programme de coopération en matière d'application des lois.

Sous-activité 2 : Facilitation d'un échange d'information entre les organismes compétents, fixation de priorités régionales et élaboration d'une stratégie visant l'application et l'observation des lois de l'environnement.

Sous-activité 3 : Sensibilisation accrue d'autres réseaux régionaux et internationaux; intervention du Groupe de travail en vue de sensibiliser les organismes étatiques et provinciaux; intervention du NAWEG en vue de sensibiliser d'autres organismes s'occupant du milieu marin et des parcs, notamment des organismes étatiques et provinciaux ainsi qu'Interpol et l'OMD.

Activité 2 : PARNA relatif au mercure.

Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier sur les conclusions de l'étude des mécanismes de suivi des expéditions transfrontalières de mercure.

Sous-activité 2 : Établissement, à l'intention du Conseil, d'un rapport portant sur les mécanismes de suivi et de déclaration des expéditions transfrontalières de mercure.

2004

La CCE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2004.

4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à renforcer les capacités et les compétences régionales dans le cadre des activités portant sur des questions d'application et d'observation des lois sur les espèces sauvages et sur la lutte antipollution.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Concevoir et exécuter des activités concertées de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Examiner d'autres méthodes visant l'application efficace des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages, ainsi que leur observation plus stricte.

- Soutenir la création de bases de données sur l'application des lois en Amérique du Nord et multiplier les possibilités d'échanges intergouvernementaux d'information sur ce sujet.
- Soutenir l'exécution de l'obligation qu'impose l'article 6 de l'ANACDE aux trois pays signataires concernant l'accès des parties privées à des recours juridiques.

Justification

Le projet cadre avec les obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives de l'environnement, et avec celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager l'application et l'observation efficaces de ces lois et la coopération technique connexe. En outre, l'article 6 prescrit aux Parties d'accorder aux parties privées un accès aux recours juridiques.

Désireux de s'acquitter de ces obligations, le Conseil a adopté la résolution n° 96-06 constituant le Groupe de travail, dont le mandat consiste notamment à soutenir le renforcement des capacités d'application efficace et d'observation accrue des lois. En outre, l'auxiliaire du Groupe de travail, le NAWEG, est chargé de collaborer au renforcement des capacités d'application des lois et règlements sur les espèces sauvages. Le secteur de programme applique également la directive du Conseil de la CCE figurant dans le *Programme d'action commun*, laquelle prescrit d'apporter une aide en matière d'observation des lois et de renforcer les capacités d'application de la CITES et de surveillance de son observation. Le présent projet donne également suite au désir que le Conseil a exprimé au cours de sa VIII^e session ordinaire, soit celui d'accorder une plus grande importance au renforcement des capacités.

Sous la direction du NAWEG, les Parties sont en train d'élaborer une stratégie et un programme à long terme afin d'assurer l'application efficace de leurs lois respectives régissant la protection des espèces sauvages, qui visent actuellement, conformément aux termes de la CITES, la protection des espèces menacées d'extinction. Ce volet est destiné à soutenir deux objectifs : le renforcement des capacités d'application des lois et la création d'un réseau régional dans le même domaine. Les activités connexes sont censées tabler sur les travaux et les résultats antérieurs et mener aux phases suivantes d'une stratégie régionale d'application efficace des lois.

Le récent renforcement des capacités d'application et de surveillance des lois antipollution visait le commerce illégal des substances appauvrissant la couche d'ozone. Les trois pays signataires de l'ALÉNA ayant adhéré au *Protocole de Montréal* relatif à ces substances, les États-Unis et le Canada ont déjà imposé des limites strictes à la production et à l'importation d'un grand nombre de ces substances, et le Mexique cherche à imposer des restrictions semblables à l'égard du CFC-12 et d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone. Cependant, la demande pour certaines de ces substances à usage restreint (comme le CFC-12, qui est utilisé comme réfrigérant dans les climatiseurs d'automobile) demeure très forte en Amérique du Nord. Cette situation a donné lieu à un commerce illicite et prospère de ces substances. Le projet de la CCE destiné à organiser des cours de formation conjointe sur les questions d'application des lois régissant les substances appauvrissant la couche d'ozone ne permettra pas seulement de renforcer les capacités, il servira également de fondement à la création d'un réseau sur l'application des lois afin d'assurer une coopération permanente dans ce domaine. Ce projet permettra également d'étudier la possibilité de travailler de concert avec le PNUE en vue d'établir un réseau élargi auquel participeraient les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

En 2002, la CCE parrainera une séance de formation consacrée aux mécanismes d'entraide juridique mutuelle pour l'application des lois. Il existe des traités bilatéraux d'extradition et d'entraide juridique entre les États-Unis et le Mexique, entre les États-Unis et le Canada, entre le Canada et le Mexique. La conclusion de ces traités avait pour objet de venir en aide au personnel chargé de l'application des lois nationales, en particulier les enquêteurs criminels et les procureurs. Dans certains secteurs de l'application des lois, les traités se sont avérés des outils précieux. Malheureusement, nombre d'agents chargés de l'application des lois visant l'environnement et les ressources naturelles n'ont pu tirer parti des dispositions de ces lois en raison d'un manque d'expérience pertinente. Pour combler cette lacune, la CCE parrainera une conférence qui permettra à des agents chargés de l'application des lois de l'environnement dans les trois pays de discuter de l'utilisation des mécanismes d'entraide juridique pour améliorer l'application des lois nationales de chaque Partie sur l'environnement et les ressources naturelles. Ils étudieront également les possibilités de travailler de concert avec les réseaux de formation créés à l'intention des organismes nord-américains d'application des lois.

État d'achèvement

Le programme de coopération en matière d'application des lois, qui est placé sous la direction du Groupe de travail et du NAWEG, s'est concentré jusqu'à présent sur le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants :

1. Application des lois sur les espèces sauvages

Application et surveillance de l'observation de la CITES

- Depuis 1995, cinq programmes de formation régionaux ont été offerts à des agents chargés de l'application des lois concernant d'importants aspects du commerce d'espèces en voie de disparition : oiseaux et mammifères à fourrure (1996), reptiles (1997), coraux et invertébrés marins (1998), espèces trophées et gibier d'élevage (2000). Ces séances de formation permettent aux responsables des espèces sauvages des trois pays de mettre l'accent sur les questions d'application et d'échanger de l'information sur les sujets suivants : les régimes réglementaires, la nature des activités légales et illégales, les stratégies de détection et de prévention des activités illégales, la participation d'autres groupes à la surveillance de l'application des lois.

Légistes de la faune

- En 1997, en collaboration avec le NAWEG, le *National Fish and Wildlife Forensics Laboratory* (Laboratoire national d'expertise médico-légale visant le poisson et la faune) des États-Unis et l'UNAM, la CCE a parrainé un atelier à l'intention d'agents chargés de l'application des lois et d'experts légistes sur les techniques médico-légales, les techniques d'analyse de l'ADN, les enquêtes criminelles, les autopsies, l'identification des espèces et les questions liées au commerce de produits de la faune à des fins médicinales. En 1999, la CCE, de concert avec le NAWEG et la *Northwest Association of Forensic Scientists* (Association des experts légistes du Nord-Ouest), a également parrainé une série d'ateliers sur les nouvelles techniques et les derniers progrès réalisés dans le domaine de l'expertise médico-légale. Le NAWEG, grâce au soutien financier de la CCE, a établi un répertoire d'experts légistes nord-américains afin d'aider les trois pays à rationaliser et à mieux partager le savoir-faire dans ce domaine. De plus, deux feuillets d'information sur les techniques médico-légales ont été publiés et distribués aux agents d'application des lois sur les espèces sauvages des trois pays.

Échanges dans le domaine de la formation

- En 1998, 1999 et 2001, la CCE a apporté son soutien aux échanges dans le domaine de la formation. Ces activités conjointes ont donné lieu à l'octroi de subventions pour la participation des agents chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages aux programmes de formation des autres pays afin de faciliter l'échange, entre organismes gouvernementaux, d'information et de techniques relatives à la formation. La CCE a en outre apporté son soutien à la tenue des réunions du Groupe d'étude sur les inspections (constitué par le NAWEG) concernant la mise sur pied d'un programme conjoint ou à frais partagés de formation à long terme des inspecteurs.

2. Application et surveillance de l'observation des lois antipollution

Un second domaine prioritaire du renforcement des capacités est l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution.

Capacités d'appliquer les lois régissant le transport transfrontalier des substances appauvrissant la couche d'ozone

- Depuis 1996, le Groupe de travail a constaté la nécessité de coopérer afin de renforcer les capacités d'appliquer les lois régissant le transport transfrontalier des substances appauvrissant la couche d'ozone et de surveiller leur observation. En 2001, la CCE, en collaboration avec les organismes compétents des trois pays, le Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des représentants du secteur privé au Mexique, a parrainé un atelier de deux jours sur l'application de ces lois en rapport avec le commerce illicite de telles substances en Amérique du Nord.

Activités en 2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|--|---------------------------------------|
| Activité 1 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES. | 87 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Organisation et tenue d'un atelier sur les questions d'application relatives à la récolte et au commerce illicites d'espèces végétales protégées.</i> | <i>62 000</i> |
| <i>Sous-activité 2 : Poursuite du soutien au réseau et aux partenariats relatifs à la formation dans le domaine de l'application des lois.</i> | <i>10 000</i> |
| <i>Sous-activité 3 : Participation aux projets de la CCE sur les écorégions prioritaires et les espèces envahissantes.</i> | <i>3 000</i> |
| <i>Sous-activité 4 : Début de la planification d'un atelier de formation sur les espèces envahissantes, prévu pour 2003.</i> | <i>4 000</i> |
| <i>Sous-activité 5 : Suivi de l'atelier de 2001 sur la participation du public aux activités d'application des lois sur les espèces sauvages.</i> | <i>8 000</i> |
| Activité 2 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution. | 120 000 |
| <i>Sous-activité 1 : Suivi d'un atelier de formation sur les enjeux entourant l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, organisé en 2001, à l'intention des agents d'application et des agents des douanes.</i> | <i>60 000</i> |
| <i>Sous-activité 2 : Parrainage d'un atelier consacré aux mécanismes d'entraide juridique.</i> | <i>60 000</i> |
| | Ressources nécessaires 207 000 |

Participation du public

Un certain nombre d'activités déterminées seront intégrées dans ce projet au cours des prochaines années afin de veiller à ce que l'opinion du public et de l'industrie réglementée soit prise en compte au moment de fixer des priorités, que ce soit au sujet de mesures concertées ou d'exécution de ces activités. Il est prévu, sous réserve des fonds disponibles, d'entreprendre un examen des politiques et des pratiques auxquelles les Parties ont recours pour s'acquitter des obligations que leur impose l'article 6 de l'ANACDE, à savoir étendre les possibilités de participation du public à leurs processus respectifs d'application des lois. Dans la mesure du possible, on invitera les représentants du secteur privé à donner leur point de vue sur les enjeux liés à l'application des lois à l'occasion de l'atelier de formation régionale sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des ateliers du NAWEG. On envisage aussi de faire un suivi approprié du dialogue engagé en 2001 entre le NAWEG et le public sur la question des priorités et des stratégies de rechange visant l'amélioration de l'application des lois. Par exemple, en 2000, la CCE a créé une page Web afin que le NAWEG offre au public un accès plus facile pour connaître ses activités et ses publications.

Renforcement des capacités

Ce projet peut être considéré comme un mécanisme d'application des éléments de renforcement des capacités du projet 4.2.1. Le résultat le plus important du présent projet est la capacité accrue des organismes des Parties chargés de l'application des lois visant l'environnement et les espèces sauvages à travailler de façon concertée et efficace en cette matière.

Résultats prévus

Un soutien au renforcement des capacités d'application efficace et d'observation des lois de l'environnement permet d'étayer les efforts déployés par chaque Partie. Les activités entourant le renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages prévoient un soutien constant aux efforts concertés déployés par le NAWEG pour trouver des méthodes convenues de partage d'information et de compétences, dans la perspective d'améliorer la détection des infractions et l'application des lois sur les espèces sauvages. En ce qui a trait au secteur relatif à ces espèces, on s'emploiera à l'avenir à élargir les activités du NAWEG, toujours en fonction des ressources disponibles, afin d'y intégrer d'autres associations et organismes nationaux, étatiques et provinciaux.

Les activités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution comportent deux priorités : 1) le suivi de la formation offerte au Mexique sur les enjeux entourant l'application des lois sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone; 2) la formation sur l'utilisation des traités d'extradition et d'entraide juridique.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenariats se poursuivront entre la CCE et les organismes des Parties chargés de l'application des lois antipollution et des lois sur les espèces sauvages, car le programme ne serait pas réalisable sans la collaboration de ces organismes. Des efforts ont également déjà permis d'étendre le réseau régional de renforcement des capacités d'application des lois à des organismes connexes responsables des pêches et des parcs, de même qu'aux organismes des États, des provinces, des gouvernements tribaux et des Premières Nations. On cherchera également à conclure des partenariats avec des ONG afin qu'elles puissent exercer leurs droits et saisir les occasions prévues à l'article 6 de l'ANACDE, lequel traite de l'accès des parties privées à des recours juridiques, afin d'améliorer le respect et l'application des lois et règlements sur l'environnement. Ces partenariats permettront en outre de s'assurer que les engagements relatifs à la participation et à la transparence pris dans le cadre de l'ANACDE soient respectés.

On multipliera aussi les efforts afin d'établir des relations de travail avec d'autres institutions et organismes comme la Banque mondiale, le PNUE et l'Organisation des États américains (OEA) afin de trouver des possibilités de partager les frais dans le domaine du renforcement des capacités relatifs, notamment, à la tenue d'ateliers conjoints, au déplacement des intervenants et au matériel de formation.

Liens avec d'autres projets de la CCE

En 2001, des membres du NAWEG ont participé à un atelier sur les espèces envahissantes organisé par les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, et cette collaboration se poursuivra dans le cadre de leurs propres activités sur les espèces envahissantes en 2003.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES.

Sous-activité 1 : Organisation et tenue d'un atelier de formation sur les enjeux entourant l'application des lois connexes aux espèces envahissantes.

Sous-activité 2 : Appui permanent au réseau de formation et aux partenariats concernant l'application des lois sur les espèces sauvages.

Sous-activité 3 : Participation au projet de la CCE sur les écorégions prioritaires.

Sous-activité 4 : Suivi, sous forme de bulletins d'information, de l'atelier sur les questions d'application relatives aux espèces sauvages en voie de disparition.

Sous-activité 5 : Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités et de trouver de nouvelles sources de soutien.

Sous-activité 6 : Planification, pour 2004, d'un atelier sur les outils technologiques d'application des lois et, pour 2005, d'un atelier sur la collecte et l'analyse de données.

Activité 2 : Soutien au renforcement des capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution.

Sous-activité 1 : Suivi de l'atelier sur l'entraide juridique.

2004

La CCE prévoit poursuivre ses travaux dans ce domaine en 2004.

4.2.3 Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois

Sommaire du projet

Depuis 1995, le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») rédige la section du rapport annuel de la CCE consacrée à l'application des lois. Cette fonction d'établissement de rapports a été améliorée en 2000 par la préparation d'un rapport spécial sur l'application des lois qui porte sur trois thèmes : les inspections, la promotion de la conformité aux lois et l'évaluation des résultats. Le présent projet donne suite à la demande du public de diffuser des informations plus détaillées sur les activités d'application et de promotion de l'observation des lois. À l'avenir, la CCE publiera un rapport spécial bisannuel sur un sujet déterminé.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à fournir au public, tous les deux ans, de l'information sur des domaines précis touchant l'application et la promotion de l'observation des lois en Amérique du Nord.

Justification

Ce projet cadre avec les objectifs généraux de l'ANACDE consistant à favoriser la transparence des processus d'élaboration des lois, des règlements et des politiques et la participation du public à ces processus. L'information est une condition préalable essentielle à une participation fructueuse du public. Il s'agit d'un moyen de respecter l'engagement des Parties de promouvoir l'éducation dans le cadre des lois sur l'environnement, et, dans le présent cas, de sa mise en pratique par les Parties. Le projet donne aussi suite à l'article 5 de l'ANACDE prescrivant la publication de bulletins ou d'autres périodiques sur les procédures d'application des lois. Il est également lié aux objectifs du *Programme d'action commun* visant à partager de l'information sur les normes, l'application, la conformité et la performance dans le domaine de l'environnement.

Activités en 2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|--|--------|
| Activité 1 : Choix, par le Groupe de travail, d'un sujet relatif à l'application des lois en vue d'établir un rapport spécial. | 60 000 |
|--|--------|

| | |
|--|-------|
| Activité 2 : Facilitation de la sensibilisation en consultant le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et d'autres groupes, en contribuant à la rédaction de <i>Trio</i> , le bulletin d'information de la CCE, et en publiant des rapports connexes. | 5 000 |
|--|-------|

↓

Ressources nécessaires 65 000

État d'achèvement

Le Groupe de travail et le NAWEG ont coordonné l'établissement par les Parties des rapports publiés annuellement, de 1995 à 1999, sur l'exécution de leurs obligations en matière d'application des lois. Le rapport de 1995 donnait un aperçu de la politique, des programmes et des stratégies des trois pays qui ont servi de fondement à l'établissement des rapports subséquents. En 2000, en réaction à une demande du public souhaitant davantage d'information sur les activités d'application dans les trois pays, le Groupe de travail a établi un rapport spécial sur trois sujets : les inspections, la promotion de la conformité aux lois et la mesure des résultats du programme. Ce rapport a été mis à la disposition du public en 2001, à la fois sur papier et sur le site Web de la CCE.

Participation du public

Tous les organismes d'application de la loi ont pour principal défi de sensibiliser davantage le public. À ce jour, le Groupe de travail et le NAWEG ont consulté le CCPM et parrainé avec lui un atelier sur la participation du public aux activités d'application des lois. La CCE a distribué des brochures donnant des renseignements sur la composition du NAWEG ainsi que sur ses priorités et ses activités.

Tous les rapports et bulletins sont consultables sur le site Web de la CCE et il est possible d'en obtenir une version sur papier auprès de la CCE.

Résultats prévus

Ce projet vise l'établissement d'un rapport d'information sur des sujets précis touchant l'application et la promotion de l'observation des lois sur l'environnement. Il donne ainsi suite à la demande du public réclamant une plus grande transparence dans ce domaine.

Partenaires et/ou participants prévus

La collaboration du Groupe de travail et des organismes responsables de l'application des lois de chaque pays facilitera grandement la collecte rapide de données exactes.

Liens avec d'autres projets de la CCE

La CCE s'efforcera de relier les sujets des rapports sur l'application des lois avec les travaux qu'elle accomplit dans le cadre de projets relevant d'autres secteurs de programme.

Activités en 2003 et 2004

2003

Activité 1 : Publication du rapport établi par le Groupe de travail en 2002.

Activité 2 : Facilitation de la sensibilisation en consultant le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et d'autres groupes, en contribuant à la rédaction de *Trio*, le bulletin d'information de la CCE, et en publiant des rapports connexes.

2004

Activité 1 : Choix, par le Groupe de travail, d'un sujet relatif à l'application des lois en vue d'établir un rapport spécial.

Activité 2 : Facilitation de la sensibilisation en consultant le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et d'autres groupes, en contribuant à la rédaction de *Trio*, le bulletin d'information de la CCE, et en publiant des rapports connexes.

4.3.1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Au cours de leur VIII^e session ordinaire tenue à Guadalajara, en juin 2001, les membres du Conseil de la CCE ont convenu d'entreprendre des activités visant la gestion durable des bassins hydrographiques à l'échelle continentale, y compris un examen de techniques abordables et de la tarification de l'eau. La CCE organisera une série de petits ateliers de spécialistes des politiques de l'eau afin de cerner des possibilités dans ce domaine et de formuler des recommandations au Conseil.

Par ailleurs, la CCE intégrera les indicateurs fondamentaux de l'état de l'environnement établis par l'OCDE dans son rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord, notamment pour examiner les ressources en eau douce. En 2002, la CCE publiera d'autres données sur les indicateurs de l'état des ressources en eau douce; elles feront partie d'un chapitre spécial qui résumera les principaux enjeux que suscitent l'utilisation durable et la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord. Le contenu de ce chapitre sera arrêté au cours d'une ou de plusieurs petites réunions de spécialistes.

Résultats prévus

Le Groupe de travail nord-américain sur la politique de l'eau recommandera des mesures concrètes qui favoriseront l'utilisation durable et la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord. Le choix des travaux subséquents dans ce domaine sera subordonné à la décision du Conseil quant à leur orientation.

Partenaires et/ou participants prévus

Les ateliers réuniront des spécialistes renommés en politiques de l'eau provenant des gouvernements, d'universités, du secteur privé et d'ONG. La CCE invitera également des représentants d'organisations internationales compétentes comme la Commission mixte internationale, l'*International Boundary and Waters Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux), la Commission de coopération environnementale aux frontières et la Banque nord-américaine de développement.

Activités en 2002

Montants estimatifs (\$CAN)

Activité 1 : Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord.

85 000

Sous-activité 1 : Élaboration de données régionales à partir des indicateurs de l'OCDE dans le cadre du rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord; rédaction d'un chapitre spécial sur les ressources en eau en Amérique du Nord (financée en vertu des obligations spécifiques qu'impose l'ANACDE aux Parties).

Sous-activité 2 : Tenue d'une série de petits ateliers de spécialistes des politiques de l'eau provenant des gouvernements, d'universités, du secteur privé et d'ONG. Ces ateliers viseront à cerner les principales mesures à prendre en vue d'une gestion durable des bassins hydrographiques, y compris l'examen de techniques abordables et de la tarification de l'eau. 60 000

Sous-activité 3 : Rédaction d'un document conceptuel exposant une vision à long terme du rôle de la CCE dans cet important domaine et énonçant les options et recommandations au Conseil formulées par les spécialistes au cours de la deuxième sous-activité. 25 000

Ressources nécessaires 85 000

Autres activités de la CCE

Cette section renferme des renseignements sur les activités que la CCE réalise afin de donner suite aux obligations spécifiques qui incombent aux Parties en vertu de l'ANACDE, ou encore de mettre en application les décisions prises par les ministres, par exemple, celle concernant la création du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.

Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

Outre les activités et projets décrits dans le présent plan de programme triennal, la CCE continuera de soutenir les activités découlant des obligations spécifiques que prescrit l'ANACDE, dont les suivantes :

Activités en 2002

Montants estimatifs (\$CAN)

| | |
|--|---|
| Alinéa 10(5)a) – Centre d'information de la CCE | 245 000 |
| Acquisition de périodiques et de monographies, services en ligne, réseau, site Web et soutien à la programmation, formation, hébergement sur le site Web, mise à niveau des logiciels | |
| Paragraphe 10(6) – Coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA | 30 000 |
| Soutien aux réunions, travaux préparatoires et activités du groupe de travail constitué aux termes du paragraphe 10(6) | |
| Paragraphe 10(7) – Évaluation des incidences environnementales transfrontalières (EIET) | 20 000 |
| Soutien aux Parties par le biais de mesures visant à faire progresser la mise en œuvre des EIET en Amérique du Nord | |
| Paragraphe 11(6) – Plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 | 60 000 |
| Préparation, traduction, impression et distribution du Plan de programme et de budget | |
| Paragraphe 12(1) – Rapport annuel 2000 | 30 000 |
| Préparation, traduction, impression et distribution du rapport annuel 2000 | |
| Paragraphe 12(3) – Rapport sur l'état de l'environnement 2002 | 100 000 |
| Élaboration du rapport sur l'état de l'environnement en vue de sa publication en 2003, y compris l'établissement d'indicateurs environnementaux et la préparation d'une section spéciale sur les ressources en eau douce | |
| Article 13 – Rapports du Secrétariat | 80 000 |
| Parachèvement, traduction et publication du rapport sur l'initiative concernant l'électricité et l'environnement, y compris la transmission de la version finale des rapports aux Parties | |
| Article 13 – Début des travaux sur de nouveaux rapports | 116 000 |
| Articles 14 et 15 – Communications sur les questions d'application | 516 000 |
| Analyses, traitements et traductions connexes aux communications, d'après la charge actuelle de travail et les projections (quatre à cinq nouvelles communications et trois à cinq dossiers factuels) | |
| | ↓ |
| | Ressources nécessaires 1 197 000 |

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

De 2002 à 2004, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera :

- de financer des projets communautaires;
- de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la conclusion de partenariats transfrontaliers et transsectoriels;
- de diffuser une demande de propositions qui cadrent avec un ou plusieurs projets de la CCE, et d'établir des liens entre les résultats des projets subventionnés et d'autres éléments du programme de travail de la Commission;
- d'accorder une place prépondérante à la participation du public aux processus de la CCE et à d'autres processus pertinents à l'échelle continentale;
- de diffuser à grande échelle de l'information sur le FNACE ainsi que sur les projets qu'il subventionne, et de continuer de multiplier les réseautages et les échanges d'information.

En 2002, le FNACE réalisera à nouveau ses activités avec un budget restreint. Il consacrera approximativement 400 000 \$US à l'octroi de subventions pour l'exécution de projets communautaires. La CCE axera donc à nouveau la demande de propositions sur un ou plusieurs secteurs de programme (énergie renouvelable, économie d'énergie et efficacité énergétique). Cette demande sera diffusée au début de 2002 et la date limite de présentation des propositions sera fixée au 31 mars 2002. La CCE continuera sa recherche d'autres sources de financement et prévoit, à cette fin, collaborer avec d'autres bailleurs de fonds et concevoir des mécanismes novateurs pour financer les activités environnementales.

2002 Montants estimatifs (\$CAN)

Ressources nécessaires 775 000

Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est l'un des organes constitutifs de la CCE, au même titre que le Conseil et le Secrétariat. Formé de quinze citoyens bénévoles (cinq de chaque pays), le CCPM reconnaît que ses fonctions sont, à certains égards, celles d'un microcosme du public. Il s'agit en effet d'un groupe indépendant de personnes qui apportent une contribution différente à ce comité, et ce, en fonction de la diversité de leurs antécédents au sein d'institutions et de leurs optiques culturelles. Le CCPM est habilité à formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE. En sa qualité de représentant de l'ensemble de la collectivité nord-américaine (et non d'un pays en particulier), l'une de ses principales obligations consiste à tenir compte des préoccupations du public lorsqu'il formule des avis au Conseil.

La mission du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, de même que de veiller à une participation active du public et à la transparence des activités de la Commission. Les membres du Comité sont déterminés à préserver et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord ainsi qu'à contribuer à la viabilité de la société.

Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le CCPM contribuera à la mise en œuvre de la résolution du Conseil n° 00-09 sur les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et formulera un avis sur le sujet. Il est censé étudier les progrès accomplis à la suite du dépôt de son rapport, en juin 2001, sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur les questions d'application des lois visées à ces deux articles, ainsi que des conclusions que ce rapport contient et qui pourraient permettre d'examiner de nouveaux enjeux.

2002 Montants estimatifs (\$CAN)

Ressources nécessaires 370 000*

* Ces projections ne tiennent pas compte des dépenses que le CCPM doit assumer lorsque le Conseil décide de lui confier des mandats particuliers.

Programme de la CCE

Le CCPM participera tout au long de l'année aux réunions publiques de la CCE et se tiendra prêt à formuler de nouveaux avis au Conseil si les circonstances l'exigent.

Le CCPM prévoit participer à la réunion publique conjointe du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord; parallèlement à la session ordinaire du Conseil qui aura lieu en juin 2002, le CCPM tiendra des tables rondes avec le public; il participera au deuxième symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, organisé par la CCE, de même qu'au sommet de la CCE sur la qualité de l'air.

Questions administratives

La réunion annuelle entre le CCPM et le Conseil, qui se déroule dans le cadre de la session ordinaire que ce dernier tient au mois de juin, ainsi que les réunions avec les représentants suppléants offrent au Comité d'autres occasions de faire des recommandations au Conseil sur les orientations stratégiques que devrait prendre la CCE et sur des questions administratives comme le plan de programme et les affectations budgétaires.

Par ailleurs, le CCPM continuera de favoriser les échanges avec les comités consultatifs nationaux et gouvernementaux sur des questions touchant la CCE afin d'être au fait des enjeux importants qui ont cours dans chacun des trois pays signataires de l'ALÉNA. Le fruit de ces échanges avec ces comités et le public fera éventuellement l'objet d'avis au Conseil.

Cette participation directe permet au CCPM d'être proactif, de véhiculer les préoccupations du public au sein de la Commission et de connaître son opinion sur des programmes et des questions administratives, à chacune de ses réunions, et d'en tenir compte dans ses avis au Conseil.

Le budget de la CNACE comprend les postes suivants :

Programme

Ce poste comprend :

- Les coûts des projets, y compris les frais de publication.
- Les salaires du personnel dont les activités comportent un lien direct avec les projets, le Conseil, le CCPM et la direction supérieure.
- Le FNACE, y compris les frais de gestion et les fonds destinés aux subventions pouvant atteindre 100 000 \$ ou n'excédant pas 10 000 \$.
- Les obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE.
- Une partie du loyer (85 %).
- Les coûts des sessions du Conseil, des réunions du CCPM et des séances publiques.
- Les coûts des télécommunications.
- Les coûts de la direction supérieure, y compris ceux du bureau de liaison du Mexique.
- Les coûts de la planification et de l'évaluation.

Administration et soutien

Ce poste représente les activités qui servent de soutien à l'ensemble de la Commission et comprend les postes *Administration et comptabilité* et *Sensibilisation du public*, le solde du loyer (15 %), le soutien administratif externe, les dépenses de réinstallation du personnel, le coût du matériel et des fournitures de bureau, de même que l'équipement, ce qui comprend les paiements relatifs aux baux de matériel en vigueur.

Fonds de prévoyance

Ce poste sert à répondre aux besoins imprévus.

Sommaire du budget des projets de 2002

I – Environnement, économie et commerce

Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce (\$ CAN)

| | | |
|-------|--|---------|
| 1.1.1 | <i>Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord</i> | 365 000 |
| | | 145 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 190 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 30 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | |

Mécanismes commerciaux

| | | |
|-------|---|---------|
| 1.2.1 | <i>Soutien à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à la commercialisation de produits et services écologiques</i> | 195 000 |
| | | 50 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 110 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 35 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | |
| 1.2.2 | <i>Recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement</i> | 140 000 |
| | | 95 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 25 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 20 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | |
| 1.2.3 | <i>Étude de mécanismes commerciaux pour la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Amérique du Nord</i> | 190 000 |
| | | 120 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 50 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 20 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | |

II – Conservation de la biodiversité

| Stratégies de conservation de la biodiversité | | (\$ CAN) |
|---|---|----------------|
| 2.1.1 | <i>Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord</i> | 25 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 3 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 20 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | 2 000 |
| Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières | | |
| 2.1.2 | <i>Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord</i> | 250 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 195 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 45 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 10 000 |
| | Autres frais | - |
| 2.1.3 | <i>Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation</i> | 110 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 60 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 40 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 10 000 |
| | Autres frais | - |
| 2.1.4 | <i>Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord</i> | 140 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 60 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 5 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 70 000 |
| | Autres frais | 5 000 |
| 2.1.5 | <i>Réseau nord-américain d'aires marines protégées</i> | 240 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 110 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 95 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 30 000 |
| | Autres frais | 5 000 |

II – Conservation de la biodiversité (suite)

(\$ CAN)

| | | |
|-------|--|---------------|
| 2.1.6 | <i>Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord</i> | 60 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 30 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 15 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 15 000 |
| | Autres frais | - |

Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

| | | |
|-------|--|----------------|
| 2.1.7 | <i>Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord</i> | 130 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 80 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 40 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 10 000 |
| | Autres frais | - |

III – Polluants et santé

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

| | | |
|-------|---|----------------|
| 3.1.1 | <i>Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air</i> | 180 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 55 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 80 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 45 000 |
| | Autres frais | - |
| 3.1.2 | <i>Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord</i> | 280 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 135 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 100 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 45 000 |
| | Autres frais | - |

(\$ CAN)

3.1.3 *Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air dans les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux* **195 000**

| | |
|--|---------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 115 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 65 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | 15 000 |
| Autres frais | - |

Gestion rationnelle des produits chimiques

3.2.1 *Gestion rationnelle des produits chimiques* **919 000**

| | |
|--|---------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 500 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 319 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | 100 000 |
| Autres frais | - |

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

3.3.1 *Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants* **479 000**

| | |
|--|---------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 273 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 67 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | 131 000 |
| Autres frais | 8 000 |

Prévention de la pollution

3.4.1 *Renforcement des capacités de prévention de la pollution* **130 000**

| | |
|--|--------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 65 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 50 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | 10 000 |
| Autres frais | 5 000 |

La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

3.5.1 *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord* **163 000**

| | |
|--|--------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 88 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 50 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | 23 000 |
| Autres frais | 2 000 |

IV – Droit et politiques de l'environnement

| Normes et performance environnementales | | (\$ CAN) |
|---|---|----------|
| 4.1.1 | <i>Rapport comparatif sur les normes environnementales</i> | 90 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | - |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 40 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | 50 000 |
| | Autres frais | - |
| 4.1.2 | <i>Gestion écologique des déchets dangereux</i> | 207 000 |
| | <i>Gestion écologique des déchets dangereux</i> | 137 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 60 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 77 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | - |
| | <i>Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux</i> | 70 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 45 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 25 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | - |
| 4.2.1 | <i>Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord</i> | 63 000 |
| | <i>Réseau régional d'application des lois</i> | 45 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 15 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 30 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | - |
| | <i>PARNA relatif au mercure</i> | 18 000 |
| | Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 15 000 |
| | Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 3 000 |
| | Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| | Autres frais | - |

(\$ CAN)

4.2.2 *Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois* 207 000

Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES 87 000

| | |
|--|--------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 20 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 67 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| Autres frais | - |

Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution 120 000

| | |
|--|--------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 40 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 80 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| Autres frais | - |

4.2.3 *Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois* 65 000

| | |
|--|--------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 60 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 5 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | - |
| Autres frais | - |

Politiques de l'environnement

4.3.1 *Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord* 85 000

| | |
|--|--------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 30 000 |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion | 40 000 |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion | 15 000 |
| Autres frais | - |

Dépenses en 2002

| | | (\$ CAN) |
|--|---|-------------------|
| 1 à 4 Programme | | 4 908 000 |
| 1 | Environnement, économie et commerce | 890 000 |
| 2 | Conservation de la biodiversité | 955 000 |
| 3 | Polluants et santé | 2 346 000 |
| 4 | Droit et politiques de l'environnement | 717 000 |
| 7 Soutien au programme | | 6 205 000 |
| 7.1 | Salaires | 3 826 000 |
| 7.2 | Télécommunications | 89 000 |
| 7.3 | Loyer | 660 000 |
| 7.4 | Équipement | 170 000 |
| 7.5 | Matériel et fournitures de bureau | 140 000 |
| 7.6 | Relocalisations et orientation | 115 000 |
| 7.7 | Direction supérieure | 424 000 |
| 7.7.1 | Bureau de la directrice exécutive | 190 000 |
| 7.7.2 | Direction des communications | 30 000 |
| 7.7.3 | Direction des programmes | 30 000 |
| 7.7.4 | Bureau de liaison du Mexique | 174 000 |
| 7.8 | Sensibilisation du public | 435 000 |
| 7.9 | Planification et évaluation | 156 000 |
| 7.10 | Fonds de prévoyance | 190 000 |
| 7.10.1 | Besoin imprévus | 152 000 |
| 7.10.2 | Réserve pour le remboursement de taxes provinciales | 38 000 |
| 7.10.3 | Réserve pour risque de change | - |
| 8 Autres activités | | 2 645 000 |
| 8.1 | Obligations spécifiques | 1 197 000 |
| 8.2 | FNACE | 755 000 |
| 8.3 | Conseil | 293 000 |
| 8.4 | CCPM | 400 000 |
| Grand total des coûts reliés au programme | | 13 758 000 |
| 9 Administration et finances | | 1 108 000 |
| 9.1 | Salaires | 666 000 |
| 9.2 | Télécommunications | 12 000 |
| 9.3 | Loyer | 90 000 |
| 9.4 | Équipement | 15 000 |
| 9.5 | Matériel et fournitures de bureau | 16 000 |
| 9.6 | Relocalisations et orientation | 22 000 |
| 9.7 | Soutien administratif externe | 287 000 |
| Dépenses totales | | 14 866 000 |

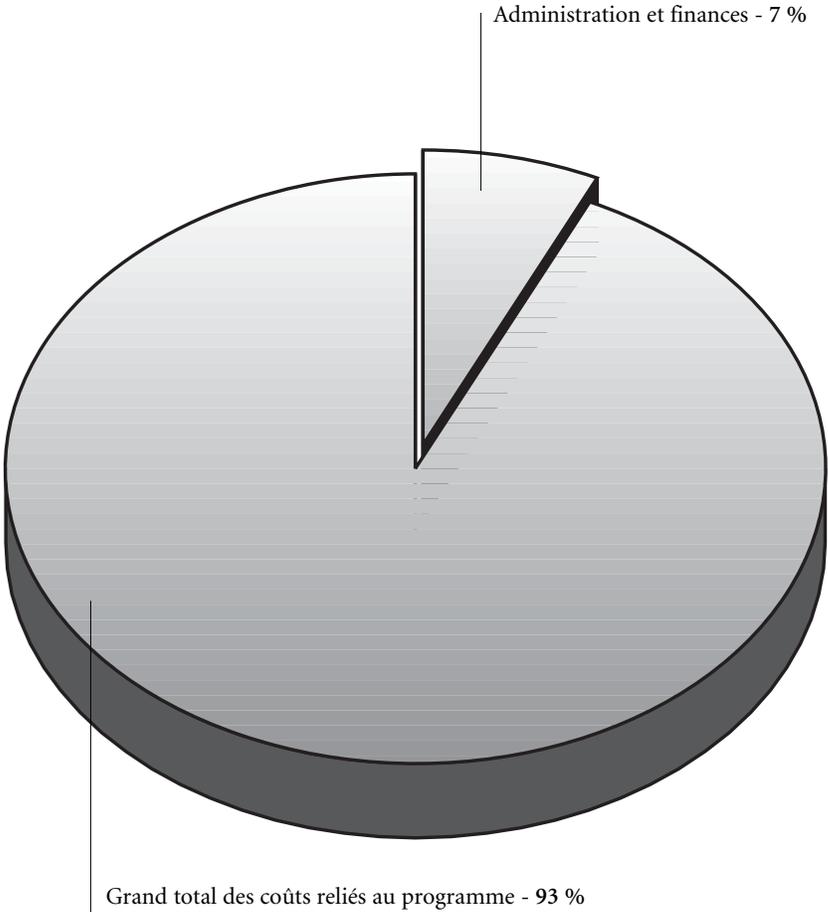
Sommaire

| Description | (\$ CAN) |
|------------------------------|-------------------|
| 1. Programme | 13 758 000 |
| 2. Administration et soutien | 1 108 000 |
| Dépenses totales | 14 866 000 |

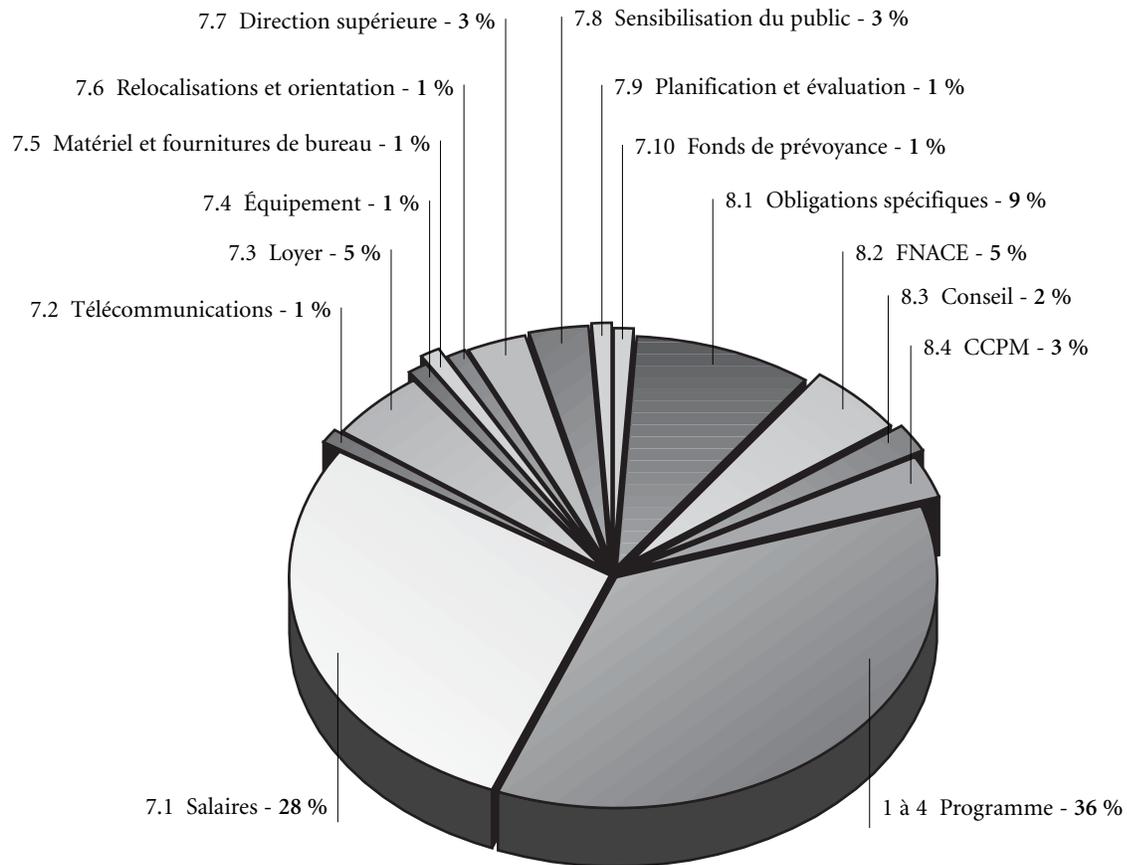
Revenus

| Revenus | (\$ CAN) |
|---------------------------|-------------------|
| Contributions des Parties | 14 070 000 |
| Report | 663 000 |
| Intérêt | 133 000 |
| Revenus totaux | 14 866 000 |

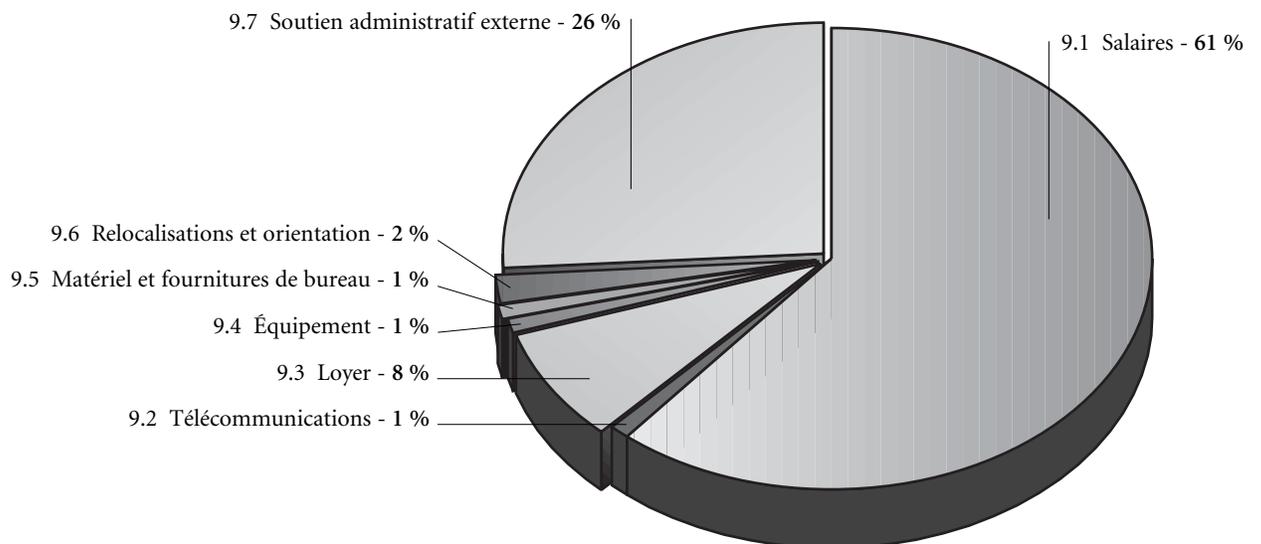
Aperçu graphique – 2002



Programme - 2002



Administration et soutien - 2002



Annexe A – Programme d'action commun

Une déclaration sur les activités futures de la Commission de coopération environnementale

Mérida, Mexique, le 26 juin 1998

Les trois ministres nord-américains de l'Environnement ont examiné la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement depuis son entrée en vigueur il y a quatre ans, de même que le fonctionnement et l'efficacité de la Commission de coopération environnementale (CCE).

Les ministres ont écouté les commentaires et les conseils d'une vaste gamme de gens, et elles souhaitent remercier particulièrement les membres du Comité d'examen indépendant et du Comité consultatif public mixte.

La CCE est une institution unique et précieuse. Elle s'avère un chef de file dans l'examen des questions environnementales que soulèvent les accords commerciaux et elle a le mandat de promouvoir le développement durable. La CCE réunit deux membres du Groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) et le Mexique, lequel est encore un pays en développement à de nombreux égards. Ce regroupement de pays constitue un microcosme des nombreux problèmes de développement durable auxquels le monde fait face aujourd'hui. Les discussions sur le développement durable, qui se tiennent par l'entremise de la CCE, offrent aux citoyens des trois pays la possibilité de faire directement valoir leur point de vue sur les activités de l'organisation.

La Commission a entrepris un éventail de projets au cours de ses quatre premières années d'existence et elle compte de nombreux succès à son actif. Le temps est venu pour elle de cibler encore davantage son orientation. Le présent document constitue la première étape du processus menant à l'établissement d'une approche à la fois plus stratégique et à plus long terme du travail de la CCE.

Ce cadre table sur les forces de la CCE. Cette dernière a un caractère trinational et elle devrait continuer d'axer son travail sur des questions qui ont la même importance pour les trois pays. Le principe du développement durable étant sa pierre angulaire, elle est dans une position idéale pour cerner les politiques qui favorisent la viabilité de l'environnement.

La CCE est une nouvelle institution au milieu d'une foule d'organisations internationales. Elle doit donc continuer de choisir son créneau avec soin, en évitant les chevauchements d'activités avec d'autres institutions que soutiennent les trois pays; elle doit aussi s'appuyer sur leurs travaux, si besoin est. Elle a démontré qu'elle pouvait accroître ses ressources financières limitées en les utilisant pour inciter de plus grandes organisations à prendre des engagements sur le plan financier. La CCE peut réaliser des projets « sur le terrain » et renforcer les capacités de gestion de l'environnement. Par la place privilégiée qu'elle accorde à la participation du public, la CCE est en mesure de conclure des partenariats avec le secteur privé et d'autres intervenants de la société civile.

Compte tenu des ressources à sa disposition, la CCE doit concentrer son attention sur un nombre limité de projets. Chaque année, elle devrait s'attacher à atteindre des résultats tangibles pour un certain nombre d'entre eux. Elle fera aussi du renforcement des capacités un élément important de son programme de travail.

Les deux secteurs prioritaires suivants seront au cœur des plans de travail de la CCE au cours des prochaines années : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

I. La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres

Une libéralisation du commerce qui soutient les priorités d'ordre environnemental peut s'avérer utile pour atteindre le développement durable. Elle peut constituer une source financière supplémentaire pour la protection de l'environnement et offrir d'importantes possibilités d'emploi aux défavorisés. Elle peut faciliter l'importation et l'utilisation de technologies plus propres et plus efficaces en vue de passer au stade du développement durable. Elle peut aussi ouvrir de nouveaux créneaux commerciaux pour les écoproduits.

Mais un commerce plus libre qui n'est pas assorti de politiques nationales strictes dans le domaine de l'environnement peut également accélérer la dégradation de ce dernier. Certains ont dit craindre que cela puisse donner lieu à des situations abusives si les pays affaiblissent leurs normes afin de demeurer compétitifs et d'attirer des investisseurs étrangers, de même qu'à une consommation non viable de ressources naturelles.

Toutefois, une gestion éclairée de la relation entre le commerce et l'environnement peut se traduire par de meilleures conditions environnementales et commerciales. La CCE peut aider les gouvernements à concevoir des mesures et à élaborer des politiques favorisant le type de commerce qui appuie le développement durable. Elle peut aider les gouvernements à surveiller les tendances en matière de législation nationale et de conformité aux lois, afin de s'assurer que cette législation est appliquée avec efficacité sur les territoires nationaux. La CCE peut aussi aider les trois pays en facilitant les efforts coopératifs en matière d'observation des lois.

La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres inclut les domaines de concentration suivants : la promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices; l'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce; les normes environnementales, l'application des lois sur l'environnement et la performance environnementale; l'action régionale face aux enjeux mondiaux.

La promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices

Le marché des technologies plus propres et plus respectueuses de l'environnement est évalué à plus de 250 milliards de dollars américains par année dans la seule communauté des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'Amérique du Nord a tout juste entrouvert la porte sur le potentiel qu'offre un commerce plus écologique.

Il est important de trouver des moyens d'accroître la rentabilité de la conservation de la biodiversité. Une intensification du commerce légal des espèces sauvages pourrait, si elle est bien gérée, offrir les ressources nécessaires pour préserver et améliorer la biodiversité dans les trois pays. Tout en s'assurant qu'un tel commerce ne nuit pas à la biodiversité, la CCE pourrait faciliter les efforts déployés d'une manière concertée par les trois pays pour s'acquitter de l'obligation que leur impose la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), à savoir la prévention du commerce illégal de ces espèces.

Une industrie écotouristique bien gérée pourrait également procurer les ressources financières dont les régions les plus pauvres de l'Amérique du Nord ont besoin. Elle pourrait aussi fournir de l'emploi et préserver la biodiversité et la beauté de la nature.

Des formes d'agriculture plus durables fournissent des produits destinés à de nouveaux marchés. Par exemple, la production de café en zone ombragée, c'est-à-dire sous les arbres plutôt qu'en plein champ, peut aider à préserver la biodiversité, particulièrement les oiseaux.

Le nouveau projet relatif à la synergie des sous-produits promet d'être une expérience pilote au sein de l'entreprise privée. En effet, il encouragera cette dernière à échanger, recycler ou réduire les matières mises au rebut, car une matière constituant un déchet pour une entreprise peut être utilisée comme un produit par une autre.

L'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

La CCE étudiera sur une base continue les répercussions positives et négatives de l'ALÉNA sur l'environnement. En outre, la CCE veillera à relever les nouvelles tendances environnementales associées à l'expansion de l'activité économique. La reconnaissance de ces tendances permettra à la CCE d'examiner de quelle façon les Parties peuvent promouvoir des politiques qui sont bénéfiques pour l'environnement et qui étayent l'élaboration de réponses régionales et nationales aux tendances négatives.

La CCE travaillera avec d'autres organes de l'ALÉNA et des institutions internationales compétentes afin de s'assurer que les politiques sur le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement.

Les normes environnementales, l'application et l'observation des lois sur l'environnement, la performance environnementale

L'expérience a montré qu'il est extrêmement difficile de comparer la performance environnementale de différents pays, ou même de diverses régions d'un pays. Les normes ne sont pas les mêmes, les modes de surveillance des polluants varient et les systèmes juridiques diffèrent. La CCE devrait donc se fonder sur les travaux réalisés dans le cadre de la coopération en matière d'application des lois et se concentrer sur les tâches suivantes :

- l'analyse des tendances de la performance environnementale de chaque pays en vue d'établir une base de référence;
- une aide en matière de conformité aux lois et de partage d'information;
- l'élaboration d'indicateurs de conformité permettant de déceler les changements réels dans la performance environnementale;
- la promotion d'une meilleure performance environnementale en contribuant au développement de l'expertise dans le domaine des systèmes gouvernementaux de gestion de l'environnement, des ententes volontaires et des façons d'améliorer les normes environnementales.

L'action régionale face aux enjeux mondiaux

D'aucuns prennent conscience que la méthode traditionnelle de réglementation directe en matière de protection de l'environnement doit être complétée par le recours à des instruments économiques et à d'autres techniques commerciales. L'Amérique du Nord possède une riche expérience dans ce domaine.

Pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale, il faudra que le Nord et le Sud concluent de nouveaux partenariats. En raison de sa structure exceptionnelle, la CCE peut jouer un rôle de premier plan en vue de conclure certains de ces partenariats. Par exemple, le Protocole de Kyoto sur le changement climatique recommande la création d'un mécanisme de développement écologique. Dans le cadre de ce protocole, la CCE travaillera de concert avec les trois pays et le secteur privé afin de trouver des possibilités d'appliquer ce mécanisme à l'échelle de l'Amérique du Nord. Les trois pays amèneront le secteur privé à participer aux efforts de diffusion d'écotechnologies de l'énergie. La CCE se penchera également sur la façon de maximiser la capacité des puits de carbone comme les forêts.

II. L'intendance de l'environnement nord-américain

Les Nord-Américains sont les fiduciaires d'un incroyable éventail d'étendues, de climats et d'écosystèmes marins et terrestres. Par exemple, le Mexique fait partie des dix pays qui possèdent la plus riche diversité biologique du monde. Bon nombre des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain sont d'envergure nationale, mais un bon nombre ont aussi une envergure binationale. Toutefois, certains touchent l'ensemble du continent, et ce sont ces derniers qui préoccupent particulièrement la CCE.

L'intendance de l'environnement nord-américain inclut l'analyse des nouvelles tendances caractérisant cet environnement, la protection de la santé des humains et des écosystèmes, de même que le maintien de la biodiversité de l'Amérique du Nord.

L'analyse des nouvelles tendances

La CCE continuera de rendre un important service en relevant les nouvelles menaces qui planent sur l'environnement commun aux trois pays, permettant ainsi aux gouvernements de prévoir ces problèmes et de les prévenir. Il sera alors plus facile, pour les gouvernements, de s'éloigner de la traditionnelle et plus coûteuse méthode consistant à « réagir et guérir ». La reconnaissance des nouvelles menaces pourrait se faire au préalable grâce à un examen sommaire régulier des enjeux par les autorités principales des trois pays. En raison de l'interdépendance de l'environnement et de l'économie de la région, un tel processus d'examen devrait prendre en compte les tendances autant économiques qu'environnementales. Les effets que la déréglementation du secteur de l'électricité a eus sur l'environnement constituent un exemple typique. Le rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord pourrait servir de base à un tel examen.

La protection de la santé des humains et des écosystèmes

Dans ce domaine, la CCE possède d'excellentes réalisations à son actif et elle a entrepris un certain nombre de projets permanents touchant aux questions suivantes :

- la coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord;
- la gestion rationnelle des produits chimiques;
- le registre de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord (les rapports intitulés *À l'heure des comptes*).

Ces travaux continueront de constituer une importante partie du programme permanent de la CCE.

Le maintien de la biodiversité en Amérique du Nord

La CCE a également pris un départ prometteur dans ce secteur grâce à des activités concertées avec le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, la cartographie des régions écologiques d'importance et l'élaboration d'une stratégie nord-américaine concertée relative aux oiseaux. Ce travail pourra servir de base pour :

- élaborer et appliquer un ensemble d'indicateurs fondamentaux de l'« état de conservation »;
- aider les trois pays à renforcer leurs capacités d'atteindre les objectifs qu'ils se sont respectivement fixés dans le domaine de la biodiversité.

Étant donné la complexité de cette question et le grand nombre d'activités connexes en Amérique du Nord, il faudra mener une étude de délimitation afin de cerner les possibilités d'instaurer des programmes dans l'avenir.

La mise en œuvre du programme d'action

Établissement d'un plan stratégique et d'un cycle triennal de projets pour la CCE

Pour être en mesure d'appliquer une approche stratégique à plus long terme, la CCE se dotera d'un plan triennal continu. Elle mettra l'accent sur la planification de ses activités et elle révisera et renouvellera chaque année son plan à long terme. Cette mesure constitue un moyen terme adéquat entre l'obtention de résultats rapides et la sécurité financière nécessaire pour les projets pluriannuels.

À l'échelon organisationnel, cette approche sera fondée sur une coopération étroite entre les organes de la CCE : le Conseil, le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le Secrétariat. Le public sera invité à participer d'une façon ouverte et efficace à ce processus. Dès le départ, le Secrétariat et le CCPM travailleront de concert avec des représentants des trois pays afin de dresser le premier plan triennal continu cette année, de même que le programme de travail de 1999. Au cours de la première année, l'incidence du plan stratégique sur le plan de travail sera limitée, car de nombreux projets seront déjà en cours. Mais à la fin de la deuxième année, la plupart des projets de la CCE pourront être élaborés conformément à ce plan stratégique.

Les projets devront faire l'objet d'une planification détaillée. Le Secrétariat aura la charge d'examiner les ressources en information disponibles et, le cas échéant, les fondements scientifiques des questions à l'étude. Compte tenu du fait que la CCE dispose de ressources limitées et qu'elle jouera son rôle de catalyseur à l'égard de la plupart des questions, les projets devront donner des résultats concrets et être limités dans le temps. Si possible, les projets devraient traduire les priorités nationales, car cela incite les gouvernements à engager leurs propres ressources pour donner suite aux résultats de ces projets. La plupart de ceux-ci exigeront des stratégies de fin de projet exposant en détail de quelle manière les projets se poursuivront une fois que la CCE cessera d'apporter son soutien.

Les projets devraient également être conçus de manière à comporter des jalons et un mécanisme interne destiné à s'assurer qu'ils seront menés à bien. Cela devra donner lieu à une évaluation régulière des projets.

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera d'être une source de financement communautaire, et son efficacité sera accrue du fait que les subventions seront accordées aux projets qui appuient le nouveau plan triennal. Le FNACE priorisera les moyens d'en arriver à une plus grande participation du public, ce qui permettra aux citoyens de jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de l'environnement nord-américain.

Annexe B – Compte rendu de la réunion du Conseil de la Commission de coopération environnementale

Guadalajara, Mexique, le 28 juin 2001

Nouvelle vision

Les membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) ont tenu une réunion au cours de laquelle ils ont établi une nouvelle vision à long terme qui orientera les travaux de la Commission pour les prochaines années.

S'appuyant sur la riche expérience acquise jusqu'à ce jour, ils ont défini les principes directeurs, les domaines prioritaires dans lesquels il convient de poursuivre et d'élargir les activités ainsi que les nouvelles questions sur lesquelles, en préparation pour l'avenir, la Commission doit se pencher.

Compte tenu des déclarations des chefs d'État et de gouvernement des pays membres, de la nécessité d'assurer le bien-être de la population nord-américaine et de l'existence de buts et d'objectifs environnementaux communs, ils ont souligné qu'il est important de poursuivre le processus d'intégration amorcé avec la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et la création de la CCE, notamment.

À titre d'introduction aux échanges entre les membres du Conseil, le Secrétariat a présenté un résumé du travail accompli et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie établie en 1998 par le Conseil. Cette stratégie était essentiellement basée sur l'analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce, sur la participation du public et la transparence du processus de gestion de l'environnement ainsi que sur le renforcement des capacités régionales.

Principes directeurs qui orienteront le travail conjoint

Les responsables gouvernementaux en matière d'environnement dans la région ont confirmé collectivement leur volonté de voir la CCE s'appliquer :

- à consolider l'intégration régionale;
- à promouvoir la collaboration entre les membres en vue d'atteindre les buts et objectifs communs;
- à favoriser la mise en place de mécanismes basés sur le marché;

- à renforcer la collaboration avec le secteur privé;
- à élargir la participation du public;
- à accroître les échanges d'informations relatives à l'environnement dans la région et à faciliter l'accès à ces informations;
- à favoriser la collaboration en ce qui concerne les questions environnementales qui se font jour et les mesures à prendre pour prévenir les problèmes.

Les membres du Conseil ont réitéré l'importance de l'intégration d'un volet technologique aux travaux de la Commission. En ce qui a trait à la mise en œuvre de politiques environnementales dans la région, les membres se sont prononcés en faveur de l'analyse de l'efficacité et de la reconnaissance mutuelle des normes, des processus et systèmes de gestion et des professionnels de l'environnement, de manière à resserrer les liens et à améliorer le processus d'intégration.

Le Conseil convient en outre qu'il est important d'accorder une place prioritaire au dossier de l'eau dans les travaux de la Commission, avec une vision à long terme et un cadre stratégique en vue de la conservation et de l'utilisation durable de cette ressource. Les travaux prendront en compte les aspects technologiques et les considérations financières et seront exécutés par le biais de mesures fondées sur l'information au sujet de la disponibilité et de la qualité des ressources hydriques.

Pour améliorer le travail de la Commission, les membres du Conseil ont signalé qu'il convenait de se rapprocher d'autres secteurs comme ceux de l'agriculture, de la santé, de l'énergie et du commerce international. Dans ce dernier cas, ils sont convenus de la pertinence d'une réunion conjointe avec les responsables du secteur du commerce au cours de l'année 2003.

Il convient de combler les lacunes qui existent en matière de données sur des sujets comme l'eau, le changement climatique et les catastrophes naturelles. Les programmes connexes aux registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) seront rendus plus efficaces de manière à favoriser une sensibilisation accrue du public et une plus grande transparence. Le représentant du Mexique a annoncé que le système mexicain, basé sur la déclaration volontaire, sera désormais encadré par un régime législatif. Les autres membres le félicitent pour cette initiative. Les progrès accomplis à cet égard seront communiqués à la neuvième session ordinaire du Conseil.

En ce qui a trait au financement des programmes, il a été noté que le Secrétariat proposera dans son programme de travail les échéanciers et les modalités des activités qui seront entreprises pour répondre aux priorités établies par le Conseil. Les membres du Conseil conviennent également qu'il est important d'assouplir les mécanismes de financement des travaux de la Commission, sans modifier les bases de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui l'a créée. À cet égard, ils ont recommandé que l'accent soit mis sur la recherche d'une concordance et d'une synergie entre les domaines d'activité et les objectifs établis pour la Commission et ceux des autres organismes publics et privés internationaux et des pays membres. Une telle concordance permettrait à la Commission d'obtenir des ressources externes additionnelles.

Domaines dans lesquels il convient de poursuivre et d'élargir les activités

Les membres du Conseil ont décidé de poursuivre plusieurs initiatives en cours et d'entreprendre de nouvelles activités. Ils ont convenu :

- de poursuivre les programmes efficaces, par exemple, le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) et l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN);
- d'axer les activités de gestion rationnelle des produits chimiques sur des groupes de substances, par exemple, les pesticides;
- de poursuivre l'examen des aspects environnementaux de l'intégration régionale des marchés de l'énergie, en accordant une attention particulière à la technologie et aux instruments économiques, ainsi qu'aux sources renouvelables d'énergie et à l'efficacité énergétique;

- de faire le suivi des initiatives antérieures de la CCE dans le domaine de la coopération régionale sur la réduction des émissions de carbone et la séquestration du carbone, et ce, en cherchant, de concert avec le secteur privé, des méthodes régionales fondées sur le marché dans les domaines de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et des sources renouvelables; ils ont également convenu d'examiner les possibilités de partenariats avec des organisations internationales comme la Banque interaméricaine de développement et d'examiner la possibilité d'offrir les programmes actuels en Amérique centrale;
- de collaborer davantage avec le secteur privé dans les secteurs de la production non polluante et du renforcement des capacités, y compris la promotion de systèmes de gestion de l'environnement, le transfert des technologies, le perfectionnement professionnel et la reconnaissance mutuelle;
- de poursuivre les travaux relatifs au transport commercial en Amérique du Nord en déterminant quels sont les couloirs prioritaires et en examinant les possibilités de coopération pour l'établissement de normes compatibles sur le carburant et les émissions des véhicules;
- de redoubler d'effort pour élaborer un programme environnemental commun visant à protéger la santé des enfants et d'étendre ce programme à d'autres groupes vulnérables, par exemple, les travailleurs migrants; de se préparer pour la réunion des ministres de l'hémisphère sur la santé et l'environnement;
- d'intégrer les questions relatives aux ressources hydriques au programme de la CCE, en vue d'établir un cadre stratégique nord-américain sur l'utilisation durable et la conservation de l'eau, y compris une technologie et une tarification qui favorisent une plus grande disponibilité et une plus grande qualité de l'eau;
- de définir des méthodes régionales compatibles en ce qui a trait aux déchets dangereux, de même qu'au transport, à l'élimination et au suivi de ces déchets;
- de fournir des données environnementales plus adéquates de manière que les décideurs nord-américains, la population et les responsables des organisations aient accès à des renseignements complets, opportuns et utiles. La Commission collaborera avec l'OCDE en vue d'inclure les principaux indicateurs de cette organisation dans ses prochains rapports sur l'état de l'environnement.

Annexe C – Communiqué du Conseil de la CCE

Guadalajara, Mexique, le 29 juin 2001

À titre de ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis et de membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (la « CCE » ou la « Commission »), nous nous sommes réunis les 28 et 29 juin 2001, dans le cadre de notre session ordinaire annuelle, à Guadalajara, au Mexique. Nous avons examiné les activités du programme de la Commission et reçu l'opinion et les recommandations des membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) et des organes consultatifs nationaux ainsi que du public.

Il s'agit de la première session du Conseil depuis la réunion des chefs de gouvernement nord-américains à Québec, en avril, au cours du Sommet des Amériques, et depuis la publication de leur déclaration le 22 avril. Durant nos discussions à Guadalajara, nous avons tenu compte de leur désir de s'employer à forger une notion de communauté, de favoriser nos intérêts mutuels dans le domaine économique, de veiller à ce que l'ensemble des régions et des secteurs de la société bénéficient des avantages découlant de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de développer un commerce aux échelles hémisphérique et mondiale, de promouvoir une coopération trilatérale et internationale élargie.

Il est ressorti de nos discussions de nouvelles orientations des travaux de la CCE pour les prochaines années, qui tablent sur les forces du programme de travail en vigueur et prévoit d'autres projets dans des domaines comme l'eau et les déchets dangereux. Dans le but d'optimiser l'efficacité avec laquelle la Commission fait progresser la protection, la conservation et l'utilisation durable de l'environnement, nous avons dressé un cadre qui prévoit notamment :

- la collecte, la compilation et le partage d'une **information environnementale de haute qualité**;
- la promotion du recours à des **approches commerciales**;
- la **coopération à l'échelle continentale** afin de donner suite aux **engagements internationaux**;
- le **renforcement des capacités** en vue de consolider les partenariats relatifs à l'environnement;
- la **consolidation des liens stratégiques** afin d'**améliorer l'application de la notion de durabilité**;
- la promotion de la **participation du public** aux travaux de la CCE.

Information environnementale

Il est essentiel de disposer rapidement d'une information environnementale rigoureuse pour pouvoir prendre des décisions rationnelles et élaborer des politiques environnementales éclairées. Il est également crucial de renforcer nos capacités d'acquérir et de partager des connaissances dans tous les secteurs de la société pour que les citoyens aient la possibilité d'agir de façon avisée.

À cette fin, nous allons entreprendre les nouvelles activités suivantes :

- Intégrer aux rapports périodiques de la CCE sur l'état de l'environnement nord-américain l'ensemble des indicateurs fondamentaux qu'a établi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le domaine de l'environnement, dans le but d'évaluer les résultats obtenus et de suivre les progrès accomplis en fonction des objectifs environnementaux.
- Comblent les lacunes que comporte l'information touchant le continent nord-américain et nous pencher sur l'utilisation efficace des technologies de l'information, particulièrement dans les régions d'intérêt prioritaire que le Conseil a établies.
- En ce qui a trait à la décision du Mexique concernant le recours à la législation en vue de mettre sur pied un système de déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants, appuyer le Mexique par le biais du renforcement des capacités.
- Établir un inventaire nord-américain des émissions atmosphériques comme le prescrit notre résolution n° 01-05.
- Améliorer continuellement la qualité, l'utilité et l'accessibilité de l'information environnementale mise à la disposition du public, tout en recommandant que le CCPM participe à cet effort.

Approches commerciales

La Commission est consciente que pour réussir à protéger et à conserver l'environnement à long terme, il lui faudra favoriser l'innovation et trouver des solutions inédites pour atteindre les objectifs environnementaux que les trois pays se sont fixés parallèlement à des objectifs économiques et sociaux.

Nous allons donc réaliser les activités suivantes :

- Analyser les enjeux connexes à la tarification locale de l'eau et à la gestion des bassins hydrographiques, et promouvoir le recours à des technologies accessibles et abordables pour améliorer la gestion de l'eau.
- Déterminer de quelle façon les approches commerciales relevées dans le rapport sur le développement durable de l'OCDE sont actuellement utilisées dans le contexte nord-américain et pourraient être élaborées davantage.
- En tablant sur l'expérience acquise avec le café cultivé sous couvert forestier, examiner les options en matière de programmes de certification et d'étiquetage.
- Chercher d'autres possibilités d'appliquer des approches commerciales relativement à la séquestration du carbone, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en Amérique du Nord.
- Même si la CCE n'est pas la tribune appropriée pour les négociations entourant le changement climatique, le Conseil a demandé au Secrétariat d'examiner d'autres approches commerciales dans le domaine de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et des ressources renouvelables en Amérique du Nord.

Coopération régionale visant l'application d'accords internationaux

Compte tenu des progrès que la Commission a accomplis à l'égard de questions qui suscitent des préoccupations à l'échelle mondiale, nous avons convenu :

- de poursuivre les travaux du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) afin de soutenir la mise en application rapide de la Convention sur les polluants organiques persistants (POP) signée tout récemment;
- d'entreprendre la mise au point d'une approche nord-américaine visant la gestion écologique des déchets dangereux en raison de la gravité des conséquences pour l'environnement et la santé humaine d'une élimination et d'un suivi inadéquats de ces déchets.

Renforcement des capacités

Un élément probant de notre habileté à accomplir des progrès à l'égard d'une variété de questions environnementales est de pouvoir compter sur des capacités adéquates dans chacun des trois pays. Nous avons :

- décidé d'accorder une place prépondérante au renforcement des capacités dans tous les volets des travaux de la CCE et nous avons demandé au Secrétariat de chercher des possibilités de solliciter des fonds auprès d'organismes multilatéraux et d'autres sources.
- demandé de plus amples renseignements sur le Plan Puebla-Panama et nous avons demandé au Secrétariat d'évaluer le rôle que la CCE pourrait jouer dans ce programme, dont une collaboration éventuelle avec la Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions

Conclusion de partenariats et établissement de liens stratégiques

L'atteinte des objectifs environnementaux réclame une collaboration dans tous les secteurs et l'établissement de relations avec des partenaires clés. À cette fin, nous avons choisi d'entreprendre les activités suivantes :

- Conformément au paragraphe 10(6) de l'ANACDE, nous étudierons de concert avec nos homologues du commerce la possibilité d'organiser une réunion conjointe, prévue en 2003, afin d'examiner des domaines dans lesquels la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA pourraient coopérer. En premier lieu, nous chargerons nos hauts fonctionnaires de travailler avec leurs homologues sur les points à inscrire à l'ordre du jour de cette réunion ainsi que sur les résultats escomptés et de soumettre le tout à notre examen.
- En ce qui a trait aux travaux permanents sur la santé des enfants et l'environnement, nous avons établi le mandat du Comité consultatif d'experts dans ce domaine, comme le prescrit la résolution du Conseil n° 01-04. Nous saluons l'initiative du Mexique qui a adopté une politique nationale sur la santé et l'environnement. Nous avons en outre convenu de charger le Secrétariat d'envisager l'expansion de ces travaux afin qu'ils portent également sur d'autres segments vulnérables de la population, de même que de se pencher sur la façon dont il pourrait contribuer aux activités hémisphériques de l'Organisation panaméricaine de la santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans ce domaine.
- La poursuite des études sur les dimensions environnementales du transport de marchandises en Amérique du Nord sera axée sur la réduction des émissions des gaz d'échappement des véhicules grâce à l'amélioration des pratiques de gestion, des techniques et de l'infrastructure.
- Nous reconnaissons les efforts continus que consacre le Secrétariat à l'examen des possibilités et défis connexes à l'évolution du marché nord-américain de l'électricité et c'est avec plaisir que nous attendons le symposium à venir et le rapport final.
- Nous avons créé le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, qui est décrit dans la résolution du Conseil n° 01-03, et nous nous réjouissons de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan stratégique de conservation de la biodiversité pour l'Amérique du Nord dans le cadre du secteur de programme connexe de la CCE.
- Nous appuyons le travail effectué dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et nous attendons avec impatience le rapport d'étape prévu pour l'année prochaine.
- Nous favoriserons l'utilisation du document d'orientation de la CCE sur les systèmes de gestion de l'environnement par les petites et moyennes entreprises, et examinerons la reconnaissance mutuelle des programmes en vue d'améliorer la performance environnementale dans l'industrie. Nous soutiendrons également une collaboration plus étroite avec le secteur privé afin de faciliter l'élaboration et la diffusion de principes et de bonnes pratiques de gestion de l'environnement dans le milieu industriel en Amérique du Nord. Nous incitons aussi ce milieu à faciliter le renforcement des capacités dans le domaine des registres de rejets et de transferts de polluants en mettant sur pied une formation concertée dans les établissements tenus à déclaration en vertu des programmes relatifs à ces registres.
- Un processus informel et productif se poursuit dans le domaine de l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières.
- Nous encourageons la CCE à renforcer ses liens avec le secteur privé.
- Nous encourageons également le Secrétariat à examiner, dans le cadre de l'ANACDE, les mécanismes de financement à long terme des projets approuvés par le Conseil.

Participation du public

Nous reconnaissons la précieuse contribution que le public apporte aux activités de la CCE et sommes déterminés à renforcer sa participation à tous les volets des activités.

Nous apprécions le rôle inestimable que le CCPM a joué depuis la dernière session du Conseil en examinant le processus de communication de citoyens visé aux articles 14 et 15 et en faisant participer le public à la formulation de ses recommandations sur ce processus. Nous sommes satisfaits du rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique de ces communications, et comme le souligne la résolution du Conseil n° 01-06 au sujet de ce rapport, nous avons convenu de donner suite à plusieurs des recommandations du Comité. Certaines autres réclament un plus ample examen.

Le Mexique a annoncé qu'il retirait sa demande de confidentialité relative à sa réponse à la communication de citoyen intitulée *Metales y Derivados*. Le Conseil a convenu de demander au Secrétariat d'établir un résumé des règlements du Canada, des États-Unis et d'autres pays en matière de confidentialité, afin de fournir au Mexique des exemples sur le sujet.

Budget de la CCE et prochaine réunion du Conseil

Les Parties continueront de soutenir la CCE en lui accordant un financement de 9 millions de dollars américains pour 2002. Nous nous réunirons à Mont-Tremblant, au Canada, à l'occasion de la prochaine session ordinaire du Conseil, en juin 2002.

La CCE a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue de renforcer la coopération entre ces trois pays membres de l'ALÉNA et de veiller à l'application de l'ANACDE, l'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA. La CCE se penche sur des questions environnementales qui suscitent des préoccupations à l'échelle continentale, plus particulièrement sur les possibilités et les enjeux en matière d'environnement auxquels donne lieu le libre-échange en Amérique du Nord. Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est formé des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants équivalents) et il se réunit une fois par année. À cette VIII^e session ordinaire du Conseil, ont participé M^{me} Karen Redman, la secrétaire parlementaire du ministre canadien de l'Environnement, M. David Anderson, le secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique, M. Víctor Lichtinger, et l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M^{me} Christine Todd Whitman. Le CCPM compte quinze membres, cinq de chaque pays, qui agissent de façon bénévole et autonome et sont habilités à formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE, ainsi qu'à lui faire part des vues du public.

Personnel du Secrétariat de la CCE

Janice Astbury

Coordonnatrice du FNACE

Tél. : (514) 350-4353 • Courriel : jastbury@cceemtl.org

Greg Block

Directeur des programmes

Tél. : (514) 350-4320 • Courriel : gblock@cceemtl.org

Alicia Gizzi Chica

Adjointe

Tél. : (514) 350-4318 • Courriel : achica@cceemtl.org

Chantal Line Carpentier

Gestionnaire de programme, Environnement,
économie et commerce

Tél. : (514) 350-4336 • Courriel : carpentier@cceemtl.org

Eduardo Delgadillo

Directeur, Administration et finances

Tél. : (514) 350-4354 • Courriel : edelgadi@cceemtl.org

Janine Ferretti

Directrice exécutive

Tél. : (514) 350-4303

Nathalie Daoust

Adjointe exécutive

Tél. : (514) 350-4318 • Courriel : ndaoust@cceemtl.org

Geoffrey Garver

Directeur, Unité des communications sur les questions d'application

Tél. : (514) 350-4355 • Courriel : ggarver@cceemtl.org

Ignacio González

Gestionnaire de programme, Droit et politiques de l'environnement

Tél. : (514) 350-4323 • Courriel : gonzalez@cceemtl.org

Hernando Guerrero

Directeur, Bureau de liaison du Mexique

Tél. : (525) 659-5021 • Courriel : guerrero@cceemtl.org

Hans Herrmann

Chef de programme, Conservation de la biodiversité

Tél. : (514) 350-4340 • Courriel : hherrman@cceemtl.org

Jürgen Hoth

Gestionnaire de programme, Conservation de la biodiversité

Tél. : (514) 350-4307 • Courriel : jhoth@cceemtl.org

Douglas Kirk

Rédacteur en chef, publications de langue anglaise

Tél. : (514) 350-4352 • Courriel : dkirk@cceemtl.org

Raymonde Lanthier

Rédactrice en chef, publications de langue française

Tél. : (514) 350-4322 • Courriel : rlanthie@cceemtl.org

Miguel López

Rédacteur en chef, publications de langue espagnole

Tél. : (514) 350-4358 • Courriel : mlopez@cceemtl.org

Paul Miller

Gestionnaire de programme, Qualité de l'air

Tél. : (514) 350-4326 • Courriel : pmiller@cceemtl.org

Katia Opalka

Conseillère juridique, Unité des communications
sur les questions d'application

Tél. : (514) 350-4337 • Courriel : kopalka@cceemtl.org

Manon Pepin

Chargée de liaison du CCPM

Tél. : (514) 350-4305 • Courriel : mpepin@cceemtl.org

Erica Phipps

Gestionnaire de programme, Coopération technique

Tél. : (514) 350-4323 • Courriel : ehipps@cceemtl.org

Carla Sbert

Conseillère juridique, Unité des communications
sur les questions d'application

Tél. : (514) 350-4321 • Courriel : csbert@cceemtl.org

Victor Shantora

Chef de programme, Polluants et santé

Tél. : (415) 350-4355 • Courriel : vshantora@cceemtl.org

Jeffrey Stoub

Gestionnaire des publications

Tél. : (514) 350-4327 • Courriel : jstoub@cceemtl.org

José Carlos Tenorio Marañón

Gestionnaire de programme, Gestion rationnelle des produits chimiques

Tél. : (514) 350-4372 • Courriel : jctenorio@cceemtl.org

Scott Vaughan

Chef de programme, Environnement, économie et commerce

Tél. : (514) 350-4302 • Courriel : svaughan@cceemtl.org

Carlos Valdés Casillas

Gestionnaire de programme, Informatique
et bioinformatique de l'environnement

Tél. : (514) 350-4348 • Courriel : cvaldes@cceemtl.org

Cristóbal Vignal

Chargé de la planification, de l'encadrement
et de l'évaluation/Secrétaire du Conseil

Tél. : (514) 350-4333 • Courriel : cvignal@cceemtl.org

Julie-Anne Bellefleur

Secrétaire adjointe du Conseil

Tél. : (514) 350-4310 • Courriel : jabellef@cceemtl.org